
BR
847
.B86
D43
V.1


VOLONTÉ DE DIEU



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE
DE
BRETAGNE,

Dédiée aux Seigneurs Évêques de cette Province.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION
A L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE
DE BRETAGNE,

OU L'ON TRAITE DE LA RELIGION, du Gouvernement, des Mœurs & des Usages des Bretons, depuis leur établissement en Bretagne, jusqu'au tems où ils embrassérent le Christianisme.

Gilles

Par M. DERIC, Docteur en Théologie, Prieur de Notre-Dame du Château Royal de Fougeres, Chanoine de l'Eglise de Dol, & Vicaire-Général du Diocése.

Commutaverunt veritatem Dei in mendacium : & coluerunt & servierunt Creaturæ potiùs quàm Creatori qui est benedictus in secula. *Rom. c.* 1. *ỳ.* 25.



A PARIS, Chez VALADE, Libraire, rue Saint Jacques.
A S. MALO, Chez L. H. HOVIUS, fils, Lib.
A RENNES, Chez E. G. BLOUET, Lib. rue Royale, aux beaux Arts.

M. D. CC. LXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

V. 1



A NOSSEIGNEURS,

NOSSEIGNEURS

LES ÉVÊQUES

DE BRETAGNE.

MESSEIGNEURS,

L'OUVRAGE, que je prends la liberté de vous présenter, est le fruit de l'encouragement que vous avez bien vou-

lu donner au projet que j'en avois formé il y a quelques années.

Pour mettre de l'ordre dans cette matiere, dont l'objet est également intéressant & nouveau, j'ai cru qu'avant toute autre chose, il étoit nécessaire de connoître la Religion primitive des Bretons; de la suivre dans les changemens & les altérations qu'elle a éprouvées par la succession des tems. Il m'a semblé qu'il n'étoit pas moins avantageux d'approfondir les mœurs & les usages des anciens peuples de cette grande Province. C'étoit le seul moyen de pouvoir apprécier ce qu'il en a coûté pour y faire arborer l'étendard de la Croix, & de porter un jugement sain sur les erreurs de nos peres, que l'on n'a pas encore suffisamment développées. J'ai jetté un regard attentif sur les anciennes limites de chaque peuple : elles serviront à fixer l'étendue des Evéchés qui se sont formés en Bretagne.

La Religion primitive des Bretons,

qui étoit commune aux Gaulois en général & à tous les Peuples Occidentaux, a été la même que celle des Patriarches; Dieu l'avoit donnée à nos premiers peres, & l'avoit destinée à tous les hommes. Mais cette Religion, qui ne reconnoissoit qu'un seul Dieu, s'est altérée dans la suite chez les Bretons, de la même maniere & par les mêmes voies que chez les autres Nations. A les en croire, des Génies animérent la Nature: les uns furent placés dans le Soleil & la Lune; d'autres dans les eaux, le feu, l'air, &c. Un culte Religieux leur fut décerné; il effaça presque celui qu'on avoit rendu au vrai Dieu. Les Sacrifices, qui, pour la plûpart, étoient la Figure de celui que devoit offrir l'Agneau immolé dès le commencement du monde, furent étrangement dénaturés. On en vint jusqu'à cet excès d'impiété & de barbarie, que d'immoler ses semblables à la Divinité. On s'imagina trouver des prognostics de l'avenir dans les en-

trailles des victimes, dans le vol des oiseaux, dans les élémens, dans les caprices du sort. Asservis à la domination de Rome, les Bretons le furent bientôt à celle de ses Dieux. Ainsi une nouveauté en produisit une autre : l'on s'égara sans fin, quand on eut commencé de s'égarer (a).

Tels furent les obstacles que la Religion Chrétienne eut à surmonter dans la Bretagne. J'exposerai, MESSEIGNEURS, *dans le corps de l'Histoire de vos Eglises, les moyens que les Apôtres de cette Province employérent pour faire rentrer ces monstrueuses productions de l'esprit humain dans le néant d'où elles étoient sorties.*

Les triomphes de ces premiers Pasteurs deviennent les votres, MESSEIGNEURS, *& vous partagez leur gloire. Ils ont planté, ils ont arrosé; le Tout-Puissant a donné l'accroissement. Guidés par ces*

(a) S. Chryfost, Homil. 5. in 2. ad Tim.

pieux Pontifes, leurs Successeurs vous ont transmis, avec le dépôt de la Foi, ces Ouailles chéries. Toujours en garde contre les prestiges de l'erreur, vous faites respecter les anciennes bornes qu'ils ont posées (a).

Ce qui doit vous combler de joie & faire votre plus douce consolation, c'est de voir que, depuis le troisième siecle que la Religion Chrétienne a été annoncée dans la Bretagne, elle y a conservé sa premiere pureté. Peu d'Eglises particulieres peuvent se flatter d'une faveur si précieuse. Les Peuples de vos Diocéses, toujours soumis à l'autorité légitime, se sont fait un devoir d'écouter la voix de leurs Pasteurs. Les Evêques, chargés de les conduire, ont été dans tous les tems attachés particulierement à l'Eglise Romaine, le centre de l'unité Catholique, à cette Eglise toujours Vierge qui ne connoît point d'hérésies.

(a) Proverb. 22. 28.

Le zéle de ces illustres Pontifes s'est soutenu dans toutes les circonstances avec la même égalité. Les regles de discipline, qu'ils avoient soin d'établir dans leurs fréquens Synodes, arrêtoient le relachement, répandoient au loin la bonne odeur de Jesus-Christ, & faisoient fleurir les mœurs.

Il ne m'appartient pas, MESSEIGNEURS, d'entrer dans le détail de ce que vous faites pour le bien de la Religion. Vos vertus & vos talens le font assez connoître. La modestie est d'ailleurs le manteau des bonnes œuvres. Je dois la respecter encore plus dans les Princes de l'Eglise que dans les simples fidéles.

Si j'ai toujours besoin de votre indulgence, elle m'est encore à présent plus nécessaire. Partagé, comme je le suis par état, entre plusieurs occupations sérieuses, à peine trouvai-je quelque vuide. Que n'ai-je pas à craindre par cela seul pour l'Ouvrage que j'ose vous

offrir ? Si cependant il méritoit vos suffrages, ceux du Public me seroient assurés. Je puis du moins me rendre ce témoignage, que je n'ai pris la plume que pour la gloire & l'édification de vos Eglises : il est en même-tems bien flatteur pour moi de pouvoir vous renouveller le profond respect & la soumission parfaite avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MESSEIGNEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
DERIC, *Vic. gén. de Dol.*

LETTRES

Des Seigneurs Évêques de Bretagne à l'Auteur de cette Histoire.

Aux Ormes, le 15 Janvier 1776.

J'AI lu avec la plus grande satisfaction, mon cher Abbé, le plan que vous m'avez communiqué de l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne, que vous vous proposez de donner au Public, & *je ne puis* qu'approuver le dessein *où* vous êtes de mettre cet Ouvrage sous la protection des Evêques de cette Province. Vous connoissez l'inviolable attachement avec lequel je suis, mon cher Abbé,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
Signé, URB. RENÉ, Evêque de Dol.

Nantes, 17 *Février*, 1776.

JE *me réunirai*, *Monsieur*, avec grand *plaisir à tous* Messeigneurs les Evêques de cette Province, pour donner à l'Ouvrage, que vous allez mettre au jour, tous les éloges qu'il ne peut manquer de mériter. J'en ferai bien volontiers l'acquisition lorsqu'il paroîtra ; ou même je souscrirai, si vous

l'avez proposé par souscription. Je serai charmé, en me l'appropriant de l'une de ces manieres, de me mettre à portée de rendre à vos talens & à vos lumieres la justice qui leur est dûe, & de m'instruire & de m'édifier par une lecture, qui ne pourra être que très-intéressante à tout le Clergé de Bretagne. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
Signé, AUG. Evêque de Nantes.

Paris, 19 Février, 1776.

JE reçois, Monsieur, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire; je me réunis avec grand plaisir à mes Confreres pour accepter la Dédicace que vous nous faites de votre Histoire Ecclésiastique de Bretagne. Vous savez combien je suis charmé de toutes les occasions de vous assurer de l'attachement sincere & respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
Signé, FR. Evêque de Rennes.

Quimper, 19 Février 1776.

JE me ferai toujours plaisir, Monsieur, de marcher sur les traces de mes respectables Confreres; & c'est avec bien de la satisfaction que je souscrirai avec eux à l'hommage que vous desirez de rendre au Clergé de cette Province. La Religion ne peut que gagner beaucoup par la publicité d'un Ouvrage qui est tout consacré à sa gloire, & qui est le fruit des travaux & des veilles d'un de ses plus dignes Ministres. Je saisirai toujours, Monsieur, avec autant de satisfaction que que d'empressement, les occasions de vous prouver la sincérité de ces sentimens, & le respectueux attachement avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
Signé, H. F. J. Evêque de Quimper.

Saint-Brieuc, 1 Mars 1776.

LE bon usage, Monsieur, que vous faites de vos talens, mérite la reconnoissance du Clergé de la Province. Il ne manquera pas de trouver dans le monument que vous lui érigez, des motifs d'encouragement à la vertu, aux mœurs, aux sciences & à la pureté de la foi. Je regrette de ne l'avoir point vu, & de n'en pas avoir le tems d'une année, pour avoir un suffrage plus éclairé à joindre à ceux

que vous avez déja obtenus. Je ſuis, Monſieur, très-reconnoiſſant de la demande que vous m'en faites. Joignez-moi aux perſonnes qui attendent avec le plus d'impatience que votre Ouvrage ſoit fini, & ſoyez perſuadé de l'attachement reſpectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Signé, HUG. Evêque de Saint-Brieuc.

L'OBJET de l'Ouvrage, Monſieur, & le mérite de l'Auteur vous répondent de mon ſuffrage. Je ſerai fort aiſe de concourir avec mes Confreres à ce que vous deſirez, & je ſerai charmé d'avoir quelque occaſion plus particuliere de vous donner des marques des ſentimens reſpectueux avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

Léon, 2 *Mars* 1776.

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Signé, FRANÇOIS, Evêque de Léon.

Au Château de Beaumont, 8 Juillet 1776.

JE suis charmé, Monsieur & cher Abbé, que vous ayez obtenu le Privilége du Roi pour l'impression de votre Histoire Ecclésiastique de Bretagne. Je n'en étois pas en peine : Un pareil Ouvrage de votre main, ne pouvoit manquer d'être approuvé ; & nous devons avoir bien de la reconnoissance de ce que vous voulez bien nous le dédier. Aussi je vous en remercie de tout mon cœur en particulier, &, comme de tout tems je vous suis sincerement attaché, je me ferai un plaisir de partager vos succès, qui feront une partie de la gloire du Clergé de cette Province, si respectable à tous égards. J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus tendre & le plus inviolable,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
Signé, ANT. JOS.
Evêque de Saint-Malo,
Député des Etats de Bretagne, à la Cour.

AVERTISSEMENT.

Si l'on fait remonter l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Bretagne juſqu'au berceau des premiers Peuples connus qui ont habité cette Province, c'eſt afin de pouvoir les comparer avec leurs Deſcendans. Pour établir cet Ouvrage ſur des *fondemens ſolides, l'Auteur* a eu ſoin d'interroger ce qui nous reſte de monumens des plus anciens Ecrivains. Le Celtique, ſans lequel on ne peut avoir une connoiſſance exacte des Antiquités du pays, lui a fourni de nouveaux ſecours. Les noms de nos Aïeux, de nos premieres Villes, de nos Cantons, de nos Hameaux, de nos Rivieres & de nos Montagnes, ont été pris dans cette Langue. Ils ſont encore de nos jours, pour la plûpart, tels, à-peu-près, qu'ils étoient dans leur origine.

Lorsqu'on en cherche l'étymologie, on s'apperçoit bientôt qu'ils ne sont point arbitraires, & qu'on ne les a pas adoptés, pour désigner seulement ce dont on vouloit parler. Chacun de ces noms exprime la raison primitive des notions & des idées qu'on y a attachées, & rend à l'esprit les choses telles qu'elles existoient dans les premiers tems. On découvre, dans les noms propres des lieux, tantôt les métaux, les eaux, les plantes & les autres choses les plus remarquables qu'ils renferment; tantôt on y saisit l'éclaircissement d'un point d'Histoire; quelquefois on apprend avec surprise que tel parage, où la mer se plaît à étendre son domaine, étoit originairement de la terre ferme: ailleurs on connoît le lieu par sa position naturelle, ou par quelqu'autre attribut. Les noms qu'on a donnés à nos Villes, aux Rivieres & aux Montagnes, n'excitent pas moins la curiosité, & contien-

nent également des choſes inſtructives. On verra, par exemple, que nos plus grandes Villes ont commencé par de très-petites Tribus. Les noms des perſonnes nous retracent ou le tems de leur naiſſance, ou le lieu qu'ils ont habité, ou leurs qualités, ſoit naturelles, ſoit accidentelles, ou des actions & des événemens qui les diſtinguoient de tout autre. Ces différentes eſpeces de *Noms peuvent* donc nous tenir lieu de l'Hiſtoire des *premiers* âges. Si ces Archives, toujours ouvertes & preſque jamais conſultées, ſont pour nous des énigmes depuis bien des ſiecles, c'eſt que, trop attachés à la nouveauté, nous avons fermé les yeux ſur les tréſors de notre premiere Langue, & que nous avons négligé d'y recourir pour déveloper ce qu'elle a de caché.

A l'aide de ces lumieres, l'Auteur découvre le territoire de chacun des peuples de la Bretagne, l'origine de

SOMMAIRE
DE L'AVANT-PROPOS
ET DU PREMIER LIVRE
De l'Introduction à l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne (*).

1 *L'Histoire n'a pas seulement pour objet le détail des faits : elle en cherche la cause*, page xxxvij. — 2. *Un Historien de l'Eglise doit avoir principalement en vûe ce dernier objet*, ibid. — 3. *Partage de cette Introduction en deux Livres*, xl. — I. *La Bretagne autrefois appellée Armorique, & pourquoi*, 1. — II. *Noms des anciens peuples de l'Amorique*, 2. — III. Condate, *Ville principale des* Redones, *pourquoi ainsi nommée*, 3. — IV. *Les* Redones *bornés vers l'Orient par les* Diablintes, 4. — V. *Au Septentrion, par la route qui conduisoit de Condate, aux Moutiers d'Alonne*, ibid. — VI. *Les Greves du Mont-Saint-Michel n'existoient point alors*, 5. — VII. *Ces limites des Redones établies sur la route des Moutiers d'Alonne, étoient fixées à* Fines, 6. — VIII. *M. D'Anville a cru que ce* Fines *étoit la Paroisse*

(*) Pour réparer, autant qu'il est possible, les erreurs qui se sont glissées dans la plupart des chiffres Romains des Additions, on a marqué en chiffres Arabes, le *folio* des pages de chacun de ces chiffres, à la suite des mêmes Additions qui composent le présent Sommaire.

Fin du Sommaire du premier Livre.

SOMMAIRE

DU SECOND LIVRE

De l'Introduction à l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne.

Fin du second Sommaire.

AVANT-PROPOS.

POUR se mettre à portée de composer une Histoire d'une maniere satisfaisante, il faut non seulement en connoître le fond, mais encore tout ce qui a des rapports nécessaires avec elle. Sous ce point de vûe, qui rapproche les parties à proportion du besoin qu'on en a, & qui les place comme elles ont existé ; *celui qui met la plume à la main*, doit, en exposant des faits, aller jusqu'à la source. Ce ne sont plus de simples détails qui n'ont aucune liaison entr'eux. Si les événemens se présentent aux Lecteurs, c'est pour découvrir la connexion qu'ils ont les uns avec les autres. On saisit alors l'enchaînement qu'ils ont avec l'esprit & le cœur humain.

1. L'Histoire n'a pas seulement pour objet le détail des faits : elle en cherche la cause.

Si ces principes, qui flattent l'homme naturellement grand & avide de s'instruire du passé, pour mettre à profit & les vertus & les fautes de ceux

2. Un Historien de l'Eglise doit avoir principale-

ment en vûe ce dernier objet. qui l'ont dévancé, conviennent à l'Histoire en général, ils sont bien plus propres à celle de l'Eglise. Les ténébres de l'erreur & de la superstition se sont repandues sur la plus grande partie de l'Univers. Si la Bretagne, plus ferme que tant d'autres, a combattu long-tems ces monstres, elle en a été à la fin terrassée. La véritable origine de ses égaremens sur la Divinité & les hommages qui lui sont dûs, est encore un problême. Sa solution donneroit de grandes lumieres.

La Foi Chrétienne ne connoît à la vérité d'autres dogmes que ceux que Dieu, toujours infiniment éclairé & audessus de toute erreur, a daigné reveler. Toujours pure dans ses mœurs, la Religion de Jesus-Christ sait écarter tout ce qui seroit capable de les altérer. Guidée sans cesse par l'Esprit-Saint, l'Eglise Catholique n'admet dans le culte extérieur & dans ses cérémonies augustes, que ce qui peut conduire à Dieu.

Mais qu'il étoit à craindre que les Bretons Néophytes, semblables à Achan qui avoit reservé quelque chose de Jéricho, ne retinssent quelques-uns de leurs anciens usages contre la volonté du Très-Haut! Les préjugés que l'on a reçus de ses ancêtres; leur maniere de penser & d'agir sur laquelle on s'est modelé; les rits & les coutumes qu'ils nous ont transmis, & que l'habitude a rendus *respectables*, *forment une espece de nouvelle nature à laquelle la Religion s'oppose souvent sans fruit.* Ses impressions toujours vives & souvent présentées, subjuguent l'homme presque malgré lui. L'expérience de tous les siecles ne confirme que trop une vérité si humiliante.

Il est *donc du moins* très-utile de savoir quelle étoit la Religion, les *Mœurs* & les Usages des Bretons, avant qu'ils eussent embrassé le Christianisme. Par là nous verrons en quoi il s'en rapprochoient, ou s'en éloignoient. Nous ne

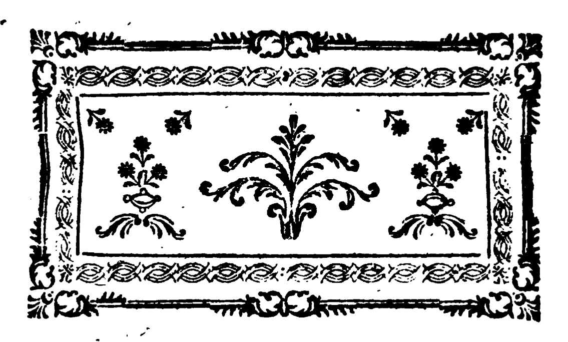
pourrons ignorer ce qu'ils ont tenté d'y porter avec eux. Le contraste des deux Religions servira enfin à nous faire connoître de quels maux nous sommes délivrés.

Pour remplir un objet aussi intéressant, il faudroit des lumieres plus étendues que les notres, & un pinceau plus habilement manié. Puisse le desir de servir la Religion & la Patrie, suppléer à ce qui nous manque d'ailleurs ! Commençons.

3. Partage de cette Introduction en deux Livres.

Nous considérerons les Bretons sous deux époques différentes. La premiere, contiendra ce que ces peuples ont été durant le tems qu'ils ont formé entr'eux une société libre & indépendante. La seconde, renfermera les changemens qui leur sont arrivés depuis que Jules-César les soumit aux Romains, jusqu'à ce moment fortuné où ils embrassérent la Religion Chrétienne. Ce qui partagera notre Introduction en deux Livres.

INTRODUCTION.



INTRODUCTION
A
L'HISTOIRE *ECCLÉSIASTIQUE* DE BRETAGNE.

LIVRE PREMIER.

CE que nous appellons Bretagne, n'a pas toujours porté ce nom. On l'appelloit autrefois *Ar-Mor-Rich*. Ces termes sont pris dans la Langue Celtique, que les Bretons parloient dans

1. La Bretagne, autrefois appellée Armorique, & pourq.

les premiers tems. Ils ſignifient *Province, ou Royaume maritime.* (*a*) C'étoit une dénomination générique que l'on donna à toutes les Côtes Occidentales de ce vaſte pays que nous connoiſſons ſous le nom de Gaules.

Ceux qui peuplérent ces contrées, furent déſignés par cette raiſon ſous le nom général d'Armoriques, (*b*) c'eſt-à-dire, d'habitans des côtes de la Mer. Nous ne les appellerons point autrement par la ſuite.

II. Noms des anciens Peuples de l'Armoriq.

L'Armorique renfermoit pluſieurs Peuples dans ſon ſein. Les *Redones*, les *Namnetes*, les *Diablintes*, les *Cu-*

(*a*) Les étymologies, que nous rapportons dans cet Ouvrage, ſont tirées des Dictionnaires Celtiques de Dom Pelletier & de M. Bullet.

(*b*) Nous croyons, avec M. Cordemoy & d'autres bons Auteurs, qu'il eſt plus exact de dire *Armoriques* qu'*Armoricains*, avec les derniers Hiſtoriens de Bretagne, & M. l'Abbé des Fontaines. Nous ne formons en *ain* que les noms latins qui ſe terminent en *anus*. Les noms en *icus*, du nombre deſquels eſt *Armoricus*, ſe changent en *ique*.

riosolites, les *Veneti* & les *Osismii*, occupoient notre Bretagne. Il s'agit de reconnoitre le lieu où chacun de ces Peuples étoit placé.

III. Condate, Ville principale des Redones, pourquoi ainsi nom.

La Ville principale des *Redones*, (*a*) s'appelloit *Condate*. C'est un terme Celtique, qui ne se rend pas, à proprement parler, par celui de confluent, comme l'a pensé le Savant M. de Valois, mais par celui de pointe. Ce que les Gaulois exprimoient par *Conk*, étoit le *Cuneus* des Latins; & il désignoit un angle de terre formé par l'union de deux rivieres.

La position de *Condate*, à l'endroit où la Vilaine reçoit la petite riviere de *l'Isle*, (*b*) fait connoître l'origine de son nom. C'est du mot *Condate* qu'on a fait ce

(*a*) Les *Redones* tirent leur nom de *Red*, Coureur; & de *don*, *excellent*. On sait que les Gaulois s'exerçoient beaucoup à la course. Elle leur fut d'abord d'une grande utilité pour donner la chasse aux bêtes, & se sauver de leurs dents meurtrieres. Elle fit ensuite partie du métier de la Guerre.

(*b*) Le nom d'*Isle* vient d'*is*, *riviere*; & de *le* ou *lay*, *petit*: ce qui veut dire *petite riviere*.

que nous nommons aujourd'hui *Condé*, *Cône*. (*a*) Nous remarquerons auſſi en même tems que de *Conk* ſont dérivés les noms de *Conquet* & de *Concarneau*, deux petits ports de mer, dont le premier eſt ſur la pointe la plus Occidentale du Dioceſe de Leon, vis-à-vis l'Iſle d'Oueſſant; & le ſecond, ſur une petite pointe, à peu près, à l'extrémité de Cornouailles.

IV. Les Red. bornés vers l'Or. par les Diablintes.

Le territoire des *Redones* étoit borné vers l'Orient par les *Diablintes*, comme nous aurons occaſion de le voir.

V. Au Sept.

Selon l'Itineraire d'Antonin, les confins des *Redones* étoient fixés au Septentrion ſur une route qui, partant de *Condate*, conduit à *Alauna*, (*b*) qui ſe

(*a*) Le terme *Condate* vient de *Conk*, *pointe*; de *da*, *riviere*; & de *te*, *habitation*; ce qui ſe rend par *habitation où deux rivieres forment un angle par leur union*.

(*a*) Aujourd'hui les Moutiers d'Alonne, qui renferment deux Paroiſſes contigues, Notre-Dame & Saint Pierre, immédiatement au deſſus de Barneville, où il y a un port de marée. Alaune eſt ſur la riviere de Sau-

trouve dans le pays des *Unelli* (*a*) proche le rivage du Côtentin. Il n'eſt pas hors de propos de faire obſerver ici en paſſant que ce chemin, par où l'on ſe rendoit directement à *Alauna*, traverſoit le terrein qui forme de nos jours les grêves du Mont Saint-Michel. Ce qui n'auroit pu ſe faire, ſi la mer les eût couvertes comme elle le fait actuellement. *Si cette route eût paſſé par In-*

par la route qui conduiſoit de Condate, aux Moutiers d'Aonne.

VI. Les Grèves du Mont-S. Michel n'exiſtoient point alors.

dre dont elle tire ſon nom. *Al, près ; aun, riviere ; lieu près d'une riviere.*

(*a*) Les *Unelli*, ou *Veneli* étoient placés dans le Côtentin. Leur Capitale étoit *Crociatonum*. Elle étoit ſituée, à peu près, où eſt maintenant Valognes. Les reſtes d'Antiquité, qu'on a découverts dans la Paroiſſe d'Aleaume qui joint Valognes, y font retrouver *Crociatonum*. En fouillant dans les terres, on a trouvé les veſtiges d'un Amphithéatre, & d'une enceinte de murailles, pluſieurs Médailles Romaines, & un grand nombre d'urnes ſépulchrales. L'analogie, qui ſe préſente entre *Valgnia* (Valognes) & *Veneli*, fait croire que c'eſt la même Ville que *Crociatonum*. Ces *Veneli* donnérent par la ſuite leur nom à *Crociatonum*, comme les *Redones* donnérent le leur à *Condate*, les *Veneli* à *Dariorigum*, les *Namnetes* à *Condivicnum*, & les *Abrincatui* à *Ingena*.

gena, (Avranches) Capitale des *Abrincatui*, (*a*) l'Itinéraire en auroit fait mention.

VII. Ces limites des Redones établies sur la route des Moutiers, d'Alonne, étoient fixées à Fines.

Les limites de la Cité des *Redones*, qui sont établies sur la route d'*Alauna* par l'Itinéraire, portent le nom de *Fines*. La difficulté est de déterminer quel est le lieu où *Fines* doit être placé.

VIII. M. d'Anville a cru que ce Fines étoit la Paroisse d'Huisnes.

Le profond M. d'Anville, qui nous sert de guide *en cette matiere*, assure que ce *Fines* doit se trouver dans la Paroisse d'Huisnes, qui est située vis-à-vis le Mont Saint Michel, à une lieue de Pontorson (*b*).

IX. Raisons de cet Académicien.

Ce qui a déterminé ce Savant à embrasser ce sentiment, c'est qu'il a cru que le nom d'Huisnes représente par corruption celui de *Fines*. Cette conjecture *est vraisemblable*, si on la considere *en elle-même*. Huisnes a pu s'appeller

(*a*) Les *Abrincatui* tirent leur nom d'*Aber* ou *Aberin*, *qui desire*; & de *Cad* ou *Cat*, *combat*; *peuple qui aime la guerre*.

(*b*) Notice de la Gaule.

aussi Visnes. l'V consonne tient quelquefois lieu d'un F : la prononciation de l'V consonne & de l'F :a été autrefois la même chez les Peuples du Nord qui se sont établis dans la Neustrie ou Normandie. Mais si cette étymologie est rapprochée des titres que l'on voit dans les Archives de la Paroisse d'Huisnes, & qui font connoître l'origine du nom qu'elle porte, on ne voit plus rien qui la soutienne. Ce canton *s'appelloit autrefois* Hymn, ou Hymne; (*a*) *d'où par la suite des tems* s'est formé le nom d'Huisnes.

X. Origine du nom Huisnes.

Au sixième siécle de l'Eglise, des Anachoretes, dont nous aurons occasion de parler, s'étoient retirés dans la forêt de Chesey, ou Chosey, qu'on appelle Siscy, pour servir Dieu loin du tumulte du monde, & pratiquer les conseils évangéliques. Ils se rendoient quelquefois sur

(*a*) Dans un des registres de la Paroisse d'Huisnes, on lit ce qui suit : *Registrum sponsatiorum, baptismorum, matrimoniorum & inhumationum per me factum Jacobum Touchais, presbyterum, Vicarium Parochiæ Divi Petri de Hymnis, anno* 1521.

un terrein plus élévé, où ils avoient construit de leurs propres mains un petit oratoire pour y célébrer les louanges de leur Créateur: dans la vûe de transmettre cet événement à la postérité, les Chrétiens, qui se formérent en ce district, bâtirent sur le lieu même une Eglise à qui ils donnérent le nom d'Huisnes.

XI. *Fines* ne peut se donner à Fougeres: d'où est venu le nom de cette ville.

La position de *Fines* conviendroit peut-être mieux à la Ville de Fougeres (*a*). Son emplacement étoit sur les frontieres des *Redones* & des *Diablintes*. C'est aussi le parti qu'a pris le dernier Historien de Bretagne, Dom Morice, dans la carte qu'il a fait dresser des anciens Peuples de cette Province. Mais cette

(*a*) Fougeres tire son nom de *faou*, *hêtres*, dont par Crase on a formé *fou*; & de *ger*, *riviere*. Cette Ville, peu éloignée d'une fôret qui s'étendoit autrefois jusques sur son emplacement, est sur les rivieres de Couesnon & de Lançon. Celle-ci a été ainsi appellée, parce qu'elle va se joindre au Couesnon au dessous de Fougeres. *lan* signifie *riviere*; & *con*, *jonction*. Rillé a pris son nom de Lançon: *ri* veut dire *ruisseau*: & *le*, *lieu*; *lieu sur un ruisseau*.

détermination nous paroît tout-à-fait arbitraire; aucun monument ne nous l'indique.

XII. Fines doit être placé à Fins, Paroisse du Diocèse de Rennes.

Il existe près de Bazouges & de Combourg, à sept ou huit lieues de *Condate* des *Redones*, une Paroisse dépendante de ce Diocèse, qui conserve encore actuellement le nom de Fins. C'est-là ce que vouloit dire l'Itinéraire d'Antonin. Les Confins des *Redones* s'y terminent, ainsi que ceux des *Diablintes*. La route, qui prenoit de *Condate* à Fins, conduisoit delà vers les Moutiers d'Alonne. Nous sommes surpris que l'on n'ait pas fait plutôt cette découverte.

XIII. Noedunum & Corsilium étoient limitrophes de Fins.

Les Cités Armoriques limitrophes de *Fines*, étoient *Noedunum* & *Corsilium*, dont nous parlerons bien-tôt; aussi voyons-nous que ce sont là encore de nos jours, à peu de choses près, les frontieres des Dioceses de Rennes, Dol & Saint-Malo.

La seule chose qui pourroit embarrasser, en plaçant *Fines* de la maniere

que nous le faisons, c'est que la distance XXIX dans l'Itinéraire entre *Condate* & *Fines*, ne convient pas au local que nous désignons. Mais cette objection se resoudra facilement, si l'on considere comme certain que les nombres de l'Itinéraire sont souvent fautifs, & qu'ils ont besoin de correction.

XIV. La distance que l'Itinéraire d'Antonin met entre Condate & Fines, ne peut former une objection solide.

Les *Redones* étoient voisins des *Namnetes* & des *Veneti*. Situés au milieu des terres, ils s'étendoient du Nord-Nord-Est à l'Est.

Le territoire des *Redones* ainsi fixé, fournit une preuve que Sanson, cet habile Géographe, s'est trompé, lorsqu'il a cru que, du Diocèse de Rennes, on en avoit fait deux autres, ceux d'Alet & de Dol. Aussi Adrien de Valois, également versé dans l'antiquité, a-t'il regardé ce prétendu démembrement comme destitué de vraisemblance (*a*).

XV. Les débornemens de la Cité de Rennes, font voir que Dol & Alet n'en font point des démembremens.

On peut remarquer en même tems que les *Redones* ne s'étendoient pas exac-

(*a*) Notitia Galliar.

XVI. Dans qu sens Césa a dit q les Red nes étoie contigus l'Océan.

tement jusqu'à la mer : entr'eux & elle se trouvoient les *Diablintes* & les *Curiosolites*. Lorsque César a rangé les *Redones* parmi ceux qui étoient contigus à l'Océan, sa proposition n'en est pas moins vraie. Cet illustre Historien ne vouloit pas parler d'une contiguité physique. Combien n'a-t'il pas placé d'autres peuples près de la mer, quoiqu'ils en fussent plus éloignés que les *Redones*? *Tels sont en particulier les Turoni* (*a*).

XVII. Les Na netes.

XVIII. Leur Ca est *Cond vicnum* Pourq. a si appellé

Cesar, Strabon, Pline & Ptolemée parlent des *Namnetes*. Suivant ce dernier Auteur, *Condivicnum* étoit leur Capitale. Ce nom, qui renferme celui de *Condate*, (*b*) étoit propre à cette Ville, à cause de sa situation à l'endroit où la Loire reçoit la riviere d'Erdre, ou Ardre (*a*).

(*a*) Comment. Lib. 7.

(*b*) L'origine du nom de *Condivicnum* est la même que celle de *Condate*; il vient de *Conk*, *pointe*; de *di*, *riviere*; & de *Wic*, *habitation*.

(*c*) Le terme Ardre ou Erdre vient d'*Arvon*, ou *er*,

Nous croyons, avec M. de Valois (*a*), que le *Mannatias* de la Notice de l'Empire qu'elle met dans l'Armorique, est le même que *Namnetas*; & que *Mannatias* doit être corrigé par *Namnetas*.

XIX. La Loire leur servoit de limites. Le pays de Raits étoit aux *Picta-vi*.

Le cours de la Loire, (*Liger*,) servoit de limites à l'arrondissement des *Namnetes*. C'est dans toute la force des termes que Strabon a avancé que cette riviere coule entre les *Pictones* & les *Namnetes*. (*b*) Aussi le pays de Raits, qui est à la gauche de la Loire, étoit-il autrefois de la dépendance des *Pictavi*. Il fut conséquemment d'abord du Diocèse de Poitiers & de l'Aquitaine seconde. Grégoire de Tours l'assure po-

---

riviere; & de *drewi*, *sentir mauvais*; l'Erdre est extrêmement boueuse.

(*a*) Notitia Galliar.

(*b*) Les *Pictones* sont encore appellés *Pictavi*, *pictvi*. Le nom de *Pictones* est composé de *Picc*, *dard*, *javelot*; de *teo*, *gros*; & d'*on*, *hommes*. Hommes qui se servent de gros javelots. Les termes *Pictavi* & *Pictvi* signifient la même chose. *Vys*, *hommes*.

ſitivement (*a*). Les lettres de Louis le débonnaire de l'an 839 font foi que l'Egliſe de Saint Viau en Raits, faiſoit partie du Poitou.

XX. D'où le pays de Raits avoit pris ſon nom.

Le pays de Raits, avoit pris ſa dénomination d'une ancienne Ville qu'on appelloit *Ratiate* (*b*). Elle étoit ſi conſidérable qu'elle jouiſſoit de la dignité de *Civitas*, & qu'Adelphius, Evêque de Poitiers, prend, dans ſa ſouſcription au premier Concile d'Orleans tenu l'an 511, le nom d'Evêque de cette Ville.

XXI. On frappoit autrefois monnoye à Ratiate. Origine de ſon nom.

Sous nos Rois de la premiere race, on frappoit à *Ratiate* des monnoyes à leur coin. Le Blanc donne le deſſein d'une de ces monnoyes, ſur laquelle on voit la tête d'un jeune Prince ceinte d'un double rang de perles avec le nom de *Ratiate*. Au revers paroît une Croix & le nom du monétaire : *Teodirico monetario*.

(*a*) Lib. de Glor. confeſſ. c. 54.

(*b*) *Ratiate* tire ſon etymologie de *Raſcia*, aquatique ; & de *te*, habitation.

XXII. Il paroît que la Ville de Ratiale étoit située à S. Pierre & Ste Opportune de Raits.

Il n'eſt pas facile de fixer d'une maniere certaine le lieu qu'occupoit *Ratiate*. Cette Ville fut devaſtée par les Normands & réduite en ſolitude, ſelon la Chronique de Nantes. Il paroît cependant que ſa poſition étoit celle de Saint Pierre & de Sainte Opportune de Raits, dont il eſt parlé dans un titre de Marmoutier du neuvième ſiecle. Il y avoit encore alors un Château tout auprès.

XXIII. Depuis quel tems le pays de Raits fait partie du Nantois.

Le pays de Raits ne fut incorporé au Nantois que par la ceſſion qu'en fit Charles le Chauve à Eriſpoé, fils de Nominoé.

XXIV. Herbauge étoit auſſi aux Piĉtavi,

Herbauge, (*a*) qui étoit une portion du pays de Raits, étoit également ſeparé du Territoire des *Namnetes*. Grégoire de Tours dit expreſſément, que ce diſtriĉt étoit du Poitou. (*b*) il avoit pour

XXV. Le Chef-lieu étoit Herbadilla,

Chef-lieu une Ville nommée *Herbadilla*,

(*a*) *Herbauge* vient d'*er*, *eau* ; & de *baug*, *habitations*.

(*b*) De glor, Confeſſ. Lib. I.

qu'on croi avoir ét submergé au sixiem siecle: d o venoit so nom.

ou *Herbedila*, (*a*) qui, si l'on en croit differentes Légendes, fut abimée en 580, en punition des crimes de ses habitans. C'est là que l'on voit le lac de Grand-lieu, dont la circonférence est d'environ dix lieues. Ses eaux sont noirâtres & bourbeuses. Elles sont entretenues par la chûte de trois petites rivieres, savoir la Logne, la Boulogne & le Logon.

Dom Mabillon rapporte, (*b*) d'après le témoignage des Habitans de la Paroisse de Grand-lieu, que, même de son tems, on tiroit encore de ce lac des restes d'anciens édifices, du bois de charpente, & différentes especes d'ustensiles. Ce qui suppose la réalité de la submersion de cette Ville. On dit que du tems de S. Amand, Evêque de Mastricht,

(*a*) Le nom d'*Herbadilla* est formé d'*er*, *eau*; de *bad*, *nacelle*; & d'*il*, *contrée*. *Pays où il y a des eaux qui portent des nacelles.*

(*b*) Acta SS. Ord. S. Bened. t. 1.

qui avoit pris naiſſance à Herbauge, on voyoit encore quelques toits des maiſons.

On lit dans la vie de S. Philbert que le monaſtere de *Deas*, maintenant S. Philbert de Grand-lieu, étoit ſitué *in tellure Herbidilica.*

Le Pays d'Herbauge étoit anciennement un Comté. Rainaud, qui en étoit poſſeſſeur en 843, fut tué cette même année par Lambert, Comte de Nantes (*a*).

Le territoire de *Condivicnum* s'étendoit du côté de *Condate* des *Redones* au-delà de ſes bornes actuelles. Il s'avançoit juſqu'à la petite riviere de Sevre, qui ſe rend dans la Vilaine. Ce qu'on appelle aujourd'hui la Paroiſſe de Meſſac, actuellement dependante de Rennes, reſſortiſſoit de *Condivicnum*. En effet la Chronique de Saint Brieuc porte poſitivement que Meſſac faiſoit encore, au neuvième ſiecle, partie du territoire de Nantes(*a*). On y voit auſſi que Giſlard,

XXVI. Les Namneres s'étendoient juſqu'à Meſac.

(*a*) Chronic. Adem. t. 2. Biblioth. Labb.

(*b*) D. Morice p. juſtific. de l'Hiſt. de Bret. t. 1.

installé par Nominoé sur le Siege de Nantes à la place d'Actard, & qui s'étoit maintenu, après la mort de ce Roi, dans une partie de ce Diocèse, étendoit sa jurisdiction depuis l'Erdre jusqu'à la Vilaine & la Sevre. *Sench*, terme Celtique, d'où a pu dériver le nom de Sevre, se rend par *changement* : ce qui exprimeroit très-bien que les deux rives de cette riviere ne dependoient pas du même *peuple*.

XXVII. Les Diablintes : Origine de leur nom.

Le plus ancien Historien qui ait parlé des *Diablintes*, est Jules-César. Pline second les nomme *Diablindi*. Outre ces deux noms on leur connoît encore ceux de *Diablitæ*, *Diaulitæ*, *Diablinti*, *Diablentes*, *Diaplintes*, *Deablites* & *Deablini* (a).

XXVIII. Ils habitoient dans la Lyonnoise.

Comme César place les *Diablintes* entre les *Morini*, qui occupoient ce que nous appellons les Diocèses de Boulo-

[a] Les *Diablintes* ont pris leur nom de *Dia*, particule augmentative ; & de *belin*, *fort* ; *Diablintes*, *très-forts*.

gne, de Saint Omer & d'Ipre, & les *Menapii* situés sur le Rhin, on se persuaderoit aisément qu'il faudroit les chercher chez les Belges. Ce seroit néanmoins les éloigner beaucoup du lieu qu'ils habitoient. Pline les range dans la Lyonnoise à la suite des *Cariosuelites*, & avant les *Redones*. C'est là aussi leur véritable position.

XXIX. Leur Capitale étoit Noedunum

La Ville principale des *Diablintes*, s'appelloit *Noedunum*, suivant Ptolemée. La Notice des Provinces de la Gaule en fait mention sous le nom de *Civitas Diablintum*.

XXX. Cette Ville n'étoit point Nogent-le-Rotrou: ce qui a don-

Sanson a cru retrouver cette Ville dans Nogent-le-Rotrou (*a*). Les *Aulerci*, nom commun aux *Diablintes* & à d'autres peuples, ne faisoient, selon lui,

(*a*) Nogent-le-Rotrou (*Novigentum*), est situé sur le penchant d'une montagne, à la chûte d'une petite riviere qui se décharge dans l'Huigne. C'est de sa position qu'il tire son nom: il vient de *Naou*, ou *non*, *pente*; de *gen*, *embouchure*; & de *ti*, *habitation*. Le surnom de Rotrou est pris de Rotrou I. ou de Rotrou II. Comte du Perche.

dans les premiers tems qu'une même nation, qui fut partagée dans la suite en trois Cités, savoir, les *Aulerci Cenomani*, les *Aulerci Diablintes*, & les *Aulerci Eburovices*. Les *Cenomani* eurent le Maine en partage, & les *Eburovices* le canton d'Evreux. Les *Diablintes*, ajoûte-t-il, durent avoir pour leur portion le pays entre le Maine & Evreux, à qui l'on donna le nom de Perche.

né le nom à celle-ci.

M. de Valois a combattu ce systême avec succès. Il prétend entr'autres que ces trois peuples ont été distingués de tout tems, & par leur nom & par leur territoire : il croit qu'ils n'ont jamais rien eu de commun que le prénom d'*Aulerci*; il soutient que si l'on faisoit voisins les uns des autres, tous ceux qui s'appelloient *Aulerci*, il faudroit rendre limitrophes de ces trois nations, des peuples qui en étoient très-éloignés.

XXXI. On ne peut

D'Argentré place *Noedunum* à Châ-

aussi placer Noedunum à Châteauneuf.

teauneuf (*a*). Il ne nous en donne pas la raison. Nous allons tâcher de la découvrir. Dans un acte de 1382 (*b*) Châteauneuf s'appelle *Castrum novum de Noa*. Le terme *Noa*, dont on a fait *Noue* & *Noe*, se trouve dans le Celtique & le Grec, & veut dire *eau*, *fontaine*. Ce qui convient assez à Châteauneuf, qui est situé dans un lieu aquatique & voisin de la *mare Saint Coulman*. Le mot *Noe* qui fait partie de la Capitale des *Diablintes*, seroit tiré de *Noa*. Mais, pour rendre certain le succès d'une pareille étymologie, la vraisemblance ne suffit pas ; il faut que tout concoure à l'assurer. L'origine du Bourg de Châteauneuf ne remonte pas à un grand nombre de siécles : on n'y a trouvé aucun monument ancien.

XXXII. Jublains dans le Maine est

C'est à M. l'Abbé le Bœuf, ce judicieux & infatigable antiquaire, que nous som-

(*a*) Histoir. de Bret. par Lobineau, p. justif.

(*b*) Preuves justif. de l'Hist. de Bret. par Lobineau.

mes redevables de la découverte de l'emplacement véritable de *Noedunum*. Des Actes du moyen âge le font reconnoître dans le Maine ſous le nom de *Diablintes*. Dans le teſtament de Bertchran, Evêque du Mans, du ſixième des Kalendes d'Avril, c'eſt-à-dire, du vingt-ſeptième de Mars, en la trente-deuxième année du regne de Clotaire II, qui répond à l'an 616 de notre Ere vulgaire, on lit *oppidum Diablintis*. Ce nom, comme la plûpart des autres, a dû ſouffrir de l'alteration par la ſucceſſion des ſiecles. Il s'en ſera formé celui de *Diablent*, *Jablent*; & enfin *Jublains*. Auſſi trouve-t-on *Jublent* dans un acte de l'Evêque Hildebert, qui, après avoir ſiégé au Mans, fut transféré à Tours en 1225. Sa vraie poſition: pourquoi ainſi appelée?

La Table de Peutinger, dreſſée ſous l'Empire de Théodoſe le Grand, trace une voye romaine qui conduiſoit d'*Arægenus* (Bayeux,) à *Subdinum* (le Mans) en paſſant par *Nudionnum*, Ville Capitale de peuple. Cette Ville *Nudi-*

onnum, eſt viſiblement la *Noedunum*; Chef-lieu des *Diablintes*, dont parle Ptolemée. En ſuivant la direction de la Table, & les diſtances itinéraires, la voye devoit paſſer par Jublains, & de là au Mans.

Jublains a perdu ſa premiere ſplendeur. Cette Ville n'eſt plus qu'un bourg: il eſt compris maintenant dans le Doyenné d'Evron, & ſe voit à deux lieues de Mayenne. On y a trouvé pluſieurs monuments d'antiquité. On y apperçoit encore les débris d'un ancien édifice qu'on aſſure être du tems des Romains. L'enceinte de cette Ville, dont on remarque même de nos jours des veſtiges ſenſibles, étoit de forme quarrée. Située ſur un terrein uni, elle a été redevable du nom de *Dunum* à l'élévation de ſes remparts (*a*).

(*a*) *Noedunum* a pris ſon nom de *Noe*, *Baſſin rempli d'eau*; & de *dunum*, *élevation*. On y avoit pratiqué des bains dont il reſte encore quelques morceaux: ils devoient être auſſi anciens que cette Ville; on a pu

XXXIII. Les Diablintes avoient pour voisins les Saii, les Cenomani, & les Arvii.

Les *Diablintes* avoient pour voisins les *Saii* ou *Sagii*, dont le nom se trouve dans la Notice des Provinces de la Gaule; ceux-ci habitoient ce qui forme aujourd'hui le Diocese de Sées. Les *Diablintes* joignoient aussi les *Cenomani*, dont le district s'étendoit à une petite partie de ce qui compose maintenant le Maine. Les *Arvii* leur étoient également limitrophes.

XXXIV. Origine du nom de ceux-ci & de leur capitale Vagoritum.

La position de ce peuple inconnu jusqu'au dernier siecle, a été découverte en 1757 par le célebre M. d'Anville. *Vagoritum*, Capitale de cette nation, se retrouve sous le nom de Cité d'Ervé, ou d'Arve, qu'elle conserve de nos jours sur le bord de la riviere d'Hervé, appellée *Arva* dans les anciens titres, & qui se rend dans la Sarte près de Sablé. *Vagoritum* dominoit effectivement sur cette riviere.

---

les embellir du tems des Romains, & ce n'est que sous ce rapport qu'on les a appellés *bains de César*.

(*a*) Les *Arvii* tiroient leur nom d'*Ar*, *sur*; de *Wi*, *riviere*; & d'*i* *contrée*.

Ptolemée est le seul Écrivain qui fasse mention des *Arvii*. Il les place dans la Lyonnoise à la suite des *Diaulitæ*, ou *Diablintes*.

XXXV. Les Diablintes touchoient aussi les Abricatui.

Les *Diablintes* touchoient les *Abrincatui* cités par Pline, lesquels habitoient l'Avranchin. De là ils revenoient jusqu'à Fins des *Redones*, dont nous avons parlé ci-dessus. Ils tenoient dans ce canton ce qui fait, à proprement parler, l'arrondissement de Dol, & ils confinoient aux *Curiosolites*. *Le pagus Aletensis*, que l'on nomme à present *Clos pou-let*, & autrefois *Plou-Alet*, terminoit le ressort des *Diablintes*.

XXXVI. Leur territoire très-borné dans son principe.

Le terrein que les *Diablintes* occupérent au commencement, fut de peu d'étendue. Il ne contenoit d'abord que Jublains & ses environs. On donna à ce district le nom celtique de Meyland, c'est-à-dire, de Canton situé au milieu

(*b*) *Wa*, *riviere* ; *gor* ; *au-dessus* ; *i*, *contrée* ; *ton*, *rile*. *Ville d'une contrée qui domine sur une riviere.*

d'un

d'un état. C'eſt de là qu'eſt venue dans la ſuite la dénomination latine *Meduana*, & celle que tout le monde connoît par le terme *Mayenne*, que conſerve la Ville de ce nom.

Les *Diablintes*, dont le nombre s'accroiſſoit peu-à-peu, ſe trouvérent reſſerrés par les *Cenomani* & les *Arvii*. Ils furent obligés d'avancer vers l'Occident.

XXXVII. Il s'étend entre la Normand. & Fougeres.

D'Erné, qui a pris ſon nom de la riviere qui l'arroſe, (*a*) les *Diablintes* ſe répandirent entre la Normandie & le terrein qui fait partie du diſtrict de Fougeres. Le Coueſnon & l'Oiſance, qui coulent dans la vallée voiſine d'Antrain, firent appeller ainſi cette Ville (*b*).

XXXVIII. Se prolonge inſenſiblement à Antrain.

Le terrein de ces deux rivieres, en

(*a*) *Erné* paroit tiré de *Naos*, *riviere*.

(*b*) Le nom d'*Antrain* eſt compoſé de deux mots Celtiques, *Traoun*, *bas*, *inférieur*; & d'*Amn*, *riviere*, en les faiſant précéder de l'article *an* : ce qui veut dire : *rivieres qui coulent le long d'un vallon*.

continuant la route vers l'Occident, porta le nom de *Tra*, qui veut dire *outre*, & par la suite celui de *Trans*. Ce qu'on reconnoît encore de nos jours dans la Paroisse qui a retenu cette dénomination.

XXXIX. A Trans.

XL. Et à Dol, où le nom de Diablintes a subsisté longtems.

Bientôt les *Diablintes* passérent dans le pays qu'on nomme Dol. Leur nom y a subsisté bien des siecles. Dans une Notice de la Gaule qu'André Duchesne a découverte, la Cité des *Diablintes* est appellée *Carifes*. Une autre notice & la Chronique de Robert, Moine d'Auxerre, la nomment *Adala*. Carifes se retrouve encore dans Carfeunten. Ces deux noms, qui sont les mêmes dans l'idée qu'ils doivent offrir à l'esprit, sont tirés de deux mots Celtiques, *Kaer* & *Feunteun*, qui veulent dire : *Ville où il y a des sources d'eau vive*. Telle est aujourd'hui la Paroisse de Carfenten, qui étoit autrefois un Fauxbourg de Dol.

Quoique ces Notices soient postérieures à l'âge Romain, & qu'on puisse les re-

garder comme interpolées, il est certain que ceux qui y ont inseré le nom de Carifes, étoient persuadés que le territoire de Dol avoit fait du moins partie de celui des *Diablintes*. C'est tout ce qu'ils devoient avancer. Les faits & la tradition auroient été conformes les uns aux autres.

XLI. Le nom de *Diaulitæ* donne la naissance à celui de Diable.

Le nom de *Diaulitæ*, que portoient les *Diablintes*, est fort analogue à celui de *Diaul*, mot Celtique qui se rend par le terme *Diable*. Nous sommes garants que dans le treizieme siecle il y avoit encore aux environs de Dol une famille qui s'appelloit *Diable*, dont quelqu'un avoit des possessions dans la Paroisse de la Fresnaye. Ce fait est consigné dans un titre des Archives du Chapitre de Dol. A une lieue de la Ville, on voit une ferme nommée Diablere.

Les Peres Briet & Labbe prétendent que la famille de Saint Guétas en Bretagne, qui a changé son ancien nom de Diable en celui qu'elle a porté depuis,

avoit pris de la terre Diablere la dénomination de Diable.

Salacon, Evêque de Dol, que Nominoé fit déposer au neuvième siecle, est qualifié dans plusieurs actes *Episcopus Dialetensis*. On s'apperçoit facilement que de *Diaulitæ*, on aura fait d'abord *Diauletensis*, & par abbréviation *Dialetensis*.

Nous avons trouvé, dans les noms de *Condate* & *Condivicnum*, la raison qui a déterminé leurs fondateurs à les appeller ainsi. Ce qui nous enhardit à rechercher l'origine du nom que l'on a donné à la Ville de Dol.

XLII. L'étymologie de Dol, donnée Camden, n'est pas naturelle.

Dol se rend en langue bretonne par *lieu bas & fertile*. C'est aussi l'étymologie que Cambden, cet habile Historien Anglois, prête à la Ville de ce nom. Pour lui donner de la vraisemblance, il faut que le nom de Dol ait été originairement accordé à cette vaste plaine sur laquelle la Ville domine, & que delà elle ait emprunté sa dénomination. Il

ne s'agira plus que de savoir si, du tems des *Diablintes*, on pouvoit réconnoître dans ce terrein la fertilité qu'on lui attribue. Au quatrième siecle il étoit encore couvert d'une forêt qui alloit joindre celle de Chosey, & s'étendoit dans le pays d'Alet. Cette forêt, comme toutes les autres de l'Armorique, étoit antérieure aux habitans de ce lieu. Une terre inculte, & livrée aux seules forces de *la nature, étoit-elle propre à faire admirer sa fécondité*, surtout si l'on considere combien elle devoit être marécageuse? Ses premiers Colons ne vivoient que de chasse & de leur bétail : ce n'étoit pas dans une forêt qu'ils pouvoient trouver de gras pâturages. L'agriculture ne les occupa que long-tems après leur arrivée.

XLIX. Par le mot *Dol* on entendoit autrefois un lieu élevé.

Si le sens que Cambden, les Gallois & les Bas-Bretons modernes donnent au mot *Dol*, ne peut convenir au terrein sur lequel est située la Ville de ce nom, celui qu'y avoient attaché les anciens

Celtes, est plus analogue à cette position. Par le terme *Dol* ils entendoient un *endroit élevé*. Aussi ce qu'on appelle la Dole, est une haute montagne de Franche-Comté : une Ville de la même province & du même nom, est placée sur une éminence. Le Mont-Dol s'éleve majestueusement au-dessus des marais de la Ville. Le terme *Dol* reparoît dans d'autres Langues que la Celtique. Il est la racine du verbe latin *Adolesco*, qui est formé de *a* augmentatif, de *Dol* & *esco*, verbe substantif. *Gadol*, en hébreu, signifie *grand*. Par le changement facile du *D* en *T*, nous retrouvons dans le mot Dol, *tollo* en latin, *élever*; & *tholos* en grec, *dôme*, *voûte élevée*. Nous croyons qu'il est important de remarquer ici que les noms des choses les plus communes, tels que ceux de Montagnes & de rivieres, sont presque les mêmes dans toutes les Langues. Ce sont des restes précieux de la Langue primitive qui a servi de fondement au langage des dif-

ferens peuples. La plûpart des Savans conviennent à présent de cette vérité.

XLVI. Dol & son district ne furent qu'un canton.

La Ville de Dol & le territoire qui en dépendoit, ne formérent d'abord qu'un *Pagus*, ou canton. A l'Orient ce district joignoit Trans; vers le Midi, Fins des Redones; à l'Occident le lieu nommé *Marc*, c'est-à-dire, *frontieres*, ou *Marches*. On l'appelle de nos jours Saint-Pere-Marc-en-pou-let. Il séparoit, comme à présent, le pays de Dol & celui d'Alet.

XLV. ses limites.

Le *Pagus* de Dol se terminoit à l'endroit connu sous le nom Celtique de *Dina-ans*: ce qui veut dire *lieu de séparation*, d'où l'on a fait *Dinan* (*a*).

XLIV. Le canton d'Alet étoit formé du

Le *Pagus Aletensis* étoit resserré par celui de Dol & par la Cité des *Curiosolites*. Il ne comprenoit probablement

(*a*) Cenalis & après lui d'Argentré ont mis les *Unelli* à Dinan, à cause de la similitude qu'il paroît entre ces deux noms. Mais Ptolémée, meilleur juge, qui les nomme *Veneli*, & qui leur donne pour Capitale *Crociatonum*, Valogne, détruit leur sentiment.

Clos-Poul. que ce qui forme actuellement le Clos-Pou-let.

Isidore, dont Cambden fait mention dans son excellente description des Isles Britanniques, met *aliud*, que l'on doit prendre pour *Alet*, au nombre des dépendances de *Noedunum*.

XLVII. Origine du nom Aletum.

Le nom d'*Aletum* vient probablement des mots Celtiques *al*, *rocher*; de *let*, *proche*; & d'*on*, *riviere*. Pour saisir la raison de cette étymologie, il faut savoir que le lieu où la Ville d'Alet fut placée, est un promontoire auprès duquel étoit le lit de la Rance.

XLVIII. Pourquoi les Romains ont donné à Aletum le nom d'Aliud.

Les Romains ont donné quelquefois à Alet le nom d'*Aliud*, en sous-entendant le mot *saxum*. Le motif de cette dénomination vient de ce qu'à un quart de lieue d'Alet, & en ligne, à peu près, parallele, on voit au Nord un rocher qui répond au premier. Aron, (*a*) cé-

(*a*) Le terme *Aron*, signifie *rocher*; on appella le Saint du nom de sa demeure.

lébre personnage dans le pays, s'y retira au sixième siecle.

LII. Les garnisons que les Romains placent à Alet donnent de la célébrité à ce lieu

Alet, voisin de l'Océan, dut paroître aux Romains très-propre à faire l'un des boulevards de l'Armorique, & à la défendre contre les incursions des Pirates. Cependant il fut inconnu pendant les trois premiers siecles de leur domination ; les garnisons qu'ils y établirent, lui *donnérent de la célébrité*, mais il ne parvint pas jusqu'au titre de *Cité. Il* s'appella dans le canton même *GWic-Alet*, ou *Wic-Alet* (*a*).

LIII. Monumens qui attestent l'antiquité d'Alet.

En creusant les fondemens de quelques maisons que l'on construisit au dix-septième siecle sur une partie des ruines d'Alet, on trouva des restes d'anciens bâtimens de brique rouge, & des pots de cuivre qui contenoient de vieilles pieces de monnoie d'or, d'argent, de cuivre & autres métaux, sur lesquelles on voyoit differentes figures en relief avec

(*a*) *GWic* ou *Wic*, veut dire *habitation*,

des inſcriptions gothiques. Sur l'une de ces pieces étoit une tête d'Empereur couronné avec cette inſcription en lettres latines : *adventui Auguſti feliciſſimo.* Dans un terrein qui eſt au-deſſus d'une fontaine du bourg de Saint Servan, on découvrit des tombeaux de brique : les oſſemens, qui y étoient renfermés, étoient beaucoup plus grands que ceux des hommes de notre ſiecle, une groſſe brique ſervoit d'appui à la tête.

Lorſqu'en 1759 on bâtit une forteresse ſur l'emplacement de l'ancien Alet, on y trouva encore plûſieurs médailles de cuivre, & quelques-unes d'argent : elles portoient toutes des Legendes Romaines.

I. Les Curioſolites : pourquoi ainſi nommés.

César parle des *Curioſolites* en pluſieurs endroits de ſes Commentaires ;(a)

(a) Les *Curioſolites* ſont ainſi appellés, de *Cwrgl* qu'on prononce *Corogl, bargue couverte de cuir* ; & de *ſolita, inventer.* Ce Peuple établi ſur le bord de la mer, avoit été apparemment des premiers à conſtruire ces ſortes de bateaux, les ſeuls que l'on ait d'abord employés.

il les met au nombre des Cités Armoriques. Pline change un peu leur nom, en les appellant *Cariosuelites*. Ptolemée ne les a pas connus. Depuis qu'on a découvert la position des *Arvii*, on ne peut plus confondre ceux-ci, comme l'a fait M. de Valois, avec les *Curiosolites*. Les *Arvii* de Ptolemée ne sont point les *Curiosolites* de César. On n'a pas mieux *réussi en ne faisant* qu'un même peuple des *Curiosolites*, & des *Corisopiti*.

LI. Ils sont differens des *Arvii* & des *Corisopiti.*

Il étoit reservé à notre siecle de fixer avec certitude la position de la Cité des *Curiosolites*. On l'a trouvée à Corseul, Bourg entre Dinan & Lamballe.

XLIII. Leur Capitale étoit Corseul.

Depuis 1738 on a trouvé dans ce lieu des Médailles de presque tous les Empereurs du *Haut* Empire jusqu'à Posthume; on en a recouvré aussi du Bas-Empire & même des Goths. On voit dans le Cabinet de M. de Robien une petite idole de bronze, dont l'index de

LVI. Preuves de l'ancienne grandeur de ce village.

la main droite est appliqué sur la bouche : cet antique a été pris à Corseul. (*a*) Un Temple octogone de trente

IV. On y voyoit un temple octogone.

(*a*) La Ville des Curiosolites, anciens Peuples de l'Armorique, dont il est parlé en trois ou quatre endroits des Commentaires de César, est aujourd'hui une Ville presque inconnue ; car ce n'est que par pure conjecture, & en se copiant aveuglément les uns les autres, que la plûpart des Commentateurs ont dit que c'étoit Cornouailles ou Quimper. Le peu de conformité de ces noms avec celui de *Curiosolites* dont l'un ou l'autre doit vraisemblablement avoir été formé, & le peu de vestiges qui restent dans ces Villes de la magnificence ou de l'antiquité qui doit les avoir distinguées, sont des objections auxquelles il semble très difficile de repondre.

Quelques Académiciens qui connoissent le pays, s'étant persuadés que l'ancienne Ville des *Curiosolites*, pourroit bien être aujourd'hui le village de corseul, près Dinan, où l'on remarque tous les indices d'une grande & ancienne Ville, & dont le nom très-analogique retient encore toutes les lettres de celui de *Curiosolites*, M. le Pelletier de Sousy voulut bien en 1709, charger un Ingénieur de Saint-Malo, de se transporter sur les lieux, d'y examiner les ruines indiquées & d'en faire le rapport le plus circonstancié qu'il seroit possible. L'ingénieur s'y transporta, & l'Académie reçut bientôt le Mémoire suivant ;

pieds de haut, orné de Colonnes & décoré de Statues, contribuoit à l'embel-

---

MÉMOIRE

Sur les vestiges d'antiquité que l'on trouve au village de Corseul en Bretagne, à deux lieues de Dinan, vers l'Ouest.

» Ce Village est certainement bâti sur les ruines d'une » Ville considérable, comme il paroît par la grande » quantité de restes de murailles que l'en trouve dans » les jardins & dans les champs à quatre ou cinq pieds » de profondeur dans la terre. Son Eglise a sans doute été » bâtie des débris de quelque grand édifice : car on voit » en differens endroits des tambours de colonnes de » même grosseur que ceux des piliers qui forment les » ailes du chœur. Tels sont ceux que l'on voit à trois » cent pas de l'Eglise, au milieu du grand chemin de » Dinan, auprès desquels est une base de profil atti» curge de trois pieds six pouces de diametre, avec en» viron un pied de fust cannelé en spirale. Mais ce qui » est de plus remarquable, est une grande pierre de cinq » pieds de long, large & épaisse de trois, que l'on a » tirée d'un tombeau, pour en faire un pilier octogone, » auquel on a laissé une face plus large que celles qui » lui répondent, pour conserver une inscription latine, » telle qu'elle est figurée dans la copie suivante.

D. M. S.

SILICIA.

lissement de cette Ville. Plusieurs routés sortoient de Corseul ; il en subsiste

---

M. GIDDE DO
MO. AFFRIKA
EXIMIA PIETATE
FILIUM SECUTA
HIC SITA EST
VIXIT AN. LXV.
CN. IANUARI
US FIL - POSUIT.

» Au bas du clocher de la même Eglise, dans un trou » de seize pouces en quarré, on voit une inscription » gothique, mais très-difficile à déchiffrer.

» Il paroît en quelques endroits à fleur de terre un pe- » tit mur de deux pieds quatre pouces, continué en » droite ligne du Sud de l'Eglise vers le Nord sur la lon- » gueur d'environ deux cent toises. Il traverse le cime- » tiere par devant la grande porte, passe entre deux » maisons, & se cache dans un champ où on ne l'a pas » fait chercher, étant trop mince pour un mur de Ville. » Les Paysans disent qu'il est coupé perpendiculairement » par un autre mur épais de sept à huit pieds. Ils le re- » connoissent par le bled qui est toujours plus court au » dessus de ce mur qu'aux autres endroits. Il est assez dif- » ficile de déviner ce que c'étoit, vû la quantité d'au- » tres restes de murs que l'on rencontre en fouillant dans » ce champ.

» A l'Est de ce mur est un puits creusé dans le roc, » couvert d'une pierre de sept pieds de diametre, &

encore quelques-unes. La plus considérable a sa direction vers la Ville de

---

» percée au milieu d'un trou rond de dix-huit pouces.

» Le grand chemin de Dinan au sortir du Village, » est traversé par des restes de petit mur de deux à » quatre pieds, éloignés les uns des autres de deux & » de cinq toises.

» Sur ce chemin, à quelques deux cens toises de l'E» glise, on a fouillé & l'on fouille encore dans une » piéce de terre inculte, pour chercher & ramasser du » tuileau à *faire du ciment pour* les fortifications de Saint-» Malo, & *l'on y a trouvé plusieurs vestiges d'anciens* » bâtimens. *Le premier qui fut découvert, est une es-* » pece de petite citerne de six pieds en quarré, qui avoit » du côté de l'Est une rigole, & une autre au Sud » de huit pouces en quarré; le pavé en est couvert d'une » chape de ciment de quatre pouces d'épais. Au dessus » est une voute pleine de terre.

» A deux toises plus haut vers le Nord sous une pierre » brute de trois pieds, il y a une pierre de taille de » cinq pieds six pouces sur quatre & demi de large, & » de seize pouces d'épais. On a fait fouiller à côté, pour » savoir ce qu'il y avoit dessous.

» On l'a trouvée enchassée dans une maçonnerie faite » d'une façon singuliere. Ce sont de petites pierres & » des morceaux de tuile platte jettés sur un enduit de » ciment bien uni, & recouvert d'un autre enduit de » ciment applani de même par-dessus. Il y en a plu-» sieurs lits les uns sur les autres. Après avoir démoli » tout autour, on n'a trouvé que d'autres pierres de taille

Vennes. De Corseul, cette voie se rend d'un seul enlignement jusqu'aux envi-

---

» plus petites, & au dessous, de la maçonnerie à chaux » & à sable.

„ A deux toises plus haut, on a trouvé dans une es- » pece de chambre de douze pieds en quarré, enduite » de ciment, une cheminée de cinq pieds de large, qui » exhaloit la fumée par deux canaux de tuile d'une pié- » ce, cimentés aux deux coins. ces canaux sont de dix- » huit pouces de haut & de six en quarré. Aux deux » côtés opposés ils sont percés de trous quarrés, longs „ de cinq pouces sur un & demi de large.

„ A cinq toises de cet endroit étoit un petit corri- „ dor de quatre pieds de large, pavé de pierres quar- „ rées de quatorze pouces, dont le grain est plus fin & „ la couleur plus verdâtre que celle du pays, avec un „ enduit de ciment par les côtés.

„ A l'Ouest de la même chambre étoit une espece de „ canal voûté, de deux pieds de large, & de deux „ pieds & demi de haut, avec des petits piliers de „ briques de neuf pouces en quarré dans le milieu. Un „ peu au dessous est une grande pierre de taille de cinq „ pieds & demi en quarré, épaisse de vingt pouces. A „ côté est un mur en demi cercle qui va joindre la pier- „ re dont on a parlé, & un autre mur de sept pieds „ d'épais, la traverse à deux toises par derriere.

„ Un autre qui est Nord & Sud, semble venir le join- „ dre, & celui-ci est coupé d'une ouverture qu'on croit „ avoir été une porte, dont le seuil est une pierre de „ cinq pieds sur quatre de large, encastrée par un bout

rons de Beaubois, où elle forme son premier angle. Elle est encore bien tra-

---

» sous un parement de grandes briques. L'autre paroît
» l'avoir été aussi. Ayant fait fouiller au dessous jusqu'à
» dix pieds de profondeur, on a trouvé une arcade de
» briques bouchée d'un côté de pierres de taille, &
» un autre mur en retour formant une angle fort obtus.

» Environ à huit cens toises de l'Eglise au Sud-Est, sur
» une hauteur, on voit la moitié d'un Temple octogone,
» qui subsiste encore hors de terre, de 31 pieds de haut
» revêtu par dedans & par dehors de petites pierres de
» quatre pouces en quarré, taillées proprement & po-
» sées par assises reglées. Les angles, le bas & le
» haut, à quatre pieds du sommet, sont écorchés,
» comme si il n'y avoit eu une base, une corniche, &
» quelque incrustation.

» Entre les pans de l'octogone on remarque aussi quan-
» tité de trous. Aux côtés de ce temple on découvre
» quelques vestiges d'une levée couverte d'un enduit de
» ciment appliqué sur des pierres à sec.

» Il paroît d'autres restes de chemins en forme de
» levées, qui pourroient bien être l'ouvrage des Romains
» depuis Corseul jusqu'à deux lieues loin auprès de Beau-
» bois, & depuis ce temple jusqu'à pareille distance du
» côté de Quever. ce chemin est en plusieurs endroits
» dans son entier, quoique le plus souvent couvert de
» terre. [*Histoire de l'Académie royale des inscriptions*
» *t. I. depuis la page* 401 *jusqu'à* 407].

cée jusqu'à l'étang de Jugon (*a*) qu'elle traverse, & passe au delà à plus d'une demi-lieue : après quoi on en retrouve des vestiges de quart de lieue en quart de lieue. On la revoit près de Langouedre & sur le Mené (*b*). Cette voye, qui a de vingt à vingt-quatre pieds de large, est fort bombée, & élevée de quatre à cinq pieds au dessus du terrein qui l'environne.

Une autre voie qui se prend de Corseul, donne sur Quintin(*c*). Elle passe par Cambœuf, Plan-coet, le Chemin chaussée, Saint Alban, Planguenoual, Pont-

---

[*a*] On trouve l'étymologie de *Jugon* dans *juc*, *élévation*, *colline* ; & dans *on*, *riviere*. Cette petite Ville est au pied d'une montagne, sur la riviere d'Arguenon, qui prend elle-même son nom de l'article *ar* : de *guen*, *belle* ; & d'*on*, *riviere* : *belle riviere*.

[*b*] *Menés* en langue bretonne, signifie *Montagne*.

(*c*) Le nom de *Quintin* est composé de *Cain*, *belle* ; & de *din*, en composition *tin*, *forêt*. L'emplacement de cette Ville a été pris, comme on le voit, sur la forêt qu'on appelle encore Quintin. La riviere de Gouet qui passe auprès de cette Ville en prend son nom. *Goued*, *forêt* : *riviere qui traverse une forêt*.

neuf, Yfiniac. De cet endroit elle ſe prolonge durant environ deux lieues vers Quintin.

Ce chemin eſt moins bombé que le premier. Dureſte il eſt ferré, à peu près, de la même maniere; mais il a trente-ſix à quarante pieds de large.

Deux autres routes ſortent encore de Corſeul; mais elles ne ſont reconnoiſſables qu'à l'arrivée de cette Ville.

La premiere a ſa direction vers Rennes. Entre Rennes & Corſeul (*a*) ſe

(*a*) » Selon toutes les apparences, cet édifice [le » Temple de Corſeul] n'a jamais été plus élévé, ni » couvert. Les trous qu'on y remarque, n'ont jamais été » fermés... Les petites pierres quarrées dont l'édifice eſt » revêtu ont la ſurface arrondie, comme ſont ordinaire- » ment les pavés des rues; ces pierres ſont à peu près » blanches comme le tuf. Le dedans eſt revêtu de ces pier- » res comme le dehors, & elles manquent aux mêmes en- » droits; c'eſt-à-dire, aux angles, au bas & ſur le haut, & » cela d'une maniere égale ſur les 4 pans qui ſubſiſtent. » ces lieux dégarnis de pierres, & écorchés, comme » dit l'Ingénieur, ont un enfoncement dans le mur qui » dans le haut a bien deux pieds de profondeur, mais il » n'en a pas plus d'un dans le bas. Ce même enfoncement » paroit auſſi au dedans, & n'a pas plus d'un pied de

LVI. colonne milliaire près Hedé. voyent à S. Meloir des bois, Paroisse du Diocèse de Dol, & à peu de distance de Hédé, 4 piliers ronds qui ne font

„ profondeur, tant en haut qu'en bas. Le Prieur de Lehon, Martin Corneau, conjecture que les angles tant „ intérieurs qu'extérieurs, & tous les endroits dénués de „ ces petites pierres quarrées, étoient ornés de pierres „ de taille qui ont été enlevées depuis pour d'autres bâ„ timens.

„ Les encognures tant dehors que dedans, font vui„ des, aussi bien que la place de la corniche. Il paroît „ qu'on en a ôté les colonnes & les pilastres, de même „ que les pierres de la corniche.

„ Au bas de la colline où est ce temple, on voit un „ tronçon de colonne qui a trois pieds de diametre: ce „ qui emporte trente pieds de hauteur; & cela fait ju„ ger qu'elle peut avoir servi à ce Temple qui en a 36 „ en tout y compris l'attique au-dessus de la corniche.

„ Alexis Lobineau croit qu'à chaque angle il y avoit „ une colonne pareille à celle dont on y voit encore le „ tronçon. On pourroit s'éclaircir si elles étoient effec„ tivement aux angles de l'octogone, en fouillant pour „ en trouver le fondement.

„ De toutes ces observations il semble qu'on doit con„ clure que ce Temple n'a jamais été voûté, puisqu'il „ n'y a aucune trace de naissance de voûte, ni peut-être „ couvert, à moins qu'il ne l'eût été de charpente, ou „ de chaume, comme les anciens Gaulois couvroient „ leurs Maisons. Les Grecs avoient des Temples décou„ verts qu'ils appelloient Hypetres. Quant à cette levée „ qui contient, comme on voit, un grand espace, elle

qu'une même masse, sur l'un desquels est l'inscription suivante :

IMP. CAES.
AVONIO VICTORINO
P. F. PI... SO.... O.
LEUG.

Le haut de ce pilier est creusé en forme de bassin, & l'on y apperçoit quelques trous.

Dom Lobineau l'avoit pris pour un autel ; *il regardoit les trois autres piliers comme des piedestaux de statues.*

Le tout n'est cependant qu'une colonne milliaire, sur laquelle on a gravé le nom de l'Empereur regnant, & qui servoit à marquer combien il y avoit de lieues, de l'endroit où elle est placée, à Rennes & à Corseul.

LVII. Autre colonne milliaire à Languenan.

Marcus Piavonius-Victorinus étoit un grand Capitaine, que Posthume, tyran des Gaules, associa à l'Empire, vers l'an

---

» pouvoit servir à renfermer le peuple qui assistoit aux » sacrifices, ou aux autres actes de religion, (*Mémoires* » *de l'Académie des sciences de Paris*).

265 ; qui y fut reconnu & y périt de mort violente vers l'an 268.

La feconde route de Corfeul paffe par le bourg de Languenan : on y voyoit deux piliers d'environ onze pieds d'élévation ; ils étoient à une diftance d'environ fix pouces l'un de l'autre, & montés fur un piedeftal commun. Chacune de ces pierres étoit taillée en rond ; à la hauteur de neuf pieds le refte fe terminoit en quarré. A la face droite de chaque côté étoit repréfentée une tête d'homme, & à la gauche une tête de femme. La tête de l'homme étoit nue ; celle de la femme portoit une coëffure à l'antique. Les deux autres côtés de chaque quarré contenoient une infcription. Ce monument fut renverfé en 1769 par un ouragan violent. Ce n'eft que depuis cette époque que nous avons eu connoiffance de cet antique. Il mérite que l'on en conferve la mémoire à la poftérité. Nous regrettons particulierement la perte de ces Infcriptions. Les piliers,

ſur leſquels elles étoient gravées, ont été briſés, & les fragmens diſperſés.

Nous penſons que cet ouvrage étoit une colonne itinéraire. Elle ſert à relever l'éclat obſcurci de l'ancienne Ville de Corſeul. La voie où ſe trouvoit cette colonne, conduiſoit vers la mer; mais nous n'oſons aſſurer poſitivement quel port elle indiquoit.

LVIII. Limites des curioſolites.

Le territoire des *Curioſolites* confinoit avec les *Diablintes*, de l'Occident au midi; avec le canton d'Aleth par le Clos-Pou-let, avec ce que nous appellons le Diocèſe de S. Brieuc, dans une Paroiſſe qui conſerve le nom d'*Yſiniac* (*a*), terme indicatif d'anciennes limites; avec les *Veneti* à Combleſſac. L'*Af*, petite riviere qui coule auprès de cette Paroiſſe, ſeparoit les *Veneti* des *Curioſolites*. (*b*)

[*a*] Le nom *d'Yſiniac* eſt compoſé de *fin*, *limites; d'i*, *riviere*; & *d'ac*. *habitation*; *demeure auprès d'une riviere qui ſert de limites*.

[*b*] Le nom de cette Paroiſſe ſe trouve dans les Actes de Saint Melaine, p. juſtif. de l'Hiſt. de Bret. t. I. par Dom Morice: elle eſt appellée *Combliciacus*. Ce

LIX. Les Veneti

Les *Veneti*, quoiqu'en dise Strabon, (*a*) n'étoient point Belges. Ils habitoient le terrein qui compose maintenant le Diocèse de Vennes. Pline fait mention de ce Peuple (*b*). Il appelle *Veneticæ Insulæ* les Isles adjacentes au continent de cette Nation : le texte grec de Ptolemée ne dit rien des *Veneti*. Leur nom se lit dans la version latine : comme elle est ancienne, elle tient, à peu près, lieu de texte.

LX. Ils habitoient le Diocèse de Vennes.

LXI. ce qu'on entendoit par Insulæ Veneticæ.

Les *Insulæ Veneticæ* de Pline étoient sous la dépendance des *Veneti*, elles renfermoient sous ce nom ce qu'on appelle Belle-Isle, connu d'abord sous le nom de *Vindilis*, dont il est mention dans l'Itinéraire maritime, & ensuite par celui de *Guedel*, suivant la donation qu'en fit Geoffroi, Comte de Bretagne, au Mo-

LXII. Leur position.

terme vient de *cam*, *habitation*; & de *blich* ou *bri h frontieres*; *af*, nom appellatif de riviere, est devenu propre à celle-ci.

[*a*] Géograph. Lib. 4.

[*b*] Lib. 4 c. 19.

nastere

nastere de Rédon (*a*); Houat, (*Siata insula*) du même Itinéraire; Hedic, Grouais & Quiberon qui forme une isle dans les grandes marées.

LXIII. Dariorigum Capitale des Veneti.

Ptolemée nous apprend que la Capitale des *Veneti* s'appelloit *Dariorigum*. La Table Théodosienne fait mention de *Dartoritum*. Ce ne peut être qu'une altération de *Dariorigum*, surtout si l'on considere que cette Table donne à *Dartoritum* le rang parmi les Capitales.

LXIV. Ce qu'on entendoit par Dariorigum.

Le nom de la Capitale des *Veneti*, repondoit à la puissance de cette Nation. Il est composé de *da*, *mer*; de *rio*, *riviere*; & *rig*, *empire*; de sorte que par là l'on entendoit la même chose que

(*a*) Le terme *Belle-Isle* rend exactement ceux de *Vindilis* & de *Guedel*. En effet *Vindilis* est composé de *vin*, *belle*; & d'*Ile*, *Isle*; *Guedel* de *Gued*, *belle-Isle* & d'*el*, *isle*. *Belle-Isle* s'est aussi appellée *Calonesus*, de *Cal*, *roc*, d'*onés* ou *enés*, *isle*; & d'*us*, *élevée*. Le Chef-lieu de Belle-Isle se nomme *Palais*, de *pal*, *roc*; & d'*ais*, *château*. *Château bâti sur le roc*.

royaume qui domine sur la mer & sur les rivieres. Il y a tout lieu de croire que cette Ville étoit la maîtresse de presque tous les ports jusqu'à la Seine : le terme *Venetia* (*a*), dont César s'est servi pour exprimer son territoire, semble l'insinuer ; du moins est-il certain que cet Historien n'a jamais employé cette maniere de parler à l'égard des autres Cités de la Gaule.

XXV. Dariorigum étoit placé à Durouec ; ce que ce terme signifie.

Suivant Dom Lobineau, *Dariorigum* n'occupoit pas précisément le même espace de terrein que celui sur lequel Vennes est assise. Cet Auteur pense qu'elle étoit placée sur une pointe de terre qui dominoit sur le Mor-Bihan (*b*), & que la mer, dans son flux & reflux, entouroit deux fois par jour. Il est, en cela, d'accord avec César. Cet Historien donne assez généralement un pareil emplacement aux Villes des *Ve-*

(*a*.) Comment. lib. 3.

(*b*) Mor-Bihan vient de *Mor*, *mer* ; & de *bihan*, *petite* : ce qui veut dire, *petite mer*.

neti. A une lieue au dessous de Vennes & au fonds du Mor-Bihan est un lieu que les eaux de l'Océan couvrent de cette maniere : il se nomme *Durouec* (*a*). C'est-là probablement son ancienne situation.

LXVI. Le *Vindana portus* de Ptolemée étoit le Mor-bihan ; ce qu'on entendoit par ce terme.

Le *Vindana portus* (*b*), que Ptolemée met entre l'embouchure du fleuve *Erius*, (*c*), [la Vilaine] & le promontoire *Gobœum* (Cap de Saint Mahé ou Finisterre) n'étoit point autre que le *Mor-hiban*. L'ancien *Navale*, terme consacré par les Romains, se reconnoît à l'entrée de ce port : on le nomme encore de nos jours *Navalo*.

Les *Veneti* avoient pour frontieres les Etats des *Namnetes*, des *Redones*; des *Curiosolites* & des *Osismii*. Ils con-

(*a*) Le nom de *Durouec* vient de *Dur*, *beaucoup*, *abondant*; d'*ow*, *eau*; & d'*ec*, *pointe* : ce qui veut dire *Promontoire environné de beaucoup d'eau*.

(*b*) *Vindana* est composé de *Vin*, *blanc*; & de *dan*, *principale* : ce qui veut dire *port le plus considérable des Blancs ou des Veneti*.

(*c*) *Erius* vient d'*er*, *eau*; & d'*iw*, *eau*, par réduplication, *forte riviere*.

LXVII. Frontieres des Veneti

finoient avec les *Curiosolites* à Comblessac : tout ce que nous connoissons d'anciens Historiens, tels que César, Strabon, Pomponius-Mela, Pline & Ptolemée, font mention des *Osismii*. C'est-là le nom que leur donnent Pline & *Mela*. Il est un peu changé dans les Commentaires de César, qui les appelle *Osismii*; Pytheas les nomme *Timii*.

LXVIII. les osismii.

LXIX. Ce Peuple n'a point habité Hiêmes : d'où est venu le nom de cette Ville.

Les Savans sont partagés sur la position des *Osismii* (*a*). Quelques-uns, du nombre desquels est l'illustre M. Huet, Evêque d'Avranches, ont prétendu que ce Peuple habitoit Hiêmes, qui n'est plus aujourd'hui qu'un Bourg, au Diocèse de Séez, mais qui autrefois étoit une Ville assez considérable, & dont le ressort étoit fort étendu (*b*).

(*a*) Les *Osismii* ou *Osismi* sont probablement ainsi appellés de *si*, *pays*, *contrée* ; & d'*is*, *bas* : ce qui voudra dire : *habitans d'un pays bas*. Le territoire des Osismiens se nomme maintenant *Basse-Bretagne*. Le nom *Timii* peut venir de *tim* ou *dim*, *montagne*.

(*b*) La Ville d'Hiêmes [*Oximum*] étoit bâtie sur le sommet d'une montagne. C'est delà qu'elle a pris son nom. *Oc*, *montagne* ; *Sum*, en composition *sym*, *sommet*.

Cette opinion fondée sur une mauvaise Tradition, a été renouvellée depuis peu par M. Trigan, dans son Histoire Ecclésiastique de Normandie. Les preuves qu'il tire des Actes qui ont suivi l'âge Romain, ne peuvent prévaloir contre celles que nous fournissent les plus anciens Auteurs.

LXX. Les Osismii étoient établis en Armorique.

Strabon, qui vivoit sous Auguste, place les *Osismii* auprès des *Veneti*, & proche l'Océan. » *En sortant du territoire des Veneti*, *dit ce Géographe*, on » entre sur celui des *Osismii*... qui habitent un promontoire assez avancé » dans l'Océan (*a*).

Une position de cette nature convient entiérement à la Bretagne. Elle contient plusieurs promontoires qui dominent sur la mer. Le local des cô-

(*a*) Post Venetos sunt Osismii, quos Timios Pytheas dicit, versùs Oceanum habitantes in promontorio quodam satis longè porrecto, non tamen ita longè ut ille & qui eum secuti sunt, Autores tradiderunt [*Geograph. lib.* 4.

tes de Normandie ne suppose rien de semblable. D'où il faut conclure que du tems de Strabon, & même de celui de Pytheas, le plus ancien des Ecrivains Gaulois que nous connoissions, & qui florissoit quatre siécles avant l'Ere Chrétienne, il y avoit en Bretagne des *Osismii*.

Pomponius-Mela met les *Osismii* sur la mer Britannique vis-à-vis de l'Isle de Sein (*a*). Tous les Géographes parlent de Sein comme d'une Isle située dans la partie Occidentale de notre Bretagne.

Nous observerons en passant que c'est mal à propos que quelques Auteurs lui ont donné le nom d'*Isle des Saints*, soit dans les Cartes Géographiques, soit dans leurs écrits. Nous ajoûterons encore que c'est pas inadvertance que M. Fréret s'est persuadé

(*a*) Sena Insula in Britannico Oceano, Osismicis adversa littoribus. *lib.* 3, *c.* 6.

que l'Isle de Sein s'appelloit en Bas-Breton *Enez-Sizun*. Ce nom est plutôt celui d'une langue de terre, dont la pointe se nomme le bec du Raz (*a*). Nous aurons occasion de faire connoître d'où est venu le nom que porte l'Isle de Sein, & d'en fixer le vrai sens.

De quelque maniere que l'on veuille entendre Pline (*b*), il est constant que cet Historien compare notre Bretagne à une *Peninsule, qui s'avance dans l'Océan, & dont l'extrémité étoit habitée* par les *Osismii*.

Ptolemée, dans la description qu'il fait des Peuples établis dans l'Armorique, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'au promontoire Gobée, reconnoît que les *Osismii* étoient voisins de

(*a*) *Raz, détroit. Sizum, détroit.*

(*b*) Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Venetos, Abrincatuos, Osismios, clarum flumen Ligerim, sed peninsulam spectatiorem excurrentem in Oceanum à fine Osismiorum circuitu D. C. XXV. M. passuum, longitudine & latitudine C. XXV. M. ultrà eam Namnetes. *lib.* 4, *c.* 17.

ce Promontoire. Il les fait limitrophes des *Veneti* (*a*).

Ce que Ptolemée appelle promontoire Gobée, eſt l'endroit du Continent de la Gaule, le plus avancé dans la mer vers le Couchant. On y reconnoît la pointe de cette partie de la Bretagne qui a pris le nom de Saint Mahé, ou Finis-terre dont nous venons de parler.

Le nom de Gobée, que portoit ce Promontoire, eſt pris dans la Langue Celtique. *GWep*, dit Davies, ſe rend par *Roſtrum*. Le mot *bec* exprime ce *roſtrum*; & ce bec eſt la pointe du *Raz*, autrement de Saint Mathieu ou Mahé.

Ptolemée place près de ce Promontoire un *Staliocanus portus*. On l'y retrouve effectivement : on voit une rade entre l'Abbaye de Saint Matthieu & le Conquet, au Dioceſe de Léon, à qui

---

(*a*) Latus Septentrionale Sequanæ tenent Caletæ; poſt quos Lixuvii, poſt Unelli poſt hos Biducenſes, & ultimi uſque ad Cobæum promontorium *Oſiſmii*. Occidentale autem latus teneat Veneti, quorum civitas Diagoritum.

l'on donne encore de nos jours le nom de Porz-Liocan ; ce qui veut dire : *Port de couleur blanche*. *Porz* en Celtique signifie *Port* ; *Liou*, *couleur* ; & *Can*, *blanc*. Les rochers de Liocan sont en partie blancs : la gréve qui est couverte de cailloux & de sable, en est toute transparente.

D. Lobineau dit qu'on voit à Porz-Liocan des *vestiges* d'un Port construit en brique & *en ciment. Les anciens du* pays assurérent en 1694 à *D. Pelletier*, Auteur du Dictionnaire Breton, qu'ils avoient vu des anneaux où l'on attachoit les navires : ce Religieux remarqua la place d'un de ces anneaux.... » Le quai, » dit-il, étoit au-dessus de la pleine-mer à » la hauteur d'environ trois toises, & les » anneaux avoient quatre ou cinq pieds » moins d'élévation » ; ce qui lui fait juger que les Navires étoient dans ce tems-là plus élevés, ou que le rivage a baissé.

Jean Villani avoit pris Porz-Liocan pour Saint-Pol-de-Léon. Cénalis n'a

pas mieux réussi en tirant son nom des Salines, qu'il supposoit avoir existé dans ce lieu.

Les trois Historiens, que nous avons nommés, viennent à l'appui de *Strabon*, pour fixer irrévocablement les *Osismii* en Bretagne. A ces autorités se joint celle de M. d'Anville, qu'il suffit de citer en cette matiere pour mériter de la croyance. Ce savant Académicien pense que les *Osismii* occupoient une partie de la Basse-Bretagne. Dire avec M. Trigan que la Notice des Provinces & des Cités de la Gaule peut être fautive, lorsqu'elle place la Cité de *Osismii* dans la troisième Lyonnoise, c'est avancer une proposition hazardée; reduire, comme il le fait, sans des preuves évidentes, cette possibilité à l'acte, c'est choquer les régles d'une saine Logique.

Au reste nous reconnoissons, avec cet Historien, le *Pagus Oximensis* du Diocese de Séez; mais, d'après ce que nous avons dit, il nous paroît certain que les

Osismii, dont il est ici question, étoient établis dans la Basse-Bretagne.

Essayons maintenant de découvrir la vraie situation de la Ville principale de nos *Osismii*. Ptolemée nous en a fourni le nom sous celui de *Vorganium* (*a*). La table de Peutinger, qui nous représente cette Ville en abrégé par *Vorgium*, va nous indiquer son emplacement. Cette position se trouve sur une route, qui traversant la Bretagne dans sa longueur, depuis *Condivicnum* des *Namnetes*, & passant à *Dariorigum* des *Veneti*, aboutit, vers la mer, en un lieu à qui la table donne le nom de *Gesocribate* (*b*),

LXXI. Vorganium Capitale des Osismii, la même que Carhaix; pourquoi appellée Vorganium.

(*a*) *Vorganium* tire son nom de *Vor*, *habitation*; & de *gan*, *très-abondant*. Aussi la ville de Carhaix est-elle située dans une contrée très-fertile, surtout en pâturages.

(*b*) Le nom de *Gesobrivate* se dérive de *Ges*, *vaillant*; de *bri*, *forteresse*; & de *Va*, *montagne*: *montagne sur laquelle il y a une forteresse défendue par des guerriers*. On voit encore à Brest les vestiges d'une fortification qu'on appelle la tour de César. *Brest* vient de *Bres*, *grand*, à cause de la beauté & de l'étendue de son port.

fixer, d'une maniere certaine, la position de *Vorganium*, étoit de consulter les distances spécifiées par la Table de Peutinger. Il n'est pas étonnant que Sanson, qui n'y a eu aucun égard, se soit égaré en portant cette Capitale dans un lieu que l'on appelle *Cosgué-Auded*, ou plûtôt *Cozgueuded*, à douze mille pas environ de la vallée *Trecor*, maintenant Treguer (*a*).

LXXII. Ce qu'on doit penser de la Ville qu'on place à Cosgueuded.

On prétend qu'autrefois il y avoit une Ville à Cozgueuded. Le nouvel Historien de Bretagne, D. Morice, dit que l'on en apperçoit encore quelques vestiges, & qu'elle fut ruinée par les Danois au commencement du neuvième siécle. Il ajoûte que les Peuples qui en dépendoient, sont les *Lexobii* de César. Les

[*a*] Dom Morice, au second tom. de son Histoire de Bret. art. *Treguer*, assure que *Cosgueuded* signifie *vieille ville*. C'est une méprise. *Cosgueuded* est composé de deux mots Celtiques, *coz*, *vieux*, *ancien*, & de *gueuded*, *gué* : ce qui veut dire, *vieux gué*. On passoit effectivement à Cosgueuded la riviere de Leguer, [*le*, *petite* ; *guer*, *riviere*.].

monumens anciens ne déposent pas en faveur de l'existence de cette Ville, & l'on ne voit pas qu'elle ait figuré du tems des Romains. Tout ce que nous pouvons raisonnablement accorder, c'est que des Bretons de l'Isle qui se seront refugiés à Cozgueuded, du tems des Saxons, y auront fondé une petite Ville; mais nous sommes trop amis du vrai pour tenter d'enlever les *Lexobii* au Diocèse de *Lisieux*. Les meilleurs Auteurs laissent ce Peuple à *la Normandie*, nous ne devons pas la troubler dans sa possession.

Au reste, cette Ville Cozgueuded est trop éloignée des lieux indiqués par la Table de Peutinger, pour qu'on puisse la confondre avec *Vorganium*.

LXXIII. Dans quel sens on peut dire que l'Isle de Sein est vis-à-vis le rivage des Osismii.

La détermination de *Vorganium* à Carhaix, qui fait partie du Diocèse de Quimper, nous fait comprendre comment Pomponius-Mela a pu dire que l'Isle de Sein étoit vis-à-vis le rivage des *Osismii*. Ce qui compose de nos

jours le Diocèse de Quimper, dont une pointe n'eſt ſéparée de l'Iſle de Sein que par un canal qu'on nomme le paſſage du Raz, formoit, du tems de ce Géographe, une portion des états des *Oſiſmii.* Auſſi eſt-il rapporté dans la Legende de Saint Menou, ou Menulphe, que ce ſaint Perſonnage, après avoir quitté la Grande-Bretagne, aborda au territoire de cette Nation dont Saint Corentin étoit Evêque. (*a*)

Que la Ville de Quimper ait été le le ſiége de ce ſaint Prélat, c'eſt un fait atteſté par des titres également anciens & reſpectables. Suivant un Martyrologe cité par M. de Valois (*b*), Saint Corentin eſt dit : *Epiſcopus civitatis Aquilæ.* Ce qui donne occaſion au

LXXIV. Origine que Grégoire de

Pere Grégoire de Roſtrenen, dans ſon Dictionnaire Breton, de faire ſortir le nom de Quimper, de *Kemp* ou *Kamp*,

[*a*] Bollandiſtæ tom. 3. menſe jul.

[*b*] Noticia Galliar.

qu'il rend par : *Champ de Bataille* ; & d'*er*, qui veut dire, *Aigle*. Suivant cette étymologie, Quimper seroit la même chose que *Champ de l'Aigle*, *Campus Aquilæ*. C'est sans doute par une suite de cette dénomination, que l'Eglise appellée aujourd'hui *Lo-Maria* (*Locus Mariæ*) au Diocèse de Quimper, se nomme dans les Chartres, *Sancta Maria de Aquilonia* ; & que des Lettres de Bénédict I, Evêque de Quimper, ont été expédiées *in Aquilonia Civitate*.

Rostrenen donne au mot Quimper.

LXXV. Autre par le Pere Hardouin.

Le Pere Hardouin, né à Quimper, célébre par son érudition, & plus encore par la singularité de ses opinions, a remarqué dans une des notes de son édition de Pline le Naturaliste, que Quimper signifie *Ville entourée de murailles* ; mais il ne dit point d'où il a tiré cette étymologie. Les Savans l'ont laissée pour ce qu'elle vaut ; nous la releguons avec eux parmi les paradoxes que ce Jésuite a pris plaisir d'enfanter. Ce qui nous étonne, c'est que M. l'Abbé Ex-

pilly l'ait renoüvellée de nos jours dans ſon Dictionnaire des Gaules.

Le Pere Grégoire, que nous avons cité plus haut, aſſure que *Kimper* eſt un ancien mot Celtique, qui veut dire, *Guerrier*. Nous voyons auſſi, par ce qui nous reſte des monumens des plus anciennes Langues du Nord, que le terme *Kimper* y eſt employé pour exprimer celui qui s'engage dans le ſervice militaire pour une ſolde ; ou par l'eſpoir du pillage. Dans ſon origine, ce mot déſignoit *un homme robuſte*, *un Lutteur*. *Kempſlan militari : Kempa* (*Anglo-Saxon*), *Miles : Campff* (*Teuton*), *Bellum : Kempfer*, *bellator : Kemper* (*Belgicè*), *Athleta*, *pugil*.

LXXVI. Troiſième étymologie par D. Lobineau & D. le Pelletier.

Le nom de Quimper a été pris auſſi ſous un point de vûe différent de celui que nous venons de préſenter. D. Lobineau en fait dériver l'origine du mot *Kimmer*, qui, dans l'ancienne langue des Bretons, ſe rend par, *confluent de*

rivieres (*a*). D. Le Pelletier remarque d'ailleurs que ce mot est composé de *Kem*, en latin *Cum*; & de *Bér*, *écoulement*. Ce qui répond au latin *Confluens*, dont nous avons fait *Confluant*, *Conflans*, pour faire connoître la jonction de deux rivieres.

LXXXVII. Véritable Origine du nom Quimper.

Il s'agit de décider à laquelle de ces deux étymologies nous devons donner la préférence. La Ville de Quimper est effectivement située au confluent des rivieres d'Oder & de Theyr. C'est dans ce sens que Bernard de Moclan, Evêque de Quimper, a donné en 1166 (*b*) des lettres *Apud Confluentiam in Ecclesiâ B. Mariæ & B. Chorentini.* Mais il est nécessaire d'observer que le nom de Quimper se donne à des lieux où la jonction de rivieres ne se trouve pas. Tel est *Quimper-ver* sur la source d'un ruisseau qui passe jusqu'à

(*a*) Vie des Saints de Bretagne.

(*b*) D. Morice, Preuves justifi. de Bretagne, t. 1.

la Ville de Treguer, ſans s'unir à d'autres. Tel eſt encore *Quimper-quezennec*, où il n'y a point de jonction de rivieres. D'ailleurs au mot Quimper on auroit dû au moins ajouter le nom d'une riviere, comme on le remarque dans Quimper-Lé. A cette derniere Ville la riviere d'Izol (*a*) va ſe perdre dans celle d'Ellè (*b*).

LXXVIII. Des garniſons Romaines fondent la Ville de Quimper.

Si nous nous attachons au ſentiment du Pere Grégoire de Roſtrenen, & aux titres qui viennent au ſecours de cette opinion, nous avons la ſatisfaction de voir ſe développer comme d'elles-même non ſeulement l'origine du nom de Quimper, mais encore celle de la fondation de cette Ville, ſituée ſur l'Oder (*c*) qui ſe dégorge à quelques lieues

(*a*) Le nom d'Izol vient d'*Is*, *riviere*, & d'*ol*, *article*.

(*b*) Celui d'Ellé eſt dérivé *d'el*, *article*, & de *laig*, *riviere*.

(*c*) L'*Oder* tire ſon nom d'*o*, paragogique & de *der*, nom appellatif de riviere, devenu propre de celle-ci. Elle prend ſa ſource dans des montagnes, au Dio-

dans l'Océan, elle étoit propre à devenir une des clefs de l'Armorique. Le lieu où elle est assise, fut donc choisi par les Romains, lorsqu'ils furent maîtres du pays, pour y établir une garnison. L'Enseigne de leurs Légions, comme tout le monde le sait, étoit une Aigle; le terrein, où leurs Troupes furent cantonnées, ne put mieux s'appeller dans leur Langue que *Campus Aquilæ*, *Les Naturels du pays le nommérent Quimp-er* en Celtique, *parce que l'Aigle Romaine*, qui étoit le symbole de la force & de la supériorité, y étoit arborée, & que d'ailleurs il étoit occupé par une troupe de Guerriers. Ce lieu dut devenir alors un asyle contre la violence & le brigandage; on peut se persuader sans peine qu'il ne tarda pas à se peupler & à prendre la consistance d'une Ville.

---

cèse de Quimper, à quatre lieues Sud-Sud-Ouest de Carhaix, passe à Pont-Bourgis, Quimper, & se jette dans la mer à deux lieues Sud de cette derniere Ville,

LXXIX. Quimper devient Capitale.

Quimper, foible comme les autres Villes dans ses commencemens, acquit par la suite de la considération, & mérita de la part des Romains, par ses accroissemens, le nom de *Capitale*. Elle est marquée dans la Notice des Provinces & Cités de la Gaule, parmi les Cités de la troisième Lyonnoise. Le Peuple qui en dépendoit, y est reconnu sous le nom de *Corisopiti*. C'est la premiere fois qu'il est parlé de cette Nation : dans les siécles antérieurs à l'époque de cette Notice, ce Peuple faisoit partie des *Osismii*.

LXXX. Les *Corisopiti* érigés en Cités, d'où ils tirent leur nom.

LXXXI. Ils occupoient ce qui fait le Diocèse de Quimper.

Les *Corisopiti*, que M. de Valois avoit mal à propos confondu avec les *Curiosolites*, occupoient l'étendue de cette partie de l'Armorique qui forme actuellement le Diocèse de Quimper. Dans le procès que Nominoé, qui aspiroit au titre de Roi de Bretagne, fit vers le milieu du neuvième siécle aux Evêques de cette Province, l'Evêché de Quimper est appellé *Corisopitensis*. Ce nom

ſubſiſtoit même en 1166, tems où l'Evêque Bernard, dont nous avons parlé, s'intitule, *Coriſopitenſis Eccleſiæ humilis Miniſter.*

LXXXII. Ceux qui habitoient ce qu'on appelle le Diocèſe de Léon, étoient ſubordonnés aux Oſiſmii.

Les *Coriſopiti* (*a*) n'ont pas été les ſeuls ſubordonnés aux *Oſiſmii.* Ce qui compoſe le Diocèſe de Leon, faiſoit encore une de leurs dépendances. Lorſque dans la vie de Saint Gildas on lit que Saint Pol fut Evêque des *Oſiſmii* (*b*), on doit en conclure ſeulement que ſa Juriſdiction s'étendoit ſur une partie de ce Peuple, puiſque nous le retrouvons également dans le Diocèſe de Quimper.

La Ville de Leon doit ſa fondation à la même cauſe que celle de Quimper. L'une & l'autre ſe rapportent aux Romains. Leon fut d'abord le ſéjour

(*a*) Les *Coriſopiti* tirent leur dénomination de *cor*, *habitation*; d'*iſo*, *au-deſſous*; & de *pi* *montagne*. Ce qui donne à entendre *un peuple qui habite un pays bas & où il y a des montagnes.*

(*b*) Acta SS. ordin. S. Bened. t. 1.

XXXIII. Les Romains donent l'existence à la ville de Léon.

d'une Legion à qui l'on attribua un *Pagus*, ou district. Ce *Pagus* appellé *Leonensis*, & mieux *Legionensis*, du nom des troupes qui l'habitérent, étoit peu de chose dans son principe. Childebert I, en fit présent à Saint Pol-Aurelien : il y ajouta en même-tems celui des *Agnotes*. Ces *Agnotes* étoient différens des *Anagnotes* de Pline, Ceux-là, suivant Artemidore dans Etienne de Bysance, étoient fixés dans la Celtique sur le rivage de l'Ocean (*a*); On ne peut mieux les ranger que sous les *Osismii*. La partie occidentale du Diocèse de Leon, environnée de la mer de tous côtés, conserve encore le nom d'Ack dans un des cantons Ecclésiastiques de cet Evêché, & le port d'Aber-Ack en tire le sien (*a*). Ce qui fait

(*a*) Le nom *Agnotes* vient d'*ag*, *pointe*, *promontoire*; de *na*, *eau*, & d'*ot*, *bord*, *rivage*, ce qui veut dire, *Peuple qui habite un terrein élévé le long des côtes de la mer.*

[*b*] *Aber*, *port*.

voir

voir l'analogie qui se trouve même de nos jours entre les *Agnotes*, & le pays qu'ils ont autrefois habité.

LXXXIV. Ce qui compose de nos jours les Diocèses de Tréguer & de S. Brieuc, étoit-il de la dépendance des Ofismii?

Nous ne pouvons assurer, avec la même confiance, que le terrein sur lequel on a pris les Diocèses de Treguer & de Saint Brieuc, ait été également du ressort des *Osismii*. Nous n'avons point de preuves positives à administrer; à leur défaut, *nous en trouverons* de negatives. *En effet, de tous les Peuples* de l'Armorique, cités *par César* & les autres Historiens, aucun ne peut être placé ni à Treguer, ni à Saint Brieuc, si ce n'est les *Osismii*.

LXXXV. Les *Lexobii* n'étoient point à Tréguer.

Nous avons déja fait assez entrevoir que ce seroit à pure perte qu'on voudroit placer à Treguer les *Lexobii* ou *Lexovii* (*a*). Leur Capitale étoit *Novio*-

[*a*] Les *Lexobii* de Normandie ont pris leur nom dans le terme *Llisau*, *herbe*: ce qui caractérise un peuple qui habite une contrée qui produit beaucoup d'herbes. On sait de quelle valeur sont les pâturages de Lisieux. Cette Ville s'appelloit *Noemagus*,

magus : L'Itinéraire d'Antonin en détermine la position à Lisieux. Que dans des tems reculés il ait existé une Ville, sous le nom de Lexobie, dans le lieu qu'on nomme *Cozgueuded*, & que plusieurs Evêques sortis de l'Angleterre y ayent trouvé successivement un refuge, il n'en resultera rien en faveur des prétendus *Lexobii* de l'Armorique. : ils sont absolument inconnus à l'antiquité. D'ailleurs le nom de *Lexobie*, qu'on fait porter à cette Ville, ne viendra pas de celui des *Lexovii*. Il se rapproche naturellement de *Cozgueuded*, & signifie peut-être la même chose (*a*), à une foible différence près.

& *Noviomagus*, à cause de sa position, *Noe*, *prairies arrosées d'eau* ; *mag*, *habitation*. *Nov*, *riviere* ; *io*, *qui touche*. Lisieux est au Confluent de l'Orbec & du Gassey,

[*a*] Le nom de *Lexobie*, *Lexobia*, qui se termine en *bie* ou *bia*, peut désigner un canal, un ruisseau. Bié en Grec a cette même signification ; elle est la même dans le Celtique. De la Bé est une riviere d'Afrique ; Biete, riviere d'Artois : le ruisseau de l'un des marais de Dol, qui se décharge au Blanc-Essai, se nomme

On peut assurer que César n'a point eu en vûe notre Armorique, lorsqu'il a parlé des *Lexovii*. Strabon a marqué d'ailleurs la position de ce Peuple vers l'embouchure de la Seine. Ptolemée en parle après les *Caletæ*. Quoique la maniere dont il s'exprime, en le faisant suivre immédiatement par les *Veneli*, qui étoient dans le Côtentin, ne soit pas exacte, elle ne permet pas du moins de les placer dans le Diocèse de Treguer.

LXXXVI. D'où vient le nom de Tréguer.

Nous profiterons de cette circonstance pour remarquer ici que le nom de Treguer est le même que celui de *Trecor*. L'un & l'autre signifient trois rivieres (*a*). Il se forme à Treguer

le Bié-Jean, parce que ce fut Jean V, Duc de Bretagne qui fit creuser le canal sur lequel il coule. C'est dans ce sens qu'un Seigneur, dont il est parlé dans le Chartrier de l'Abbaye de Conche, permet, *ut, cum curabunt qedum, projiciant in utramque ripam pratorum suorum Coenum.* Il est donc probable que le nom de *Lexobii* vient uniquement de sa position.

[*a*] Le terme *Tréguer* vient de *tre*, *trois*; & d'er,

une peninſule par la jonction de deux rivieres, dont une ſe diviſe en deux bras avant que de ſe joindre, de façon qu'on croiroit appercevoir trois rivieres.

XXXVII. Les *Biduceſii* n'ont point occupé Saint Brieuc.

Les *Biduceſii* de Ptolemée ne reconnoîtroient point à Saint Brieuc leur pays natal, quoiqu'en diſe d'Argentré (*a*). Ce Peuple étoit le même que les *Viducaſſes* de Pline (*b*). Le rapport qui ſe trouve entre ces deux noms, ne laiſſe pas de doute ſur leur identité. Auſſi MM. de Valois & d'Anville n'ont fait qu'une ſeule & même nation des *Biduceſii* & des *Viducaſſes*.

La Capitale de ce Peuple a été découverte au commencement de ce ſiécle près la riviere d'Orne, un peu audeſſous de Caen, dans une Paroiſſe que l'on

---

riviere : celui de *Trecor* vient de *tre*, *trois*, & de *cor*, *riviere*.

[*a*] Hiſtoire de Bretagne.

[*b*] *Wyd*, *tiſſerands* : *cas*, *eſtimés* : d'où s'eſt formé *Viducaſſes*. On fabrique encore à préſent de belles toiles à Vieux.

nomme Vieux. (*a*) Les titres de l'Abbaye de Fontenai qui en est voisine, lui donnent le nom de *Videocæ* & de *Veocæ*, qui prend son origine dans *Viducasses*. De même que de *Durocasses* on a fait *Drocæ*, *Dreux*; ainsi de *Viducasses* est venu *Videocæ*, *Veocæ*, *Vieux*.

Un Aqueduc, des débris de Colonnes, des inscriptions, un gymnase complet, des bains, dont cette Capitale étoit décorée, sont des preuves non équivoques de son ancienne grandeur.

On y voit encore des traces de voies Romaines. Ce que l'on nomme *la terre levée*, & qu'on a eu la complaisance d'attribuer à Guillaume le Conquérant, à un côté sa direction vers Yesme (*Oximum*), dont nous avons parlé ci-devant. A l'opposite, cette route, à la prendre au passage d'un ruisseau qui passe sous Vieux, tendoit vers Bayeux. Le chemin de Lisieux, qui

(*a*) Mémoires de l'Acad. des belles Lettres, t. I.

passoit près d'Estreès (*Strata*) avant que d'arriver à la riviere de Dive, & qui traverse cette route, conduit plutôt à Vieux qu'à Caen.

LXXXVIII. Les *Caleti* n'étoient point à S. Brieuc.

Les *Caleti* (*a*), que le Baud a tenté d'établir à Saint Brieuc, ne seroient pas moins déplacés que les *Biducesii*. Ils s'étendoient, suivant Strabon (*b*), jusqu'à l'embouchure de la Seine. D'après Ptolemée, ils occupoient la côte septentrionale depuis cette riviere (*c*); Ce qui les fait placer dans le pays de Caux, en Normandie. Comme César séparoit les Belges d'avec les Celtes par la Seine, les *Caleti*, qui étoient situés sur la rive de ce fleuve, étoient compris dans la Belgique (*d*). Mais Pline (*e*) & Ptolomée (*f*) nous font

(*a*) Le nom de *Caleti*, vient de *Calet*, endurci à la fatigue; ou de *call*, *spirituel ingénieux*.

(*b*) Géograph. lib. 4.

(*c*) Lib. 3. c. 8.

(*d*) Comment. lib. 2.

(*e*) Lib. 4.

(*f*) Lib. 2. c. 8.

voir que de leur tems ce Peuple étoit renfermé dans la Lyonnoiſe, qu'on a appellée Seconde.

Ptolemée donne à la capitale des *Caleti* le nom de *Juliobona* (*a*). L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne en font mention. Pour peu qu'on ſe donne la peine de ſuivre la trace des voies Romaines qui indiquent la poſition de cette Ville, on ne peut manquer de s'arrêter à Lillebonne. (*b*) C'étoit, du tems de *Louis le Debonnaire*, une place forte. Elle étoit encore plus remarquable dans les ſiécles antérieurs, & elle portoit le nom de Cité. Pluſieurs Actes du onzième ſiécle, la font reconnoître par la dénomination même de *Juliobona* (*c*). Dans l'un de ces titres on voit que cette Ville a fait

---

(*a*) Lib. 2, c. 8.

(*b*) Lillebone eſt au bord d'une petite riviere qui y fait un contour. *Bon*, *courbure de riviere*.

(*c*) Spicileg. tom. 2.

long-tems les délices des Ducs de Normandie (a).

LXXXIX. On ne peut placer les *Ambialites* à *Lamballe*.

M. d'Anville, si versé dans la matiere que nous traitons, n'ose assigner de lieu aux *Ambialites*, ou *Ambiliates*, quoiqu'avant lui M. de Valois les ait fixés à Lamballe (b). L'analogie qui se trouve entre les *Ambialites* & Lamballe, a donné occasion à cette conjecture; mais, pour lui faire acquérir quelque dégré de certitude, il faudroit quelque chose de plus. On ne découvre rien d'ailleurs dans cette Ville qui autorise à en faire une capitale de Peuple.

D'autres ont fait habiter les *Ambialites* entre Avranches & Coutances, dans un canton où est situé le Bourg d'Ambie, ou Hambie. Quelques-uns les placent entre Avranches & Saint-

[a] Mem. de l'Acad. des belles Lettres, t. 32.

[b] *Lamballe* est un mot composé de *lan*, *habitation*: & de *bala*, *marais*: cette ville est presque environnée de marais.

Malo. Orose nomme *Ambivarites* ceux que César appelle *Ambiliates*. On croit qu'ils faisoient partie des *Ædui* qui étoient entre la Saône & la Loire : on les fait occuper une portion du Diocèse de Nevers.

D'après la discussion que nous venons de faire, il paroit certain qu'aucun de ces quatre Peuples, n'a habité les Diocèses de Treguer & de S. Brieuc.

Il nous reste à examiner si les Ossismii étoient en *possession de tout ce terrein*, à l'exception des autres nations connues de notre Armorique.

XC. Il paroit que les territoire de Tréguer & de S Brieuc ressortissoient des Ossismii.

Il est facile de se convaincre que les *Veneti* ne s'avançoient point dans ces cantons. C'étoit un usage reçu anciennement, & réguliérement observé que les divisions & l'étendue des Evêchés se formoient suivant le local que chaque Peuple occupoit. L'Evêché de Vennes, probablement fondé à la fin du quatrième siécle, comme nous le verrons dans le corps de notre Histoire, a donc dû

contenir d'abord tout le territoire de la nation. Cette assertion paroît d'autant plus constante que les Evêques de Vennes ne pûrent alors trouver d'*obstacles* ou à Treguer ou à *Saint-Brieuc*. Ces deux siéges ne furent érigés que long-tems après celui de Vennes. Les limites actuelles du Diocèse de Vennes répondent donc à celles qui bornoient autrefois les *Veneti*. Leur ressort ne s'étendoit donc point jusqu'à Treguer ou à *Saint Brieuc*.

Pour ce qui regarde les *Curiosolites*, nous avons exposé ci-devant qu'ils ne s'avançoient pas en *Saint Brieuc* au-delà d'Yffiniac : nous avons regardé ce lieu comme leur servant de bornes, par l'analogie qu'il a avec le *Fines* des Romains.

Erquy (*a*), où la mer forme un Port de marée, entre Saint Brieuc & Saint Malo, étoit de la dépendance des

(*a*) *Erqui* vient *d'er*, *eau*; & de *Kil*, *port*, Ce qui veut dire : *port de mer*.

Curiosolites. C'eſt le *Reginea* de la Table Théodoſienne. Selon cette Table, il y avoit de *Reginea* à *Fanum Martis*, quatorze mille : de *Fanum Martis à Condate* (Rennes), vingt-cinq milles. Ce *Fanum Martis* ſubſiſtoit encore, près de Corſeult, dans ſa plus grande partie en 1709, comme nous l'avons vu. On le reconnoît par la diſtance que la Table met entre *Condate* & *Fanum Martis*. La voie Romaine, qui partoit de *Condate*, venoit aboutir au bord de la mer : ce qui convient encore à Erquy. Ce Port devoit être fréquenté du tems des *Curioſolites*. On y a trouvé des traces d'anciens murs, des médailles dont les inſcriptions n'étoient plus reconnoiſſables, & un ouvrage à la Moſaïque.

De là on doit conclure que Sanſon s'eſt trompé, lorſqu'il a placé *Reginea* à Rohan, (*a*) dans le Diocèſe de Vennes. D. Morice l'a ſuivi dans la Carte

[*a*] *Rohan*, ſur la petite riviere d'*OW*, eſt un mot dérivé de *ro*, *ruiſſeau*; & d'*an*, *habitation*.

géographique de ſon Hiſtoire de Bretagne. Cet Hiſtorien s'eſt également mépris, lorſqu'il a mis à Medrignac le *Fanum Martis* de la Table.

La poſition & le territoire reſpectif qu'occupoient les *Redones*, *les Namnetes* & *les Diablintes*, ne leur permettoient pas de s'avancer dans le diſtrict de Treguer & de Saint Brieuc. C'eſt pourquoi, en raſſemblant tout ce que nous avons dit ſur les Peuples qui ont pu habiter originairement ces cantons, il ne paroît pas que d'autres que les *Oſiſmii* en ayent été en poſſeſſion.

CXI. Les Iſles de la Manche ne ſont plus les mêmes que du tems des ancien Géograph.

La mer, cet élement ſi formidable, ſur-tout aux Côtes de l'Armorique, y a laiſſé des traces non ſuſpectes de ſes invaſions. Cellarius, qui connoiſſoit ſi bien les antiquités du monde, obſerve, en parlant des iſles de la Manche, que les noms Latins des anciens Géographes, & les iſles dont ils déterminent le nombre, ne répondent plus à l'état où ſont actuellement les choſes. D'où

il eſt naturel d'inférer que la mer couvre maintenant quelques-unes de ces iſles, & qu'elle a donné depuis à d'autres une forme différente, & l'exiſtence à de nouvelles.

CXII. Le continent de l'Armoriq. a changé également.

Le bras de mer, que l'on voit entre Cancalle & Grandville, étoit autrefois de la terre ferme. Un ancien Auteur aſſure que ce terrein étoit couvert d'une vaſte forêt (*a*). Elle s'appelloit Choſey ou Cheſey. *Une chaîne de rochers* qui portent encore ce *nom*, *parce que* cette forêt s'étendoit juſques-là, ſervoit de digue à la mer.

Une riviere paſſoit entre le *Groin* de Cancalle & le rocher des Landes. L'eſpace, que la mer occupe maintenant entre ces deux promontoires, ſe nomme encore de nos jours *Vieille riviere.*

Tommen, qu'on ne connoît plus que par le rocher de ce nom, étoit un ter-

(*a*) Mabillon, Annal. Bened. t. 2. page 20.

rein d'une étendue considérable. Ç'a été, au moins jusqu'au quatorzième siécle, une Paroisse du Diocèse de Dol (*a*). Une levée auprès de laquelle couloit une riviere, l'avoit fait appeller ainsi (*b*).

Ce qu'on nomme *Romen* étoit une colline couverte de bruyere de même que la plaine voisine (*c*). Cette bruyere joignoit celle des Landes qui environnoient le rocher de ce nom.

Il est très-probable que cette riviere, qui avoit son lit entre le *Groin* de Cancalle & le rocher des Landes, se rendoit au pied de Herpin (*d*).

Ninnius, qui, selon Balée & Vossius, vivoit sur la fin du sixième siécle & au commencement du septième, parle d'un marécage qui se trouvoit au-de là du Mont-jou, que l'on appelle aujourd'hui Mont Saint-Michel (*e*). Ce qui

---

(*a*) Livre rouge du chap. de Dol.

(*b*) *Tommen, lévée, chaussée.*

(*c*) Le nom de *Romen*, est pris de *roz*, *bruyere* & de *men*, *montagne.*

(*d*) *Herpin* vient d'*er*, *riviere*; & de *pin*, *montagne.*

(*e*) *Mont-jou* se rend par *haute montagne*. Les Gau-

fait voir que la mer ne s'étoit pas portée de son tems jusques sur ce terrein. Nous découvrons à Tombellennes ces lieux aquatiques. En effet ce nom, qui nous les indique, est composé de *tum*, *élevation*, d'où l'on a fait *tumulus* & *tumba* dans la basse Latinité ; de *hen*, *vieux*, *ancien* ; & de *lenn*, *lac*, *mâre*. Tombellennes a donc signifié une montagne environnée autrefois d'eaux croupissantes.

Des Témoins encore subsistans prouvent l'existence de l'ancienne forêt de Chosey. On l'apperçoit bien clairement dans le nom même qu'elle portoit, pour peu qu'on ait recours, comme nous, au Celtique qui en est la clef. Ce nom a pour principe *chod*, *forêt*, & *sah*, en composition *seh*, *dormante*, en sous-enten-

lois donnoient quelquefois le nom de *jou*, *joui*, *jeu* à des terreins fort élevés. Ces lieux furent exprimés dans la suite en Latin par *Mons Jovis*. Comme l'on perdit bientôt de vue la vraie signification du terme *jou*, on s'imagina que Jupiter avoit eu des Temples dans ces endroits.

dant *dour*, *eau*. Les exemples de ces ſortes d'ellypſes ſont fréquens dans les différentes langues. Par le terme *Choſey* on a donc l'idée d'une forêt où il y a des eaux croupiſſantes. Le nom de *Sceſciacum*, que l'on a donné au vaſte terrein que cette forêt comprenoit, déſigne un pays où il y a des bois & des rivieres (*a*).

Le Coeſnon, tantôt appellé *Coetnus*, & tantôt *Coſmun* (*b*), nous fait également connoître un lieu rempli de bois. Le premier terme eſt formé de *Coet*, *forêt*; & de *Naoz*, *riviere*. Le ſecond a pour origine *Cot*, *forêt*; & *Mun*, *riviere*. Le nom de Coeſnon exprime la même choſe : il vient de *Coet*, *forêt*; & d'*on*, *riviere*.

Pendant le fameux ouragan du 9

[*a*] *Sceſyacum* tire ſon nom de *ſec*, *bois*, *fôrêt*; d'*i*, eau, & d'*ac*, *habitation*.

[*b*] Le Coeſnon eſt appellé *Coënus* par Guillaume le Breton, *verſu* 422 *Philipp. lib.* 8. Il eſt nommé *Coſmun* dans la vie de Saint Joſſe écrite il y a huit cens ans.

Janvier 1735, l'agitation de la mer fut si grande sur les grêves du Mont S. Michel, qu'elle fit sortir du sein des sables une prodigieuse quantité d'arbres. C'étoient des restes de cette ancienne forêt que ce terrible élement avoit engloutie pendant les siécles précédens. Dans les terres du marais de Dol que l'on n'a pas cultivées, on trouve des arbres presque tout entiers.

La submersion de cette forêt arriva vers l'an 709; la mer rompit les digues que lui opposoient les rochers de Chosey, & bientôt, elle en fit une isle. Les ravages, qu'elle causa alors, n'étoient que le prélude de ceux qu'elle devoit faire dans la suite. Elle respecta long-tems après les Landes de Tommen, celles qui leur étoient contigues, & une grande étendue de terrein qu'elle se plaît aujourd'hui à couvrir de ses eaux. La Paroisse du Bourgneuf subsista jusqu'au quinzième siécle (*a*).

[*a*] Dom Morice a cru sans fondement que le bourg

C'eſt donc avec raiſon que d'Argentré a avancé dans ſon Hiſtoire de Bretagne, » Que ſur la plainte des Habi-» tans du territoire de Dol, ayant eu » par deux fois commiſſion du Roi » pour obvier par œuvre de main aux » invaſions de la mer, & contraindre » les Habitans à contribution, après y » avoir fait ce qu'on a pu par aſſem-» blées d'hommes & de conſeils, il ne » s'eſt juſqu'ici pu trouver beaucoup de » moyen de refrener ce furieux élé-» ment, qu'il n'ait ruiné édifices, villa-» ges, & enfoncé la terre, & fait un » dommage ineſtimable, dont l'incon-» vénient prend chaque jour accroiſſe-» ment «.

---

de Sainte Marie, dont il eſt parlé dans une enquête de l'an 1181 au ſujet des biens de l'Evêché de Dol, a été détruit par la mer. Il y eſt dit qu'Alſculphe de Soligné avoit des maiſons dans ce bourg. Pour ſavoir où il étoit placé, il faut faire attention qu'alors on diſtinguoit trois parties dans la Ville de Dol. L'enceinte de la Citadelle faiſoit la premiere. La ſeconde aboutiſſoit à la rue étroite. Le reſte compoſoit le bourg. C'eſt-là qu'étoit Sainte Marie, qu'on appelle Notre-Dame.

La mer n'eſt en aucun parage plus fougueuſe que ſur cette Côte. La raiſon en eſt que, quand elle vient à prendre ſon mouvement du midi au ſeptentrion, elle va ſe briſer contre les Iſles d'Angleterre, & ſe reflèchir avec impétuoſité contre le rivage de Dol. Ce mouvement déja très vif, eſt encore accéleré par la compreſſion que ſouffrent les eaux de la mer en rencontrant les *rochers de Cancalle & de Grandville*, lorſque dans les grandes marées elles ſe précipitent ſur la gréve. C'eſt de là qu'elles imitent dans leur flux la viteſſe du cheval le plus agile.

CXII. Cauſe de la force des marées dans la Manche.

On comprend aiſément que ſi dans ce moment il ſurvient une tempête, les digues que la mer rencontre, ne ſont pas toujours à l'abri de ſes inſultes. On en fit une funeſte expérience au commencement de 1630. La Paroiſſe de S. Etienne de Paluel fut emportée par l'impétuoſité des flots : l'Egliſe, le Bourg & les Villages furent renver-

ſés. Depuis cette époque il ne reſte plus que le nom de cet infortuné canton : le ſable & la fange en couvrent le terrein. Dans la tempête de 1735 la mer nettoya l'un & l'autre, de ſorte qu'on diſtingua encore les rues de ce malheureux Bourg, & même les trous que les clous des charettes y avoient autrefois imprimés. On y découvrit un puits & des uſtenciles de ménage. Tels étoient les *trophées dont la mer fit parade dans ce moment.*

CXIV. Le Coueſnon ſeconde les irruptions de la mer du côté de Dol.

Ce qui favoriſe le plus les fréquentes irruptions de la mer du côté de Dol, c'eſt la riviere de Coeſnon. Entraînée par la violence du flux, & n'ayant qu'un lit de ſable mobile, elle s'eſt repliée en deça du Mont Saint Michel vers les marais de Dol, où elle ne trouve pas la même réſiſtance. Ce qui a donné lieu à ce vieux diſtique :

Si Coeſnon a fait folie,
Si eſt le Mont en Normandie.

Dans une marée forte & soutenue d'une tempête, la riviere peut être portée proche les digues de Dol : le fonds delayé par les eaux pourroit entraîner bien-tôt la ruine de la surface, & prépareroit par là de nouvelles invasions.

Pour aller au devant d'un accident aussi considérable, il seroit nécessaire de détourner le lit du Coesnon. On pourroit lui en creuser un nouveau qui iroit de Pont-Orson à Saint Georges de Grehaigne, & se rendroit sous la Ville de Dol : de là sous Ros-lan-Drieuc & à Châteauneuf, d'où le dégorgement se feroit dans la Rance.

XCV. Moyen d'arrêter ces ravages.

Les plus grands avantages résulteroient de cette entreprise. Les digues du marais seroient bien moins exposées au caprice & à l'impétuosité de la mer : comme elle ne rencontreroit plus la riviere de Coesnon dans son flux & reflux, elle ne feroit pas les mêmes excavations dans la gréve, & ne

s'en ſerviroit pas pour ſapper les barrieres qu'on lui oppoſe. La mer porteroit avec elle ſur le rivage les ſables les plus groſſiers avec différens coquillages, & par ce moyen ſe formeroit elle-même une digue naturelle. Dès lors les bras des Paroiſſes du marais ne ſeroient plus employés à la conſervation de celle que la néceſſité a élevée. Les Etats de Bretagne qui, pour venir à leur ſecours, employent chaque année des ſommes conſidérables, porteroient ailleurs leurs regards bienfaiſans. Les marais de Dol, dont la plus grande partie eſt preſque toujours inondée, ſe trouveroient deſſéchés. Comme ils vont en s'élevant à proportion qu'on approche de la digue, les eaux ſe rendroient par leur pente naturelle dans le Coeſnon. Bien-tôt on verroit des plaines auſſi fertiles que riantes ; un air pur & ſerein ſuccéderoit à des vapeurs groſſieres & mal-faiſantes. Le Coeſnon réuniroit nonſeulement les eaux croupiſ-

santes du marais, mais encore celles des rivieres qui vont se perdre au Vivier & à Blanc-Essai. Cette riviere, ainsi grossie, porteroit de grands bateaux. Delà il naîtroit une nouvelle correspondance entre Pontorson (*a*), Dol, Saint-Malo & Dinan. La Ville de Dol serviroit d'entrepôt, & sortiroit enfin de l'état d'inaction qui l'opprime. Le plus grand Ingénieur que la France ait produit, M. de *Vauban*, *avoit formé* ce *projet*; l'intérêt général & particulier en sollicitent l'exécution.

XCVI. Invasions que la mer a faites du côté d'Alet.

Le Port de Solidor étoit autrefois un vallon rempli de bois, qui dominoit sur la Rance (*b*). Arbourg, maintenant Isle, tenoit à la terre ferme, & contenoit beaucoup d'habitans (*c*). La Rance se

(*a*) Pontorson tire son nom de *Pont*, *pont*; & d'*or*, *près*; & de *son*, *confluent*. Depuis que la mer a rompu ses anciennes digues, elle reflue dans le Coësnon jusqu'à cette Ville, & même bien au-delà.

(*b*) *Solidor* vient de *Sol*, *vallée*; d'*I* ou *ki*, *bois*; & de *dor*, *riviere*. *Vallée couverte de bois auprès d'une rivière*.

(*c*) *Arbourg*, prend son nom d'*ar*, *rocher*; d'*e*, *riviere*; & de *burg*, *bourg*.

partageoit devant Solidor en deux bras (a). Ce qu'on nomme de *Colé* (b), servoit de digue à l'un de ses bras qui s'étendoit à *Banchenou*, terme qui se rend par, *lit profond de riviere* (c). L'autre bras de la Rance passoit entre le grand & le petit Bé, qui, par droit de voisinage, ont retenu ce nom. Bé ou Biè, comme nous l'avons vu, désigne *un Canal*. Des Bès, ce bras alloit à la Conchée, Montagne *alors habitée* ainsi que ses environs (d).

Il est facile de concevoir que ce qu'on a appellé l'Isle d'Aaron, faisoit d'abord partie du continent. Pour ce qui regarde Cesambre, voici ce qu'en dit

(a) Le nom de *Rance* signifie *partage de riviere*; il se tire de *ran*, *partage*; & de *sa*, en composition *se*, *riviere*.

(b) *De Colé vient de col*, *terrein contre le bord duquel l'eau bat*; & *d'e*, *riviere*.

(c) *Ban*, *profond*; *che*, *lieu*; *nou*, *riviere*.

(d) *Conchée veut dire*, *Montagne habitée qui domine sur une riviere*. Ce terme vient de *con*, *rocher*; de *che*, *habitation*, & *d'e*, *riviere*.

dit d'Argentré (a). « La mer a gagné
» bien loin au-deça de Saint-Malo,
» enſorte que le pays qui eſt entre la
» Ville & Ceſambre, qui eſt une Iſle
» diſtante de deux lieues, étoit terre fer-
» me, & voit-on par comptes des re-
» venus de l'Evêché, du Chapitre de
» cette Egliſe, que les Receveurs fai-
» ſoient charge du revenu des Marais
» d'entre la Ville & Ceſambre, & en-
» core à préſent, (1568) les Rece-
» veurs en font chapitre en deniers
» comptés & non reçus. Et ſe trouve
» au Regiſtre de la Sénéchauſſée de
» Rennes, qu'autrefois il y eut procès
» entre le Duc & les Evêques pour
» les pâturages deſdits Marais, où le
» Duc prétendoit que ſes hommes
» avoient droit de mener leur bétail
» en commun ».

L'Etymologie de Cezambre juſtifie pleinement cet habile Hiſtorien. Par ce

(a) Hiſt. de Bret.

terme, on entendoit des pâturages voisins d'une montagne (*a*). Tout décele les brigandages que la mer a faits depuis Alet jusqu'au Cap-Frehel. Ce nom est tiré de *fres*, *déchirement*; & d'*hel*, *grand*. L'Isle qu'on appelle *Catis*, a été environnée d'une forêt que la Rance traversoit. *Cat*, *forêt*; *is*, *riviere*.

L'Anse du Guesclin, que le rivage de la mer forme, *en la Paroisse de S. Coulomb*, *sur les confins de* celle de *de Cancalle*, n'a pas toujours existé. Un rocher, qui est, à peu près, au milieu de cette Anse, & que les grandes marées couvrent maintenant tout entier, a été du Continent. C'étoit autrefois une fortification où il y avoit une garnison (*b*).

Un Ruisseau, qui prend sa source audessous du Lupin en Saint-Coulomb,

---

(*a*) Le nom de *Cesambre* vient de *Cesan*, *gazon*, *motte de terre avec l'herbe*; & de *bre*, *montagne*.

(*b*) Ce rocher qu'on appelle l'*Evesque*, tire son nom d'*Eves*, *garnison*; & de *que*, *fortification*. *Rocher fortifié*; *où il y a une garnison*.

vers l'Orient & le Midi, longeoit les côtes de Róteneuf, passoit audessous du Promontoire de la Varde, & alloit se décharger audessus de Cesambre. Les noms de ces lieux nous en fournissent la preuve (*a*). La Paroisse de Paramé, qui, depuis le Lupin exclusivement, s'étend jusqu'à la Varde, & est bornée vers le Midi & l'Occident par le Rotouan, a pris son nom de ces ruisseaux (*b*).

(*a*) Le terme *Lupin* désigne un terrein élevé audessus duquel il y a un ruisseau. (*Lu*, *ruisseau*; *pin*, *élévation*.) Celui de *Roteneuf* se tire de *rot*, *riviere*; de *ten*, *petite*; & d'*euf*, *Coline*. *Coline sur une petite riviere*. Le ruisseau du Lupin a donc coulé dans un plaine audessous de Roteneuf: cette plaine est depuis bien des siecles occupée par la mer. Le ruisseau du Lupin se rendoit ensuite sous le Promontoire de la Varde, le long de la même plaine. *Var*, *audessus*; *de*, *riviere*. *Lieu qui domine sur une riviere*.

(*b*) Paramé a emprunté son nom de *pa*, *petite*; de *ra*, *riviere*; & de *mai*, *courbure*. Ce qui veut dire: *Canton sur le bord duquel des rivieres font une courbure*. La Côte de Roteneuf forme jusqu'à la Varde une espece de demi cercle. Le Ruisseau, qui couloit au bas de cette côte, étoit conséquemment obligé de décrire les mêmes lignes. Le Rotouan suit la même direction vers

La Forêt de Chezey s'est même avancée jusqu'à Gersey. Adrien de Valois, dans sa Notice des Gaules, fait mention de cette Isle sous le nom de *Cæsarea*. Si cet Historien a pensé qu'on l'avoit ainsi appellée, de Jules-César ou de quelque Empereur, c'est une erreur que nous devons relever. Ce nom & quelques autres qu'on lui a donnés, concourent à faire connoître que le terrein de Gersey a été couvert de bois dans les premiers tems, & qu'il joignoit une forêt (*a*).

---

le Midi & l'Occident de Paramé. Il a pris en partie son nom du marais qu'il traverse, *ros*, *marais*; *ovan*, *riviere*. On a mis un T devant *ovan* selon le génie de la Langue Celtique.

(*a*) Le terme *Cesarea* est formé de *Ces*, *forêt*; & d'*ar*, *grande*. *Ces* est le même mot que *bes*, *forêt*. Le B & le G se placent dans le Celtique l'un pour l'autre, de même que le B se substitue par le C. *Cesarea* veut donc dire: *grande forêt*. Le mot *Gersey* prouve que cette Isle a été voisine d'une forêt. *Ger*, *auprès*; *say*, *forêt*. *Lieu auprès d'une forêt*. Gersey a encore porté le nom de *Resia* ou *Lesia*. *Re*, *auprès*; *si*, *forêt*. *Le*, *auprès*; *si*, *forêt*. Cette forêt, qui joignoit Gersey, ne pouvoit être que celle de Chesey.

Cette Ville ou Bourg de la Basse-Bretagne, que l'Anonyme de Ravenne appelle Cris ou Kris, & dont on ne sait pas bien la position, est une nouvelle preuve des incursions de la Mer sur le Continent de l'Armorique. Depuis un grand nombre de siecles, elle est ensevelie dans les eaux (*a*),

Ce que nous venons de dire touchant les Isles de Chosey, de la Conchée & *des autres lieux de cette espece*, est appuyé sur une vérité aujourd'hui reconnue, savoir que les Isles voisines de la terre ferme, en ont fait autrefois partie. Telle a été encore l'Isle d'Ouessant (*b*), qui est actuellement à quatre

(*a*) Le nom de *Cris* ou *Kris*, est composé de *Kaer*, *Ville*, *Habitation*, *Hameau*; & d'*is*, *bas*. Le peuple Breton s'est formé une grande idée de l'étendue de cette Ville: il a cru que le nom de *Paris* veut dire *pareil à is*, ou *second is*; en Latin, *par-is*. Crédule qu'il est, il n'a pas fait attention que Kris pouvoit n'être qu'un simple Hameau.

(*b*) Ouessant est appellé *Uxantis Insula* dans l'Itinéraire Maritime; dans Aimoin *Osa*; dans Guillaume

lieues de la Côte. On découvre encore de nos jours sur la greve, dans les grandes marées, des troncs d'arbres & des débris de maisons.

XCV. Tout le terrein qu'occupe la Manche.

La Carte de la Manche, dressée par M. Belin en 1763, fait voir que la

---

le Breton, *Philippidor* VII, *Ossa*. Les Ouessantins le nomment *Ussa* & *Ussan*. Ce dernier nom paroît le véritable, & les autres en dérivent. Il vient d'*ucha*, *très-haut*, superlatif d'*uch*, *haut*; & d'*amna*, *riviere*. *Lieu fort élevé qui domine sur une ou plusieurs rivieres*. Il y a lieu de penser que l'Aon, qui se dégorge dans la Baye de Brest vers l'Est, & l'Elhorne vers l'Est-Nord-Est, fluoient dans les prémiers tems jusqu'à Ouessant, & que delà ils alloient se rendre dans la Mer. *Aon*, crase d'*Avon*, est un nom appellatif de riviere, que celle-ci a retenu. Le terme *Elhorne* vient d'*el*; *montagne*; de *hor*, *riviere*; & de *nés*, *auprès*. *Riviere qui coule auprès d'une ou plusieurs montagnes*. Par le nom de *Beniguet*, Isle au couchant du Conquet, on connoît qu'elle a été au milieu d'une forêt, & qu'une ou plusieurs rivieres y avoient leur lit. *Ben*, *montagne*; *i*, *riviere*; *guet*, *forêt*. Celui de *Molene*, Isle entre le Conquet & Ouessant, atteste le voisinage d'une riviere. *Mol*, *montagne*; *en*, *riviere*. L'Aon & l'Elhorne devoient passer auprès de ces deux Isles, avant que de se rendre à Ouessant.

profondeur de la mer, qui, à prendre audessus de l'Isle d'Ouessant, est de soixante-trois brasses, va toujours en diminuant jusqu'au pas de Calais. M. Desmarest a prouvé en 1751 que l'Angleterre joignoit autrefois Calais par une langue de terre (*a*). Il y a tout lieu de croire que cet isthme s'étendoit d'abord jusqu'à la hauteur d'Ouessant. De cette Isle au Cap-Lezard il n'y a pas beaucoup plus de trente lieues. Cet espace de terrein, attaqué le premier par les flots de la mer, a dû en ressentir des effets plus marqués : à mesure que la mer a étendu ses conquêtes, ils ont dû être moins sensibles. Aussi son lit est-il moins profond à proportion des progrès que nous supposons qu'elle a faits sur cet isthme. Pour s'en convaincre, il suffit de jetter un coup d'œil sur la carte de M. Bellin. Tout annonce que les Casquets

depuis Ouessant jusqu'au pas de Calais, à probablement été du continent.

(*a*) Dissertation sur la jonction de l'Angleterre à la France.

& l'isle d'Aurigny tenoient à Port-Land. Les pierres Cabris & d'autres rochers voisins devoient joindre d'un côté les Casquets & l'Isle d'Aurigny ; & de l'autre le Cap de la Hague. Depuis Grenesey jusqu'à l'endroit qu'on nomme le *Groin* de Cancalle, la mer est hérissée de rochers. Tout cet espace maintenant occupé par la mer, n'a fait partie de son domaine que par les coups redoublés qu'elle lui a portés.

La même cause qui a détaché notre isthme du Continent, a fait rompre autrefois à l'Océan la digue qui étoit entre Ceuta & Gibraltar, a donné naissance à la Méditerranée, a séparé la Sicile de l'Italie, & les Isles de l'Archipel de la terre ferme. Mais comment ces changemens se sont-ils opérés? Pour ce qui regarde la séparation de l'Armorique & de l'Angleterre, on ne peut, pour peu qu'on réfléchisse, l'attribuer à un tremblement de terre. Il en resteroit encore des vestiges : des rochers entr'ouverts & placés sans ordre

se présenteroient entr'autres à la vue. Qu'on se rapproche du tems où le Déluge couvrit la surface de la terre, on concevra que l'eau qui avoit penétré presque toutes les parties intérieures de l'isthme de l'Armorique, ne s'évapora pas dès le moment où sa surface fut laissée à sec. La mer, sans doute impétueuse alors dans ses parages de l'isthme, comme elle l'est à présent, donna de toute sa masse contre le Continent, & en délaya de plus en plus les terres. L'air en furie seconda ses efforts de tems à autre, & lui donna assez d'activité pour ronger & détruire insensiblement la digue que la nature lui avoit opposée. Les tempêtes, réunies quelquefois aux grandes marées, étoient capables de produire les plus grands changemens. Les rivieres, qui alloient se décharger dans la mer, favorisoient d'ailleurs ses invasions. Ainsi par la succession du tems, les terres de l'isthme durent disparoître : les montagnes qui

résistoient à tout le courroux de la mer, formérent des Isles. L'Océan toujours en action, & à qui un avantage en préparoit un autre, a sçu tellement en profiter, qu'il a enfin réduit les choses dans l'état où elles sont. Les habitans de l'Isthme, ou ceux qui en étoient voisins, n'avoient pas assez d'industrie pour opposer à la mer des barrières artificielles; & quand bien même ils auroient trouvé dans leur propre fonds des ressources suffisantes, ils auroient négligé de les employer. En petit nombre dans le commencement, & sujets à peu de besoins, ils avoient plus de terrein qu'il ne leur en falloit.

Il étoit intéressant de connoître, avant toutes choses, quels étoient les Peuples qui ont habité les premiers notre Armorique; nous ne pouvions mieux faire que d'aller ensuite à la découverte du territoire que chacun d'eux a occupé. La seule chose que nous régrettons, c'est de n'avoir pas répandu plus d'agrément sur cette matiere. Elle exigeoit

de la précision : nous avons cru qu'on nous feroit grace en faveur de la justesse que nous devions employer.

XCVI. Ce qu'on entendoit par le mot *Cité*.

Les Peuples de notre Armorique faisoient partie des Cités Maritimes dont parle César. Par le terme *Civitas* cet Historien entendoit, non une Ville en particulier, mais le district d'un Peuple distingué & indépendant de ceux dont il étoit voisin. C'est aussi dans ce sens que nous nous en sommes servis.

XCVII. Chaque Cité étoit indépendante.

Les six Peuples qui composoient notre Armorique, formoient chacun un Etat séparé, une République particuliére. Chaque Cité avoit ses Magistrats, pour décider les différends qui y naissoient; & ses Ministres, pour le Service de la Religion. Les Cités avoient communément sous elles des Peuples d'un ordre inférieur; ou, ce qui est la même chose, se divisoient en cantons, qui ressortissoient à la Cité. Tels furent d'abord les *Corisopiti*, les *Agnotes* & ceux de Leon à l'égard des *Osismii*; ceux

de Dol & d'Alet par rapport aux *Diablintes*. Des circonstances particuliéres, que nous détaillerons dans notre Histoire, les firent sortir de l'état de subordination, où ils avoient vécu; leurs Villes, soit qu'elles fussent honorées du titre de capitales, soit qu'elles fussent propres à les recevoir, offrirent des siéges aux premiers Evêques qui en firent la conquête à JESUS-CHRIST.

XCVIII. Les Cités faisoient des alliances entr'elles.

Quoique souveraines dans leurs Etats respectifs, les Nations Armoriques s'étoient confédérées entr'elles pour leurs intérêts communs. Elles étoient liées en outre avec les autres Peuples de la Gaule.

XCIX. Les Redones ont toujours tenu un rang distingué parmi les Armoriq.

La Cité des *Redones* paroît avoir tenu de tout tems un rang distingué parmi les Armoriques, soit, parce qu'étant située, à peu près, au centre des cinq autres Peuples avec qui elle étoit particuliérement unie, les assemblées générales devoient s'y tenir de préférence, soit parce que les terres avancées dans

le Continent, étant plus propres à fournir aux premiers besoins des hommes, que celles qui sont sur le bord de la mer, elle a dû être peuplée une des premieres.

La Ville de Condate devint commerçante.

Condate, capitale des *Redones*, ne laissa pas de devenir commerçante. La Vilaine (a), connue de Ptolemée sous le nom d'*Herius*, que l'on retrouve à présent par celui de Treig-Hier, qui est le passage de cette riviere, entre la Roche-Bernard & son embouchure, va se décharger entre la presqu'Isle de Ruis (b) & le dégorgement de la Loire.

(a) Grégoire de Tours nomme la Vilaine *Vicinonia*, Fredegaire *Vicenonia*, & Aimoin *Visnon*. Les modernes l'appellent *Vigelania* & *Vigilonia*. Le nom de *Vicinonia* vient de *Wig*, *torrent*, & *Non*, *riviere*. Gregoire de Tours compare en plusieurs endroits cette riviere à un torrent. C'est aussi ce qu'exprime le nom de *Vilaine* qu'elle a retenu. C'est le même que *Wilen*, *riviere sale*.

(b) *Ruis* s'appelloit d'abord *Reuvis*, d'où l'on a fait *Ruis* : elle étoit entiérement de la terre ferme; la mer par ses efforts redoublés, en a fait une presqu'isle. *Reug*, *déchirure*; *Wisc*, *eau*.

Ce qui donna occasion aux *Redones* de se lier avec les *Veneti*.

De grandes routes ouvertes à *Condate*, conduisirent d'un côté à *Ingena* (*a*); (Avranches), de là à *Legedia* (le Havre de Lingreville) & même plus avant sur les Côtes du Cotentin en Neustrie, ou plutôt *Vest-Rich*, c'est-à-dire, *Royaume Occidental*; d'autre côté à *Juliomagus*, (Angers.) Une troisième route qui sortoit de *Condate*, passoit par Corseult, & se rendoit à *Reginea*, (Erquy.)

CI. Celles de *Condivicnum* le fut bien davantage.

Les *Namnetes* s'établirent, à l'exemple des Redones, sur le bord des eaux. Les avantages qu'ils retirérent de la Loire, ne furent pas d'abord supérieurs à ceux de leurs voisins; mais lorsque la Navigation eut pris quelques efforts, leur Commerce, & sur mer & sur terre, les combla de richesses.

(*a*) *Ingena*, d *in*, *belle*; & de *gen*, *fort*; *Herius* vient de *Wr*, *forte*; & d'*i*, *riviere*.

Pytheas, célébre Géographe de Marseille, qui, selon l'opinion commune, vivoit environ deux cent quatre-vingt ans avant JESUS-CHRIST, regardoit *Corbilo* comme une des Villes les plus opulentes de la Gaule (*a*). Il la comparoit à Marseille & à Narbonne pour ses richesses & son Commerce (*b*).

C'étoit sur-tout dans l'Isle Britannique que *Corbilo* trafiquoit. Scipion demanda aux Habitans de cette *Ville*, ainsi qu'à ceux de Marseille & de *Narbonne*, des éclaircissemens sur cette Isle; mais ils ne lui en donnérent aucun. Si ces deux derniéres Villes n'étoient pas en état de satisfaire la curiosité de ce Romain; ce qu'il ne nous importe pas d'examiner, les *Corbilonois* avoient des raisons d'intérêt pour ne rien répondre. La question proposée suppose des con-

(*a*) Strabo, Geogr. lib. 4.

(*b*) Le commerce considérable, que les Nantois ont toujours fait sur mer, leur a donné occasion de prendre un Navire pour armes.

noissances dans ceux qu'on interrogeoit; la cause du silence est facile à deviner Les Corbilonois firent semblant d'ignorer ce que dans le fonds ils savoient. C'est qu'ils ne vouloient pas communiquer à un Etranger des lumieres dont il auroit pu se servir à leur désavantage. Ils n'avoient pas dessein de partager avec d'autres un Commerce qui les combloit de biens. C'étoit un systême reçu parmi les Nations adonnées au trafic de cacher la source de leurs richesses. Nous lisons dans Strabon qu'un vaisseau Romain, qui vouloit découvrir la route du pays où l'on tiroit l'étain, suivit dans cette intention un bâtiment Phénicien : que le Pilote, pour couvrir sa marche, aima mieux se faire échouer; & que, par reconnoissance, le trésor Public le dédommagea, à son retour, de la perte qu'il avoit faite (a).

CII. Corbilo

Les Auteurs sont partagés sur la po-

(a) Geogr. lib. 3.

sition de *Corbilo*. M. de Valois pense que cette Ville étoit la même que Coueron (*d*), petit port de mer sur la rive droite de la Loire, à deux lieues au dessous de Nantes. M. d'Anville regarde ce sentiment comme probable. Sanson au contraire a cru que *Corbilo* étoit la même que *Condivicnum*. M. Huet a suivi cette opinion. (*b*) Il nous paroît que c'est la seule à laquelle on puisse s'attacher. En effet, comme le dit ce savant Prélat, il n'est pas vraisemblable que deux Villes de commerce, étant si voisines, eussent pu s'élever en même tems à une si grande puissance. A cette raison, qui nous semble solide, nous ajouterons que *Corbilo* & *Condivicnum* présentent à l'esprit la même idée, quoique sous des termes différens. Leurs noms ont la même source; ils sont pris dans la Langue Celtique. Nous avons fait voir

étoit la même que *Condivicnum*.

(*b*) *Coueron* tire son nom de *cou*, *port*; d'*er sur*, *au dessus*; & d'*on*, *riviere*; *port sur la riviere*.

(*a*) Histoire du Commerce.

que *Condivicnum* vient de *Conk* (Angle) : *Corbilo* eſt formé de *Corn*, qui veut dire également, (un Angle). Les noms de *Corbilo* & de *Condivicnum* pris en eux-mêmes, conviennent donc à la même Ville (*a*).

Ce Scipion, qui avoit demandé à *Corbilo*, Narbonne & Marſeille, des inſtructions ſur le Commerce de l'Iſle de Brétagne, étoit probablement Publius-Cornelius-Scipion, qui fut Conſul dans la ſeconde guerre Punique, & pere de l'Africain. Dans ce cas il devoit être contemporain de Pytheas. D'où l'on peut inférer que les *Namnetes* avoient porté dans l'Iſle leur trafic au moins trois cent ans avant l'Ere Chrétienne.

La fondation de Marſeille remonte, comme on le ſait, à trois ſiecles plus haut. Narbonne étoit floriſſante avant que les Romains euſſent tenté de por-

(*a*) *Corbilo*, eſt composé de *corn*; *angle*; d'*il*, *habitation*; & d'*o*, *riviere*. *Habitation où des rivieres forment un angle en s'uniſſant*.

ter leurs armes dans la Gaule : elle avoit pris le nom de *Narbo-Martius*. Ce ne fut que cent seize ans avant JESUS-CHRIST qu'une Colonie Romaine fut établie en cette Ville. Les médailles & les inscriptions de ce tems prouvent qu'elle ne doit pas son surnom au Consul *Martius-Rex*.

CIII. Les Dolois & les Aletiens peu adonnés à l'induft.

Les *Diablintes* de *Noedunum* étoient, suivant la Table Théodosienne, en correspondance avec les Cités de Vieux & de Bayeux en Basse-Normandie, & avec le Mans. Il semble que ceux de Dol & d'Alet ne s'empresserent pas de mettre à profit les secours que le voisinage de la mer leur offroit (*a*). D'anciens titres font connoître qu'une voie qui se rendoit de Normandie par

(*a*) On ignore quels pouvoient être les ports de mer qui se trouvoient dans le district d'Alet & celui de Dol. Les changemens que la mer y a opérés, ne permettent pas de les reconnoître. La raison principale qui engagea l'Empire à placer un camp à Alet, étoit pour arrêter les barbares qui, en remontant la Rance, alloient dévaster l'intérieur de l'Armorique.

la Manceliere en Baguer-Pican, à Carfenten, ancien Fauxbourg de Dol, conduisoit de là à Corseult.

CIV. Les Curiosolites avoient mieux profité de leur position

Les *Curiosolites* s'étoient servis plus utilement de leur position. Un port à Erquy; des routes qui aboutissoient de Corseult à Rennes, à Vennes, & ailleurs, supposent que ce Peuple avoit formé plusieurs branches d'industrie.

CV. La grandeur des *Ossismii* ne répondoit point à l'étendue de leurs Etats

Les *Ossismii*, à considérer l'étendue de leurs Etats, auroient dû être puissans. Ils le seroient devenus infailliblement, s'ils avoient sçu tirer parti de l'élément qui baignoit leurs Côtes. Les seuls Ports, que nous leur connoissions étoient Brest & le Pors-Liocan.

CVI. D'où vient le Nom d'Iroise.

Vis-à-vis de Brest se trouve le passage de l'*Iroise*. Ce nom peut lui venir d'*Iris*, qui, dans les premiers tems, étoit celui de l'Irlande. C'est que l'on cingloit de Brest par l'Iroise pour se rendre chez les Irois, ou Ir-landois. Ce qui nous indique que les *Ossismii* étoient autrefois en Commerce avec l'Ir-lande.

Carhaix avoit des relations avec Breſt, Vennes & Nantes. Ce qui nous fait préſumer que cette Capitale étoit riche. Les cantons, qui ont ſervis à compoſer les Diocèſes de Treguer & de Saint-Brieuc, dont l'induſtrie primitive ne ſe découvre pas, devoient être fort pauvres, & conſéquemment peu peuplés. Ils ne prirent pas de conſiſtance, même ſous les Romains.

CVII. Carhaix dut être conſidérable.

Les plus célèbres & les plus riches de l'Armorique furent les *Veneti*. Leur habileté dans la Marine les mit en état de tout entreprendre. Les forces redoutables qu'ils entretinrent ſur l'Océan, (*a*) leur en donnèrent l'Empire : les Vaiſſeaux qui y navigeoient, leur payoient des droits de paſſage. Ce fut ce haut point de grandeur qui fit donner à leur Ville principale le nom faſtueux de *Duriorigum*, ou de Maîtreſſe de la mer (*b*). C'étoit là qu'on voyoit

CVIII. Les *Veneti* furent les plus puiſſans.

(*a*) Comment. Cæſar. *lib.* 3.

(*b*) Les Romains, qui s'enrichiſſoient des dépouilles

le port le plus fameux de l'Armorique, & probablement de toute la Gaule. Les *Veneti* y faisoient leurs plus forts armemens.

César assure que de son tems les *Veneti* étoient dans l'usage d'envoyer un grand nombre de Vaisseaux en Angleterre (a). Ce qui suppose qu'ils en faisoient le principal Commerce. Cet Historien fait assez connoître, par la maniere dont il s'exprime, que ce trafic subsistoit depuis long-tems. Il faut

des Nations & de leurs connoissances, surent profiter de l'expérience des *Veneti* dans la marine. C'est d'eux qu'ils emprunterent l'usage de donner la couleur de la mer aux Vaisseaux qu'ils destinoient à la découverte, aux voiles, aux cordages, aux habits même de leurs mariniers, & de leur soldats. » Le nom latin de cette couleur *Venetus*, qui est le nom de ce Peuple (*Veneti*), dit M. Huet, dans son Histoire du Commerce & de la navigation, marque son origine. Il » est vrai, ajoute-t'il, que quelques Auteurs Grecs » ont rapporté le nom de cette couleur aux Venetes » situés sur le Golphe Adriatique ; mais c'étoit faute de » savoir combien les peuples de Vennes avoient eu » de réputation & d'autorité dans les affaires de la mer».

(a) Comment. lib. 3.

avoir recours à d'autres ressources pour en trouver l'époque.

Ce sont les Phéniciens, si l'on en croit Strabon, (*a*) qui ont ouvert le Commerce des Isles Britanniques : ils le faisoient à l'exclusion de tout autre Peuple. Ils y portoient, dit cet Auteur, de la vaisselle de terre, du sel, des instrumens de fer & de cuivre, de toute espèce. Suivant le témoignage de ce même Historien, ces Isles produisoient du bled en abondance ; elles renfermoient dans leur sein des mines d'or & d'argent ; les Esclaves y étoient en grand nombre ; les chiens qu'on y élevoit, excelloient pour la chasse. Il est à croire que toutes ces choses entroient dans le Commerce des Phéniciens. Celui de l'étain seul leur valoit des biens immenses. Hérodote, qui naquit quatre cent quatre ans avant JESUS-CHRIST, tems où les Phéniciens trafiquoient encore en Angleterre, ne put rien ap-

(*a*) Lib. 3.

prendre de certain dans la Phénicie même sur ce Commerce, tant ils étoient jaloux d'en faire un mystere aux Etrangers.

Himilcon découvrit les Isles Britanniques environ 300 ans avant notre *Ere*. Ce fut là le commencement du Commerce qu'y firent les Carthaginois.

Diodore de Sicile avance que les Gaulois leur enlevoient le Commerce de l'étain et de l'ambre.

Comme les Phéniciens sont les plus anciens Navigateurs, il peut se faire qu'ils ayent été les premiers Négocians qui ayent commercé dans l'Isle. Les *Namnetes*, ainsi que nous l'avons vu, y trafiquérent dès le tems de Pytheas. Les *Veneti* avoient entrepris le même Commerce avant leurs voisins. Nous en fournirons bientôt des preuves sensibles.

Diodore de Sicile dit que les Bretons Insulaires transportoient l'étain dans l'Isle de Wigth (a), où les Mar-

(a) Les Romains nommoient l'Isle de wigth, *Vec-*

chands

chands Etrangers venoient l'acheter. Ils le portoient de là dans la Gaule, où ils le chargeoient sur des chevaux: Des Côtes de la Gaule ils arrivoient en trente jours de marche à l'embouchure du Rhône, c'est-à-dire, à Marseille, comme Strabon l'interprete. Ce même Ecrivain observe ailleurs que ces Négocians transportoient l'étain de ces Isles à Narbonne, lorsque les Romains y eurent envoyé une Colonie;

---

ta, *Vectis*, *Victesis*; & Ptolemée *Ouidesis*. Comme les Grecs n'avoient point du V consonne, ils rendoient cette lettre par leur diphthongue ou. Diodore qui appelle cette Isle *Icta*, dit qu'elle étoit proche de la Bretagne; qu'elle paroissoit une Isle, & qu'elle étoit toute entourée d'eau lorsque la marée montoit; mais que le reflux laissoit à sec tout le terrein qui étoit entre deux. Cet Historien ajoute que les Bretons venoient en ce tems-là pour passer en chariot de la terre ferme dans l'Isle; ce qui prouve qu'elle a été une presqu'Isle réjointe autrefois à la Bretagne, & que la violence de l'Océan a fait disparoître. *With* se rend par *séparation*, nom qui marque la situation du terrein, même avant qu'il fût détaché de la Bretagne Insulaire par l'Océan, puisqu'il étoit séparé de la terre, lorsque la marée montoit.

ce qui arriva cent-seize ans avant J. C.

C'étoit à *Dariorigum* qu'étoient établis les Comptoirs Gaulois ; c'étoit - là qu'abordoient les vaisseaux qui portoient l'étain de l'Isle. Tout concourt à faire croire que Diodore ne pensoit point autrement à cet égard. Outre qu'aucun autre Peuple de la Gaule n'étoit aussi en état que les *Veneti*, de faire ce Commerce ; ce que César en a dit, suffiroit presque pour décider la question en leur faveur. Mais ce qui tranche toute difficulté, c'est que les Marchandises pouvoient se transporter facilement par terre de Vennes à Marseille & à Narbonne. Une voie qui sortoit de *Dariorigum*, se rendoit directement à Nantes. Là deux routes s'ouvroient ; l'une sur la gauche & du côté de Bourges, sembloit aboutir à Marseille ; l'autre sur la droite, passoit par Poitiers & Bordeaux, & se terminoit à Narbonne. Les voitures pouvoient également se rendre par terre à leur desti-

nation dans trente jours. En évaluant les journées de chevaux à six lieues, traite qu'ils peuvent faire aisément, quoique chargés, il se trouvera qu'ils avoient fait 180 lieues le 30me jour.

Ce furent encore les *Veneti* qui, au rapport du même Diodore remplacérent les Carthaginois dans le Commerce de la mer Baltique, environ cent seize ans avant notre Ere. C'est sur les bords que l'on pêchoit le succin, ou l'ambre, qui étoit si recherché par les Anciens. Outre qu'on l'employoit, comme aujourd'hui dans la médecine, les femmes l'estimoient autant que les perles les plus précieuses. Le goût pour l'ambre étoit encore dominant parmi le sexe, du vivant de Pline qui s'en plaignoit amérement. Ce bitume servoit aussi à faire des vases, des statues & d'autres ouvrages qui exigeoient des morceaux considérables. Les Gaulois, qui n'en faisoient que des colliers & des brasselets, ne les conservoient pas dans toute leur grosseur,

Les *Veneti* & les *Namnetes*, qui, dès le commencement, tournérent leurs vûes vers le Commerce, dûrent le faire dans l'Isle avant les Carthaginois, & au même tems que les Phéniciens. Les *Damnonii*, qui habitoient ce que nous appellons aujourd'hui la Cornouailles insulaire, où se trouvoit l'étain fin, étoient voisins des *Veneti*. Redevables de leur existence dans l'Isle à ceux-ci, comme nous le ferons bien voir, ils ne pouvoient manquer d'entretenir une correspondance mutuelle. Les besoins réciproques des deux Nations les y invitoient, & la facilité du trajet leur en procuroit le moyen. Témoins du Commerce que les Phéniciens faisoient en Angleterre, & surtout, de celui de l'étain qu'ils prenoient en Cournouailles, les *Veneti* apprirent à se modéler sur eux. Comme l'avidité du gain fait toujours des fortes impressions sur les Négocians, ceux de *Dariorigum* dûrent faire tous leurs efforts

pour partager avec les Phéniciens cette branche de trafic, le plutôt qu'il leur fut possible.

CIX. L'Anglet. ne fut habitée d'abord que par des animaux.

Les premiers Habitans de l'Angleterre, ainsi que de la Gaule, furent les animaux. Unie d'abord au Continent, elle leur présenta un asyle comme le reste de la terre ferme. L'histoire ne fait point mention du tems où elle fut changée en Isle. Cette époque est antérieure à la découverte qu'en firent les Phéniciens, & peut-être au tems où les Armoriques formérent leur République. Ce qu'il y a de certain, c'est que, comme l'Angleterre a été détachée successivement du Continent, la Manche n'a pris que peu à peu la forme & l'étendue que nous lui voyons.

CX. Les Gaulois y envoyérent des Colonies.

» On a, dit Tacite (a), peu de » lumières sur les premiers Habitans » de l'Angleterre. Etoient-ils nés dans » le pays même? Venoient-ils d'ail-

(a) Agric. vita. c. 11.

» leurs ? Une Nation barbare ne peut » nous éclairer sur ce sujet. . . . On » prendroit pour des Gaulois ceux qui » sont voisins de la Gaule. Cette » ressemblance est l'effet ou du même » sang, ou du même climat. *En gé-* » *néral* l'on doit présumer que des Gau- » lois se sont établis dans une contrée » dont leur pays n'est séparé que par » un bras de la mer. Tout favorise » cette idée ; même langue, même » culte, égales superstitions, pareille » audace à la vue des dangers, sem- » blable timidité à les surmonter «.

» La raison nous apprend, pour em- » prunter les expressions de Camb- » den (a), que chaque pays a d'abord » été habité par les Peuples voisins » plutôt que par ceux qui en sont éloi- » gnés : qui ne croira en effet que » l'Isle de Chypre a été premiérement » occupée par ses voisins les Asiatiques ;

(a) In Britan.

» l'Isle de Créte & la Sicile par les
» Grecs ; la Corse par les Habitans de
» l'Italie ; la Zélande par les Germains
» ou Allemands ; l'Irlande par les Peu-
» ples de la Norvége ; & non que ces
» pays ont été peuplés par des colo-
» nies venues du fonds de la Tartarie
» ou de la Moscovie ? De même pour-
» quoi ne croirions-nous pas que la
» Grande-Bretagne a été habitée par
» les *Gaulois* qui étoient dans le voisi-
» nage, plutôt que par les Troyens,
» les Italiens, les Albains, & les Bru-
» tiens qui sont si éloignés ? . . . .
» Il résulte de là que les anciens Gau-
» lois & les Bretons avoient la même
» Langue, & par une conséquence
» nécessaire, que l'on doit rapporter
» l'origine des Bretons aux Gaulois.
» Car il faut avouer que la Gaule,
» voisine de l'Arménie, fertile en fruits
» & encore plus peuplée, au rapport
» de Strabon, a été habitée la premiere.
» Et puisque les Gaulois ont envoyé

» dès colonies dans l'Italie, dans la
» Germanie, dans la Thrace & dans
» l'Asie, à combien plus forte raison
» ne doit-on pas penser qu'ils en ont
» fait passer en Angleterre, pays voi-
» sin du leur, & qui n'étoit pas moins
» fertile ? Les Anglois doivent se glo-
» rifier d'être sortis de ces anciens Gau-
» lois qui étoient regardés comme le
» Peuple le plus courageux ».

Selon César (a) la Côte Maritime de la Bretagne Insulaire fut occupée par des colonies Gauloises. « L'intérieur
» est habité, selon la Tradition
» du pays, par ceux qui y sont nés.
» La Côte Maritime est possédée par
» les Peuples que l'envie de piller &
» de faire la guerre, fit sortir de la
» Belgique. Ils portoient presque tous
» les noms des Cités où ils étoient nés
» Ils sortirent de leur pays natal pour
» venir dans cette contrée. Après y

(a) Comment. lib. 5.

» avoir fait la guerre, ils s'y établirent
» & commencérent à y cultiver des ter-
» res ».

Il y avoit effectivement en Angleterre des *Atrebates* (a) & des *Belgæ*. On y remarquoit une Ville sous le nom de *Venta Belgarum*, dont il est parlé dans l'Itineraire d'Antonin. Ces deux Peuples étoient originaires de la Gaule.

Le nom seul des Belges peut justifier ce que César rapporte de cette Nation. *Belgen*, mot Tudesque, signifie, *se disputer, se quereller*. Ces Belges étoient donc un Peuple féroce qui ne respiroit que la guerre & les combats.

Outre les *Atrebates* & les *Belgæ*, Ptolemée place dans la Bretagne insulaire, les *Parisii* (b) assez connus dans les Gaules (c). Comme l'amour du

(a) Les Atrebates prenoient leur nom d'*At*, terre, de *re*, beaucoup, & de *bat* abondante. Ce qui se rend par ; *habitans d'une contrée fertile*. L'Artois où ce peuple étoit fixé, étoit très-abondant. On l'appelle le grenier des pays-bas.

(b) Le terme *Parisii* vient de *par*, navire ; & de

pillage & de la guerre avoit conduit ces Peuples en Angleterre, il faut qu'avant leur premiere entrée dans l'Isle, il y ait eu des Habitans. Et comment ces braves auroient-ils pu y signaler leur courage, s'ils n'avoient rencontré avec qui se mesurer? Aussi ceux qui demeuroient dans l'intérieur de l'Isle, en étoient-ils, suivant César, les premiers Colons. Les Belges & les autres Etrangers qui s'emparérent de la circonférence de l'Isle, firent replier vers le centre les Naturels du pays. Mais d'où étoient sortis les Peuples qui occupoient l'intérieur de l'Isle? Etoient-ils Autochthones, c'est-à-dire, avoient-ils pris naissance du sein même de la terre, comme les plantes qu'elle féconde? Ce sentiment de quelques Anciens, n'a pas besoin de réfutation. Le vénérable Bede nous instruira mieux. » Les

nuys, en composition *ys*, *hommes*. On sait que les Parisiens faisoient un grand commerce par eau.

[e] Geograph. lib. 4. c. 3.

» Bretons, dit-il, qui ont donné leur » nom à cette Isle, en ont été les » seuls Habitans. Ils vinrent de l'Armo- » rique dans Albion (l'Angleterre) & » s'emparèrent des parties Méridionales » de cette Isle. C'est la Tradition du » pays «.

CXI. Ces Gaulois étoient Armoriq.

Pomponius-Gallus ne fait pas difficulté d'avancer également que ce sont les *Bretons de la Gaule*, ou les Armoriques, qui ont porté le nom de Bretagne en Angleterre.

Les deux propositions de Bède nous paroissent d'une exacte vérité. L'application, que nous allons en faire, servira à les confirmer. Le terme *Britannia*, suivant Humfroy-Lhuyd, est formé de *Pridcain*, qui veut dire *fort blanc*. Le nom d'Albion que l'Angleterre porta d'abord, vient d'*Alb*, *blanc*; & d'*Ion*, *rocher*; ce qui veut dire à la lettre: *rocher des blancs*.

CXII. Ces Armoriques étoient les *Veneti*.

Les noms de Bretagne & d'Albion sont donc précisément les mêmes quant

au sens qui leur est propre. Il ne s'agit plus que de rechercher quels sont les Bretons Armoriques qui ont donné à l'Isle le nom de Bretagne, ou d'Albion. C'est ce que nous allons découvrir à l'instant. Le nom de *Veneti*, que portoient les habitans de *Dariorigum*, tire son origine de *Gwen*, ou *Wen*, qui signifie *blanc*. Le terme *Britones*, ou *Veneti* est donc exactement le même quant au fonds. Ce sont donc les *Veneti* qui ont donné leur nom aux Bretons de l'Isle. Aussi un Ecrivain cité par le Baud (*a*) a-t-il connu les *Veneti* sous le nom d'*Albains*. Il les place entre la Ville de Teuducle (*b*), qui est Quimper, & le fleuve Doena qu'on peut prendre pour la Vilaine (*c*).

(*a*) Hist. de Bret.

(*b*) Le nom de *Teuducle* est formé de *thuu*, qu'on prononce *théu*, *riviere*; de *du*, nom appellatif d'habitation; & de *clt*, *fermé*: ce qui veut dire: *habitation fortifiée sur le bord d'une ou plusieurs rivieres.* Telle étoit la position de Quimper.

(*c*) *Doena* vient de *Doen*, *qui porte*; & d'*a*, *riviere*; *riviere qui porte bateaux.*

Le nom, que les Bretons de l'Isle ont reçu des *Veneti* de l'Armorique, prouve qu'en outre c'est d'eux qu'ils tirent leur origine.

Galfride & Virunnius déposent que la region des *Dumnonii*, dont nous avons parlé ci-dessus, fut habitée la premiere de toute l'Isle. C'est aussi la partie de l'Angleterre la plus proche des *Veneti*. C'est par-là que commencérent les Colonies Armoriques. Les Marchands de la Gaule qui, selon Diodore de Sicile, fréquentoient ordinairement les *Dumnonii*, & transportoient leur étain aux autres Nations, n'étoient point autres que les *Veneti*. C'étoit eux qui avoient adouci leurs mœurs, & les avoient portés à se distinguer par l'hospitalité. On reconnoît, dans la Ville principale des *Veneti*, cette Cité nommée *Bretagne*, dont parle Volaterran d'après Strabon (*a*), c'étoit la demeure

(*a*) Geograph., lib 3.

des *Blancs*. L'Aquitaine où cet Auteur la place, se pouvoit prendre pour l'Armorique. Ces deux noms représentent également un pays sur le bord des eaux (a).

CXIII. On ignore le tems où les *Veneti* peuplérent l'Angleterre.

Ce seroit ici le lieu d'assigner le tems précis où les *Veneti* peuplérent l'Angleterre ; mais, comme aucun monument ne peut nous éclairer à cet égard, nous sommes dans l'impuissance de répondre à cette question d'une maniere satisfaisante. Nous dirons seulement que, puisque la terre s'est garnie d'habitans de proche en proche ; la premiere émigration des *Veneti* a dû commencer par l'Angleterre. Six cens ans environ avant l'Ere Chrétienne, ce Peuple envoya une colonie nombreuse en Italie : elle s'établit sur la mer Adriatique. « Je pense, dit Strabon (b), » que de ces *Veneti* sont venus ceux de » de ce même nom qui habitent au-

[a] Le terme *Aquitaine* se tire d'*ach*, eau ; & de *tan*, habitation.

[b] Geogr. lib. 4.

» tour d'Adria. En effet, les autres Cel-
» tes qui ont leurs demeures en Italie,
» comme les *Boii* & les *Senones*, sont
» sortis des pays situés au de-là des
» Alpes, pour venir dans cette contrée.
» Les *Veneti* ou *Heneti* suivoient les
» mêmes coutumes & la même ma-
» niere de vivre des Gaulois.» Polybe
assure la même chose. « Les *Venetes*, dit
„ cet Auteur, étoient semblables par les
„ mœurs, par les coutumes & par l'ha-
„ billement aux autres Gaulois, & n'en
„ differoient que parce qu'ils parloient
„ une langue differente. » Ce que l'on
doit entendre seulement d'un dialecte dif-
ferent.

L'Empereur Julien (a) dit que les
Romains subjuguérent tout le pays qui
étoit habité par les Henetes, par les
Ligures & par un grand nombre d'au-
tres Gaulois. Ce qui montre que ce
Prince reconnoissoit les *Heneti* pour des
Gaulois. L'origine Troyenne, qu'on avoit

---

[a] Julian. Orat. 2.

CXIII. Les *Veneti* pénétré-rent en Angleterre peu de tems après leur arrivée en Armorique.

tenté de leur donner, s'est dissipée par les lumieres qui ont éclairé l'Histoire.

La peuplade que les *Veneti* firent passer en Angleterre, a dû précéder de plusieurs siécles celle de l'Italie. Placés sur l'Océan & à peu de distance de l'Isle, ils n'eurent pas de peine à l'appercevoir. Familiarisés presque dès leur arrivée en Armorique avec la mer, ils dûrent chercher les moyens de la franchir avec sûreté. Le danger étoit d'autant moins grand que la traversée en Angleterre étoit moins longue. L'entrée des *Veneti* dans l'Isle paroît donc avoir suivi de près celle qu'ils avoient faite dans l'Armorique. Nous regardons comme au moins très-probable que l'Angleterre étoit réduite en Isle, avant qu'aucun homme y eût pénétré.

CXIV. Il y eut toujours une union intime entre les Veneti & les Insulaires.

Les *Veneti*, qui avoient peuplé l'Angleterre, dûrent en regarder les habitans comme d'autres eux-mêmes. Les nouveaux Colons trouvérent dans leurs cœurs des motifs d'un attachement solide. Mais les liens du sang se brisent

enfin : il faut des intérêts communs pour les entretenir. Ce furent aussi les besoins mutuels qui conservérent la premiere union, & qui la rendirent indissoluble.

Des rapports si intimes entre les deux Nations, nous font comprendre avec quel zèle elles devoient travailler à soutenir réciproquement leurs correspondances. Aussi, suivant Strabon & l'Historien Dion, ils les *Venetes* risquérent & perdirent dans un combat naval leurs biens, leur liberté & leur patrie, c'étoit pour s'opposer à l'entreprise que César avoit formée sur l'Isle. Ils furent assez heureux pour la faire échouer; mais ils devinrent la victime de leur attachement à leurs voisins. Les insulaires, instruits que l'orage qui les avoit menacés, alloit fondre sur la tête de leurs Confédérés, équipérent une flotte, & partagérent avec eux le sort de la guerre. César raconte les choses d'une autre maniere ; mais il savoit si bien, comme l'a observé Plutarque, l'art de

cacher de méchans desseins sous des dehors honnêtes, que le témoignage qu'il rend en sa propre cause, ne peut être d'un grand poids. Il vaut mieux en croire deux Historiens qui n'avoient point de motifs de nous en imposer.

CXV. Les *Veneti* passérent pour les plus grands Naviga-teurs.

Notre dessein n'est pas de nous étendre plus au long sur les *Veneti*. Il nous suffit de remarquer que, si les Phéniciens & les Carthaginois furent redevables d'une partie de leurs richesses à la branche de Commerce qu'ils formérent avec Albion, les *Veneti* qui ne cessérent pas de le faire conjointement avec eux & après eux purent par cela seul parvenir au plus haut point de l'opulence. Nous dirons enfin que, tandis que le reste de la Gaule ne se piquoit que de cueillir des lauriers militaires aux dépens de l'humanité, les *Veneti*, qui servoient de Facteurs aux autres nations, en leur fournissant les besoins & les agrémens de la vie, faisoient refluer dans leur patrie les biens

de chaque Peuple. Ce n'est donc pas sans raison que l'on a prétendu qu'ils ont été les plus célébres Navigateurs du monde.

Le haut dégré de grandeur & de richesses où l'Armorique étoit parvenue, l'ordre qui y régnoit, avoient été l'ouvrage de bien des siécles. Cet édifice, qui s'élevoit avec majesté, malgré des défauts multipliés qui pouvoient en entraîner la ruine, avoit eu des fondemens très foibles. Pour peu qu'on ait l'attention de tirer le voile qui couvre le Berceau des Armoriques, on remarquera que tout annonce chez eux ainsi que chez les autres nations, la nouveauté des arts & des connoissances utiles. L'histoire ancienne des Gaules, dont l'Armorique faisoit partie, donne assez de jour à cette vérité.

CXVI. Les Armoriques n'étoient parvenus à tant de grandeur & de richesses que par dégrés

Le premier habillement des Armoriques fut le *Sagum* (a). C'étoit une espéce de manteau quarré, que l'on

CXVII. Leur premier habillement fut le *sagum*.

assujettissoit avec une agraffe, & qui couvroit les bras, les épaules & la poitrine. D'où il est naturel de croire que, comme l'on n'eut d'abord que ce vêtement, une grande partie du corps étoit à découvert.

CXVIII. Les Armoriques en prennent occasion de se peindre & de se stigmatiser

La plûpart des Gaulois prirent delà occasion de se peindre le visage, & de tracer sur leur corps des figures de toutes sortes d'animaux (aa). On croit qu'ils se servoient d'un fer très pointu pour les imprimer dans la chair. Ils frottoient ensuite cette empreinte d'une couleur bleue, que César nomme *Vitrum*, & Pline *Glastum* (b), qui est du Pastel. Cette couleur s'attachoit si fort à la peau & aux chairs, qu'elle ne s'effaçoit jamais. Ces figures dont les hommes & les femmes s'imaginoient embellir leurs corps, eurent par la suite un autre avantage. Ce fut celui de

(a) *Sagum* vient du Celtique *Sahe*, *habit*; ou de l'Hébreu *Sachach*, *couvrir*.

(aa) Tacit. in vita Agric. c. 2. Justin. lib. XI. Cæsar debello 44 gallic. lib. 5. & c.

(b) *Glastum* vient de *Glas*, *bleu*.

distinguer les familles & les différentes conditions. Il n'étoit pas permis aux esclaves d'en porter. C'étoit une précaution que la politique du tems avoit inventée pour reconnoître toujours cette portion d'hommes que la foiblesse dévouoit à la servitude.

Les Nobles se faisoient stigmatiser le visage, les mains, les bras, les cuisses & la poitrine. Les figures qu'ils portoient en ces parties de leurs corps, les couvroient en entier: celles du Peuple étoient plus petites, & se rapprochoient moins les unes des autres. Ces empreintes ne pouvoient manquer d'être exposées à la vûe. C'est pour cela, dit Herodien, qu'on ne mettoit point d'habits; on ne vouloit pas cacher des choses qui faisoient [illegible].

Les *Veneti*, soit qu'ils eussent trouvé le moyen de se couvrir en entier, soit par quelque autre motif que nous ignorons, n'adoptérent point l'usage des

CLIX. Les Veneti se refusent à cet usage.

CXX. De là on donne à ce peuple le nom de Veneti.

ſtigmates. La pratique de ſe peindre, n'eut pas chez eux un ſuccès plus heureux. C'eſt par cette raiſon que ce Peuple s'acquit le nom de *Veneti*, c'eſt-à-dire, *Blancs*: par le même motif, celui de *Bretagne* fut donné à leur Capitale. On entendoit par ce terme, *l'habitation des blancs*.

CXXI. Les Inſulaires prirent un nom analogue à celui de leurs Auteurs.

La peuplade, que les *Veneti* avoient transportée en Angleterre, & qui avoit le goût de la Métropole, prit d'eux le nom de *Veneti* ou de *Britanni*; ce qui, comme nous l'avons vu, eſt la même choſe. Le pays nouveau qu'elle habita, fut appellé *Albion* ou *Britannia*, du nom de la Capitale qu'elle venoit de quitter.

CXXII. Les peuples qui les portérent des colonies leur firent embraſſer leurs uſages.

Les différens Peuples, qui par la ſuite s'établirent dans l'Iſle, y portérent & la mode des ſtigmates & l'uſage du Paſtel. Tacite, appuyé ſur pluſieurs motifs, penſe que les Silures (*a*), qui

[*a*] *Silures* viens de *Sil* *baſanés*, & d'*Wr*, hom-

s'étoient fixés en Angleterre, étoient des Iberes (*a*) venus d'Espagne (*b*). Justin observe que les Espagnols se stigmatisoient (*c*). Mais ils n'auroient pas rendu cette coutume générale dans l'isle, si les *Atrebates*, les *Belgæ* & les *Parisii* qui y avoient pénétré, n'eussent contribué plus particuliérement à l'y introduire. La principale raison de cette pratique, est que ces différens Peuples portérent dans l'Isle le *Sagum*, tel, à peu près, qu'il avoit été dans son commencement.

Les Bretons insulaires n'avoient pas encore quitté l'ancien usage du tems

---

mes. Ils avoient le teint basané comme les Espagnols, & les cheveux crêpés ; ce en quoi ils différoient des Bretons.

[*a*] In vita Agric. c. 2.

[*b*] Lib. 44. c. 4.

[*c*] La plûpart des noms ont été appellatifs dans leur principe. Celui d'Iberes étoit tel. Les Gaulois le donnoient à tous les Peuples qui demeuroient au delà d'un fleuve, ou d'une montagne. Les Iberes étoient ainsi nommés, parce qu'ils habitoient au delà des Pyrenées.

de Martial. Les Romains leur donnérent alors le nom de *Picti*. Lorsqu'ils furent un peu plus policés, la plûpart d'entr'eux en laissérent le nom & la chose à ceux qui habitoient la partie Septentrionale de l'Isle, que l'on appelloit Albanie, Caledonie, & que nous nommons Ecosse.

Cet usage des stigmates, aujourd'hui relegué chez les Sauvages, & que nous venons de retrouver dans l'Isle à qui nos Voyageurs ont donné le nom d'Otahiti, subsistoit encore dans le huitième siecle en quelques Provinces de l'Angleterre. Il fut condamné en 787 au Concile de Calcut en Northumbre, comme une impiété Payenne & un rit diabolique (*a*).

CXXIII. La mode de se colorer le visage ne sub-

Ceux des *Celtes*, *qui restérent* dans la Gaule, en perfectionnant leur premier habillement, renoncérent aux stigmates. Le goût de se colorer le visage, qui dominoit dans les premiers

(*a*) Concil. Labbe, t. 6.

tems,

tems, subsiste encore chez la plûpart des femmes de l'Europe. Au mépris des graces que la nature leur a données, elles vont chercher des agrémens étrangers & arbitraires, en se couvrant la peau de rouge. Si par-là elles se donnent un air de constance, leur amour propre n'en souffrira pas moins d'avoir recours à une invention que les siecles de barbarie ont enfantée.

siste plus en Europe que chez les femmes.

CXXIV. Origine du nom des *Namnetes.*

Les *Namnetes* ou *Nannetes* prirent leur nom de la Loire & de l'Erdre, sur les bords desquelles leurs Peres s'étoient établis. *Nan, rivieres ; aid* ou *pui, plusieurs.* Ainsi le terme *Namnetes* signifie : *Peuple qui habite une Contrée où il y a des rivieres.* Comme *am* ou *amn*, syncope d'*amen*, se rend par *riviere*, ce même Peuple s'appella aussi *Amnettes.* On pouvoit encore le nommer *Samnetes* de *Sam, riviere.* Il n'y a conséquemment point d'erreur de Copiste dans le nom de *Samnitai* que lui donne Ptolemée ; & il n'a pas joint le *Sigma* du nom

précédent *Ous* au nom *Amnitai*, comme quelques-uns l'ont avancé. Au mot *Amnetes* on a ajouté l'*N*, qui se met ordinairement à la tête du mot. C'est la crase d'*an*, article, *le*, *la*, *les*.

CXXV. Les *Namnetes* furent des premiers à former leur établissement.

Le nom de *Liger*, que les *Namnetes* donnérent à la Loire, prouve qu'ils eurent des premiers des demeures fixes & permanentes dans l'Armorique. Le mot *Liger* se retrouve encore dans le Tudesque, & se rend par *Sedentaire*. Un plus grand nombre de familles se rassembla dans l'endroit où la Loire reçoit l'Erdre. Ce qui donna lieu à la Ville & au nom de *Condivicnum*.

CXXVI. Origine des Cités.

Les familles de la même Tribu dispersées dans la Campagne, formérent l'étendue de la Nation ainsi que son district. Telle a été originairement la maniere dont se composa la Cité, ou chaque Peuple de l'Armorique.

CXXVII. Quels furent les premiers

Les premiers Bateaux des *Veneti* étoient construits de bois pliant & léger que l'on couvroit de cuir. Tels

étoient encore la plûpart de ceux des Bretons insulaires du tems de Jules-César.

bateaux des *Veneti* & comment ils se confiérent à la mer.

Comme la Manche est parsémée de différentes Isles, la curiosité & l'envie de pêcher, fit passer les *Veneti* tantôt sur les unes & tantôt sur les autres. Peu à peu la mer leur parut moins redoutable, & ils en vinrent jusqu'à braver ses fureurs. C'est par ce moyen qu'ils peuplérent l'Angleterre. La Cornouailles & les *Sorlingues* qui furent habitées les premieres, ouvrirent aussi le Commerce de l'Isle.

CXXVIII. Le Commerce d'Anglet. a commencé par les Sorlingues

Tout ce que nous avons d'Auteurs soit modernes, soit anciens, déposent que le Commerce des Isles Britanniques a pris sa source dans les Isles Cassitérides. Cambden, qui avoit fait une étude particuliére des antiquités de sa patrie, a fait voir une identité parfaite entre les Sorlingues (*a*) & les Cassi-

(*a*) Le nom de *Sorlingues* se rend par, *pays qui abonde en étain*. Il se tire du terme *si*: *contrée*; & de celui d'*elin*, *étain*.

térides : même position, égales productions. Ce sont les Phéniciens qui, d'après ce que nous en a laissé l'Histoire ancienne, trafiquérent les premiers aux Sorlingues. Le nom de *Cassiterides* qu'ils leur donnérent, étoit pris dans leur langue, & signifioit de l'*étain*. Dans le tems où les *Veneti* se fixérent dans cette contrée, ce métal se trouvoit ordinairement à la surface de la terre, ou du moins à une profondeur médiocre : on n'y voyoit presque point de corps étrangers. Les Phéniciens, accoutumés à faire le Commerce maritime, portérent celui de l'étain des Cassitérides dans tous les pays qu'ils fréquentoient auparavant.

CXXIX. De-là il s'est repandu dans les part. méridionales.

Les *Veneti*, qui s'étoient répandus peu à peu, dans les parties méridionales de l'*Angleterre*, offrirent aux Phéniciens les mêmes richesses. C'est ainsi que l'histoire de la population de l'Angleterre, se trouve d'accord avec la progression du Commerce qu'y firent ces Négocians.

CXXX.
Les Veneti après avoir fait le Commerce chez leurs voisins, le firent dans toutes les Gaules.

Les *Veneti* du Continent, dont la marine étoit encore foible, mais aussi ambitieux que les Phéniciens, se contentérent d'abord de porter chez leurs voisins l'étain & les autres richesses de leurs colonies. A force de s'exercer sur la la mer, ils devinrent les plus habiles Navigateurs. Leurs vaisseaux ne furent plus de fragiles nacelles : ils égalérent en force ceux des Nations les plus expérimentées dans la marine. Des circonstances heureuses les rendirent maîtres du Commerce de l'Angleterre. Dès lors les Grecs & les Romains ne se servirent plus simplement du mot *Kassiteros*, ou *Stannum*. Ils y ajoûtérent l'épithéte *Celticum*, pour faire connoître que c'étoient des Marchands de la Celtique qui portoient ce métal, c'est-à-dire, principalement les *Veneti*, comme nous l'avons prouvé ailleurs. Persuadés de ce grand principe que, qui est maître de la mer, est maître de

tout, ils embrassérent le Commerce de toutes les Gaules.

CXXXI. On ne connut d'abord en Armorique que l'autorité paternelle.

Chaque Chef de Famille Armorique commanda d'abord à la sienne avec cet Empire que donne le respect paternel : on ne reconnut dans les premiers tems d'autre autorité que celle des Peres sur leurs Enfans. Le crédit que les Guerriers, ces premiers Braves, s'acqueroient par la chasse des animaux, étoit uniquement fondé sur l'estime & la gratitude. Les péres renfermoient dans leurs Personnes les qualités augustes & bienfaisantes de Pontifes & de Rois. C'étoit par leurs mains que s'offroient à la dinité les sacrifices de leur Communauté, & ils dominoient par l'amour. Tandis que les familles furent en petit nombre, les principes de la Société que chacun trouvoit dans son cœur, suffirent pour maintenir l'ordre. Les besoins n'alloient pas plus loin que ceux de la nature. Si les connoissances étoient bornées, la malice & la perversité

n'avoient pas encore corrompu les mœurs. Le mien & le tien, cette source des plus grands désordres, déployérent à la fin toute l'activité des passions que la vigilance des Peres avoit déja de la peine à contenir, & dont ils ne laissoient pas que d'abuser quelquefois eux-mêmes.

CXXXII. On fit ensuite des loix, dont des Magistrats furent dépositaires. Le culte religieux fut confié à des Ministres particuliers.

Pour rétablir l'harmonie dans une Société dont les Membres se multiplioient chaque jour, il fallut que les individus sacrifiassent au Public leurs caprices & leurs passions. On renonça à l'usage illimité de sa propre volonté. Les familles qui composérent un Peuple séparé, se donnérent des Loix & un Gouvernement. C'est par-là qu'elles assurérent la tranquillité publique. Pour réunir des forces qu'elles n'avoient pas d'elles-mêmes, elles s'associérent avec les autres Peuples voisins. Dans cette double position les Membres cédérent à leur Corps particulier, & le Corps à la Société générale tout ce que l'on croyoit que pouvoit exiger

le bonheur & la conservation de la plus saine partie. La Justice publique ne fut plus administrée par les Chefs de famille : son exécution passa à des personnes chargées de cet important emploi. Ce furent eux qui composérent le sénat de chaque Nation Armorique. Le culte Réligieux, dont le dogme & les rits pouvoient s'altérer en passant par chaque maison particuliére, où le plus distingué faisoit les fonctions de Pontife, ne fut plus exposé aux mêmes variations. Un Corps de Prêtres en fut le dépositaire; la Religion fut confiée à leurs soins, & les Sciences devinrent l'objet de leurs études. Tels furent les fondemens de l'Ordre Réligieux & Politique qu'établirent les Cités Armoriques. Nous allons tâcher d'entrer dans le détail à cet égard.

CXXXIII. Droits que conservérent les Peres de famille.

Les Peres, qui d'abord avoient été Souverains dans leurs familles, continuérent le même Empire sous la protection des Loix. Les Maris avoient

droit de vie & de mort ſur leurs femmes, ainſi que ſur leurs enfans, du tems de Jules-Céſar. Lorſqu'un Pere de famille d'une Nobleſſe diſtinguée venoit à mourir, ſes proches s'aſſembloient, & pour peu qu'il y eût de ſoupçons ſur ſa mort, on mettoit ſa femme à la torture comme une Eſclave. Si le crime étoit avéré, on la faiſoit mourir dans les flammes & dans les plus cruels ſupplices (*a*). Un Mari étoit obligé de faire entrer dans la Communauté autant de biens qu'il en recevoit de ſa femme ; le tout appartenoit au ſurvivant avec les fruits qui en provenoient (*b*).

CXXXIV. Les Magiſtrats formoient un Senat.

Il paroît que l'autorité de chaque Cité Armorique étoit dévolue à ſon Sénat (*c*). C'eſt dans cette perſuaſion que Céſar fit périr celui des *Veneti* (*d*).

[*a*] De bello gallic. lib. 6.

[*b*] Ibidem.

(*c*) Le nom de *Senat* vient de *Senedd*, *aſſemblée des Anciens. Sen*, *ancien*; *edd*, *maiſon*, *tribunal*.

(*d*) Ibidem, lib. 3.

Ce général lui attribuoit la révolte des Armoriques contre les Romains.

CXXXV. La Cité étoit au-dessus du Sénat.

Jalouse néanmoins de sa liberté, chaque Nation se regardoit audessus de son Sénat; c'est pourquoi elle se croyoit en droit d'infirmer quelquefois ses Arrêts, & jugeoit même ses Magistrats, lorsqu'elle pensoit qu'ils alloient ou contre ses intérêts, ou qu'ils ne vouloient pas se rendre à *ses ordres. Ce fut par ce double motif que les Peuples d'Evreux & de Lisieux mirent à mort leurs Senateurs.* Ils avoient décidé de se réunir aux *Veneti* pour secouer avec eux le joug des Romains. Leurs Magistrats s'y opposoient de tout leur crédit (*a*).

CXXXVI. Le Senat étoit composé de Nobles.

Les Sénats des Armoriques étoient composés des Personnes les plus remarquables parmi la Noblesse. C'étoit le premier ordre après celui des Druides. Pour le Peuple, il étoit presque réduit à la condition des Esclaves : il ne pou-

(*a*) De bello Gall. lib. 3.

voit rien par lui-même, & jamais on ne lui donnoit de part aux affaires. Une grande partie de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, en butte aux vexations des Grands, s'étoient rendus d'eux-mêmes Esclaves des Nobles qui avoient sur eux les droits que tout Maître a sur ses Esclaves (*a*).

XXXVII. Le maniment des armes est la passion des Armoriques, & pourquoi.

Les Armoriques, qui connurent les premiers les avantages & les douceurs que l'Agriculture procure au genre humain, emportés néanmoins par le préjugé commun à tous les Celtes, la regardérent comme une occupation basse & servile. Ils laissérent aux Femmes, aux Enfans, aux Esclaves, le soin de la culture des terres (*b*). Les *Veneti*, dont le but principal étoit de s'enrichir par le Commerce de terre & de mer, jugérent plus sainement de l'agriculture. Sans elle, ils n'auroient pu réussir dans une

(*a*) De bello Gall. lib. 6.

(*b*) Strabo, lib. 3.

entreprise de cette nature. Les Arts Méchaniques qui en étoient un autre appui, dûrent également leur être chers. On ne peut douter que les autres Négocians de l'Armorique n'ayent suivi cet exemple. Tous eurent néanmoins un penchant décidé pour le métier de la guerre. Leurs Ancêtres en avoient trouvé l'image dans les combats qu'il leur avoit fallu livrer aux bêtes sauvages. La réconnoissance fut le premier tribut que l'on paya à ceux qui par leur force & leur habileté avoient défendu leurs semblables contre ces dangereux animaux, & les avoient enrichis de leurs dépouilles. Ce furent-là les seules voies d'acquérir de la gloire. Se défendre & se nourrir, étoient les premieres choses qui occupérent les Armoriques. Chacun chercha à fixer sur soi l'attention des autres par son adresse à la chasse. Les applaudissemens & l'admiration enflérent le courage de ces Guerriers. Ils en formérent

d'autres qui se firent honneur de les suivre dans leur courses. Ce fut là l'origine de ces Chevaliers si vantés dans les Gaules. Ces Chasseurs voulurent par la suite exercer sur leurs patriotes cet ascendant qu'ils avoient pris sur les animaux. L'égalité, qui avoit régné d'abord, se dissipa peu à peu. Les exercices violens furent particuliérement en recommandation. De l'Empire sur les bêtes, ces braves passérent à celui qu'ils se donnérent sur leurs semblables. On regarda la force comme un acte de justice. Passée en loi par l'usage, elle s'acquit des droits réels & absolus. On se persuada même que la Divinité prenoit sous sa protection le plus fort, & que les foibles n'avoient point de droit à ce qu'ils n'étoient pas en état de défendre.

CXXXVIII. Origine des Chevaliers Gaulois.

CXXXIX. La force tient lieu de justice.

C'est sur ce principe qu'étoient appuyées les conquêtes que ces peuples faisoient sur les étrangers, & le droit qu'ils s'arrogeoient sur leurs vies & sur

CXL. De-là la guerre contre les étrangers.

leurs biens. Les *Senones* (*a*) qui assiégeoient *Clusium*, ne balancérent pas à repondre aux Ambassadeurs Romains qui vouloient les détourner de s'emparer injustement des terres de cette Ville leur alliée, que leur droit étoit attaché à la pointe de leurs épées, & que tous les biens appartenoient à de braves Guerriers comme eux. » Lorsque, dirent-ils, vous-mêmes avez déclaré la » guerre aux *Albaniens*, aux *Fidenates*.. » ... pour vous emparer de leurs ter- » res, vous n'avez rien fait d'inoui, » ni d'injuste : vous avez suivi la plus » ancienne des loix, celle qui donne au » plus fort les biens du plus foible. » Cette loi commence par la Divini- » té, & s'étend jusqu'aux brutes (*b*) ».

(*a*) Le nom de *Senones* vient de *Senon*, *très-grand*. Ce Peuple, dit Florus, étoit d'une taille énorme, & distingué par la grandeur de ses armes, de sorte qu'il paroissoit né pour la perte des hommes, & la ruine des Villes.

(*b*) Tit. Liv. lib. 5. c. 35.

C'eſt ſur ce fondemement qu'Arioviſte diſoit à Jules-Ceſar, que, ſuivant le droit de la guerre, le vainqueur diſpoſe à ſon gré des vaincus. Le droit de la guerre, c'eſt la loi du plus fort (*a*).

CXLI. Les Armoriques ne reſpectoient pas chez les étrangers le droit de premier occupant, & pourq.

Chaque Nation Armorique reſpectoit dans ſes membres le droit que nous appellons de premier occupant. C'étoit une loi qu'elle avoit rendue ſacrée. Il n'en étoit pas ainſi à l'égard des peuples qui n'avoient point traité avec les Armoriques. Ceux-ci croyoient pouvoir les attaquer licitement, piller & enlever leurs biens. Leur motif étoit que, n'ayant point renoncé à la Communauté des autres richeſſes de la terre, ils avoient droit de les reclamer. Comme dans ce procédé ils trouvoient de l'oppoſition, ils revendiquoient le droit du plus fort. Telles furent les préten-

(*a*) De bello Gallic. lib. 1. c. 36.

tions de cette Colonie que les *Veneti* envoyérent en Italie.

CXLII. La loi du plus fort avoit lieu dans certains cas entre les particuliers de l'Armoriq.

La loi du plus fort, que les Armoriques & les autres Gaulois avoient établie à l'égard des peuples qui n'avoient point de liaison avec eux, avoit souvent lieu entre les differens membres de la même Cité. Lorsqu'un Citoyen étoit ajourné devant les Magistrats, ou pour une injure, ou pour quelqu'autre raison, il pouvoit en certains cas décliner la jurisdiction, & offrir de terminer le procès par la voie des armes. Si la matiere du different n'étoit pas évidente, si l'accusé se tenoit sur la négative, si la déposition des témoins n'étoit pas suffisante pour le convaincre, les Juges mettoient les parties hors de cour, & les renvoyoient à finir leur dispute par le duel (*a*). Lorsque les témoins ne déposoient pas la

(*a*) Tacit. Annal. 13. Nicol. Damas. apud Strobæum, lib. 3.

même chose, ils étoient eux-mêmes tenus de se battre.

Quand des personnes d'un mérite égal aspiroient à une charge, elle étoit disputée les armes à la main (*a*). Lorsque le Chef des Druides venoit à mourir, son Successeur ne le remplaçoit quelquefois qu'après avoir essuyé un combat judiciel.

C'étoit par le duel que la justice & le bon droit se manifestoient. Un Guerrier ne connoissoit point d'autre jurisprudence. Elle étoit pour lui aussi prompte que glorieuse. Celle du barreau, dont la marche est toujours lente par ce qu'elle est réfléchie, auroit trop mis à l'épreuve son ardeur impétueuse, &, suivant le préjugé qui dominoit alors, auroit compromis son honneur. Aussi un Armorique Guerrier avoit-il pour maxime de ne jamais paroître en public sans ses armes : c'étoit un usage

(*a*) Livius 38.

de les enterrer avec lui, lorsqu'il mouroit.

CXLIII. Les Etrangers, qui voyageoient en Armorique, n'avoient rien à craindre de la loi du plus fort.

Les Etrangers & les Voyageurs, étoient les seuls qui n'avoient point à craindre de la loi du plus fort. Les Armoriques, ainsi que les autres Gaulois, regardoient leurs personnes comme sacrées & inviolables. Toutes les maisons leur étoient ouvertes, & par tout on leur donnoit à manger. On n'attendoit pas même qu'ils demandassent l'hospitalité : il y avoit une émulation égale à qui les préviendroit ; ils n'avoient d'embarras que sur le choix : on regardoit comme favorisé particuliérement du Ciel, celui à qui ils donnoient la préférence.

CXLIV. Antiquité des Ministres de la Religion.

Les Ministres de la Religion Gauloise remontent à la plus haute antiquité. S. Clement d'Alexandrie fait voir (*a*), d'après les plus anciens Auteurs, que les Druides subsistoient avant les Mnesiphiles, les Solons, les Xenophanes, les

(*a*) Strom. Lib. 5.

Thalés & les Pythagores. Il ajoute, sur la foi d'Alexandre l'Historien, que ce dernier philosophe avoit été l'éleve de ces Gaulois.

CXLV. L'Education des Nobles leur étoit confiée.

C'étoit à ces ministres seuls que la Nation Gauloise confioit l'éducation de la jeunesse. On auroit cru l'exposer à des dangers, si on l'avoit mise entre les mains de toute autre de espece savans. Les jeunes gens qui alloient en foule prendre leurs leçons (a), n'étoient point des familles du peuple; ses occupations ne l'élevoient pas si haut. Pomponius-Mela cité par Cluvier, dit que cette jeunesse n'étoit pas simplement ingenue, mais la plus noble de la Nation.

CXLVI. Quel étoit l'objet de leurs leçons.

Ces maîtres ne se bornoient pas à enseigner la théologie & la morale. Dans leurs écoles on disputoit des astres & de leur mouvement, de la grandeur du monde & de la terre, de la constitution de l'univers, de la

(a) De Bello Gallic. lib. 6.

puissance & de l'empire des dieux (*a*). Ils faisoient profession, dit Pomponius-Mela, de connoître non-seulement la grandeur, mais encore la forme du monde & de la terre, les divers mouvemens du ciel & des astres, & la volonté des dieux (*b*). Ces différentes connoissances ne peuvent être autres que la physique, la géographie, l'astronomie & les autres parties des mathématiques. Ces *sciences*, qui sont le fondement de la Navigation, durent être cultivées avec soin par les Armoriques commerçans. Pomponius-Mela rapporte que les Druides donnoient des leçons de l'Art Oratoire (*c*). Strabon y ajoute la Jurisprudence & l'Histoire (*d*). Les Ecoles de ces Docteurs n'étoient point établies dans les Villes: elles se tenoient dans le fonds des bois,

CXLVII. Ils enseignoient hors des Villes.

(*a*) De Bello Gallic. lib. 6.
(*b*) Geog. lib. 3. c. 2.
(*c*) Ibidem, lib. 3. c. 2.
(*d*) Georg. lib 4.

& dans des cavernes solitaires (*a*). Leur doctrine étoit renfermée dans des vers qu'ils faisoient apprendre par cœur à la jeunesse. C'étoit faciliter le travail de leurs Disciples. Les vers se retiennent plus facilement & plus longtems que la prose. C'est aussi la méthode que l'on a suivie jusqu'au milieu de ce siecle, pour l'instruction des jeunes gens. Il est à desirer qu'on ne perde pas de vûe cet avantage dans les nouveaux plans que l'on tâche de rédiger maintenant. Outre l'ordre & la simplicité des regles, il est bon de ne rien épargner pour venir au secours de la mémoire. Mais comme les Druides ne donnoient jamais leurs traités par écrit, ils mettoient des obstacles aux progrès dans les sciences. César donne deux raisons de cette méthode : nous n'osons assurer qu'il les ait puisées dans leur vraie source. La premiere, est afin

[*a*] Mela, lib. 3. c. 2. Lucan. Bello Civil. lib. 1.

que par-là la doctrine qu'enseignoient les Druides, ne fût connue de personne, & qu'elle en parût plus mystérieuse. La seconde, afin que les jeunes-gens qui étoient obligés d'apprendre ces vers, & qui n'avoient pas le secours des livres, fussent plus attentifs à cultiver leur mémoire.

CXLVIII. On les appelloit communément Druides.

Ceux que l'on avoit chargés du dépôt de la Religion, furent assez généralement connus sous le nom de Druides (*a*). Diogene de Laerce & Suidas, les appellent Semnothées, de *Semnos*,

(*a*) On ne convient pas aujourd'hui de la raison positive qui détermina les Gaulois à les appeller ainsi. Les uns croient que le mot *Druide* vient de l'Hebreu *Derussim*, qui veut dire *Contemplateur*; mais quelque affinité que la langue Hebraïque paroisse avoir avec le Celtique, il est plus naturel de puiser ce terme dans le Dialecte même des Gaulois, sur-tout si l'on n'a pas de fortes raisons d'agir autrement, & si l'origine qu'on y rencontre, exprime d'une maniere plus sensible les fonctions des Prêtres Gaulois. D'autres s'imaginent en trouver la source dans le grec. *Drus* veut dire Chêne, arbre pour lequel les Druides avoient une singuliere vénération. Mais est-il vraisemblable que par ce motif seul, qui n'étoit qu'extérieur à la Religion

vénérable, & de *Teos*, *Dieu*; pour nous faire comprendre qu'ils se faisoient gloire d'honorer la Divinité, de la servir & de la connoître.

CXLIX. On les distingue en Bardes, Devins & Druides.

Nous pourrions, à l'exemple de Jules César, & de quelques autres Auteurs, comprendre sous le nom générique de Druides, tous les Ministres de la Religion Gauloise; mais, pour plus grande

Gauloise, ces peuples eussent donné à leurs Ministres une pareille dénomination? Pourquoi l'aller chercher dans une langue étrangere? C'est donc dans le Celtique que nous en trouverons l'étimologie. Nous ne la rencontrerons point dans le mot *drus*, *magicien*, *démon*: ce seroit faire injure à la Religion primitive des Gaulois. Ils n'adoroient point les Esprits dans les premiers tems, & ils ne cherchoient pas à avoir de commerce avec eux. Dans les poësies bretonnes du cinquième & du sixième siecles, tems où le *Druidisme* respiroit encore, les Ministres Gaulois sont représentés sous le nom de *Derouyden* au pluriel, & sous celui de *Deruoyd* au singulier. Ce nom est composé de deux racines Celtiques, *Dé*, ou *Di*, *Deus*, *Dieu*; & de *rhouid* ou *rhoud*; *loquens*, *parlant*, *conversant*. Par le terme *Derouid*, nous entendons donc, *celui qui converse avec Dieu*, & *qui est l'organe de sa volonté*. On verra par la suite que c'étoit là l'idée que les Gaulois s'étoient formée de leurs Ministres.

clarté, nous dirons avec Strabon qu'il y avoit plusieurs classes dans le Clergé des Gaules; savoir, celle des Bardes, celle des Devins & celle des Druides.
„ Les Bardes, dit-il, composent des
„ Hymnes & des Poëmes. Les Devins
„ offrent des Sacrifices, & s'appliquent
„ à la Physiologie. Les Druides, outre
„ la Physiologie, cultivent la phi-
„ losophie morale. Ils passent pour
„ être d'une intégrité à toute épreuve.
„ De-là vient qu'on leur remet la dé-
„ cision des differends que les particu-
„ liers, & même les peuples entiers
„ ont les uns avec les autres. Quel-
„ quefois les Druides des deux partis
„ discutent entr'eux ce qui fait le sujet
„ d'une guerre, & trouvent le moyen
„ de pacifier des Armées qui étoient
„ sur le point de se batre. Ils sont
„ chargés principalement de juger les
„ causes où il s'agit de meurtre &
„ d'effusion de sang (*a*).

(*a*) Geogr. lib. 4.

D'autres Historiens nous font encore mieux connoître le caractere & les prérogatives de ces Ordres religieux. Ammien-Marcellin remarque que « les esprits s'étant insensiblement cultivés dans » les Gaules, les sciences commencé- » rent à y fleurir. Ceux qui les enseigné- » rent les premiers, furent les Bardes, » les Devins & les Druides. Les Bardes » chantoient, dans des vers héroïques & » aux doux accords de leur lyre, les ex- » ploits des grands hommes. Les Devins » étudioient l'enchaînement & les secrets » de la nature, & s'appliquoient à les » dévoiler. Les Druides qui avoient un » esprit plus élevé que les autres, vi- » voient ensemble en communauté, à la » maniere des Pythagoriciens, s'appli- » quant à des questions occultes & subli- » mes, & s'élevant audessus de la condi- » tion humaine, ils prononçoient que les » ames sont immortelles (a). Les Gaulois,

(a) Lib. 5.

» dit Diodore de Sicile, ont un grand
» respect pour les Druides, qui sont
» les Philosophes & les Théologiens de
» la Nation. Ils ont aussi leurs *Devins*
» auxquels ils ajoutent beaucoup de foi.
» Les Devins prédisent l'avenir, tant par
» le vol des oiseaux que par l'inspection
» des victimes; & le peuple leur est en-
» tierement soumis. Ils pratiquent sur-
» tout quelque chose d'extraordinaire
» & d'incroyable, quand il s'agit de dé-
» libérer sur des affaires extrêmement
» importantes. On immole alors un
» homme que le Devin frappe d'une
» épée audessus du diaphragme, pour
» juger de l'avenir, tant par la maniere
» dont la victime tombe par terre, que
» par la palpitation de ses membres. Il
» observe encore de quelle maniere le
» sang coule. Les Gaulois ajoutent beau-
» coup de foi à cette sorte de divina-
» tion, qui est fort ancienne parmi eux.
» C'est une coutume reçue chez ce peu-

„ ple, de n'offrir aucun ſacrifice ſans le
„ miniſtere d'un Philoſophe. Ils donnent
„ pour raiſon de cet uſage que, quand on
„ veut offrir des préſens aux Dieux, il eſt
„ à propos de recourir à la médiation des
„ perſonnes qui connoiſſent la divinité,
„ & qui ſont ſes confidens. On obéit aux
„ Druides & aux poëtes qui compoſent
„ des hymnes, non-ſeulement dans les
„ choſes qui concernent la paix, mais
„ encore dans celles qui regardent la
„ guerre. Les amis & les ennemis ont
„ la même ſoumiſſion pour eux. On a
„ vu ſouvent que, lorſque les Armées
„ étoient déjà en préſence, & que le
„ Soldat, après avoir jetté ſa lance con-
„ tre l'ennemi, étoit ſur le point de
„ forcer les rangs l'épée à la main, les
„ Druides ſe préſentoient entre les deux
„ armées, appaiſoient le ſoldat irrité,
„ comme on apprivoiſeroit des bêtes ſau-
„ vages : tant il eſt vrai que, juſques
„ parmi les Nations les plus barbares &
„ les plus féroces, la fureur cede à la

„ sagesse, & qu'il n'y en a aucune où
„ Mars n'ait de la considération pour
„ les Muses (*a*).

CL. Ce qu'on entendoit par Bardes : leur antiquité.

Ces témoignages nous feront faire ici une remarque importante ; c'est que les Gaulois ne connurent d'abord que les Bardes & les Druides. Ceux-là, dont le nom Celtique signifie un Chantre, ou un Musicien (*b*), étant occupés à composer des Hymnes, soit en l'honneur de la *Divinité*, *soit pour conserver* la mémoire des *actions éclatantes*, *ou des* loix civiles, vont se perdre dans les tems les plus reculés. Les premiers mouvemens du cœur de l'homme, à la vûe des bienfaits dont l'Etre suprême le comble, le portent naturellement à exprimer la reconnoissance dont il est pénétré. Sa dépendance lui apprend à s'humilier devant son Créateur, & à l'invoquer. Les Cantiques sont donc de la plus haute antiquité ; & dès le com-

[*a*] Lib. 5.
[*b*] Festus, Lib. 2.

mencement, ils firent partie du culte que l'on rendit dans les Gaules à la Divinité. C'est par ce moyen que la Religion se perpétua. Les airs sur lesquels ces Cantiques étoient ajustés, la mesure ou l'harmonie que l'on admiroit dans les paroles, rendoient ces piéces faciles à retenir. La mémoire, qui se les rappelloit avec plaisir, les conservoit aussi fidélement que si elles eussent été confiées au papier. Avant l'invention de l'écriture, les Gaulois chantérent la grandeur & les merveilles de Dieu; avant cette époque si favorable au développement de l'esprit humain, ils célébrérent les actions de leurs Héros.

CLI. Ce qu'étoient les Druides : beaucoup plus anciens que les Devins.

Les Druides furent les premiers Théologiens de la Nation, les Dépositaires des Dogmes de la Religion, & ses Pontifes. La divination, quoique fort ancienne parmi les Gaulois, étoit par cette raison nouvelle chez eux, & postérieure à la Religion primitive. D'ailleurs on conçoit aisément que cette

prétendue ſcience n'a pu être que le produit de combinaiſons auſſi ſucceſſives que fauſſes ; & que ce fut la crédulité agitée par la crainte ou par la l'eſpérance, qui lui donna cours dans la ſuite des tems. Si nous voulons donc connoître la nature du *Druidiſme*, nous devons le dépouiller de ce que l'on y a ajoûté. Avant que d'entrer dans ce qu'il a de plus ſecret, jettons un coup d'œil ſur ſon extérieur.

CLII. Dans quels lieux les Armoriques s'aſſembloient pour adorer la Divinité.

Ce n'étoit point dans les Temples, mais ſous le Ciel que les Armoriques & les autres Gaulois adoroient la Divinité. Ils ne s'aſſembloient pas même à cet effet dans les Villes ou les Bourgades. Leurs plus anciens Sanctuaires furent ſur les montagnes. Les plus célebres étoient dans les forêts. Quelquefois on les établiſſoit proche des fontaines, des lacs ou des rivieres ; tantôt le long des grands chemins, & particuliérement dans des carrefours où l'on arrivoit par pluſieurs endroits.

CLIII. Ces lieux étoient dédiés à la Divinité.

Ces lieux tenoient la place de Temples. Comme ceux-ci, ils étoient dédiés au culte de la Divinité. Les Gaulois, dit Pline, (a), consacroient des fôrêts aux Dieux, principalement des fôrêts de chênes; & dans tous leurs sacrifices, ils tenoient à la main des branches de cet arbre. Ce fameux Temple du pays Chartrain, où les Druides des Gaules s'assembloient dans un certain tems de l'année, n'étoit autre chose qu'une forêt. Les Peuples de la Grande Bretagne, issus pour la plûpart de l'Armorique, suivoient exactement la même pratique. Tacite, en parlant de la prise de l'isle de Man par les Romains, rapporte qu'on renversa les forêts, où les naturels du Pays avoient suivi jusqu'alors de cruelles superstitions, en faisant repandre le sang des captifs sur les autels qui y étoient dressés, & en consul-

[a] Histor. natur. lib. 16. c. 44.

tant la Divinité par les entrailles de ces victimes.

LXIV. Quels étoient les Symboles de la Divinité.

Lorsque les assemblées religieuses se tenoient dans des forêts, un grand & majestueux arbre étoit le symbole de l'Estre suprême. Les Celtes, dit Maxime de Tyr, reconnoissent un Dieu; mais le simulacre de Jupiter est parmi eux un chêne élevé au-dessus d'un autre (a).

On arrosoit l'arbre consacré, & même ceux qui en étoient voisins, du sang des hommes & des animaux immolés. Leur tête étoit la portion reservée à la Divinité. C'est par cette raison qu'on l'attachoit à ces arbres (b). Celui qui faisoit l'offrande, étoit le maître du corps de la victime. Si la chair étoit propre à manger, il en faisoit un festin, où assistoit sa famille & ses amis.

Lorsque le chêne, qui servoit de symbole, venoit à périr, il ne perdoit pas

[a] Diss. 38.
[b] Tacit. Annal. 1. Strabo 3.

pour cela sa consécration. On le tailloit en colonne, ou en pyramide. Tel étoit, suivant Adam de Brême, l'*Irminsul* des Saxons. Ce nom veut dire, selon lui, *colonne universelle*. Vitikind fait venir *Irminsul*, du Tudesque *Irmin* ou *Hermann*, qui désigne *un Homme de guerre*; & de *Sul*, *Colonne*. Les plus anciennes représentations d'Apollon, de Junon, de Cerès & de Pallas chez les Grecs, n'étoient que des colonnes (*a*). Quelquefois le lieu du sanctuaire étoit marqué par un amas de grosses pierres. On en trouve de nos jours en différens endroits de l'Allemagne & de l'Angleterre. Le savant M. Keisler en a donné la description (*b*) : on ne peut douter qu'il n'y en ait aussi en France. Le vulgaire appelle lieu de fée ou de sacrifice, dit le Pere Grégoire de Rostrenen (*c*), certaines pierres élevées, couvertes d'autres pierres plattes fort

CLV. Comment on désignoit quelquefois le lieu de l'assemblée religieuse.

[*a*] Clemens Alex. Strom. lib. 1.

(*b*) Antiquit. Selectæ.

(*c*) Dictionn. François-Celtique, au mot Fée.

communes en Bretagne, & où ils disent que les payens offroient autrefois des sacrifices. Ils ajoûtent que leurs ancêtres ont vu auprès de ces lieux beaucoup de petits nains tout noirs, danser, &c. Telle est en particulier la pierre levée de *Poitiers*, à l'occasion de laquelle M. Dreux du Radier a fait une savante dissertation. Il existe encore en Bretagne une autre espéce de pierres qui servoient au même usage : *elles sont taillées en forme de pyramide* & de colonne. Leur base est tantôt enfoncée profondément dans la terre ; tantôt elles ont un piedestal. Les unes ont douze pieds d'élévation, d'autres en ont plus de vingt : celle que l'on voit à une demie lieue de la Ville de Dol (*a*) en a

(*a*) L'endroit où cette colonne est placée se nomme le *champ dolant*, c'est-à-dire, *le champ du Temple*. Ce terme vient de *do*, préposition qui répond aux françoises *de*, *du*, *des* ; & de *lan*, *temple*. Ce champ & toutes les terres des environs formoient une forêt. A l'Occident & au Midi elle s'appelloit *Heral* ; d'*er*, *longue* & d'*al*, *élévée* ; *longue forêt sur un terrein élevé*. Elle comprenoit dans son enclave, le Village de la forêt,

vingt-neuf de hauteur visible : on ignore ce que la terre nous en cache. Cette pierre est d'un seul bloc : elle étoit vraisemblablement quarrée dans son principe. On a placé une Croix sur son sommet, long-tems après son érection. C'est l'esprit du Christianisme qui l'a fait élever. On a cru faire cesser, par ce moyen, les superstitions que l'on pratiquoit en ce lieu. On trouve une pierre à peu près semblable, proche la Chapelle St Jean dans la Paroisse de Cuguen : il y en a deux autres en celle de Combour, au Village de Landran (*a*).

Les Armoriques, de même que les autres Gaulois, donnoient le nom de la

---

les Haies de Dol, [*hai, forêt*] & Vilhoed, *vil, habitation, hoed, forêt*; vers l'Orient, elle portoit le nom d'Ichot, à cause d'un ruisseau qui y passoit. *i, ruisseau; chot, forêt*. Tous ces noms se reconnoissent encore de nos jours. Plusieurs chemins conduisoient à ce Temple. Quatre y aboutissent même à présent.

(*a*) Le nom de Landran, est dérivé de *lan, temple* : & de *dran, cadence, harmonie* : la danse faisoit une des parties principales du culte divin chez les Gaulois.

CLVI. Le symbole de la Divinité & le lieu de l'assemblée portoient le nom de la Divinité.

Divinité aux lieux destinés aux assemblées de Religion, ainsi qu'aux choses qui en étoient le symbole. C'étoit là, selon eux, que l'Etre suprême signaloit sa puissance, sa bonté & ses autres attributs. L'entrée de ces Temples étoit interdite aux lâches & aux impies que les Ministres de la Réligion avoient excommuniés : quelques-uns de ces lieux étoient décorés du droit d'asile.

Il est naturel de penser que les forêts & autres lieux consacrés à la Divinité, étoient distingués par des marques dont on étoit convenu. Le Sanctuaire, où étoit le Symbole du Dieu, devoit l'être à bien plus forte raison. C'est de-là que Tacite assuroit que les Germains consacroient aux Dieux Célestes des bois & des forêts, & qu'ils donnoient les noms des Divinités même à ces retraites profondes, qu'on adoroit en esprit, sans qu'on osât porter les yeux sur les lieux où la divinité résidoit.

C'étoit dans ces Sanctuaires que l'on

conſervoit les offrandes faites à la Divinité. » Les Gaulois, dit Jules-Céſar, » ſont dans l'opinion que le Dieu Mars » préſide à la guerre ; ainſi, quand ils » ont réſolu de donner bataille, le plus » ſouvent ils font vœu de lui offrir tout » ce qu'ils prendront à la guerre. Ils » lui immolent l'élite des animaux qu'ils » ont pris ſur l'ennemi. A l'égard des » autres choſes, ils les amaſſent dans le » même lieu. Il ſe trouve pluſieurs Peu- » ples chez leſquels on voit dans des lieux » conſacrés, de ces monceaux de dé- » pouilles. Il eſt rare que quelqu'un, » au mépris de ce vœu, oſe retenir » ſecrétement les choſes qui ont été » vouées de cette maniere, ou qui les » enleve de la place où elles ont été mi- » ſes en trophées, parce que ce ſacrilege » eſt puni d'un ſupplice très-cruel (*a*). »

CLVII. On conſervoit dans les lieux d'aſſemblées, les offrandes faites à la Divinité.

» On voit quelque choſe de particu- » lier & d'extraordinaire dans la Cel-

(*a*) De bello Gallic. lib 6.

» tique supérieure, par rapport aux » Temples & aux forêts consacrées aux » Dieux. On y jette une grande quan- » tité d'or que l'on consacre aux Dieux, » & qu'aucun des habitans n'ose tou- » cher par superstition, quoique d'ail- » leurs les Celtes aiment beaucoup l'ar- » gent (*a*) ».

Outre les vœux & les offrandes, que l'on déposoit dans ces lieux saints, il étoit permis de leur léguer ses biens en mourant. Une loi Romaine suppose que cet usage se pratiquoit depuis un tems immémorial (*b*).

CLVIII. Les Ministres habitoient près de ces lieux. On discutoit dans leurs Sanctuaires les affaires Civiles.

Les Ministres de la Réligion Gauloise habitoient dans ces Sanctuaires (*c*). Des revenus y étoient attachés pour l'entretien des Prêtres. Les assemblées civiles se tenoient dans ces lieux aussi-bien que celles de la Religion. Le Juge d'un

(*a*) Diodor. Sic. lib. 5.

(*b*) Corpusculum Juris, tit. qui hæredes institui possunt. Apud Forcatul. lib. 5.

(*c*) Lucan. 1. Mela, lib. 3. c. 32.

canton rendoit ses ordonnances dans le même endroit où s'exerçoit le culte divin : toutes les affaires qui concernoient un district, y étoient discutées. Quand il s'en trouvoit qui intéressoient le bien général des Peuples confédérés, telles que la paix & la guerre, les Cités étoient représentées par leurs députés dans le sanctuaire le plus célébre de la République. Ces assemblées se terminoient toujours par un festin religieux qui suivoit le sacrifice commun. Elles ne se tenoient que la nuit.

CLIX. Les actes publics de Religion ne se faisoient que de nuit.

Les sacrifices, les repas sacrés, le chant des hymnes & les autres parties du culte extérieur de la Divinité, n'avoient lieu que durant la nuit. Quoique, pour tous ces exercices, on choisit le tems où la Lune pouvoit éclairer, chacun portoit cependant son flambeau, ou sa torche allumée, & la plaçoit devant le symbole de la Divinité. Les Gaulois, dit César, mesuroient le tems par le nombre des nuits & non par celui des jours. Ils

comptoient les jours de leur naissance ; les mois, les années de telle maniere que les jours suivoient la nuit (*a*). Le Peuple suit encore la même méthode en Bretagne. Ce que nous nommons *aujourd'hui*, (*hac die*), il l'appelle *anuit*, (*hac nocte*).

Les Druides, dit Pline, cueillent le gui de chêne, le sixième jour de la Lune : c'est à ce jour qu'ils placent le commencement des mois, des années & des siecles, qui sont parmi eux de trente ans. Ils fondent cet usage sur ce qu'alors la Lune a déja assez de force, quoiqu'elle ne soit pas encore parvenue à la moitié de sa grandeur.

CLX. Les premiers jours des mois & des années étoient marqués par des solemnités religieuses.

Comme le sixième jour de la Lune, cette Planette donnoit assez de lumiere pour se rendre aux assemblées, on les commençoit ce jour-là même. On les continuoit peut-être durant la pleine Lune ; &, si l'on veut, jusqu'au dernier quartier, en observant néanmoins que

(*a*) De Bello Gallic. lib. 6.

celles de la nouvelle & de la pleine Lune étoient les plus fréquentées & les plus augustes. Le commencement des mois & des années, étoit donc marqué par les solemnités publiques & religieuses. Tout le monde connoît le grand sacrifice du gui de l'an neuf. Des enfans en Bretagne & dans d'autres Provinces, crient encore *Aguilaneuf*, pour demander leurs étrennes.

CLXI. Les Armoriques immoloient des hommes.

Les Gaulois avoient une espece de sacrifice assez commun chez eux; mais rarement employé chez les autres Nations. C'est que, comme nous l'avons déja vû, ils immoloient des hommes à la place des animaux. „ Tous les Peuples „ des Gaules, dit César, sont fort su- „ perstitieux. C'est pour cela que, lors- „ qu'ils ont de grandes maladies, ou „ qu'ils se trouvent dans quelques com- „ bats, ou en danger de leur vie, ils im- „ molent des hommes au lieu de victi- „ mes, ou il font vœu de les immoler, „ & ils se servent, pour les sacrifices,

„ du ministere des Druides. Ils s'imaginent que la vie d'un homme ne peut „ être rachetée que par celle d'un autre „ homme, & que les Dieux ne peuvent „ être appaisés autrement. Ils ont des „ sacrifices publics de cette sorte. D'autres ont des statues de grandeur énorme, „ tissues d'osier, & après en avoir rempli le vuide d'hommes vivants, ils y „ mettent le feu, & ces pauvres victimes y sont bien-tôt étouffées & consumées par la flâme. Ils croyent que „ les supplices des voleurs & des autres „ malfaiteurs, sont plus agréables aux „ Dieux. Cependant, quand ils n'ont „ pas de ces criminels, ils sacrifient des „ innocens „.

CLXII. Pour quoi cet étrange sacrifice.

Ces sacrifices humains se faisoient tantôt en faveur des particuliers ; tantôt ils étoient ordonnés par la Nation pour le bien public. Ce qui déterminoit à les offrir, c'étoit 1°. que la vie d'un homme ne peut se racheter devant Dieu, que par la vie d'un autre homme. D'où il suit

que celui dont on devoit racheter les jours à ce prix, étoit déja coupable & condamné à la mort par la Divinité qu'il avoit offensée. 2°. Les sacrifices humains étoient de toutes les offrandes la plus agréable qu'ils pussent faire à Dieu. 3°. Les criminels publics, comme plus coupables que ceux qui ne l'étoient qu'au Tribunal de leur raison, étoient plus propres par ce motif à faire oublier à Dieu les fautes des autres.

Etrange maniere de penser de la Divinité! Ne pourrions-nous pas dire, avec Plutarque, qu'il eût mieux valu en quelque maniere que les Gaulois n'eussent eu aucune connoissance de Dieu, plutôt que de croire qu'il se soit plu à voir repandre le sang humain, ou de s'imaginer que le plus saint & le plus parfait sacrifice étoit de couper la gorge à des hommes? Ce n'est point ici l'esprit de physiologie & de Divination, qui fait immoler ces sortes de victimes. L'envie de détourner la mort & de se rendre Dieu propice, en est la seule cause.

Comment a t'il pu se faire que les Druides, si chéris de leur Nation, & dont la sagesse étoit reconnue chez les étrangers, en soient venus à cet excès, & ayent eu assez de crédit pour le persuader à leurs concitoyens ? Nous n'avons garde de chercher à disculper des actes de barbarie aussi revoltans. La nature, en frémissant, s'éleveroit contre nous ; l'idée seule que nous avons de Dieu, nous condamneroit sans appel. Mais ce à quoi nous desirons que l'on fasse attention, c'est que si l'on envisageoit sous leur vrai point de vûe, la plûpart des actions des premiers hommes, leurs motifs ne paroîtroient peut-être pas si dépourvus de raison : en decouvrant la fausseté des principes qui les ont fait agir, nous reconnoîtrions la foiblesse de l'esprit humain ; un sentiment de commiseration affoibliroit la sentence portée contre nos Peres. Nous verrons par la suite jusqu'où s'est étendue leur faute.

CLXIII. Morale des Druides.

Diogene-Laërce a renfermé la morale les Druides en trois principaux chefs ; 'avoir : qu'il faut honorer les Dieux, ne :aire aucun mal, s'exercer à la bravoure & aux autres qualités d'un homme courageux. Ces principes bien entendus sont la source d'un grand nombre de consequences, qui, reduites en pratique par les Gaulois, leur ont fait tant d'honneur.

CLXIV. Ils admettoient l'immortalité de l'ame & une autre vie.

Les rapports que les hommes ont avec la Divinité, n'étoient pas bornés, suivant la Doctrine des Druides, à la vie présente. Après la dissolution du corps, des liens plus étroits unissoient l'homme à Dieu. C'étoit là, selon ces Docteurs, la base & le fondement de l'obligation où est l'homme de servir la Divinité, & d'observer les regles qu'il a prescrites. Aussi dans les cantiques sacrés des Gaulois, on célébroit l'excellence de la vie future, & les vertus qui conduisent à ce glorieux état. De la persuasion d'une autre vie, les Druides ne manquoient pas de tirer cette consequence, & de la

faire tirer aux autres, que, puiſque la mort n'étoit qu'un paſſage (*a*) à une autre vie, on y ſeroit ou puni ou récompenſé, ſelon ſes bonnes ou mauvaiſes actions.

» Un des dogmes des Druides, dit
» Pomponius-Mela, qui a tranſpiré au
» dehors, eſt que les ames ſont éter-
» nelles, & qu'il y a une autre vie
» après celle-ci (*a*).

Lucain, qui vivoit du tems de Neron, expoſe ainſi le ſentiment des Druides ſur l'état des ames après la mort. « Vous
» enſeignez, dit-il, que les ombres ne
» vont point habiter les demeures pai-
» ſibles de l'Erebe, ni faire leur ſéjour
» dans le ſombre empire de Pluton. Le
» même eſprit, ſelon vous, anime le

(*a*) Les Gaulois, pour exprimer la mort ou le trépas, ſe ſervoient du terme *treménvan*, qui eſt formé de *tremen* : *paſſage* ; & de *man*, en compoſition *van*, *homme*. C'eſt-à-dire, *paſſage d'hommes*.

(*b*) Unum ex iis quæ præcipiunt Druides, in vulgus effluxit, videlicet ut forent ad bella meliores, æternas eſſe animas, vitamque alteram ad Manes. lib. 3. c. 2.

» corps dans un autre monde. Si cela » est vrai ; la mort n'est qu'un passage » à une longue vie. Que les peuples » septentrionaux sont heureux, continue » le Poëte, de se mettre ainsi au-dessus de la crainte de la mort, crainte » la plus frappante que l'homme puisse » jamais avoir ! De-là cet enthousiasme » qui les porte à braver le danger ; cette fermeté, qui les accompagne à la » mort, & cette ardeur qu'ils témoignent à ne pas épargner une vie qu'ils » doivent recouvrer ».

Vobis autoribus, umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
Orbe alio : longæ (canitis si cognita) vitæ
Mors media est. Certè populi quos despicipit Arctos,
Felices errore suo, quos ille timorum
Maximus, haud urget lethi metus. In-

de ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, & ignavum rediture parcere vitæ (a).

CLXV. Objection.

Quelques-uns ont tâché d'infirmer le témoignage de Pomponius-Mela, en faisant remarquer que le lieu où doit se passer la seconde vie des Gaulois, a été pris par cet Auteur dans la Théologie payenne des Romains (*vitam alteram ad Manes*) qui étoit bien differente de celle des Gaulois. Pour le prouver, ils se servent du texte même de Lucain, que nous venons de citer,

Vobis autoribus, Umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt.

Par là, disent-ils, le Poëte dépose que les Gaulois ne reconnoissoient point de Manes. Mela n'avoit donc pas, con-

(a) Pharsal. lib. I.

cluent-ils, des idées nettes & précises de ce qu'il avançoit; &, puisqu'il a parlé sans connoissance, son autorité ne peut avoir de poids.

CLXVI. Réponse.

Ce raisonnement est plus spécieux que solide. En effet il n'est pas étonnant que Mela, qui n'étoit instruit que superficiellement de la Religion des Gaulois, se soit servi d'un terme peu propre à designer le séjour de l'autre vie, tel que ces peuples le concevoient. Né au milieu des Celtes, Lucain étoit sans doute plus éclairé sur cette matiere. Le *Manes* de Mela répond à *Orbe alio* de Lucain. Par ce moyen, qui se présente naturellement, ces deux Écrivains sont d'accord dans le fonds, quoiqu'ils ne le soient pas dans les termes.

Lorsque Lucain assure que, dans le sentiment des Druides, les ames ne vont point se rendre à l'Erebe, comme les Romains pensoient qu'elles le faisoient; que, loin de prendre cette route, l'ame qui a quitté son corps dans ce monde,

va le reprendre dans un autre ; que la mort de ce monde n'eſt qu'un paſſage à une vie qui n'eſt point de courte durée, ainſi que la premiere, mais dont l'étendue ne ſe meſure pas, ce Poëte fait entendre clairement qu'il *faut* exclure de ces idées le Dogme Pythagoricien, ſuivant lequel les ames reparoiſſoient ſur notre terre & dans notre monde, pour animer de nouveaux corps, & parcourir une nouvelle carriere, qui n'a aucun rapport ni continuité avec la premiere.

CLXVII. Céſar n'a point prêté aux Druides la Metempſycoſe.

Cependant quelques-uns ont cru que Jules-Céſar a prêté cette opinion aux Gaulois. Pour bien ſaiſir la penſée de cet Auteur, il faut le laiſſer parler ſa langue naturelle. *In primis*, dit-il, *hoc perſuadere volunt* (*Druidæ*) *non interire animas, ſed ab aliis poſt mortem tranſire ad alios ; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto*. Si l'on fait attention, dit-on, à ces mots : *ab aliis ad alios*, on verra

que les Gaulois étoient persuadés qu'après la mort il s'opéroit une transmigration des ames, & qu'elle se faisoit, non dans les corps des bêtes, mais uniquement dans ceux des hommes.

On répond que les termes latins que nous venons de citer, ne peuvent se traduire, ni même se comprendre, à moins qu'on ne supplée le mot qui est relatif à ceux, *ab aliis ad alios*. Celui d'*homines* s'offre le premier à l'esprit: dans ce cas, le sens de la proposition de César, seroit que l'ame à la sortie d'un homme, rentroit dans un autre homme; ce qu'on ne peut supposer. En effet le corps que l'ame a abandonné, & celui où elle entreroit, ne seroient, durant le tems de la séparation, que des cadavres. On ne peut en avoir d'autres idées. L'homme n'existeroit que dans l'instant de l'union des deux substances. Le tems du passage que suppose César, fait seulement entrevoir deux êtres distingués, qui ne sont point unis, & à

qui conſéquemment cet Hiſtorien n'a pu donner dans cet inſtant le nom d'homme.

Si l'on veut que Céſar ait eu deſſein de dire que les ames après la mort paſſoient dans d'autres corps, la Métempſycoſe aura lieu ; mais la phraſe latine de cet Auteur ne ſera plus la même. Comme on aura ſuppléé le terme *Corpora*, on ne poûrra plus lire : *ab aliis ad alios*, mais, *ab aliis ad alia*. De tous ceux qui ont traité la Métempſycoſe, on ne voit perſonne qui ait employé le terme *homo*, mais ſeulement celui de *corpus*.

Si l'on tente de trouver un ſens raiſonnable dans la propoſition de Céſar, ce ſera celui-ci : *ab aliis locis ad alios locos*. Il reviendra au ſentiment de Lucain que nous avons rapporté ci-devant; mais il ſera contraire à la Métempſycoſe que l'on s'efforçoit d'établir. C'eſt ainſi que Céſar, bien entendu, ſe rapproche de notre façon de penſer.

CLXVIII. Diodore & Valere se sont trompés en attribuant le dogme de la Métempsycose aux Gaulois, & pourquoi ?

On ne peut nier que Diodore de Sicile & Valere-Maxime n'ayent attribué aux Gaulois le dogme de la Métempsycose. « Les Gaulois, dit le premier, ont fait prévaloir chez eux l'opinion de Pythagore, qui veut que les ames des hommes soient immortelles, & qu'après un certain nombre d'années, elles reviennent animer d'autres corps. C'est pourquoi, lorsqu'ils brûlent leurs morts, ils adressent à leurs amis & à leurs parens défunts des lettres qu'ils jettent dans le bucher, comme si ils devoient les recevoir & les lire (a). »

Le second, après avoir remarqué que les Gaulois étoient persuadés que l'ame est immortelle, ajoute : « je les traiterois de fous, ces porteurs de brayes, si ils ne tenoient le même sentiment que le Philosophe Pythagore (b). »

(a) Lib. 5.
(b) Lib. 2, C. 6.

Principes faux! raisonnemens frivoles! Ces deux Auteurs supposent que les Gaulois avoient emprunté de Pythagore leur doctrine sur l'immortalité de l'ame: Supposition gratuite & démentie par des personnages *respectables*. Saint Clément d'Alexandrie, sur la foi d'Alexandre Polyhistor, assure que Pythagore lui-même avoit été *instruit par les Gaulois*, bien loin que *les Gaulois eussent pris de lui leurs connoissances* (a). En effet ce Philosophe ne vint au monde que vers la quarante-septième Olympiade, quatre générations après Numa, & environ cinq-cens-quatre-vingt-dix ans avant Jesus-Christ, au lieu que la Philosophie & l'antiquité des Druides, remontent jusqu'au tems d'Homere, c'est-à-dire, mille ans avant notre Ere.

L'erreur de Diodore & de Valere, ne sera donc venue, que de ce qu'ils ne

(a) Strom. Lib. 1.

connoissoient l'immortalité de l'ame que dans le trôp fameux sistême du Philosophe grec, comme étant plus répandu que le dogme des Druides.

Qui pourra croire d'ailleurs, avec Valere-Maxime, que, si l'ôn veut reconnoître l'immortalité de l'ame avec les Druides, il faut en même-tems admettre avec Pythagore, qu'après la mort, elle passe dans un autre côrps? Qui sera assez crédule pour se persuader que si, en admettant le sentiment des Druides, on rejette celui de ce Philosophe, on mérite dès-lors de passer pour insensé? C'est user de la raison, quoiqu'en dise ce railleur & imposant Critique, que de soutenir d'un côté l'immortalité de l'ame, & de réprouver de l'autre le Pythagorisme.

CLXIX. On croi-roit d'abord pouvoir allier la Métempsycose avec la conduite des Gaulois.

On pourroit, à parler absolument, allier, en quelque maniere, la conduite des Gaulois avec la Métempsycose. En effet le retour des ames dans les corps,

ne devoit, suivant Diodore, (*a*) se faire qu'après un certain nombre d'années. Durant cet intervalle, elles s'assembloient dans un même lieu. C'étoit dans cette habitation commune à toutes, qu'elles s'entretenoient ensemble ; qu'elles donnoient les lettres à l'adresse des ames qui n'étoient pas encore retournées à la vie ; qu'elles se faisoient rendre compte & payer par leurs débiteurs, & qu'elles jouissoient des biens que l'on avoit envoyés avec elles dans les cérémonies de leurs funérailles.

CLXX. Si on examine de près leur conduite on pensera autrement

Cependant, si l'on examine de près les choses, telles que les Gaulois les concevoient, ces rapports qui nous paroissoient se rassembler comme d'eux-mêmes, s'évanouissent bien-tôt. Quoique dans le systême de la Métempsycose les ames ne passassent pas immédiatement après la mort, dans d'autres

(*a*) Lib. 5.

corps, mais ſeulement après un tems déterminé, il n'étoit pas moins vrai de dire que ce tems étoit limité, & qu'après qu'il étoit écoulé, la ſociété ſe rompoit pour ne ſe renouer jamais. L'embarras augmentera davantage, ſi l'on fait réflexion que le retour dans de nouveaux corps, ne devoit pas dépendre des ſouhaits de ces ames raſſemblées, ou de leur indifférence. C'étoit de la Divinité que venoit la détermination du tems de ce retour : elle ſeule en avoit une connoiſſance entiere, & à elle ſeule il appartenoit d'en fixer la maniere & les circonſtances.

Comme toutes ces conſéquences naiſſent du fonds de la Métempſycoſe, elles ne peuvent être révoquées en doute. Cela poſé comme certain, quel empreſſement ſi vif peut-on ſuppoſer dans les Gaulois, à faire brûler, avec les morts, ce qui leur avoit été le plus cher & le plus utile dans la vie?

Quelle raiſon ſi preſſante avoient-ils de prêter de l'argent, à condition qu'il ne leur ſeroit rendu que dans l'autre monde ? Pourquoi adreſſoient-ils avec tant d'exactitude & de ſoin à leurs parens & leurs amis, des lettres où ils rendoient compte de leurs affaires? Les ſervices que les vivans rendoient par là aux morts, n'auroient été que paſſagers; l'amertume qui les auroit ſuivis, auroit été d'autant plus cuiſante, que le peu de tems que les ames avoient à paſſer enſemble, n'étoit pas dans leur diſpoſition, & qu'elles devoient animer d'autres corps, pour ne plus conſerver de lien avec ce qu'elles avoient précédemment aimé.

Si l'on ſuppoſe au contraire, que les Gaulois avoient pour principe que l'ame, après la mort, donnoit une nouvelle vie au corps qu'elle avoit animé, ce dogme & les actions qui en ſont la ſuite, ſe trouvent liés enſemble. Une épouſe, des cliens & des eſcla-

ves perdent la vie pour aller rejoindre un mari, un guerrier & un maître. Ce n'eſt point pour le revoir quelque tems : c'eſt pour vivre toujours avec lui. Si l'on prête pour ne recevoir que dans l'autre monde, le motif ne perd rien du retour ſur ſoi-même. On ne s'embarraſſoit pas tant d'aller au devant des beſoins de la vie préſente, que de ſe prémunir contre ceux de la vie future. L'une étoit momentanée ; l'autre n'avoit ni terme, ni fin. Ceux qui ſurvivoient à leurs parens & amis, avoient du moins la conſolation de jetter dans leurs buchers des lettres qui leur portoient leurs regrets & les témoignages de leur attachement.

CLXXI. Incertitude de ce que les Auteurs ont débité ſur le Druidiſme.

L'immortalité de l'ame & ſon entrée dans une nouvelle vie, étoient les ſeuls dogmes que les Druides enſeignoient ouvertement, & d'ailleurs ils faiſoient profeſſion de ne rien écrire. Ils défendoient aux peuples initiés dans les autres myſteres de leur religion, de révé-

ler aux étrangers ce qu'ils leur apprenoient. Ce qui fait juger de quels poids peuvent être les Auteurs, ou Romains ou Grecs, qui ont tenté de dévoiler le Druidisme. Les uns n'en ont parlé que par occasion; d'autres ne l'ont fait que sur des rapports de personnes peu instruites : presque tous en ont traité d'une maniere succincte; & aucun ne l'a entrepris d'après les Druides. Chaque Écrivain, suivant les préjugés qui l'affectoient, n'a trouvé dans la Religion des Gaulois que ce qu'il a voulu. Tâchons d'éviter les mêmes reproches. L'amour du vrai, éclairé du flambeau de la critique, peut nous faire sortir de ce dédale.

CLXXII. Les Druides admettoient l'existence de Dieu, & son unité.

Il nous paroît que les Druides reconnoissoient un Dieu suprême, Maître de l'univers, auquel tout étoit soumis & obéissant. Nous en avons Tacite pour garant. (*a*) « Les Germains, dit ce mê-

(*a*) Regnator omnium Deus, cætera subjecta atque parentia. Germap. C. 35.

» me Historien, croient qu'il ne con-
» vient pas à la grandeur des Dieux
» célestes de les renfermer dans des
» murailles, ou de les représenter sous
» une forme humaine. Ils consacrent
» des bois & des forêts, & ils appel-
» lent du nom des Dieux, les lieux
» secrets où ils ne voyent la Divinité
» que dans le respect qu'ils lui témoi-
» gnent (*a*). »

Les Celtiberes & les peuples qui les confinoient du côté du nord, adoroient le Dieu sans nom au tems de la pleine Lune, dansant toute la nuit au devant de leurs maisons avec toutes leurs familles (*b*).

Ciceron reproche aux Gaulois, qu'ils n'ont ni les mœurs ni le naturel des autres hommes. Car tandis que ceux-ci ne prennent les armes que pour la défense de leur religion, & s'adressent aux Dieux pour avoir la paix, les Gaulois, au

(*a*) German. c. 1.
(*b*) Strabo Geogr. lib. 3.

contraire, font la guerre à toutes les autres religions, & veulent détruire les Dieux immortels (*a*).

Lucain, dans une apostrophe qu'il fait aux Druides, ne craint pas d'assurer qu'ils sont les seuls, entre les mortels, à qui il a été donné de connoître, ou d'ignorer le Dieu qu'ils adoroient.

Solis nosse Deos & cœli Numina vobis,
Aut solis nescire datum.

D'après ces témoignages, on peut regarder comme certain, que les Druides ont admis l'existence de Dieu dans toute sa force. N'est-ce pas là l'idée que les Germains s'en étoient formée, en lui attribuant le souverain domaine & l'administration de l'univers? Puisque tout ce qui existe, n'attendoit que ses ordres pour agir, ne devoit-il pas être présent par-tout? Ne pouvoir le renfermer dans des enceintes de murailles, n'est-ce pas admettre son immensité?

(*a*) Cicero pro M. Fonteio.

Croire qu'on ne peut le représenter sous une forme corporelle, ni lui donner une figure, ou l'offrir aux yeux dans des images, c'est reconnoître sa spiritualité. Être convaincu qu'on ne pouvoit l'adorer d'une maniere convenable, que dans des retraites & des forêts consacrées, parce qu'il y régnoit en silence, & y devenoit en quelque façon sensible dans le respect qu'il inspiroit, c'est penser que, puisqu'il est esprit, on doit principalement lui rendre ses hommages en esprit. Dire que Dieu est sans nom, c'est lui attribuer toute perfection. En effet, il n'y a pas de raison qui doive déterminer à le désigner plutôt par tel attribut que par tel autre. En conséquence de la conviction de tous ces principes, faire la guerre aux Dieux des Grecs & des Romains, n'est-ce pas les traiter comme de fausses Divinités, qui n'avoient de réalité, que dans l'imagination de leurs adorateurs ?

Aussi l'ancienne Mythologie Islandoise, intitulée l'Edda, attribue t-elle au Dieu suprême *une puissance infinie, une science sans bornes, une justice incorruptible.* Elle l'appelle *l'Auteur de tout ce qui existe, l'Éternel, l'Ancien, l'Être vivant & terrible, le Scrutateur des choses cachées, l'immuable.*

Saint Augustin, qui avoit étudié les différentes religions, en étudiant la sienne, met en termes formels, les Philosophes Gaulois au nombre des Sages qui ont reconnu un Dieu suprême (*a*).

CLXXIII. Les Gaulois ne connoissoient point avant César les Dieux de Rome.

Il est étonnant que Jules-César, cet homme si judicieux d'ailleurs, ait voulu nous faire croire que les Gaulois avoient adopté de son tems les Divinités de Rome. C'est un parodoxe étrange que de penser qu'ils les servoient au tems de son entrée dans les Gaules. Pour que Mercure ait été le Teutatès des Gaulois, Apollon leur Belenus, Mars leur Esus,

(*a*) De Civit. Dei, lib. 8. cap 9.

Jupiter leur Taranis, Dis leur Pluton; il ne suffit pas que, comme Mercure, Teutatés ait été l'inventeur des arts, le guide des voyageurs, la source des gains & des profits; que, semblable à Apollon, Belénus ait présidé à la médecine; qu'Esus ait été le génie de la guerre; que Taranis ait eu la foudre pour partage, & que Dis ait regné dans les Enfers; mais il faut que tout ce qui est propre & particulier à l'un, puisse & doive s'attribuer à celui qui lui répond; de sorte qu'on ne puisse trouver de différence que dans les noms Gaulois & Romains. Étoit-ce là l'idée que César avoit conçue des Dieux de Rome & de la Gaule? Avoit-il examiné leur généalogie respective? Avoit-il approfondi la ressemblance parfaite qui devoit se trouver entre les uns & les autres? Non sans doute. Outre qu'il ne lui étoit pas facile de se procurer tous ces éclaircissemens, il avoit particuliérement à cœur de persuader aux Gaulois, que

leur religion étoit la même que la sienne. Il cherchoit dans l'extérieur de l'une & de l'autre de quoi leur faire illusion.

Suivant les Romains, Mercure étoit fils de Jupiter & de Maïa; Apollon avoit le même Dieu pour pere & Latone pour mere. Selon la plus commune opinion, Mars étoit issu de Jupiter & de Junon; d'autres veulent que cette Déesse, pour se venger de ce que son mari avoit produit Pallas de son cerveau, donna aussi, sans son secours, la naissance à ce Dieu. Pluton étoit, comme Jupiter & Neptune, sorti de Saturne & d'Ops. A toutes ces origines bizarres, il faut encore joindre les avantures de toute espéce qui caractérisoient chacune de ces Divinités. Tous & chacun de ces attributs pourroient-ils convenir à ce que les Gaulois appelloient Teutatès, Belénus, Esus, Taranis & Dis? Il n'y a que la vérité qui soit par-tout la même: ces objets rap-

prochés ne se ressemblent point. Il est essentiel d'observer que nous considérons ici la religion Romaine, telle que le peuple la considéroit du tems de César. Nous ne cherchons pas à discuter ce qu'elle avoit été dans son principe, & ce qui avoit donné occasion aux dogmes qui dominoient dans le siecle de ce Général.

Le lieu où les Gaulois rendoient leur culte religieux à l'Auteur de leurs jours, étoit, comme nous l'avons observé, hors des villes & des bourgades; souvent près des grands chemins, ou sur quelque éminence. Pour l'ordinaire, il étoit marqué par une ou plusieurs pierres. Les Romains, en voyant ces pierres, se rappelloient que dans leur pays ils en avoient, à peu près, de semblables, qu'ils avoient dédiées à Mercure; & ils en concluoient que son culte avoit lieu dans les Gaules. Ils pouvoient encore s'imaginer, à certains égards, que le Dieu qu'on servoit en ces lieux,

étoit le protecteur des voyageurs. Ces pierres, qui désignoient le lieu de l'assemblée religieuse, & qui, pour la plupart, étoient placées sur les grands chemins, servoient d'asile & à ceux du pays qui s'y rendoient, & aux voyageurs étrangers. Telle est la véritable cause de l'erreur qui a donné lieu à l'identité prétendue entre Teutatés & Mercure. On ne trouveroit pas plus de ressemblance entre les autres Dieux de Rome & ceux que l'on attribue à la Gaule. Nous aurons occasion d'en fournir encore quelques preuves. Au reste, ce qui peut en quelque maniere excuser Jules-César, c'est que cet Historien dit seulement que les Gaulois ont, à peu près, le même sentiment que les autres peuples sur Mercure, Apollon, Mars & Jupiter (*a*). Ce qui fait voir que tout son but étoit de rapprocher, autant qu'il pouvoit, la religion des vaincus de celle des vainqueurs.

(*a*) *De bello Gallic.* lib. 6.

CLXXIV. Les noms de Teutatés, Belénus, Esus, Taranis & Dis, étoient dans l'esprit des Gaulois des attributs de la Divinité.

Cependant les différens noms de Teutatés, Belénus, Esus, Taranis & Dis, semblent n'avoir été dans l'esprit des Druides autre chose que des attributs de la Divinité. Outre que ce sentiment se lie très-bien avec l'idée du Dieu suprême qui ne s'est jamais perdue totalement chez eux, les anciens Gaulois ne connurent point d'abord d'autre Divinité. Les Chefs même des premieres Colonies n'acquirent pas l'idée d'un seul Dieu par la voie du raisonnement, mais par la Tradition. Nous exposerons dans la suite les raisons qui appuyent ce sentiment. Revenons aux prétendus Dieux des Gaulois.

Le nom de *Tis* (*a*) fut donné dans le commencement à l'Être suprême par les Germains. Il répond au mot *Téos* des Grecs, dont les Latins ont fait celui de *Deus*. Au nom de *Tis*, les Gaulois ajoutérent celui de *Teuta-*

(*a*) *Tis, Grand, Puissant.*

tés (*a*). Ce qui veut dire, *Peré des Hommes*. Les peuples de la Gaule se croyoient issus de lui. Par cette raison ils s'appelloient *Teutsah*, ou *Enfans de Tat.* Telle étoit aussi l'origine de la dénomination que se donnérent les *Volces-Tectosages*. C'est ainsi que les Gaulois rendoient hommage à la toute-puissance de Dieu, en le reconnoissant pour leur Créateur.

Dis (*b*) étoit exactement le même que Tis, ou Teutatés, l'Auteur du genre humain. C'est pour cela qu'on l'appelloit, *Dis Pater*, ou *Ditis Pater*, *le Pere Dis*. C'est de lui probablement que la Paroisse d'*Atis* près de Caën, tire son nom. Il est composé d'*As*, qui veut dire, *Seigneur*, & de *Tis*, *Puissant*. Il y a lieu de croire que le Dieu suprême avoit un Sanctuaire en cet endriot.

Une pareille doctrine étoit bien éloignée du Polythéisme. Nous ne pouvons en donner une idée plus juste, que de

(*a*) *Teutatés* est formé de *teut*, *hommes*; & de *tat*, *pere*.

(*b*) *Dis*, *Grand*.

rapporter ici, ce que Saint Paul disoit un jour à l'Aréopage. « Dieu a fait » naître d'un seul toute la race des » hommes, & il leur a donné pour de- » meure toute la terre, ayant marqué » l'ordre des saisons, & les bornes de » l'habitation de chaque peuple, afin » qu'ils cherchassent Dieu, comme en » tâtonnant, quoiqu'il ne soit pas loin » de nous. Car c'est en lui que nous » avons la vie, le mouvement & l'ê- » tre; &, selon que quelques-uns de » vos Poëtes ont dit : Nous sommes les » enfans & la race de Dieu (*a*).

CLXXV. Pourquoi César a pris le Dis des Gaulois pour Pluton.

Jules-César, qui a pris le Dis des Gaulois pour Pluton, n'a fondé son jugement que sur les apparences. Les Sacrifices, que l'on faisoit aux Divinités infernales, n'avoient lieu communément que de nuit. Ceux que l'on faisoit à Dis, s'offroient durant ce tems, & les Fêtes n'étoient indiquées que quand le soleil avoit quitté l'horison.

(*a*) Actor, 17. v. 26. 27. 28.

Esus étoit un nom appellatif. Il signifie *Seigneur* par antonomase, ou *Tout-puissant* (*a*). C'est le même que le *Zevs* des Grecs. Dieu, dit Aristote (*b*), est ainsi appellé. Hesychius, célébre Grammairien, assure que par le terme *Esus*, on doit entendre l'*Etre suprême*. L'Esus des Gaulois étoit sans doute, selon eux, le Maître & l'Arbitre de tout. Ils pouvoient, sans blesser son unité, le faire présider également aux armées & aux événemens divers qui se passent dans le monde. Mais, parce qu'ils reconnoissoient que les plus vaillans guerriers ne pouvoient vaincre sous d'autres auspices que sous les siens, on n'a pas droit d'en conclure qu'ils se soient formé un Dieu isolé, dont le district ne s'étendît que dans l'enceinte des batailles. On peut dire que leur intention étoit de protester par-là, que dans lui seul résidoit la force, & que les triom-

(*a*) *Es* : *tres* ; *us*, *puissant*, *haut*.

(*b*) De mundo, lib. 1. c. 7.

phes

phes les plus éclatans viennent de son bras à qui rien ne résiste. Ce sont là du moins les premieres idées qu'ils s'en formérent. Le lieu de l'assemblée religieuse étoit quelquefois marqué par une épée. Il n'en a pas fallu davantage pour faire croire aux étrangers que le Dieu qu'on y servoit, étoit Mars.

Tarani, terme encore connu de nos Bas-Bretons & des Gallois, qui se rend par le mot, *tonnerre*, & dont on a fait *Taranis* (*a*), pouvoit signifier seulement que le Dieu des Gaulois étoit le Maître de la foudre; & que son pouvoir s'étendoit aussi bien dans les airs que sur la terre. Les Thraces, qui, comme le dit Hérodote (*b*), étoient dans la persuasion qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que le leur, respectoient sa puissance à la vue des

(*a*) *Taranis*, *Tonnant*.

(*b*) Lib. 4.

éclairs & au bruit du tonnerre. On a peine à croire, quoiqu'en dise cet Auteur, que ce fût pour ménacer la Divinité, qu'ils tiroient des fleches à ce moment. Rien plus, ne prétendoient-ils point témoigner, par cette *action*, leur dévoûment au Maître de l'univers, & la joie qu'ils ressentoient à la vûe des signes non suspects de son pouvoir? Accoutumés à le regarder, de même que les Celtes, comme le Dieu de la guerre, ils lui marquoient qu'il avoit en eux des enfans qui n'avoient rien plus à cœur que de l'imiter. Si par les éclairs & la foudre leur Dieu portoit par-tout l'épouvante & l'effroi, ils lui protestoient que, de leur côté, ils étoient toujours prêts à jetter la terreur chez leurs ennemis, par l'adresse & la viguеur qu'ils tenoient de sa main bienfaisante.

Le nom de *Belenus* peut également se donner au vrai Dieu. Quelques-uns le font venir de *Melen* qui veut dire *blond*,

parce qu'ils confondent Belenus avec Apollon. Ne peut-on pas le tirer de *Bel*, *au dessus*; & d'*en*, *Ciel*? *Belenus* sera donc *celui qui domine sur le Ciel*. Cette qualification n'a rien de contraire aux perfections infinies de l'Être suprême.

Au reste il est certain que les Gaulois reconnurent un premier Être, d'où sont émanés tous les autres. Ce dogme fut constamment soutenu jusqu'au tems qu'au où ils subirent le joug des Romains.

CLXXVI. Les objets extérieurs n'entrerent d'abord pour rien dans le culte des Armoriques.

De tout tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de la religion des Gaulois, & conséquemment de celle des Armoriques, il résulte que les forêts, les arbres & les pierres qu'ils consacroient à la Divinité, n'étoient pas originairement l'objet de leur culte. Ces consécrations se faisoient pour rendre plus respectable le lieu de l'assemblée. Le nom de Dieu, qu'ils donnoient aux sanctuaires, ne servoit qu'à rappeller sa présence plus

facilement à l'esprit. Ils l'adoroient, tantôt sous le doux nom de Pere, pour animer la confiance qu'ils devoient avoir en lui ; & tantôt sous celui de Maître du tonnerre, de Seigneur & de Roi, pour se rappeller les droits qu'il avoit sur eux. Trop heureux s'ils en fussent restés là !

CLXXVII. Divination par l'inspection des victimes introduite dans les Gaules.

Tandis que les Gaulois respectérent les Traditions qu'ils tenoient des Anciens, la religion primitive se conserva parmi eux dans son intégrité. Formée pour le bonheur de l'homme, elle n'avoit fait couler que le sang des bêtes. Par une nouveauté attentatoire à l'autorité de l'Être suprême, les Druides y substituérent en plusieurs occasions celui de leurs semblables. Abomination qu'ils trouvérent dans les rits mal entendus de la religion. Égarés une fois par leur imagination, ils s'y livrérent de plus en plus. Nous avons remarqué ci-dessus, d'après Ammien-Marcellin, que la divination, sur tout par l'ins-

pection des victimes, étoit fort ancienne chez les Gaulois. Ils en tiroient des prognostics, non seulement par les entrailles, mais encore par le battement des arteres, par la palpitation des membres & d'autres signes de cette nature. C'est pour cela que les *Vates* ou Devins, furent les seuls ministres des sacrifices.

CLXXVIII. Divination par le duel.

Une autre espece de divination, étoit le duel. Il avoit lieu dans les cas douteux.. La providence se chargeoit alors de décider la question par la victoire qu'elle accordoit à l'un des champions. Telle étoit la maniere de penser des Gaulois à ce sujet. Ce principe, appuyé sur un faux supposé, a éte mis en oubli par la succession des siecles; mais ses conséquences n'en ont pas moins fait de ravages, malgré les lumieres qui auroient dû les dissiper. Tant il est difficile de détruire les anciens préjugés! Les Gaulois ne bornérent pas la divination à ces objets : nous verrons

par la suite jusqu'où ils l'étendirent.

Si les Druides s'étoient laissés aveugler par la superstition la plus grossiere, dans la recherche qu'ils faisoient de l'avenir; la médecine, cette science si utile, quand elle a pour guide l'expérience aidée de la raison, étoit dégradée entre leurs mains par la magie. Les connoissances physiques, qui étoient encore bien foibles, en faisoient la moindre partie.

CLXXIX. *La Médecine dégradée par la magie.*

Le gui de chêne étoit un remede spécifique contre les poisons, & propre à donner la fécondité aux animaux stériles. Pour acquérir cette vertu, un Prêtre, en habits pontificaux, devoit le cueillir le premier jour de l'an, qui étoit une des principales Fêtes des Gaulois, avec une serpette d'or, au milieu des sacrifices & des festins solemnels. (*a*).

Le *Salago*, espece de bruyere ou de

(*a*) Plin. hist. natur. lib. 24. c. 62.

tamarin, avoit des propriétés admirables. C'étoit un préservatif contre un grand nombre de maux, où il servoit à les guérir. La fumée de ce simple dissipoit les maladies des yeux. L'efficacité de ce remede dépendoit de la maniere dont on cueilloit la plante & dont le suc étoit exprimé. Un Prêtre, à jeun, purifié par le bain, après avoir offert le sacrifice du pain & du vin, s'en alloit, les pieds nuds, dans la campagne; avant que d'arracher l'herbe, il passoit la main droite sous la manche du bras gauche. Dans cette attitude, il la cueilloit, & la renfermoit dans un linge blanc & neuf (*a*).

On observoit, à peu près, les mêmes cérémonies pour le *Samolus* (*b*) ou *Pulsatilla*. Celui qui le cueilloit, de-

---

(*a*) Plin. Ibidem.

(*b*) Plusieurs Manuscrits, suivant le Pere Hardouin, portent *Samosus*, au lieu de *Samolus*. Ce dernier nom exprime ses propriétés. *San*, *bonne*; *salutaire*; *moch* ou *mos*, *porc*.

voir être à jeun, ne pas regarder la plante; mais la mettre dans une auge, & l'y broyer pour les animaux qui venoient y boire. Cette herbe ainsi préparée guérissoit les maladies des bœufs & des porcs (*a*).

La Verveine étoit également une plante chérie des Druides. Ils la ramassoient au tems de la canicule, *avant* que le soleil & la lune eussent dardé sur elle leurs rayons. Ils *faisoient* précéder cette action par un sacrifice expiatoire, qui consistoit dans un offrande de feves & de miel. Tenant à la main gauche un couteau, avec lequel ils creusoient la terre qui étoit *attachée* à la racine de la verveine, ils avoient l'attention de faire sauter la plante en l'air. Les feuilles, la tige & la racine étoient séchées séparément à l'ombre. Avec ces précautions, la verveine avoit des propriétés encore plus étendues

(*a*) Plin. Ibidem, c. 63.

que les deux autres plantes. Les Druides l'employoient dans la plupart de leurs divinations & sortileges. Elle avoit la vertu de chasser toute espece de fievre, de réunir les esprits & les cœurs, & de guérir toutes sortes de maladies. Par son aspersion, elle inspiroit la gaieté (a).

Il faut ranger dans la même classe le prétendu œuf de serpent, dont quelques Druides faisoient le plus grand éloge. Son effet principal consistoit à procurer le gain des procès & l'accès auprès des Grands, lorsqu'on le portoit avec soi. Les Druides le donnoient au peuple, un certain jour de la lune. La maniere dont Pline décrit cet œuf, fait soupçonner que c'étoit un échinite, espece de fossile, que l'on croit être un poisson pétrifié.

Ces superstitions, quelque contraires qu'elles paroissent à la saine raison, ont

(a) Plin. lib. 25. c. 59.

continué d'être en vogue bien des siecles après l'extinction du *Druidisme*, même parmi les personnes d'ailleurs éclairées. La Religion Chrétienne, si propre à faire rentrer ces vaines observances dans le discrédit qu'elles méritoient, ne put faire taire le préjugé. Marcel, qui naquit à Bordeaux au quatrième siecle, cet homme, dont le mérite étoit si éclatant, qu'il passoit aux yeux de Suidas, pour être la vertu vivante, même dans un corps mortel, s'étoit abandonné à ces rêveries. Il publia, sous l'Empire de Théodose le jeune, un recueil de remedes, dont la plupart sont puisés dans la médecine des anciens Druides. Il prétend, par exemple, que, pour que les simples qu'il emploie, opérent la guérison, il faut les cueillir de la main gauche. Pour faire sortir des yeux les petites pailles qui y entrent, il veut qu'on les ouvre avec trois doigts de la main gauche, sans anneau, & qu'on crache trois fois; en

prononçant autant de fois *Rica*, *Rica*, *Soro* (*a*). Pour peu qu'on veuille jetter les yeux sur les recettes extravagantes, dont le peuple de la campagne se sert encore de nos jours pour guérir la plupart des maladies, tant des hommes que des bêtes, on verra qu'elles viennent de la même source. Quelle suite! Quel enchaînement singulier d'ignorance & d'erreur! Mais, ce qu'il y a de plus indécent, c'est que le peuple, devenu Chrétien, a ajouté à ces prétendus remedes, des rits qu'il a puisés dans notre Religion Sainte. Tirons le rideau sur des objets qui font si peu d'honneur à l'homme. Nous remarquerons seulement, avec le judicieux Pline, que la médecine a donné la naissance à la magie (*b*). C'est ainsi que, d'une mere

(*a*) Le nom de *Rica*, vient *Ri*, *que je puisse*; & de *Cacz*, *jetter*. Celui de *Soro*, se tire de *Sorad*, *ordure*. Ce qui veut dire: *que je puisse faire sortir cette ordure*.

(*b*) Lib. 30. c. 1.

CLXXX. sage, eſt ſortie une fille inſenſée.

Quelles étoient les fonctions des Devins.

Nous avons diſtingué ci-devant trois ordres de perſonnes conſacrées ſpécialement à la divinité chez les Gaulois ; les Bardes, les Devins & les Druides. On peut obſerver, que les Romains ſemblent avoir emprunté le nom de *Vates*, pour exprimer les Devins. Quelques-uns les appellent Vacies, & d'autres Vacerres. Ceux-ci, étoient les miniſtres de la religion Gauloiſe. On les tiroit du corps des Druides, pour exercer les fonctions de Pontifes. On les regardoit comme les favoris de la Divinité, les médiateurs entre le ciel & la terre, & les confidens de l'Être ſuprême. Auſſi il n'étoit pas permis d'offrir des ſacrifices ſans leur miniſtere, ni de ſolliciter des graces du ciel, autrement que par leur entremiſe.

Il eſt néanmoins intéreſſant de remarquer que ces trois ordres religieux n'ont pas toujours ſubſiſté : il n'y avoit originairement que les Bardes & les

Druides. Les Vaceres ne parurent que quand les Druides eurent commencé de s'adonner à la divination & à la magie.

CLXXXI. L'und'eux étoit souverain Pontife. Comment il parvenoit à cet emploi.

Les Bardes n'avoient point de demeures fixes : les Druides vivoient en communauté ; les Devins étoient à leur tête. Un souverain Pontife présidoit au corps religieux : il exerçoit un pouvoir, à peu près, absolu. Jules-César, sur la foi duquel nous avançons cette derniere proposition, rapporte que, quand ce Grand-Prêtre venoit à mourir, & que, parmi les Druides, il se trouvoit quelqu'un d'un mérite supérieur, il ne manquoit pas de le remplacer. Si plusieurs compétiteurs, dont les qualités personnelles fussent égales, se mettoient sur les rangs, le successeur étoit choisi par le suffrage des Druides. Quelquefois aussi le sort des armes en décidoit. (*a*).

(*a*) De bello Gallic. lib 6.

CLXXXII. Ceux qui étoient attachés au culte divin, tenoient le premier rang dans l'Etat.

L'ordre du clergé tenoit le premier rang dans l'Etat chez les Gaulois. Jules-César, faisant mention de ceux qui de son tems étoient les plus distingués de la Gaule, nomme les Druides avant les Chevaliers, c'est-à-dire, tous ceux qui étoient dévoués au culte divin (a).

CLXXXIII. Ils étoient Juges de la plupart des affaires civiles.

La plupart des affaires publiques & particulieres, étoient confiées aux Ministres de la religion : leur jugement ne souffroit point d'appel. Ce qui leur suppose beaucoup d'équité ; du moins le préjugé étoit en leur faveur. Quelque considéré que fût l'art Militaire, ils étoient dans l'usage de ne pas s'y adonner. Le privilege, qui leur faisoit le plus d'honneur, étoit de n'être assujettis à aucune charge publique, tant civile que militaire (b). La Nation regardoit cette déférence comme un foible témoignage de la réconnoissance qu'elle devoit à leurs services.

(a) De bello Gallic. lib. 6.

(b) De bello Gallic. lib. 6.

Les honneurs & les immunités qui relevoient l'Ordre religieux, étoient pour les Gaulois un motif puissant de s'y faire initier. Aussi le nombre des Druides étoit-il très considérable. Pour entrer dans cette société, il falloit s'en rendre digne par un cours de vingt années d'étude. Lorsqu'il étoit fini, on subissoit un examen où il falloit reciter plusieurs milliers de vers, qui servoient de principes ou de réponses aux questions qu'on leur proposoit. CLXXXIV. Pourquoi leur nombre étoit si grand. Ce qu'il falloit faire pour entrer dans cet Ordre.

L'habit, dont les Druides se servoient dans les cérémonies religieuses, étoit blanc (*a*). D. Martin, dans son Traité de la Religion des Gaulois, soutient que leurs Prêtres portoient toujours de longues robes blanches, rayées de pourpre, & de telle maniere que ces rayes alloient successivement en diminuant de part & d'autre. Ces particularités nous paroissent sans fondement. Les CLXXXV. Quel étoit l'habit des Druides dans leurs cérémonies religieuses.

(*a*) Plin. Hist. natur. lib. 24. c. 11.

Gaulois n'ont commencé de se servir de robes longues, que lorsqu'ils eurent passé sous la domination des Romains. Aussi Pline, le seul qui ait parlé de l'habillement des Druides, leur donne des tuniques & des sayes, ainsi qu'aux autres Gaulois, sans faire mention de robes longues (*a*).

CLXXXVI. Les Armoriques polissent leur esprit par leur commerce avec les Marseillois.

Cependant les Armoriques, dont le commerce étoit devenu le plus florissant de la Gaule, acquéroient des richesses encore plus précieuses, celles de l'esprit, par leur correspondance avec les Marseillois. Ce peuple, issu d'Ionie dans l'Asie mineure, qui s'étoit fixé dans les Gaules, y faisoit fleurir la politesse, la civilité des mœurs, cette honnêteté dans les paroles & dans les actions, & ces manieres prévenantes qui gagnent les esprits & attachent les cœurs. Ciceron regardoit Marseille comme la nouvelle Athenes, l'abord général & le

(*a*) Ibid. lib. 16. c. 44.

centre des belles-lettres. Si, comme le dit un Ecrivain judicieux (*a*), on voyoit aborder en cette Ville les meilleurs Sujets de l'Europe, pour y étudier, on ne peut douter que les Armoriques, qui avoient avec elle des liaisons plus étroites que les autres Gaulois, & dont l'opulence étoit montée à son comble, n'ayent eu à cœur d'y envoyer leur jeunesse.

Voici l'ordre que l'on suivit dans les études. La Grammaire étoit la premiere chose par où l'on commençoit; sous ce nom étoit comprise non seulement l'étude de la Langue Latine, pour la parler & l'écrire; mais encore tout ce qui pouvoit donner l'intelligence des Auteurs les plus accrédités. L'étude du Grec se faisoit avant celle de la Latinité. Pour l'une, on prenoit Homere & Demosthenes. Pour l'autre, on se servit de Ciceron & de Virgile, lorsque leurs ou-

(*a*) Cæs. Egassi Bulæi Historia Univers. Paris.

vrages eurent paru. A la Grammaire succédoit la Poësie. De celle-ci, on passoit à la Philosophie. Muni de ces secours, on finissoit par la Rhétorique. Cette étude étoit soutenue par celle de l'Histoire, & par une lecture approfondie des meilleurs Ouvrages (*a*). Cette méthode étoit encore en usage du tems de Neron. Du moins, Petrone, qui vivoit sous le regne de cet Empereur, la recommandoit-il aux jeunes gens qui vouloient se distinguer dans les sciences (*b*). Les écoles des Druides, qui enseignoient dans les bois & les antres écartés, dûrent perdre de leur lustre & de leur célébrité. Pour se les conserver, ces Savans furent obligés de se rapprocher de la méthode nouvelle. Plusieurs d'entr'eux en prirent occasion de s'établir dans les Villes.

LXXVII. Les Gaulois asservis par Jules César.

Les Gaulois, en adoptant les mœurs étrangeres, commençoient à s'amollir.

(*a*) Notæ varior. in Claudii Rutilii num. Gall. itin.

(*b*) Petron. Satyr.

Les diſſentions inteſtines détruiſoient l'harmonie, & armoient ſouvent les Cités contre les Cités. Jules-Céſar, l'ennemi de quiconque ne trembloit pas devant l'autorité Romaine, ſçut mettre à profit la méſintelligence des Gaulois. Il s'en ſervit pour les détruire les uns par les autres. Politique, qu'on a depuis réduite en maxime. La rapidité des conquêtes de Jules-Céſar, abaiſſa bientôt la Gaule devant lui.

CLXXXVIII La révolte des *Veneti*, & des autres Armoriques, ne ſert qu'à les plonger dans de plus grands malheurs.

Les Armoriques, quelque puiſſans qu'ils fuſſent, pliérent ſous le même joug. Revenus de leur premiere conſternation, & ſe rappellant ce qu'ils ont éte, ils cherchent à briſer les fers qu'ils viennent de recevoir. Les *Oſiſmii*, les *Namnetes* & les *Diablintes*, ranimés par la voix des *Veneti*, ce peuple qui avoit tant de crédit dans les Gaules, reclament leur premiere indépendance. Une nombreuſe flotte ſe raſſemble en Venetie. Céſar, piqué au vif de l'affront que lui cauſent les *Veneti*, les attaque par

terre (*a*). Accoutumé à vaincre, il sent pour la premiere fois qu'il a trou-

---

(*a*) A deux lieues du nord-nord-ouest de la Ville de Saint Brieuc, on voit un terrein à qui l'on à donné le nom de Camp de *César*. Il *est de figure triangulaire*, posé sur le haut d'une falaise, flanqué d'un côte par la mer, d'un autre par un vallon profond où coule la petite riviere d'Ic. Le troisieme côté fait face à la campagne. On ne trouve aucune trace des anciennes fortifications qui devoient autrefois en *défendre les* approches. La nature a pu les détruire elle-même, ou a *été secondée par les habitans* du lieu qui auront applani les retranchemens pour rendre le terrein propre à l'agriculture, dont ils sont très-jaloux. A la pointe de ce Camp, on découvre les ruines d'une ancienne Tour, dite de César, qui servoit autrefois de fanal au Port d'Ic ou de Binic. La forme de ce Camp & sa situation, font croire qu'il a été fait par les Romains; mais étoit-il l'ouvrage de César, comme son nom semble l'indiquer? C'est ce dont on n'a aucune preuve. On pourroit en faire honneur à Titurius-Sabinus, que le Conquérant des Gaules, avant que de marcher contre *Dariorigum*, envoya avec trois Legions pour tenir en respect les *Curiosolites*, les *Unelli* & les *Lexobii*, & les empêcher de se joindre aux *Veneti*. Mais ce poste n'auroit pas été propre à ce dessein. On sait que, dès le troisième siecle, des Pirates du Nord vinrent infester les côtes de l'Armorique. Les Romains, pour les arrêter, établirent de distance en distance près de la mer différents Camps, ainsi que nous l'avons déja vu. C'est-là l'ori-

vé des égaux. Dans l'espérance que la mer le servira plus glorieusement, il tente un combat naval. Les vaisseaux des *Veneti*, plus élévés que ceux de Jules-César, ont d'abord l'avantage. Les Romains, pour rappeller la victoire qui alloit leur échapper, coupent, avec de

---

gine du prétendu Camp de César, & de la Tour qui porte son nom, en la Paroisse de Pordic. Nous lisons dans la quatrieme vie de Saint Patrice, que la Manche qu'il passa avec son pere, Calphurnius, pour se rendre dans notre Armorique, portoit le nom de mer de *Tyrrhene* : ce dernier mot, qui est tiré du Tudesque, signifie que, ceux qui habitoient les bords de cette Mer, demeuroient dans des Tours. C'étoit pour la défense du pays que celle de Pordic avoit été construite. Mais pourquoi une grande partie de la côte de Saint Brieuc, s'est-elle appellée autrefois Icht ? Nous savons, dit Usserius, dans ses Antiquités des Eglises Britanniques, page 429, par les Vies d'Albée & de Declan, que la mer qui est entre l'Angleterre & la Gaule, s'est nommée *Icht*. Que signifioit ce nom? Il paroît qu'il prend sa source dans le terme Celtique, *Ych*, *vaillant*. Ce qui signifie que les côtes de cette mer étoient défendues par des guerriers, ainsi que nous l'apprend d'ailleurs l'Histoire Romaine. Le Pordic prend sa dénomination d'*Ic*, nom générique de riviere, devenu particulier à celle-ci. Le nom de Binic vient de *bin*, *montagne*.

longues faulx emmanchées, les cordages des navires ennemis; en faisant tomber les voiles, il les empêchent de manœuvrer. A la vue de cet accident, les *Veneti* se troublent, & la sérénité renaît dans le cœur des Romains. Encouragés par la présence de leur Général, ils montent à l'abordage. Un grand nombre de vaisseaux sont forcés; le calme qui survient, livre les autres à la discrétion des vainqueurs; la nuit seule en sauve quelques-uns. La perte du combat naval entraîne celle de la Capitale des *Veneti*. Tous les Senateurs de *Dariorigum*, sont mis à mort par ordre de Jules-César, & les Citoyens sont vendus à l'encan.

Ce furent là les derniers efforts de l'Armorique pour recouvrer une liberté qui leur étoit si chere. Les trésors immenses que Jules-César trouva dans *Dariorigum*, lui servirent à enchaîner Rome. Cette Ville orgueilleuse, qui ne se croyoit faite que pour comman-

der à l'Univers, en ſécouant quelque tems après, par le meurtre de cet illuſtre ambitieux, le joug qu'il lui préparoit, vengea du même coup la mort des Sénateurs des *Veneti*.

CLXXXIX. Rome maîtreſſe des Nations donne la paix à la terre, & pourquoi?

Celui dans la main duquel ſont tous les événemens, avoit inſpiré aux Romains cet eſprit de force & de conſeil qui les fit triompher de tous les obſtacles que leur oppoſa le peuple le plus puiſſant des Gaules. Et pour donner une preuve ſenſible qu'il le livroit à ſes ennemis, il fit taire la mer & les vents. Ainſi, par une chaîne non interrompue de victoires, le Maître des Empires deſtinoit Rome à devenir le centre de la puiſſance univerſelle. Cette Ville, qui juſqu'alors n'avoit reſpiré que la guerre & le carnage, & dont la grandeur s'étoit formée des débris de l'Univers, étoit ſur le point de donner la paix à la terre. Cette paix ſervoit d'embléme à une autre infiniment ſupérieure. La premiere ne devoit durer que peu de tems:

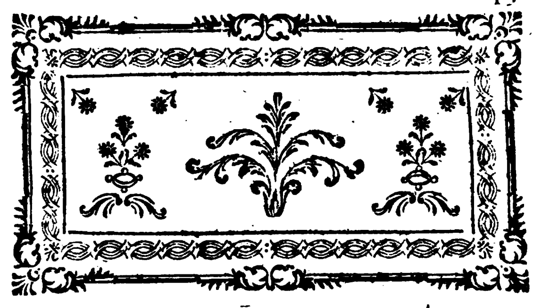
la seconde devoit être éternelle. L'une n'avoit pour objet que la tranquillité extérieure : l'autre, avoit pour but celle de l'ame. Le Désiré des Nations, alloit bientôt reconcilier le monde coupable avec son Pere irrité.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent, nous paroît devoir suffire pour donner une idée du nombre des peuples qui habitoient originairement l'Armorique ; du Territoire que chacun d'eux occupoit ; de leurs forces respectives, de leur Gouvernement, tant particulier que général ; de leurs Mœurs & de leur Religion. Comme ils n'avoient point encore d'entraves, ils se sont présentés à notre esprit uniquement sous ce rapport.

Soumis à la puissance Romaine, les Armoriques dûrent éprouver des changemens, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre de la religion. Nous allons tâcher d'en donner le précis. Par-là, nous serons à portée de concevoir

cevoir quel étoit l'état des Armoriques, lorſqu'ils embraſſérent la Religion Chrétienne, & de connoître en particulier les préjugés qu'ils y portérent avec eux.

Fin du premier Livre.



INTRODUCTION A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE BRETAGNE.

LIVRE SECOND.

LA vengeance éclatante que Jules-César tira de *Dariorigum*, est une preuve de l'ombrage que ce politique Général avoit pris de sa Puissance, & de la persuasion où il étoit que, I. Jules-César traite avec douceur les Armoriques.

pour contenir les Gaules, il falloit abattre cette opulente & redoutable Ville. Cette sanglante expédition annonça aux Gaulois ce que pouvoit le courroux *irrité du vainqueur*. La clémence ne tarda pas néanmoins à prendre la place de la terreur. Ainsi l'on a eu soin d'enchaîner les hommes, tantôt par la crainte, & tantôt par l'espérance. L'habileté consiste à employer ces moyens à propos. Les larmes, que les Armoriques avoient versées sur le désastre de *Dariorigum*, furent essuyées par la douceur & la modération. Les charges du peuple ne furent point aggravées, & les Chefs des Cités furent traités avec égard. César tâcha de gagner les cœurs par des traitemens honnêtes, & de rendre supportable le joug qu'il avoit eu tant de peine à imposer.

II. L'état des personnes continue d'être le même.

L'état des personnes ne changea pas sous la nouvelle domination. On ne peut, à la vérité, disconvenir que le droit de faire la guerre n'ait été enlevé aux

peuples Armoriques. Leur qualité de Sujets de l'Empire exigeoit cette privation. Du reste, ils conservérent leurs usages, leurs loix & leurs prérogatives, autant qu'elles pouvoient compatir avec la constitution Romaine.

III. La Noblesse conserve son ancien rang.

Les Chevaliers, que la naissance, les grands biens & le maniement des armes, avoient si fort élévés audessus du peuple, n'eurent plus la faculté de se faire accompagner à la guerre par leurs Ambactes (*a*) ou leurs cliens. On ne connoissoit plus que les Aigles Romaines. Le nom de ces braves disparut. La réalité continua de subsister.

Il y eut toujours dans l'Armorique, comme dans le reste de la Gaule, un Ordre particulier de Citoyens, distingué du Clergé & du Peuple, & audessus de celui-ci, par la naissance seule; ce qui constitue, à proprement parler, la noblesse.

(*a*) *Ambact*, terme Celtique, signifie *une personne attachée au service d'un autre.*

Les Gaulois trouvérent chez les Romains une nouvelle ſource d'élévation. Pluſieurs furent mis au rang des Sénateurs de Rome, & jouirent de tous les honneurs qui y étoient attachés. Ces diſtinctions étoient héréditaires, & ſe perpétuoient avec le ſang.

IV. Elle entre dans le Sénat de Rome.

Ces Sénateurs de la Ville d'Auvergne, qui brilloient par l'éclat de la Nobleſſe Romaine, & qui vinrent au-devant de Saint Martin, comme le rapporte Grégoire de Tours, n'étoient point, ainſi que l'a remarqué un Hiſtorien éclairé, le Pere Daniel, des Officiers du Sénat de leur Patrie, mais des deſcendans de perſonnes qui avoient été décorées du titre de Sénateurs *Romains*. C'eſt dans ce ſens que Saint Avite, Evêque de Vienne, dans ſa lettre aux Evêques d'Italie, écrite au nom de ceux de France, prend la qualité de Sénateur Romain.

La même prérogative nous eſt indiquée dans la vie de Saint Maximin.

» Il naquit à Poitiers d'un pere & d'une
» mere très illustres, dit Loup, puis-
» qu'ils comptoient, pour les auteurs de
» leur ancienne race, des ayeux de
» l'ordre Sénatorien.

Gregoire de Tours, en parlant de différens Evêques de la Gaule, fait voir que leur Noblesse n'étoit point personnelle, mais qu'ils la tenoient de leurs Ancêtres. Il dit, d'Honorius, Evêque d'Arles, » qu'il a pris naissance à Arles, d'une » famille Consulaire & Sénatorienne »; d'Apolinaire, Evêque d'Auvergne, » que, suivant le siecle, il est très » noble & des premiers Sénateurs des » Gaules; » de Sulpice, Evêque de Bourges, « qu'il est fort noble & des » premiers Sénateurs Gaulois ».

V. Les Sénats des Gaules n'étoient ouverts qu'aux Nobles.

Les Sénats de l'Armorique & des autres parties de la Gaule, étoient également composés de personnes nobles. Ces Compagnies jouissoient de grandes prérogatives sous l'autorité des Empereurs Romains; les monumens du haut

& du bas Empire, font foi qu'il y avoit un *Sénat* à Rennes, à Bayeux, à Vieux près de Caen, à Bordeaux, &c.

L'Empereur Claude, dans le dessein de s'attacher de plus en plus la Noblesse Gauloise, rendit propres à occuper les grandes dignités de l'Empire, les principaux Habitans des Cités des Gaules qui n'avoient pas encore le droit de bourgeoisie Romaine. Galba étendit cet avantage à la plupart des Cités de la Gaule. Vespasien, plus libéral encore, accorda aux Gaulois tous les droits & les priviléges qui appartenoient aux citoyens Romains. Ainsi, Cerealis, qui commandoit les troupes que Vespasien entretenoit dans les Gaules, avoit raison de dire aux Cités de Langres & de Treves, que Rome ne faisoit point difficulté de mettre les Gaulois à la tête de ses Légions, de ses Provinces, & même de celles de la Gaule : que tout étoit égal entr'eux & les Romains ; qu'il n'y avoit point

d'honneurs & de dignités parmi les Romains, auxquelles il leur fût interdit de prétendre (*a*). Caracalla concéda à tout Sujet de l'Empire, le droit de bourgeoisie Romaine. Les Armoriques, qui s'accoutumérent à vivre à la Romaine, étoient encore connus au sixième siecle, sous le nom de Romains. Un Concile de Tours, tenu en 567, en est une preuve.

L'Armorique, l'une des plus illustres partie des Gaules, ne le cédoit en noblesse à aucune autre. Nous aurons occasion de le faire voir dans le cours de notre Histoire. Nous ne pouvons néanmoins passer sous silence que Saints Donatien & Rogatien, ces célébres Martyrs de Nantes, qui vivoient au troisième siecle de notre Ere, étoient recommandables par leur naissance, *clari genere*, pour nous servir des termes de l'Auteur de leurs Actes.

(*a*) Tacit. lib. 4.

Les Romains avoient coutume de désigner, sous le nom d'honorès, *honorati*, les Citoyens les plus distingués des Gaules, c'est-à-dire, les Nobles Gaulois. Ces Nobles avoient la préséance sur les autres dans les Assemblées générales des Gaules (*a*). Ils donnoient aussi leurs voix, séparément du Clergé & des Bourgeois, dans l'élection des Evêques, comme il paroît par la lettre de Leon I. aux Evêques *de la Province de Vienne.*

VI. Le Peuple forme un troisième Ordre.

Comme les Romains avoient fait déchoir les Nobles Armoriques, de leur premiere puissance, & de l'autorité qu'ils s'étoient arrogée sur le peuple, cette portion de l'Etat autrefois avilie, sortit de l'oppression & de la dépendance où elle avoit vécu. La qualité de Citoyens de Rome, dont les peuples furent gratifiés, leur donna encore une nouvelle considération.

(*a*) Ex Constit. Honorii ad Agric. PP. Galliarum, quam dedit Nicolaus Eus. lib. 3. de Concord. Cathol.

VII. De quelles personnes il étoit composé, & quel étoit son Sénat.

Le Peuple forma un troisième Ordre. Il étoit composé de personnes de condition honnête, qui possédoient des biens fonds dans le territoire d'une Cité. Ceux d'entr'eux, qui avoient voix active & passive dans la distribution des Emplois municipaux, prenoient le nom de *Curiales*. Parmi ces *Curiales*, étoient choisis les Décurions. C'est-là ce qui composoit la seconde Cour de la Cité, aujourd'hui le Corps de Ville. Quelques Loix impériales lui donnent le nom de Sénat inférieur. Cette Cour étoit chargée de toutes les affaires onéreuses de la Cité. C'étoit à elle de faire le recouvrement des impositions, d'après le cadastre qu'en donnoient les Officiers de l'Empereur; de repartir sur les Habitans du territoire les contributions extraordinaires que le Prince vouloit qu'on levât, ou en fourages, ou en grains; de fournir les Soldats que devoit la Cité pour sa quote-part dans les recrues des troupes de l'Empire.

VIII. Par quelles raisons les Villes Capitales de l'Armorique prirent le nom de leurs Peuples.

Les Assemblées des Sénats proprement dits, se tenoient dans la Ville Capitale de chaque Cité. Comme ils étoient le premier Ordre de la Nation, l'Assemblée représentative du peuple, & qu'ils agissoient au nom & de l'autorité de la Cité, les Actes publics émanés de chaque Sénat, portoient tantôt le nom du Sénat, tantôt celui du Peuple. Les ordres des Empereurs & de leurs Officiers étoient indifféremment adressés à l'un ou à l'autre. Le Sénat étant considéré alors, comme ne faisant qu'un Corps avec la Cité qu'il représentoit, il arriva delà que la Ville dans laquelle il s'assembloit, prit le nom de la *Cité* ou du Peuple. C'est par cette raison, que les Capitales des *Redones*, des *Namnetes*, des *Diablintes*, des *Veneti* & des *Osismii*, portent dans la Notice des Gaules, les noms de *Civitas Redonum*; *Civitas Namnetum*; *Civitas Venetum*; *Civitas Osismiorum*; *Civitas Diablintum*; c'est-à-dire, la Cité des *Redo-*

nes ; la Cité des *Namnetes* ; la Cité des *Veneti* ; la Cité des *Osismii* ; la Cité des *Diablintes*. Les noms de *Condate*, de *Condivicnum*, de *Dariorigum*, &c. ne furent plus d'un usage familier. On leur substitua ceux des Peuples dont ces Villes étoient le chef-lieu. On dît donc Nantes, Rennes, Vennes, &c. Ce qui mérite encore une attention particuliere, c'est que l'ancien quartier de ces Villes, a retenu le nom de Cité. Si l'on veut savoir quelle étoit autrefois leur étendue, on la retrouvera dans celle qu'avoit originairement ce que nous appellons Cité.

IX. A quoi servoient dans les Gaules les Sénats nobles.

Les Sénats veilloient au maintien de l'ordre & de la justice dans leur Cité. La police & le bien être de la Nation leur étoient confiés. Il se tenoit aussi de tems en tems des Assemblées des Provinces Lyonnoise (*a*), Aquitanique &

X. Assemblées gé-

(*a*) L'Armorique fit d'abord partie de la Province Lyonnoise.

nérales des Gaules auxquelles chaque Cité envoye ses députés.

Belgique. C'étoit là que se traitoient les affaires générales. Chaque Cité avoit droit d'y envoyer ses *Députés*, qu'elle chargeoit de ses ordres & de ses intérêts. La premiere *Diéte*, que nous puissions regarder comme représentative & reglée ; est celle qui fut convoquée à Reims, sous l'Empire de Vespasien, par la Cité de Reims (*a*). Il s'en tint une autre des trois mêmes Provinces vers l'an 238 de *Jesus-Christ*. On en ignore le lieu ; mais les particularités que l'on nous en a conservées, sont remarquables. On y voit que l'on pouvoit porter des plaintes contre les Magistrats Romains qui commandoient dans les Gaules, & les déférer à l'Empereur. Avantage qui devoit rendre ces Magistrats plus attentifs à se contenir dans les regles de la justice, & à ne pas blesser les droits des Provinces, des Villes & des Particuliers.

(*a*) Tacit, Hist. lib. 4.

Ce qui frappe davantage, c'eſt qu'un ſeul Député pouvoit tout arrêter, par une oppoſition juridique. Sennius-Solemnis, envoyé des *Viducaſſes*, en donna une preuve. Quelques Membres des Etats avoient accuſé Paulinus, Officier de l'Empereur dans les Provinces de la Gaule. Solemnis mit fin à ces pourſuites par ſon oppoſition. C'eſt par l'Inſcription gravée ſur le côté gauche de la baſe du marbre, dit de Torigny, que nous apprenons ces choſes. Le dernier de ces uſages s'eſt conſervé dans les Diétes générales de Pologne, où l'oppoſition d'un ſeul Nonce anéantiſſoit encore, il y a peu de tems, les projets les mieux concertés.

XI. Les Empereurs diſpoſent des grands Pontificats.

Les Druides perdirent ſous les Romains une partie de l'autorité qu'ils avoient exercée ſur les affaires civiles, & ſur celles de la Religion. Le rapport qui ſe trouve, dans les Etats, entre le Sacerdoce & le Gouvernement politique, fit penſer à l'Empereur Auguſte

& à ſes Succeſſeurs, que, pour être entiérement Maître dans l'Empire, il falloit réunir à la Puiſſance temporelle le ſouverain Pontificat. « Ce qui rendit les
» Empereurs Maîtres abſolus de toutes
» les choſes ſaintes, c'eſt, ſuivant *Dion*,
» que non ſeulement ils étoient de tous
» les Colleges ſacerdotaux, mais en-
» core qu'ils diſpoſoient de la plupart
» des Sacerdoces; & que, lors même
» qu'il y *avoit deux ou trois* Em-
» *pereurs à la fois*, quelqu'un d'en-
» tr'eux étoit toujours Souverain Pon-
» tife ».

Auſſi l'autorité Pontificale des Empereurs n'avoit d'autres limites que celles de l'Empire Romain. Si dans les Provinces il arrivoit quelque choſe qui intéreſſât le culte divin, & qui, par cette raiſon, fût du reſſort du premier Pontife, les Gouverneurs étoient attentifs à en inſtruire l'Empereur; celui-ci ne l'étoit pas moins à leur donner ſes ordres en conſéquence.

Les grands Pontificats se conféroient quelquefois, ou dans les Assemblées générales, ou par les Empereurs eux-mêmes, ou par les Gouverneurs. Maximin-Daza, après s'être rendu Maître de l'Orient, établit un Grand-Prêtre dans chaque Ville; &, dans chaque Province, des Pontifes d'un ordre supérieur. Les uns & les autres devoient porter des robes blanches (*a*). On lit, dans les Actes de Saint Theodote d'Ancyre, que le Gouverneur de la Province lui promettoit de le faire Grand-Prêtre, si, après avoir renoncé à la Religion Chrétienne, il consentoit de sacrifier aux Dieux.

On peut croire que les Armoriques eurent encore la liberté d'élire leurs Pontifes; mais il est facile de comprendre qu'elle dut être souvent gênée. Dailleurs ils furent subordonnés aux regles de l'Empire, soit pour les élections,

---

(*a*) Lactantius, de morte persec. c. 36.

soit pour le régime. Les Druides eurent peut-être encore quelque tems leur ancien Chef; mais tous ressortirent de l'Empereur, comme du premier de tous les Pontifes de l'Empire.

XII. Les Druides sont restreints aux fonctions Pontificales.

Il *est bien probable que les Druides* furent dépouillés, immédiatement après la conquête des Gaules, de l'autorité qu'*ils* avoient exercée sur le peuple. Leur *pou*voir presque sans bornes ne pouvoit s'allier avec les *maximes du Gouverne*ment *Romain. Ils se trouvérent* donc *restreints aux simples* fonctions Sacerdotales. Rappellés ainsi à leur premier état, ils eurent rarement part aux événemens généraux, & conséquemment l'on ne doit pas être surpris que *l'His*toire ait eu peu d'occasions d'en parler.

Cependant, d'après le témoignage de Pomponius-Mela, on peut assurer que les Druides faisoient, du tems de l'Empereur Claude, les fonctions ordinaires de Prêtres des Gaulois, & qu'ils

étoient, comme par le passé, les dépositaires de leurs dogmes religieux.

XIII. La Jeunesse continue de prendre leurs leçons.

La Jeunesse prenoit encore de leurs leçons. Quelques-uns continuoient de les donner au milieu des forêts; d'autres se rassemblérent dans les Villes. La Ville principale de chaque Cité, devint le siege d'un Grand-Prêtre.

XIV. Il y avoit dans chaque Ville principale un Grand-Prêtre.

Cette dignité de Grand-Prêtre subsistoit encore dans les Gaules au quatrième siecle. Elle étoit même soutenue de l'autorité des Empereurs. Nous avons une loi de Valentinien I. & de Gratien, de l'an 371, adressée à Viventius, Préfet du Prétoire des Gaules, dans laquelle cette place est nommée *Sacerdotium & principalis honos* (a). On ne parvenoit à ce poste qu'aprés de longs services. Il falloit avoir passé par toutes les Charges & les Offices de la Cité : *gradatim & per ordinem muneribus expeditis.* Bien plus, il y avoit encore une autre

XV. Comment on parvenoit à cette dignité.

(a) Cod. Theod. t. 4. lib. 7. de Decur.

condition préalable, c'étoit d'avoir mérité l'approbation de tout le Sénat ; *& publicè ab universo Ordine comprobabuntur.*

Ceux qui étoient élevés à cette dignité, jouissoient encore, du tems de ces deux Empereurs, de grands privileges. Ils étoient exempts de toutes les charges & impositions publiques ; *habeantur immunes*, est-il porté dans cette même loi. Ces Pontifes avoient les mêmes franchises que les Nobles, & ils l'étoient eux-mêmes. *Liberumque sit corpus eorum ab iis injuriis quas honoratos non decet sustinere.*

Censorin n'ignoroit pas les égards que l'on avoit pour le Sacerdoce Gaulois ; les moyens de parvenir à cet honneur, lui étoient également connus. *Tu tamen*, dit-il à l'un de ces Prêtres, *Officiis municipalibus functus, honore sacerdotis in principibus tuæ Civitatis conspicuus.*

Ausone, plus célébre encore par ses poësies que par le Consulat de Rome

dont il fut décoré en 379, ſavoit apprécier l'avantage de compter des Druides parmi ſes ancêtres. Dans l'éloge que ce Poëte ingénieux fait de Delphidius, Profeſſeur d'éloquence à Bordeaux, il n'oublie pas que ce Savant étoit iſſu d'un Druide du territoire de Bayeux, qui avoit été Prêtre du Temple de Bélénus. Saint Jerôme lui-même releve dans une lettre la nobleſſe d'Algaſia, Dame Gauloiſe, qui appartenoit à cette famille. Auſone met encore ſous les yeux un Phébidius, qui tiroit ſon origine d'un Prêtre de Belénus.

XVI. Les ſacrifices humains, quoique défendus, ne peuvent être abolis.

Cependant les ſacrifices humains, que les conquêtes des Romains dans les Gaules avoient interrompus, ſe renouvelérent preſqu'auſſi-tôt après la mort de Jules-Céſar. C'eſt ce que Lucain reproche vivement aux Druides (*a*). L'Empereur Auguſte porta une loi, qui interdit ces ſortes de victimes aux

(*a*) De bello Civil. lib. 1.

Citoyens Romains de la Gaule (*a*). Tibere alla plus loin qu'Auguſte : il défendit abſolument cette eſpece de ſacrifice. C'eſt tout ce que nous croyons pouvoir inférer de Pline qui rapporte cette loi (*b*), à moins qu'on ne veuille le faire tomber en contradiction avec les autres Hiſtoriens. Cet Edit fut mal obſervé. L'Empereur Claude fut obligé de le renouveller. Il l'étendit même juſqu'aux pratiques *ſimplement ſuperſtitieuſes. Ce fut, ſous ce prétexte*, que ce Prince condamna à mort un Chevalier Romain, du pays des Vocontiens de la Gaule. Il avoit porté ſur lui le fameux œuf de ſerpent, dont nous avons parlé. Quelque préciſes que fuſſent les défenſes des Empereurs, les Druides étoient trop attachés à leurs pratiques religieuſes pour faire ceſſer entiérement les ſacrifices humains. La crainte du châtiment les fit diſparoître dans le pu-

(*a*) Suetonius, Claud. n. 24.
(*b*) Hiſt. Nat. lib. 30.

blic : on les employa dans le ſecret, lorſqu'on crut être à couvert de la loi.

XVII. Les Druides prennent la toge Romaine.

Les Druides qui dans leurs ſolemnités, étoient habillés de blanc, ainſi que nous l'avons obſervé avec Pline, (ce qui inſinue que, hors des cérémonies religieuſes, ils pouvoient ſe vêtir autrement) ſe ſervirent en toute circonſce de cette couleur ſous les Romains. Ils quittérent l'habit Gaulois pour prendre celui des Romains, la robe longue. La Nobleſſe des Gaules ſe vêtit auſſi à la Romaine. Il paroît que les Gaulois portoient le noir en tems de deuil. Les Prêtreſſes des Bretons inſulaires, qui, les cheveux épars & des torches à la main, devouérent par des imprécations les troupes de Suetonius-Paulinus, dans un combat qu'il livroit à la Nation, s'étoient vêtues de noir (*a*).

(*a*) Tacit, Annal. lib. 14. c. 30.

Les Armoriques, qui, durant tant de siecles, avoient regardé comme un crime de renfermer la Divinité dans l'enceinte des murailles, entraînés par l'exemple des autres Nations, lui érigérent enfin des Temples. Mieux instruits que les autres, ils ne crurent pas pour cela lui donner des limites. Cependant cette innovation en *annonçoit* d'autres d'une plus dangereuse conséquence.

XVIII. Le plus ancien Temple des Armoriques étoit dans une Isle à l'embouchure de la Loire.

Le plus ancien Temple de l'Armorique que nous connoissions, étoit celui que Strabon rapporte avoir subsisté de son tems dans une Isle à l'embouchure de la Loire (*a*). Les femmes *Samnites*, qui le desservoient, étoient dans l'usage d'ôter & de retablir en un *jour*, une fois par an, le toit de ce Temple. Toutes y travailloient dans une espece de fureur bacchique ; & s'il arrivoit que quelqu'une d'elle tombât, ou laissât

[*a*] Geogr. lib. 4.

tomber

tomber ſon fardeau, elle étoit auſſitôt miſe en pieces par les autres. Ces femmes Druides ne laiſſoient entrer aucun homme dans l'Iſle ; mais elles alloient trouver leurs maris ſur le Continent.

Tel eſt le tableau que ce Géographe nous préſente de ces Prêtreſſes. Nous verrons par la ſuite s'il eſt fait d'après nature. Ce qu'il importe de dire maintenant, c'eſt que par la démolition du toit de leur Oratoire, qui précédoit la cérémonie religieuſe, ces femmes rendoient un aveu public qu'elles n'avoient pas beſoin de ce Temple pour rendre leurs hommages à l'Être ſuprême. C'eſt la ſeule interprétation raiſonnable que nous puiſſions donner de cette étrange conduite. Si c'étoit ainſi que penſoient ces Druides, elles témoignoient, par ce pénible & dangereux travail, que leur intention étoit de ſe rapprocher des uſages primitifs.

XVIII. Leurs Simulacres ne remon-

Les ſimulacres de l'Armorique n'ont pas une époque plus reculée que celle

tent pas à une haute antiquité.

de leurs Temples. Ceux, dont nous avons parlé ci-devant, ne pouvoient en avoir que le nom. On peut dire qu'ils n'étoient pas taillés, & ils ne representoient point de figures *humaines*. Ce qu'il y a de certain, *c'est qu'on ne leur rendoit* pas un culte religieux. Ce n'étoit que par l'esprit qu'on s'élevoit à la Divinité.

XIX. Comment les Romains introduisent leur Mythologie dans l'Armorique.

Les Gaulois, asservis à la domination des Romains, eurent tout à craindre pour leur *Religion*. Ne reconnoître qu'un Dieu, c'étoit attaquer directement les Dieux de leurs vainqueurs. Ceux-ci, qui attribuoient à leurs Divinités, l'empire qu'ils *exerçoient* sur l'univers, étoient trop fiers pour *souffrir* que les Gaulois ne se courbassent pas devant elles. La politique & la ruse operérent les changemens qu'il eût été dangereux de confier à la *force*. Les noms de Teutatés, Belénus, Esus, Dis & Taranis, dont il paroît que les Gaulois ne s'étoient servis d'abord que

pour exprimer différentes perfections de Dieu, furent personifiés par les Romains, & adaptés à chacun de leurs Dieux. Jules-César leur avoit indiqué ce moyen d'attaquer le Dieu des Gaulois. Persuadés que tous les peuples de l'Empire adoroient les mêmes Divinités qu'eux, ou du moins leur intérêt & leur orgueil leur suggérant que cela étoit, ou devoit être ainsi (ce qui revenoit, à peu près, au même dans le fait); ils trouvérent dans ces nouvelles idées, des raisons plausibles pour introduire dans la Gaule le culte de leurs Dieux.

Les Gaulois, étonnés & sensibles, qui commençoient à s'accoutumer au joug qu'on leur avoit imposé, entrérent dans des vues qui secondoient & leur amour propre, & le penchant que l'on a à flatter ses Maîtres. Les plus éclairés sacrifiérent leurs lumieres à leur bien-être & à l'ambition. Le peuple, toujours Automate dans les révolutions dont il est le témoin, suivit l'impulsion la plus forte.

Les Druides, occupés à ſauver les débris de leur ancien pouvoir, n'eurent pas aſſez de force pour réſiſter en face. Livrés aux paſſions qui les agitoient, ils ſentirent encore ce qu'ils devoient faire, mais ils n'eurent pas le courage de l'exécuter.

XX. Les Gaulois étoient diſpoſés de loin à cette introduction.

Les Gaulois s'étoient d'ailleurs préparés de loin à adopter la maniere de penſer des Romains ſur les différens noms du Dieu unique qu'ils ſervoient. Dans les premiers tems ils avoient cru que Dieu ſeul étoit le moteur de l'univers, comme ils l'en avoient regardé l'Auteur. Cette perſuaſion commençoit à s'affoiblir chez eux. Ils l'avoient déchargé, peu à peu, de l'adminiſtration d'une grande partie du monde. Quelques-uns des noms qu'ils avoient donnés à la Divinité, ne renfermoient plus le même ſens : ils pouvoient ſe tranſporter facilement à des êtres diſtingués d'elle. L'idée de Dieu ſubſiſtoit toujours, mais elle n'avoit plus ſa premiere force. C'eſt

delà que les Gaulois eurent moins de repugnance à reconnoître les Dieux de Rome.

XXI. Ils placent ſur le même Autel leur Dieu & ceux des Romains.

On vit les Gaulois placer ſur le même Autel Taranis & Jupiter ; Teutatés & Mercure ; Belénus & Apollon ; Eſus & Mars ; Dis & Pluton. Dès le regne de Tibere on avoit joint à Paris le culte de Jupiter & de Vulcain à celui d'Eſus. Réunir l'Être ſuprême aux faux Dieux, & le placer ſur la même ligne, c'étoit l'anéantir.

XXII. Les Nantois mettent les Dieux des Empereurs à côté de leur Dieu Volianus.

Les Armoriques furent de fidéles imitateurs des Pariſiens. Ce n'étoit plus, comme par le paſſé, dans des lieux écartés & hors du tumulte des Villes, que la plupart rendoient leurs hommages publics & religieux. Il y avoit à Nantes, au troiſième ſiecle, un fameux Temple, dont le Service ſe faiſoit par douze Druides, qui ſe choiſiſſoient par le Sénat. Le nom du Dieu étoit Boljanus ou Volianus. Les Cités Armoriques s'y rendoient en foule, ſurtout dans trois

tems différens de l'année ; savoir, l'onze Janvier, le cinq Avril, & le premier Août. C'est sur la foi d'un ancien Manuscrit, cité par Albert le Grand (a) que nous rapportons ces particularités. Elles sont d'autant plus croyables que l'existence du Dieu Volianus est d'ailleurs constatée par la fameuse Inscription trouvée à Nantes en 1580. La voici telle qu'on l'a donnée.

NUMINIBUS AUGUSTOR.
DEO VOLIANO

M. Gemel. Secundus & C. Sedat. Florus Actor. Vican. portens. Tribunal C.M locis ex Stipe Conflata posuerunt.

XXIII. Quel étoit ce Dieu Volianus.

Cette découverte a fourni aux Savans l'occasion de rechercher quel étoit ce Dieu Volianus. Quelque respect que nous ayons pour leurs connoissances supérieures, nous croyons cependant ne

(a) Vies des Saints de Bretagne.

pouvoir embraſſer aucune de leurs opinions à ce ſujet (*).

Les Armoriques, malgré la ſoumiſ-

(*) M. Moreau de Montour, de l'Académie des Inſcriptions & Savant Antiquaire, a pris Volianus pour Apollon ou le Soleil, qui, ſuivant la plupart des Auteurs, étoit connu dans les Gaules ſous le nom de Belus ou Belénus. Il prétend que du mot Belénus on avoit fait d'abord celui de Bolianus; & que, par le changement du B en V, on avoit formé Volianus. Ce ſentiment ſuppoſe que le Volianus des Armoriques eſt la même Divinité que l'Apollon des Romains, & que la ſeule différence qui les caractériſe, conſiſte dans les termes. Les Armoriqnes en avoient néanmoins des idées bien différentes. Pour s'en convaincre, il ſuffit de jetter les yeux ſur l'Inſcription. Les Dieux de Rome y ſont appellés ſous le nom des Divinités des Empereurs. Aucun d'eux n'eſt omis, puiſque tous ſont nommés en général & d'une maniere univerſelle : *numibus Auguſtorum*. D'où il ſuit que le Dieu Volianus, qui eſt nommé après eux en particulier, n'eſt propre qu'aux Nantois. Ce ne pouvoit donc être Apollon.

D'autres ont penſé, d'après ce que dit Conradinus, au livre quatrième de ſa deſcription des deux Bretagnes, que Volianus n'étoit autre dans ſon principe que Noé. Ils croient que les Armoriqnes lui rendirent les honneurs divins, comme au pere de leurs premiers Fondateurs. Cette opinion eſt facile à détruire. En effet il eſt certain que les Gaulois étoient bien éloignés de

ſion aviliſſante qu'ils témoignoient aux Romains, étoient libres de conſerver

---

placer les hommes au rang des Dieux, même après leur mort. Ils tournoient en ridicule les Etrangers qui reconnoiſſoient des Dieux iſſus des hommes. Leurs Héros alloient après leur vie *ſe réunir* au Dieu des combats, &, ſuivant les dogmes reçus, ils goutoient, dans leur nouveau ſéjour, tous les plaiſirs qui pouvoient fixer leurs ames martiales. Si on célébroit leurs actions éclatantes, même après leur mort, on ne les confondoit pas avec la Divinité, & l'on auroit craint de les en rapprocher. Ce ne fut qu'aux Empereurs Romains que les *Gaulois décernérent des honneurs* divins.

M. Travers prétend que Volianus eſt le même que Janus. Il ſoutient que les Nantois rendoient à celui-ci un culte particulier ſur une Montagne qui porte encore le nom de Montejan, *Mons jani*, ou *Mons Johannis*. Ce ſyſtême, qui n'eſt appuyé que ſur une tradition populaire, n'a pas beſoin de *réfutation*. Ces ſortes d'hiſtoires, ſi l'on peut leur donner ce nom, ne peuvent avoir do poids, qu'autant qu'elles ſont étayées d'ailleurs. Quand bien même il ſeroit vrai, que les Nantois, à l'exemple des Romains, euſſent adoré Janus ſur le Montejan, ce que nous n'avons pas de peine à croire; il ne s'enſuivroit pas que le Volianus de Nantes fût le même que le Janus du Montejan. La ſimilitude entre ces deux noms, n'eſt pas aſſez grande pour avancer cette aſſertion. Cet Ecrivain ſe prévaut, avec plus de fondement, de l'autorité du Concilo de Tours,

le culte du Dieu unique, à qui seul ils avoient d'abord accordé leur encens.

---

de l'an 567, qui défend la célébration des Calendes de Janvier, en l'honneur du Dieu Janus. Le Pere Longueval, au tome premier de son Histoire de l'Eglise Gallicane, a entré dans les mêmes vûes que M. Travers. » Nous croyons, dit-il, que Boljanus n'est autre que » le Dieu Janus des Latins, au nom duquel on a ajou- » té le mot Celtique, *Boul*, qui signifie, à ce que » l'on prétend, la même chose qu'*orbis*. Ainsi Boulja- » nus sera le Janus du monde. On assure même, ajou- » te-t-il, qu'une ancienne figure de Boljanus le re- » présentoit avec trois faces, apparemment pour si- » gnifier les trois parties du monde, qui étoient alors » connues. Boul, signifie encore en Bas-Breton, un » globe, une boule ».

Cet habile Historien auroit pu ajouter que Boul-janus étoit représenté lançant la foudre de la main droite, tandis que sa gauche étoit enveloppée dans un nuage. Il auroit pu dire que l'un des pieds de Bouljanus étoit appuyé sur la terre, & l'autre sur la mer.

Le Pere Longueval n'a pas fait attention que les Romains, de qui les Armoriques auroient emprunté Janus, ne représentoient point ce Dieu sous tous ces emblêmes. Mais quand bien même cela seroit ainsi, ce qui détruit le raisonnement de cet Historien, & renverse l'application que M. Travers fait du Janus de Montejan au Volianus de Nantes, c'est que l'Inscription dont nous venons de parler, sépare Volianus des Divinités des Augustes.

Ce que les Romains ne pouvoient tolérer, c'étoit l'unité du culte. Pour s'assujettir à leurs ordres, les Armoriques reconnurent les Dieux de Rome. Mettant en tête ceux de leurs Maîtres, *ils* pouvoient, sans rien craindre, appeller ensuite celui qui leur étoit propre. C'est ce qui est arrivé dans l'Inscription que nous venons de citer. Les Divinités *des* Augustes y sont nommées les premieres. Si la maniere *dont on le fait*, est vague & *indéfinie*, *elle ne renferme pas* moins l'universalité de leurs Dieux. Le Dieu *Volianus*, qui trouve sa place après ces Divinités, ne peut donc être que celui des Armoriques. *Aussi les* Mythologues ne l'ont jamais rangé parmi les Dieux des Latins. D'ailleurs, s'il en eût fait partie, pourquoi en auroit-on fait mention expresse? Il ne méritoit point de préférence sur les autres: c'étoit assez de l'avoir appellé en général avec eux.

La maniere, dont ce Dieu des Armo-

riques étoit représenté, va nous faire connoître sa nature. La foudre qu'on lui met à la main droite, & la gauche qu'il enveloppe d'un nuage, nous font entendre qu'on le regardoit comme le Maître du Ciel. L'un des pieds qu'il porte sur la terre, & l'autre qu'il appuye sur la mer, lui assurent un empire absolu sur le globe tout entier. N'est-ce pas là l'Être suprême, tel que les Gaulois le vénéroient dans les beaux jours de leur liberté?

Le nom de Volianus, que les Nantois donnent à Dieu, le caractérise de plus en plus. Au nom de *Dis* ou *Tis*, qui désignoit anciennement le Dieu unique, on ajouta celui de *god*, qui veut dire *le bon*. C'est aussi l'un des attributs de Dieu qui touche l'homme le plus sensiblement Tantôt on appella Dieu *God-Tis*, & tantôt simplement *god*. De ce dernier mot on a fait *odin*, que les Anglo-Saxons prononcérent *wodan*. Quelques-uns, suivant Paul, Dia-

cre, (*a*) disoient *Guodan*, en y ajoutant une lettre. Le Dieu suprême étoit connu par les Germains sous le nom de Vodan (*b*). Il fut adoré par les Armoriques sous celui de Volian. La différence entre ces deux mots n'est que très-peu sensible : elle disparoîtra, du moins quant au sens qu'ils contiennent, si l'on fait attention que la Religion des Gaulois étoit la même que celle des Germains. Les Sueves rendoient aussi à Vodan les honneurs divins. Ce fait est constaté dans la Vie de Saint Colomban (*c*).

XXIV. Ce qu'étoit le Hercule Gaulois dont parle Lucien.

Les Gaulois eurent encore recours à d'autres allégories, pour exprimer ce qu'ils pensoient de la Divinité. Les Romains, qui n'étoient pas initiés dans leurs Mysteres, étoient souvent la dupe de leur imagination, lorsqu'ils tentoient d'expliquer leurs Symboles. Pour en donner

(*a*) Rerum Longob. lib. I. c. 3.

(*b*) Ibidem.

(*c*) Apud Surium, in vita S. Columbani.

un exemple, mettons ſous les yeux ce que dit Lucien du prétendu Hercule Gaulois. « Les Gaulois, dit-il, donnent » l'idée de ce Dieu ſous une forme tou- » te extraordinaire. C'eſt un vieillard » décrépit, qui a le derriere de la tête » chauve. Le peu de cheveux qu'il » conſerve ſur le devant, ſont parfai- » tement blancs... Couvert d'une peau » de lion, il tient une maſſue dans » la main droite; un carquois lui pend » ſur les épaules; dans la main gauche » il tient un arc bandé... Ce vieux » Hercule traîne après ſoi une grande » multitude d'hommes, qu'il tient tous » enchaînés par les oreilles avec des » chaînes d'or émaillé, fort délicates » & fort précieuſes, qui reſſemblent » à celles qu'on porte autour du cou. » Attachés par des liens ſi fragiles, ils » ne penſent pas à s'enfuir, quoiqu'ils » puiſſent le faire facilement. Ils ne » réſiſtent point, & ne ſe roidiſſent pas » contre celui qui les tire. Au contrai-

» re ils le suivent volontairement &
» avec joie, en louant celui qui les con-
» duit. Ils se hâtent même, & l'on
» voit par les chaînons qui sont lâches,
» qu'ils ont envie de devancer leur con-
» ducteur, & qu'ils seroient très-fâchés
» qu'on les déliât... Hercule a la main
» droite embarrassée de sa massue, & la
» gauche d'un arc. Le Peintre ne sachant
» où il devoit attacher un bout des chaî-
» nons, s'est avisé de percer l'extrémité
» de la langue du Dieu, & d'y attacher
» de petites chaînes qui vont toutes se
» rendre dans sa bouche, de maniere
» qu'il attire toute la foule avec sa lan-
» gue. Le Dieu a le visage & les yeux
» tournés vers la multitude, qu'il re-
» garde d'un air gracieux & riant (*a*).

Lucien, qui ne considéra que l'exté-
rieur de ce tableau, ne pouvoit manquer
de le trouver chargé d'un assemblage ri-
dicule. Il en eût porté un tout autre ju-

(*a*) Lucian. in Hercule Gallicô.

gement, s'il eût levé le voile qui l'empêchoit d'appercevoir sa vraie signification. Pour y parvenir, il devoit savoir que le Teutatés ou le Dis-Pater des Gaulois, étoit le Souverain des hommes, leur Pere & leur Créateur; le plus ancien de tout ce qui existe, & le premier de tous les êtres. Les Gaulois ne trouvérent, dans la nature, rien de plus propre à leur rappeller ces grandes vérités, que le portrait d'un vieillard. Il n'y a rien dans cette image, qui choque la raison & qui convienne aux Hercules.

Taranis, ce nom qui avoit été propre à la Divinité, & qui inspiroit aux Gaulois le respect & la soumission qu'ils lui devoient, étoit particuliérement invoqué sous ce rapport par les guerriers, ainsi que nous l'avons déja observé. Les Gaulois, qui faisoient une profession ouverte du métier des armes, aimoient à le considérer comme le Dieu des armées. La peau de lion, dont les Gaulois

le revêtoient, exprime sa force; sa massue, son carquois & son arc bandé, prouvent que rien ne peut lui résister, & qu'il n'a qu'à vouloir pour détruire tout ce qui s'opposeroit à son bras tout-puissant.

Source de toute intelligence, Teutatés étoit encore chez les Gaulois, l'Auteur des sciences & des arts. *C'est pour* les lui rapporter que le Peintre lui attribue le don de *persuader*, & toutes les *merveilles qu'il opére. Aussi* les *Gaulois* lui donnoient-ils le nom d'Ogmius (*a*).

Les noms de Teutatés, Taranis & Belénus, qui sont virtuellement ren*fermés* dans ce prétendu Hercule, déposent que

(*a*) Suivant M. Keisler, dans ses Antiquités septentrionales, *Ogma* est un ancien mot Celtique, qui veut dire, à parler strictement, des *lettres secretes*, & qu'on peut appliquer à une science occulte. D'où il suit, que par le nom d'Ogmius, on vouloit dire que Dieu avoit donné aux hommes la connoissance des sciences & des belles-lettres. On peut aussi faire venir Ogmius, *d'og*, *force*, & de *mi*, *bouche*.

les Gaulois reconnoiſſoient ſous cet emblême un ſeul & même Dieu. Ainſi, quand on ſaiſit le vrai ſens des allégories ſous leſquelles les Gaulois ont caché la Divinité, on retrouve leur Religion primitive juſques dans les tems où l'on croiroit qu'elle s'étoit éclipſée. Les Romains, qui avoient les yeux faſcinés par l'idée toujours préſente de leurs Dieux, ne voyoient par-tout qu'eux. Le ménagement, dont uſoient les Gaulois dans les images qu'ils offroient de la *Divinité*, les faiſoit triompher de la vaine crédulité de leurs Maîtres. Plus heureux s'ils avoient penſé qu'il n'eſt jamais permis de déguiſer ſa foi !

L'Hercule, dont Lucien nous a fait l'étalage railleur, & qu'il prétend avoir été l'objet du culte des Gaulois, n'étoit donc point un de ces Héros que l'antiquité nous a tant vantés. C'étoit le fort par antonomaſe, l'Auteur de tout ce qui exiſte, le principe de toute intelligence, le Dieu ſuprême. S'il faut

le repéter, les Hercules Gaulois, ou, pour parler dans la Langue de leur Patrie, les Carls ou Kerls (*a*) n'attiroient ſur eux que l'admiration, l'eſtime & la reconnoiſſance de leurs Citoyens. On ne les traita jamais que comme des hommes.

XXV. Les Rennois décernent un culte religieux à Thetis & Iſis.

Les Rennois, ainſi que les Nantois, reçurent les Dieux Romains. Albert le Grand rapporte que l'on voyoit autrefois dans la *Cité de Rennes* un *Temple dedié à Thétis*, & un autre à l'honneur d'Iſis dans un endroit peu éloigné de cette Ville. Une Tour, que l'on nommoit la viſion des Dieux, étoit un autre Pantheon (*b*).

Le 26 Mars 1774, des Maçons, travaillant à la démolition d'une maiſon Canoniale du Chapitre de Rennes, trouvérent, à ſix ou ſept pieds de profondeur, un plat d'or de neuf pouces, cinq lignes

(*a*) *Carl* ou *Kerl* ſignifie *brave*, dans l'ancienne Langue du Nord. Delà le nom de Charles.

(*b*) Catal. des Evêq. de Rennes.

de diametre. Dans le fond de ce plat étoit incruſtée une platine qui repréſentoit une Bacchanale relevée en boſſe, de cinq pouces & demi de diametre. Les côtés étoient ornés de ſeize médaillons où étoient gravées des figures d'Empereurs & d'Imperatrices (*a*). Ce qui ſuppoſe que le culte de Bacchus n'étoit pas inconnu à la Ville de Rennes.

XXVI. Thétis & Iſis avoient l'empire de la Mer, ſuivant les Romains.

Thétis & Iſis étoient, ſuivant Plutarque, la même Divinité. C'eſt delà que Lucien, Apulée, Valerius-Flaccus, Properce & pluſieurs autres prennent Iſis pour la Reine de la Mer, & la Patrone des Navigateurs. L'antiquité lui mettoit quelquefois à la main un gouvernail, dans ſes monumens; d'autres-

(*a*) Outre ce plat, on a trouvé quatre médailles encadrées & ornées de filigrane avec leurs chaînes & anneaux; elles repréſentoient d'un côté l'Empereur Poſthume, & ſur le revers on liſoit ces mots : *indul. pia poſthuma Auguſta*; on a trouvé encore quatre-vingt-quatorze médailles d'Empereurs & d'Imperatrices, depuis Neron juſqu'à Aurelien. Le tout, peſoit avec un crochet dont on ignore l'uſage, huit marcs, cinq onces, quatre gros.

fois un vase en forme de gondole. Ce qui lui fit donner le nom de *Pelagia*. Plusieurs Villes maritimes en firent leur Patrone. Les Empereurs Romains la firent graver sur leurs médailles, traversant les mers avec une voile tendue entre ses mains.

Le culte d'Isis n'étoit pas particulier à l'Armorique. Des Inscriptions que *l'on* a trouvées en Flandre, à Nismes & à Soissons, font assez connoître qu'il s'introduisit dans le reste des Gaules.

XXVII. Les Gaulois admettoient des Genies qui présidoient à chaque élément.

A quelque occasion que le culte d'Isis se soit répandu dans les Gaules, il est certain que les Gaulois, avant même que d'avoir été subjugués par les Romains, reconnoissoient des êtres purement intellectuels, & entiérement distingués de l'Être suprême. Ils pensoient que ces substances étoient, ainsi qu'eux, l'ouvrage de la Divinité; mais ils croyoient que leur pouvoir étoit supérieur aux facultés de l'homme. Ce sentiment a été autrefois universellement répandu dans

l'univers, & il subsiste encore chez la plupart des peuples sauvages.

Les Gaulois, qui avoient cru, dans les premiers tems, comme nous l'avons dit, que la Divinité conduisoit seule tout l'univers, lui associérent ces Intelligences. Ils se persuadérent qu'elles étoient chargées, de la part de l'Être suprême, de l'administration d'une grande partie de ce monde. Ce furent autant de Génies qui donnérent le mouvement à la mer, aux fontaines, aux astres, & à différens autres phénomenes qui ravissent notre admiration.

Les Gaulois plaçoient chacune de ces Intelligences dans l'élément que la Divinité avoit confié à leurs soins. Un emploi si noble, & dont les effets tournoient principalement à l'avantage de l'homme, attira la reconnoissance & les hommages des Gaulois. Le culte qu'ils leur décernérent, n'étoit pas tel que celui qu'ils rendoient au Dieu suprême. Ils auroient pu donner au pre-

mier le nom de Dulie, & au second celui de Latrie. A la faveur de cette distinction, ils étoient en état d'anéantir l'inculpation de polythéisme qu'on auroit été sans cela en droit de leur imputer. Mais ce à quoi l'on doit faire une attention particuliere, c'est que la vénération qu'ils avoient extérieurement pour les objets sensibles, *se rapportoit* directement à ces Intelligences. Les êtres *matériels*, qui *frappoient* leurs yeux, *n'étoient* qu'une occasion de leurs hommages; ou, du moins, le culte qu'*ils* leur rendoient, étoit relatif à l'Intelligence qui y présidoit. Le Génie, par exemple, qui avoit l'empire de la *mer*, n'étoit point Neptune, connu des Grecs & des Romains. Il avoit pour principe, dans l'opinion des Gaulois, celui qui a fait le Ciel & l'Eau. La Mer lui tenoit lieu de corps à qui il donnoit le mouvement.

XXVIII. Il est probable que

Nous n'osons décider si les Rennois avoient pris leur Isis dans la Religion

Gauloise. Ce qu'il y a de constant, c'est que, dans la Langue Celtique, le terme *Isis* signifioit l'*eau*. Il y a encore dans l'Angleterre une riviere qui porte ce nom. Il a pu arriver que les Armoriques ayent appellé Isis, le Génie qui animoit l'eau. Dans cette supposition, l'Isis des Gaulois n'auroit pas été la même que celle des Romains; elle leur auroit été propre, & les Rennois l'auroient fait figurer vis-à-vis de Thétis & des autres Dieux Latins.

l'Isis des Rennois étoit le Genie qui animoit l'eau.

XXIX. Les fontaines & les lacs avoient aussi leurs Genies.

Les fontaines & les lacs avoient également leurs Génies particuliers. » Une grande multitude de Paysans du » Gevaudan s'assembloient autrefois, » dit Gregoire de Tours, auprès d'un » lac. Ils lui offroient une espece de li- » bation; les uns jettoient dans l'eau des » pieces de toile ou de drap; & les » autres des toisons. Le plus grand nom- » bre y jettoit en outre des formes de » fromages ou de cire, ou des pains tout » entiers, & différentes autres choses,

» chacun selon ses facultés. Ils y ve-
» noient avec leurs chariots chargés
» de liqueurs & de nourriture. Après
» avoir immolé des animaux, ils fai-
» soient bonne chere pendant trois
» jours (*a*). »

Un usage, à peu près semblable, existoit encore dans le Diocése de Quimper au dix-septième siecle, malgré les lumieres de l'Evangile. Dans quelques Paroisses de la campagne, le premier jour de l'an, on faisoit une espece de sacrifice aux fontaines publiques. On leur offroit des morceaux de pain couverts de beurre (*b*).

XXX. L'air, le feu, le soleil & la lune étoient également pourvûs de leurs Génies.

L'air, le feu, le soleil & la lune furent aussi animés par des Esprits : la nature presque entiere fut livrée à leur gouvernement. Nous pouvons en juger par ce qu'en pensoient au sixième siecle les habitans de l'Isle de Thull, c'est-

(*a*) De gloria Confess. c. 2.

(*b*) Vies des Saints de Bret. par Lob. art. M. le Noblet.

à-dire, de l'Islande ou de Scandinavie. Ces peuples n'avoient eu encore aucun commerce avec les Nations policées. » Ils servent, dit Procope (*a*), plusieurs » Dieux & plusieurs Génies, qu'ils » placent dans le ciel, sur la terre, dans » l'air & dans la mer. Ils ont encore » d'autres Divinités moins considérables, » qui résident, comme ils le croient, » dans les eaux courantes & dans les » fontaines. Ils sont exacts à leur im- » moler des victimes de toute espece ».

XXXI. Le Culte que les Gaulois rendirent d'abord à ces Génies, n'étoit que relatif & subalterne.

Lorsque nous avons avancé que les Gaulois n'avoient rendu d'abord qu'un culte subalterne & relatif, à ces Esprits, qu'ils plaçoient dans différentes parties du monde, nous avons supposé que leur croyance servoit de guide à leurs actions. Quelque grossiers qu'on les puisse imaginer, ils devoient toujours agir conséquemment à leur maniere de penser. Convaincus de l'existence d'un

(*a*) Goth. lib. 2. c. 15

premier Être, dès-lors ils lui devoient l'hommage de leur cœur & de tout leur extérieur. Nous avons vu l'empressement qu'ils avoient à s'acquitter de ce devoir. Le culte qu'ils rendoient à leurs Génies, devoit avoir l'Auteur de la nature pour objet principal. De l'adoration d'un seul Être on ne va pas sur le champ à celle de ses créatures. La raison oppose du moins quelque tems une barriere trop forte. Il est probable que, tandis que les Druides eurent la confiance du peuple & l'autorité en main, ils firent respecter les anciens usages.

XXXII. Ce Culte devint absolu sous les Romains.

Les choses changérent de face, lorsque la Religion Gauloise fut avilie par l'ascendant que prirent sur elle les Dieux Latins. Les Druides furent alors sans crédit, & le peuple fut adonné à tous les préjugés. Il se fit une révolution dans les idées comme dans le gouvernement. En rendant aux Dieux de Rome les honneurs divins, les Gaulois apprirent à en faire autant à leurs Génies.

XXXIII. Les Gaulois crurent tirer de ces Génies la connoiſſance des choſes cachées, par les épreuves de l'eau, le fer rouge, &c.

L'exiſtence de ces Génies, dont le Culte devint ſacrilege, avoit été pour les Gaulois une autre ſource d'erreurs. Ils leur avoient attribué la connoiſſance des choſes paſſées & de celles à venir. C'eſt delà qu'on inventa les épreuves de l'eau, du fer rouge, & des charbons ardens. Quand un Particulier étoit accuſé d'un crime dont on ne pouvoit le convaincre juridiquement, on le jettoit dans la mer ou dans une riviere. S'il étoit réellement coupable, l'Intelligence, qui préſidoit à cette eau, devoit manifeſter ſon crime, en le laiſſant deſcendre à fond pour ne pas reparoître. S'il étoit innocent, elle avoit la complaiſance de le faire ſurnager. Ceux qui marchoient ſur le fer rouge, ſans en rien reſſentir, ou qui portoient le feu ſur leurs habits, ſans être brûlés, étoient dès-lors déclarés hors de Cour & de Procès. Les Femmes qui défendirent à Arioviſte de livrer le combat à Jules-César avant la nouvelle Lune,

prétendoient avoir vu, dans le mouvement & le murmure des eaux, que les Germains feroient vaincus, s'ils en venoient aux mains durant cet intervalle (*a*). La couleur & le pétillement du feu, étoient un prognoftic de l'avenir.

XXXIV. La Religion Chrétienne n'a diffipé qu'avec peine la croyance à ces Génies.

Les Gaulois, dans la mémoire defquels l'exiftence d'un feul Dieu avoit été profondément gravée dans les premiers tems, fe la *rappellérent bientôt* à la voix de la *Religion Chrétienne*. Ce *qu'il fut* impoffible d'exterminer, c'eft le Culte de ces Génies. C'étoit une Hydre toujours renaiffante. Plus on lui enlevoit de têtes, plus il en paroiffoit de nouvelles. Nous n'aurons que trop d'occafions d'en donner des preuves dans le corps de notre Hiftoire.

Ces Habitans de la Cornouailles Armorique, dont nous parlions à l'inftant, fe mettoient à genoux devant la

(*a*) Céfar, de bello Gallic. lib. I. c. 50.

nouvelle Lune, & recitoient l'Oraiſon Dominicale en ſon honneur. Ils portoient le premier jour de l'an à des fontaines autant de morceaux de pain, qu'il y avoit de perſonnes dans une famille. Il y a auprès de S. Efflam, à peu de diſtance de Saint Michel en Greve, & de la Ville de Lannion, une fontaine renommée par les ſuperſtitions que le peuple y exerce encore à préſent. Lorſque quelqu'un a été volé, il s'y rend à jeun un lundi. Là il jette dans l'eau pluſieurs morceaux de pain, à chacun deſquels il donne le nom des perſonnes qu'il ſoupçonne avoir fait le vol: celui de ces morceaux qui reſte à fond, indique le voleur. Pour faire oublier, s'il étoit poſſible, ces vaines obſervances, les Apôtres de l'Armorique firent placer ſur la plupart de ces fontaines des Statues de la Vierge, ou de quelques-autres Saints, ou leur donnérent le nom des pieux Perſonnages qui avoient illuſtré le pays par leurs vertus.

XXXV. Origine des Esprits folets.

Les Gaulois suppoférent encore l'existence d'une autre espece de Génies. Ceux-ci prenoient une forme humaine, quand ils le jugeoient à propos : ils s'offroient à la vûe des hommes, ou disparoissoient selon leur bon plaisir. On leur donnoit en Celtique le nom de *Teus*, ou *Theüz*, qui veut dire, *Esprit folet*. C'est delà qu'on les appella *Dusii* en Latin. *Saint Augustin* (*a*) assure que *tant de personnes lui ont attesté que* ces *Esprits recherchoient* le commerce des Femmes, & les séduisoient, qu'il y auroit une espece d'impudence à ne pas le croire. Quelques multipliés qu'ayent été ces témoignages; examinés de près, ils ne doivent pas être d'un grand poids. Il est très-probable que ce qui a donné occasion de croire à ces Génies, a pris son origine dans la plus vive des passions, qui dans tous les tems a cherché les moyens de s'excuser. Les Lutins

(*a*) De Civit. Dei, lib. 15. c. 23.

ſont encore connus du peuple. Les impreſſions ſubites & involontaires que donne le Cochemar, & dont on ne pouvoit trouver la cauſe au dedans de de ſoi-même, fortifiérent l'idée que l'on avoit de ces *Duſii*. On s'imagina qu'ils venoient ſe coucher durant la nuit ſur ceux qui dormoient à la renverſe, & qu'ils étoient la cauſe de l'eſpece de ſuffocation qu'on reſſentoit. On leur attribua auſſi toutes les illuſions nocturnes qui arrivent dans les ſonges.

XXXVI. Temple des Dieux Romains à Vitré & à Corſeul.

On voyoit autrefois un Temple de Pan & un autre de Cérès, ſur les bords de la Vilaine, proche le lieu où eſt maintenant la Ville de Vitré (*a*).* A l'exemple des Cités de Rennes & de Nantes, celle de Corſeul admit les

(*a*) Par le terme *Vitré*, on entend *un lieu où une Riviere fait une courbure*. Il a pour origine *Wi*, *Riviere*; & *trei*, *tortuoſité*, *courbure*. La Vilaine, en paſſant à Vitré, y fait des ſinuoſités.

* *Albert le Grand*, *Catal. des Ev. de Rennes*.

Dieux de ſes Vainqueurs. Le Temple de Mars, qu'elle avoit érigé en l'honneur de ce Dieu, ſubſiſtoit encore, du moins en partie en 1709, comme nous l'avons obſervé. Nous ne pouvons douter que les autres *peuples de l'Armorique*, n'ayent embraſſé le culte des mêmes Divinités. Les Actes de Saint Donatien & Rogatien, font foi que l'intention *des Empereurs étoit* que les Armo-*riques euſſent reconnu les Dieux de Rome.*

XXXVII. Temple de Lan-lef.

On remarque proche Lan-Lef, Egliſe actuellement Succurſale, au Diocèſe de Dol, dans les enclaves de celui de Saint-Brieuc, un monument d'une ſtructure ſinguliere. Il eſt compoſé de deux murs circulaires. Le premier, qui eſt extérieur, contient trente pieds de diametre : il eſt percé de douze fenêtres de différentes grandeurs, qui ſe rétreciſſent vers le fond. L'eſpace qui les ſépare, eſt orné de colonnes. Le ſecond mur eſt à neuf pieds

e diſtance du premier, & lui eſt con-
entrique. On y a pratiqué douze ar-
ades, voûtées en plein ceintre, hau-
es de neuf pieds, & larges de cinq.
Ces douze Arcades répondent aux dou-
e fenêtres du mur extérieur. Les pi-
aſtres qui portent ces arcades, ſont
uarrés, & ont trois pieds ſur cha-
ue face. Chaque côté eſt garni d'une
olonne adoſſée, ſaillante de ſix pou-
es. Ce bâtiment a été conſtruit à
haux & à ſable : depuis longtems il
ſt ſans couverture.

XXXVIII. N'eſt point le même que celui qu'on a dit être à Montmorillon.

Si l'on s'en rapportoit à la Tradition
ui ſubſiſte dans le pays, on regarderoit
et édifice comme un reſte d'un ancien
Temple élevé par les Armoriques, avant
u'ils fuſſent devenus Chrétiens. C'eſt
ans fondement qu'on lui a trouvé de
reſſemblance avec le prétendu Tem-
e de Montmorillon. Pour s'en aſſu-
, il ſuffit de jetter les yeux ſur la
cription qu'en a faite Dom Bernard
Montfaucon, & que l'on trouve dans

son supplément de l'Antiquité expliquée, tôm. 2. En effet cet édifice étoit octogone, & double ; c'est-à-dire, qu'il y en avoit un dessus, & un autre dessous. Celui de dessous étoit plus étroit en dedans, parce que *le mur étoit* de la moitié plus épais ; celui de dessus, qui étoit plus large, prenoit son jour par huit fenêtres pratiquées dans huit arcades, faites en forme de portail, une à chaque face. *Mais quand bien même le vaisseau de Lan-Lef* auroit la plus grande conformité avec celui de Montmorillon, on ne pourroit pas s'en servir pour prouver qu'il a été consacré aux Idoles. M. l'Abbé le Beuf n'a trouvé dans le dernier qu'un ancien Hôpital destiné pour les Pélerins qui alloient ou revenoient de la Palestine (*a*).

Le Temple de Lan-Lef pourroit bien n'avoir pas une origine aussi ancienne que celle qu'on lui prête. Si l'on a vu autre-

(*a*) Mém. de l'Acad. des B. Lettres de Paris, t. 12.

fois des Temples de figure ronde, on n'en connoît point qui ayent eu un si grand nombre d'ouvertures. Nous permettra-t-on d'exposer ce que nous pensons de ce monument? Il nous paroît que ç'a été dans son principe un Baptistère. On sait que c'étoit un petite Eglise auprès d'une plus grande, où l'on administroit le Baptême. Tel étoit le Baptistère de Constantin proche l'Eglise de Saint Jean de Latran de Rome. Le bâtiment de Lan-Lef est encore contigu à l'Eglise Succursale de ce nom, puisqu'il lui sert de vestibule. Une autre propriété des Baptistères, étoit d'être ronds. Du Cange observe, qu'on voit à Florence vis-à-vis de la Cathédrale une autre Eglise de figure ronde qu'on appelle Baptistère : qu'au milieu de cette Eglise est un Baptistère de marbre très blanc, où tous les Florentins reçoivent le Baptême selon l'ancien usage. A ces traits on reconnoît encore la destination du monument de Lan-Lef. C'é-

XXXIX. Origine du Temple de Lan-Lef.

toit probablement dans la ſeconde enceinte qu'étoit placé le baſſin conſacré au Baptême. Les Fidéles s'étant multipliés en Armorique, on fut obligé d'établir des Baptiſtères *hors des Egliſes* Cathédrales. Quelques *Egliſes de la Campagne* devinrent Baptiſmales. Comme le Diocéſe de Dol fut le plus étendu de tous ceux de la Bretagne, les Evêques de ce *Siége ſe* trouvérent dans la *néceſſité de faire conſtruire de* ces *ſortes de Baptiſtères dans* différens cantons de leur reſſort. La ſeconde enceinte de murailles que l'on voit au Temple de Lan-Lef, avoit été pratiquée probablement pour dérober à la vue du public ceux que l'on baptiſoit. Il eſt inutile de remarquer ici que le Baptême ſe conféroit par immerſion (*a*).

Revenons maintenant à ce premier

(*a*) Le nom de *Lan-Lef* ſemble lui ſeul décider la queſtion. Il ſe tire de *Lan*, *Egliſe*, & d'*eff*, eau. Ce qui ſignifie, *Egliſe où l'on renferme de l'eau*, c'eſt-à-dire, un Baptiſtère.

Temple de l'Armorique que nous n'avons fait qu'indiquer. Tâchons de fixer sa position, & de déterminer quel étoit le Dieu qu'on y servoit.

XL. Le premier Temple des Armoriques dont on a parlé, étoit dans l'Isle de Dunet.

Strabon dit que l'Isle, où ce Temple étoit placé, étoit peu éloignée du Continent, & qu'elle regardoit l'embouchure de la Loire. Ptolemée place les Samnites, dont les Femmes desservoient ce Temple, proche de cette riviere. Denis le Périegete, ou le Voyageur, ne rapporte pas simplement, comme Strabon, qu'elles habitoient une petite Isle; mais il ajoute qu'elles alloient dans plusieurs Isles exercer leurs cérémonies religieuses (*a*). Les différentes notions que ces trois Auteurs nous fournissent de cette Isle, conviennent entiérement à celle de Dunet. Elle est effectivement tout proche de la terre ferme, & vis-à-vis de l'endroit où se dégorge la Loire. Les Prê-

(a) Strabo, Geogr. lib. 4. & Valesius notit. Galliar. verbo, Samnites.

treſſes de Dunet pouvoient paſſer fa-
lement delà aux Iſles d'Houat & d'He-
qui en ſont voiſines, & enſuite à Belle-
Iſle.

Pluſieurs *Manuſcrits de Pline* donnent à l'Iſle *de Dunet le nom de Samnis* ou d'*Amnis*. Ce dernier terme, qui vient d'*Amn*, mot Celtique, veut dire une *Riviere*, ainſi que nous l'avons déja obſervé. L'Iſle de Dunet (*a*) ſe trouve entre la Vilaine & la Loire, au moment où elles ſe perdent dans la Mer.

XLI. Pourquoi on a cru

Les Prêtreſſes de Dunet avoient coutume une fois par an d'enlever & de re-

(*a*) Le nom de *Dunet* déſigne *un rocher entre des rivieres*. Il eſt formé de *dun*, *montagne*; & d'*et* ou ed, *eau*, *riviere*. *Siata inſula* eſt placée dans l'Itinéraire maritime après Vindilis (Belle-Iſle) : ce qui convient à l'Iſle d'Houat. Le nom de *Siata* paroît venir de *Si*, *forêt*; & d'*at*, *terre*. Celui d'Houat a la même origine. *Hou*, *bois*; *at*, *terre*. On en peut dire autant d'*Hedic*. Ce nom peut ſe tirer de *hocd*, *forêt*; & de *ic*, *contrée*. Les différentes étymologies de ces deux dernieres Iſles ſont propres à faire voir qu'elles tenoient autrefois à la terre ferme.

que ce Temple étoit conſacré à Bacchus.

tablir dans un jour le toit de leur Temple. L'inſtant de la démolition étoit marqué par une Fête ſolemnelle, pendant laquelle, ſuivant l'expreſſion de Strabon, ces Femmes ſe livroient à une eſpece de fureur bacchique. Denis le Periégete aſſure également qu'elles célébroient des myſteres bacchiques. Il remarque qu'elles y vaquoient de nuit, & qu'elles ſe couronnoient de lierre. C'eſt uniquement ſur cet extérieur qu'on a jugé que cette ſolemnité étoit conſacrée à Bacchus. La conſéquence qu'on en a tirée, ne nous paroît pas juſte.

XLIII. *Ce ſentiment peu fondé.*

Il eſt vrai que la Fête de ces Femmes Druides avoit beaucoup de conformité avec celle de Bacchus. L'une & l'autre ſe faiſoient de nuit : on s'y rendoit à la faveur des flambeaux. Toutes deux étoient accompagnées de danſe. La démolition & le rétabliſſement du toit du Temple s'exécutoient apparemment dans une eſpece de cadence ; d'où il arrivoit que celle des Prêtreſſes, qui, en tom-

bant, manquoit à la mesure, manquoit en même tems aux rits de la cérémonie religieuse. Pour cette infraction à la loi, elle étoit sur le champ punie de mort. Les Bacchanales & la Fête de Dunet étoient remarquables par la dissolution du vin & de la bonne chere. Ces excès étoient non seulement permis ; mais bien plus, ils entroient dans le vœu de l'Assemblée. Si de cette ressemblance entre les Bacchanales & la Fête de Dunet, on pouvoit tirer une identité parfaite, toutes les Cérémonies sacrées des Gaulois n'auroient eu que Bacchus pour objet. La joie, la danse, & le vin en faisoient un accompagnement nécessaire. Les Suéves, du tems de Saint Colomban, nous en fournissent une nouvelle preuve. Une cuve d'une grandeur énorme, qu'on remplissoit de bierre, étoit vuidée durant la Fête de Vodan.

XLIII. Ce Temple étoit

Ce n'est donc pas seulement à l'extérieur du Culte religieux qu'il faut s'atta-

cher, pour juger ſainement quel eſt le Dieu qu'un peuple adore. Il eſt néceſſaire d'approfondir en quoi conſiſtent ſes dogmes. Nous croyons rendre juſtice aux Druides de Dunet, en les lavant de l'imputation qu'on leur a faite d'avoir ſacrifié au Dieu des Yvrognes. Il eſt plus analogue à ce que nous connoiſſons de la Religion des Armoriques, de ne voir dans ce culte que celui du Dieu unique. Du tems d'Auguſte, où cette cérémonie étoit encore en uſage, la Religion des Gaulois, quelque corrompue qu'elle fût, étoit réconnoiſſable.

dédié au vrai Dieu.

XLIV.
La Fête, qu'on y célébroit avoit pour objet Dieu Créateur.

Pour comprendre en quoi conſiſtoit la Fête de Dunet, il faut ſe rappeller que nous avons dit ci-devant que les Gaulois regardoient Teutatés comme leur Pere & leur Créateur. Ils penſoient qu'il les avoit tirés de la terre. C'étoit elle qui lui avoit ſervi de matiere pour la formation du corps humain. Sous ce rapport les Gaulois enviſageoient leur pere Tât comme le mari de la terre,

Il est très-vraisemblable que le lieu où est placée l'Abbaye de Saint Jacut, étoit autrefois consacré à la terre. C'est du moins ce qu'insinue le nom de *Lan-Douar* que ce terrein porte encore de nos jours (*a*).

XLVI. Les Gaulois abusent des Allégories qui entroient dans leurs Fêtes religieuses.

Les Gaulois qui s'aveugloient de plus en plus sur la Religion, tournérent en poison l'allégorie que leurs peres leur avoient fournie, pour se rappeller le souvenir de leur création. Ils en prirent occasion

---

sarea. D'anciens Manuscrits l'appellent *Gergia*, terme qui vient de *ger*, *auprès*; & de *gi*, *forêt*. Cenalis nomme Gersey, *Gerseïa insula*; *insula Grisotii*, ou *Gersoii*. Le mot *Grisotii* se tire de *ger*, *auprès*; & de *sol*, *forêt*. Guillaume Jans connoit Gersey sous le nom *Jarsée*; & Ortelius sous celui de *Jarsey*. *I*, *isle*; *ar*, *auprès*; *say*, *forêt*. « On tient, disent les Auteurs » du Dictionnaire de Trevoux, que Gersey a fait » autrefois partie du continent du Côtantin, & qu'elle » en a été separée par la Mer qui a inondé le terrein » qui joignoit cette Isle à la terre ferme ». C'est probablement de Guernesey que veut parler Artemidore.

(*a*) Les Celtes donnoient anciennement à la terre les noms d'*Ar*, *Er* ou *Erd*. On y a ajouté un article. Ce qui a formé les noms de *Day-ar*: *Dou-ar*, *Die-erd*. Lan est également Celtique, & signifiera ici un *Temple*.

de rendre un culte réel à la terre.

XLVII. La Divination & la Magie très-anciennes dans la Grande-Bretagne.

L'art de la Divination & de la Magie, qui avoit été d'abord inconnu aux Gaulois, devint l'objet de leurs recherches. Ces prétendues ſciences étoient déja fort anciennes dans la Gaule, du tems de Diodore de Sicile qui vivoit ſous le regne d'Auguſte. On croyoit qu'elles avoient été découvertes dans la Grande-Bretagne, & que delà elles avoient été communiquées aux Gaulois. On aſſuroit que ceux de la Gaule, qui vouloient s'en inſtruire à fond, étoient dans l'uſage d'aller les apprendre dans l'Iſle (*a*). Ce ſentiment ſe trouve appuyé de Solin. « Les Silures, dit-il, » ſont fort attachés au culte des Dieux. » Les hommes & les femmes de cette » nation ſe vantent également de con- » noître l'avenir (*b*) ». Pline obſerve que la Magie s'exerçoit dans la Grande-Bretagne, avec tant d'art & des cérémonies

(*a*) Cæſar, de bello Gallic. lib. 6.

(*b*) Solin, cap. 25.

si étranges, que les Perses pouvoient encore profiter à l'école des Bretons. (*a*).

XLVIII. Fort connues en Armorique.

Les Armoriques, qui étoient voisins de l'Angleterre, & liés de commerce avec elle, ne cédoient point à cette Isle dans ces sortes de connoissances. L'Isle

XLIX. Filles Druides de l'Isle de Sein.

de Sein étoit célébre dans l'antiquité par les oracles qu'on y rendoit. « Elle est, » dit Pomponius-Mela, sur la côte des » Osismiens. Ce qui la distingue par» ticuliérement, c'est l'oracle d'une » *Divinité Gauloise*. Les Prêtresses de ce » Dieu gardent la virginité perpétuelle: » ce qui leur donne beaucoup de con» sidération. On dit qu'elles sont au » nombre de neuf. Les *Gaulois* leur » donnent le nom de *Senes*. Ils croyent » qu'elles sont animées d'un Génie tout » particulier; que par leurs enchante» mens elles excitent des tempêtes sur » la mer & dans les airs: qu'elles » prennent la forme de tels animaux

(*a*) Hist. Nat. lib. 30.

» qu'il leur plaît ; qu'elles guérissent
» les maladies absolument incurables ;
» qu'elles pénétrent l'avenir, mais qu'el-
» les ne le découvrent qu'à ceux qui
» navigent, & qui se mettent exprès
» en mer pour les consulter (*a*) ».

Il y a lieu de soupçonner que ces prétendues Prophétesses avoient commencé d'exercer leur art sur les Mariniers, & que, comblées de leurs bienfaits, elle ne voulurent pas l'étendre à d'autres especes de personnes. L'Isle de Sein, qu'elles habitoient, les mettoit à portée de rendre leurs oracles aux Vennetois & aux Nantois, les plus grands navigateurs des Gaules. Leur réputation, qui étoit établie au loin, devoit leur attirer beaucoup d'étrangers. Nous pouvons juger de la quantité de présens qu'on leur portoit, par ceux que firent les Germains à Velleda, Vierge Bructere, qui, comme

(*a*) Pomponius-Mela, lib. 3. c. 6.

les Filles de Sein, professoit la divination. Ils ne craignoient point de prendre dans les dépôts sacrés pour verser ces dons entre ses mains. D'autrefois on partageoit avec elle le butin, & les prisonniers que l'on avoit faits sur les ennemis. Un jour on lui donna le Commandant d'une Légion Romaine. Dans un autre tems, on lui céda un Vaisseau que l'on avoit pris sur les Romains (*a*).

I. Pourquoi on les nommoit *Senæ*.

C'est du ministere même auquel ces neuf Vierges étoient employées, que leur est venu le nom de *Senæ* ou *Kenæ*. Il est tiré de *Kanad*, mot Celtique, qui veut dire : *Prophete*, *Devin* (*b*). C'est delà aussi que l'Isle, qui leur servoit de demeure, à été appellée *Sein*.

II. College de Femmes Drui-

Le rocher, qui partage aujourd'hui la Bretagne & la Normandie, & que l'on appelle Mont-Saint-Michel, étoit con-

(*a*) Tacite, Histor. lib. 4. c. 61. lib. 5. c. 22.

(*b*) M. Bullet tire le mot *Senæ* de *Sen*, qui veut dire, *Saint*.

sacré

ſacré dans les premiers tems à Belénus. des au Mont-
Sur le ſommet de cette Montagne il y Saint-Mi-
avoit un Collége de neuf Druides. La chel.
plus ancienne rendoit des oracles. Elles vendoient auſſi à ceux qui exerçoient la navigation, des flèches, qui, à les en croire, avoient la vertu de calmer les orages, en les faiſant lancer dans la Mer par un jeune homme de vingt-un an, qui avoit conſervé ſa virginité. Quand le vaiſſeau étoit de retour à bon port, on députoit *la* même perſonne pour porter à ces Prêtreſſes des préſens plus ou moins conſidérables. Elles ne ſe piquoient pas, comme les Vierges de Sein, de garder la continence. Une d'entr'elles alloit ſe baigner dans la Mer avec le Député. Elle le traitoit enſuite comme ſi elle l'eût eu pour mari. Le lendemain, en s'en retournant, il s'attachoit ſur les épaules autant de coquilles qu'il avoit fait d'injures à la chaſteté (*a*).

(*a*) De l'Homme & de la Femme, t. 2.

LII.
Isles de la Manche fameuses par la Magie.

» Tout proche de l'Angleterre, dit » Démétrius dans Plutarque, il y a » plusieurs Isles, dont quelques-unes » portent le nom des Génies & des Hé- » ros auxquels elles sont dédiées, ou » consacrées. Je m'embarquai exprès » pour les voir, & m'instruire moi- » même sur les lieux. J'étois à la suite » de l'Empereur (*) J'abordai dans » l'Isle qui étoit la plus proche de celles » qui n'étoient point habitées. Je n'y » trouvai que très-peu d'hommes, tous » Prêtres, & particuliérement respectés » par les Bretons. A peine avions-nous » mis pied à terre, qu'une tempête trou- » bla le ciel & la mer. Les vents déchaî- » nés s'entre choquoient, l'air étoit en » feu; la foudre tomboit avec un bruit » & un fracas épouvantable. Quand le » ciel se fut éclairci, & que l'orage » eut cessé, ces Insulaires assurérent » que quelque grand Personnage de-

(*) Probablement l'Empereur Claude.

„ voit être mort, parce que, disoient-
„ ils, il en est des grandes ames, com-
„ me de la lumiere. Tandis qu'une
„ chandelle est allumée, elle n'incom-
„ mode personne ; mais dès qu'elle
„ vient à s'éteindre, on en est mal af-
„ fecté. Ainsi les Grands Hommes sont
„ pendant leur vie, comme des flam-
„ beaux dont la lumiere est douce, &
„ ne fait souffrir personne. Mais quand
„ ils viennent à mourir & à disparoître,
„ ils excitent ordinairement, comme
„ on vient de le voir, des tempêtes &
„ corrompent l'air (*a*) „.

On ne peut douter que cette fade comparaison, dont s'étoient servi les Prêtres de cette Isle, n'eût d'autre but que d'en imposer à l'Empereur & à ceux de sa suite. La basse flatterie, à laquelle ils avoient eu recours pour relever la supériorité des Grands après leur mort, quoiqu'elle les mette de niveau avec

(*a*) De Cessat. orac.

les autres hommes, put avoir son effet sur le cœur de ce Prince. Mais, comme la vérité perce à travers les nuages de l'encens, les préjugés que l'on avoit du pouvoir des Druides sur les orages, dûrent faire penser que c'étoit eux qui avoient formé la tempête. C'est là l'aveu que ces Prêtres désiroient.

Il paroît certain que les Isles de *l'Armorique* étoient aussi fameuses par la Divination & la Magie, que celles de la *Grande-Bretagne*. On pouvoit également y prendre des leçons. Comme ce sont les Armoriques qui ont, du moins en partie, peuplé l'Angleterre; ce sont eux aussi qui y ont probablement porté ces prétendues sciences.

XIII. Parmi les Druides du sexe, les unes étoient Vierges; d'autres mariées.

On comptoit, dans l'Armorique & dans le reste des Gaules, deux especes de Druides parmi le sexe. Les unes vivoient dans le célibat & la virginité. Les autres avoient des Druides pour maris. La dépravation des mœurs, sous laquelle les Armoriques gémissoient depuis long-

tems, n'étoit pas encore assez forte pour les empêcher de respecter la virginité. Ils étoient d'accord sur cet article avec bien d'autres Peuples. Il étoit réservé à certains prétendus Philosophes de notre siecle d'insulter à une vertu qui rapproche l'homme de la Divinité.

Les Druides, soit vierges, soit mariées, participoient aux fonctions du Sacerdoce. Pomponius-Mela appelle *Antistites* les Vierges de Sein. Strabon reconnoît que les Femmes de Dunet offroient des Sacrifices. La Magie, la Divination & les Augures, sciences trop analogues à la curiosité si naturelle au sexe, étoient principalement de son ressort. Alexandre-Severe, étant passé dans les Gaules contre les Germains, une Druide lui prédit en quelque façon sa mort, en lui criant en Langue Gauloise : « allez, » mais ne vous flattez pas de remporter la » victoire, & ne vous fiez point à vos » soldats. » Lampride met ces paroles entre les présages de la mort de cet Em-

LIV. Toutes étoient Prêtresses.

LV. Toutes s'adonnoient à la Magie & à la Divination.

pereur (*a*). Aurélien consulta des Femmes Gauloises qui s'appliquoient aussi à la Divination : il vouloit savoir d'elles, si la dignité Impériale resteroit dans sa famille. On rapporte qu'elles répondirent qu'aucune famille *ne seroit plus illustre* parmi les Romains, que la postérité de Claude II. Vopisque fait à ce sujet cette *réflexion* : " l'Empereur Constan-
„ ce, qui regne aujourd'hui, descend
„ effectivement de Claude, & *je* crois
„ que sa *postérité arrive insensiblement*
„ à la gloire qui lui a été promise par
„ les Dryades (*b*) „.

Quoiqu'il en soit de l'existence de ces Prophéties, & de leur accomplissement, il est constant qu'il y avoit encore dans la Gaule de ces especes de Propheteſſes au quatrième siecle. Ce que nous venons de voir en est une preuve. Les Gaulois, à qui la Langue Romaine

(*a*) Lamprid. vita Alexandri.

(*b*) Vita Aurelii.

étoit devenue familiere, les appelloient *Fatidicæ*, *Fatæ* & *Fadæ*. C'est de ces Femmes Druides que l'on s'est formé dans la suite, l'idée des Fées, si fameuses dans quelques-uns de nos romans. Qu'on se remette devant les yeux le portrait que Mela nous a fait des Prêtresses de Sein, on sera touché de l'air de famille que ces Fées ont avec elles.

LVI. Origine des Fées.

La considération, dont les Femmes ont joui autrefois dans les Gaules, peut avoir donné lieu à la possession où elles sont de primer parmi les François. Il ne paroît pas qu'on cherche à les y troubler. En tout cas, elles ont la prescription en leur faveur. Ce qui leur faisoit un honneur solide, c'est que les Druides de leur sexe étoient chargées de l'éducation des jeunes filles, à l'exclusion des hommes. Quelque vicieux que fussent les Gaulois, ils avoient assez de retenue pour élever les Filles dans des Ecoles où les Femmes présidoient,

LVII. Les Prêtresses étoient chargées de l'éducation des Filles.

& où les Garçons n'avoient point d'accès (*a*).

Ce que nous venons de rapporter dans ce second Livre, nous met en état de connoître la plus grande partie des variations que *les Armoriques essuyérent* sous les Romains, & dans l'ordre civil & dans celui de la religion. Nous avons néanmoins passé sous silence des choses importantes. Le détail, que nous en aurions fait, *nous auroit conduit trop loin. Nous en ferons l'analyse dans* le cours de *notre Histoire*, selon qu'elles nous seront nécessaires pour faire comprendre ce que nous aurons à dire. Avant que de finir cette Introduction; qu'on nous permette de faire quelques réflexions.

VIII. Pourquoi les Gaulois, si humains d'ailleurs, étoient-ils si cruels à la guerre.

I. La maniere, dont les Armoriques & les autres Gaulois faisoient la guerre, étoit marquée par la cruauté même. Le Vainqueur ne suivoit d'autres regles que sa fureur. Les Villes, les Campagnes,

(*a*) Joly, Traité des Ecoles.

tout étoit immolé au reſſentiment. Les Vaincus étoient paſſés au fil de l'épée. Rien néanmoins de plus doux & de plus humain que les Gaulois. Pourquoi étoient-ils donc ſi peu ſemblables à eux-mêmes au milieu des combats & après la victoire ? Ou plutôt, pourquoi leurs mœurs étoient-elles, en cela, ſi contraires aux notres ? C'eſt que le droit des Gens, tel qu'il ſubſiſte de nos jours, n'étoit pas encore établi. Le droit des Gens, que nos premiers Peres connoiſſoient, étoit un ſouverain domaine ſur les biens & la vie du Vaincu. L'eſclavage fut dans la ſuite la reſſource du Vaincu : l'intérêt du Vainqueur la lui procura. Ce fut un palliatif de l'abus de la victoire. Les Gaulois ne ſe trompérent donc que dans le principe. Une fois admis, il ne préſente plus rien de contraire à l'humanité. La Juſtice eſt amie de toutes les vertus.

LIX. L'hoſpitalité ſi

II. Si le droit, que les Vainqueurs s'arrogoient ſur la vie du plus foible,

vantée chez les Gaulois, étoit appuyée sur l'intérêt particulier.

n'est pas si contraire à l'humanité que nous l'aurions cru d'abord, nous ne pensons pas que l'hospitalité, que les Gaulois s'empressoient d'exercer, mérite des éloges aussi flatteurs que ceux qu'on leur a prodigués. Il n'y a sans doute rien de plus noble & de plus généreux, que de donner l'hospice à un étranger, & de lui fournir avec joie tout ce dont il a besoin. Mais si cette action est le fruit d'un retour sur soi-même, je n'y vois plus rien qui caractérise une grande ame. Tel étoit néanmoins le motif qui a servi de fondement à l'hospitalité. Celui, qui retiroit un étranger, acqueroit par là le droit d'être reçu chez lui, au cas qu'il voyageât dans son pays. Comme, dans ces tems reculés, l'envie d'avoir n'avoit point encore élevé de maisons où l'on donnât à manger pour une certaine somme, l'hospitalité étoit un avantage reciproque. D'où il suit que, plus quelqu'un étoit exposé par son état à s'éloigner de chez soi, plus il étoit porté à

se lier par les droits de l'hospitalité. Les Armoriques, & surtout les Vennetois, qui étoient les plus fameux commerçans de la Gaule, devoient par conséquent connoître mieux ces engagemens que tout autre Peuple. Les *Dumnonii*, avec qui ils étoient en relation, étoient célébres par l'accès favorable qu'ils accordoient aux étrangers. Delà nous pouvons juger quelle étoit la conduite des Vennetois à l'égard de ceux-ci. L'intérêt est le mobile de tous les Négocians, & d'ailleurs peu de personnes savent obliger gratuitement.

Ceux qui veilloient à l'ordre public, sentoient aussi bien que les Particuliers, tout l'avantage de l'hospitalité. Sans elle le commerce n'auroit fait que languir. L'hospitalité devint donc une loi chez les Gaulois.

Nous ne devons plus être surpris qu'il y ait eu parmi ces Peuples une émulation reciproque à qui logeroit un étranger, & qu'ils ayent partagé avec lui ce

qu'ils avoient chez eux. *Si les étrangers devenoient pour la Nation des personnes sacrées*, c'étoit sur-tout pour attirer les Commerçans *dans le pays*, & pour trouver *chez eux les mêmes facilités.*

LX. Les Gaulois ont eu dans les tems les plus reculés l'idée d'un Dieu unique.

III. C'est une chose étonnante que les Armoriques & les autres Gaulois, ayent eu dans les tems les plus reculés, l'idée d'un Dieu unique : que, malgré cette persuasion, ils se soient livrés au Polythéisme & à l'Idolâtrie. La grossiéreté, qui fut l'appanage des premiers Armoriques & de leurs voisins, ne leur permettoit guères de porter *un jugement sain sur la Divinité.* C'est, par *l'examen de la nature*, ou par des argumens Métaphysiques, *qu'ils pouvoient parvenir à cette* connoissance si précieuse. Mais comme il n'y a point de moyens où ils n'ayent eu cette *conviction*, elle n'a pu leur venir de l'un ou l'autre de ces deux moyens. Il leur auroit fallu du tems pour cette discussion,

& peut-être étoit-elle audessus de leur portée. C'est donc dans une autre source qu'il nous faudra chercher le sentiment qu'ils ont eu de l'unité de Dieu.

LXI. Tous les Peuples ont reconnu d'abord un Dieu unique.

Notre étonnement devient encore plus grand, en faisant attention que tous les peuples ont pensé originairement de la même maniere que les Armoriques sur la Divinité. Interrogeons d'abord les Philosophes. C'est entrer dans leurs vûes que de commencer par eux.

LXII. Les Philosophes admettent la même Doctrine.

Aristote, célébre Philosophe Grec, qui prit naissance à Stagyre 384 ans avant Jesus-Christ, dit que tous les hommes sont persuadés qu'il existe un Roi, & un Souverain qui commande à tous les Dieux (*a*).

„ Si vous rassembliez tous les hom-
„ mes, dit Maxime de Tyr, & si
„ vous leur demandiez ce qu'ils pen-
„ sent sur l'existence de Dieu, croyez-

(a) De Reu lib. 4. c. pbl. 25.

„ vous que la réponse du Peintre, du
„ Statuaire, du Poëte & du Philosophe
„ ne fût pas la même? Bien plus, le
„ Scythe, le Grec, le Perse & l'Hy-
„ perboréen s'accorderoient avec eux
„ sur ce sujet. Dans toute autre matiere
„ les sentimens sont partagés. Ce qui
„ est bien chez les uns, ne l'est pas chez
„ les autres. Ce qui est honnête chez
„ ceux-ci, ne l'est pas chez ceux-là. Les
„ loix ne se ressemblent pas dans aucun
„ pays; celles d'un peuple ne sont
„ point communes à un autre; chaque
„ Ville a les siennes. Chaque famille,
„ chaque homme s'en fait une pour soi;
„ & encore souvent il n'est pas d'ac-
„ cord avec lui-même. Malgré cette
„ énorme diversité d'opinions & de sen-
„ timens, vous les verriez avec surprise
„ se réunir à assurer qu'il y a un Dieu
„ Pere & Roi de tous les Êtres: que de
„ lui sont sortis plusieurs autres Dieux
„ qui partagent avec lui son Empire. Le
„ Grec & le Barbare, ceux qui habi-

„ tent le Continent comme les Insulaires; le Sage & celui qui ne l'est pas, tous déposent également en faveur de cette vérité (*a*) ».

LXIII. Les Poëtes étoient persuadés de la même vérité.

Tous les Poëtes anciens, qui ont célébré dans leurs vers la religion des peuples, confirment ce sentiment. Aussi S. Jean-Chrysostome assure que tous, de concert, regardent le premier Dieu comme l'auteur de tous les êtres intelligens, & comme leur Roi : qu'en conséquence de cette doctrine, les hommes érigent des Autels à Jupiter leur Roi, & lui donnent le nom de pere (*b*).

Telle est dans le fond, pour peu qu'on l'examine, la Théologie consignée dans les vers qui portent le nom d'Orphée, dans les Ouvrages de Sophocle, d'Eschyle, d'Aristophane, de Menandre & des autres Poëtes Grecs. Ainsi croyoient parmi les Romains Valerius-Soranus,

(*a*) Diss. I.

(*b*) Orat. 36.

Ennius, Plaute, Virgile, Horace; Ovide.

LXIV. Les Egyptiens pensoient de la même maniere.

Plutarque, dans son Traité d'Isis & d'Osiris, dit que les Egyptiens, quelque adonnés qu'ils fussent à la superstition, reconnoissoient une *Divinité principale*. A ce témoignage se réunit celui de Jamblique. L'Inscription d'un des Temples des Egyptiens que l'on a conservée, portoit ces mots : « la nature » entiere n'est rien; *il n'y a que moi*, » mais un *voile me couvre*. Aucun mor» tel ne peut voir, ni comprendre l'é» clat qui m'environne ».

» Les Ethiopiens, dit Strabon, croient » deux Dieux : l'un *immortel*, & *l'au-* » *tre mortel*. Le premier a donné l'exis» tence à tout : le second n'a point de » nom. Pour l'ordinaire ils mettent au » rang des Dieux leurs Rois, & ceux » qui leur ont fait du bien (*a*) ».

LXV. Les Perses.

Les Perses n'avoient autrefois ni Tem-

(*a*) Geograph, lib. 5.

ples, ni Statues. Ils sacrifioient sur les hauts lieux, & n'avoient qu'un Dieu suprême, à qui ils donnoient le nom d'Oromazes. Zoroastre, qui leur donna des loix sur la Religion, disoit que le Dieu souverain, est le premier Être; qu'il est éternel, immortel, sans associé ni égal; la source de toute beauté, infiniment saint, infiniment bon & infiniment prudent; que de lui naissent les loix de l'équité & de la justice; que c'est dans son propre fond qu'il trouve la science, l'existence & la perfection (*a*).

LXVI. Les Juifs.

Une Nation particuliere attire nos regards préférablement à toute autre. Elle fait profession de n'adorer qu'un Dieu, Créateur de l'Univers. Ce sont les Juifs. Ceux qui les ont dévancés, avoient, disent-ils, la même croyance qu'eux sur cet objet important. Abraham, leur pere commun, n'a fléchi le

(*a*) Euseb. in præpar. Evang. lib. 1.

genou que devant celui qui n'a point de nom, ou qui, s'il en prend un, ne veut avoir que celui-ci : *je suis celui qui est.* Melchisedech, Prêtre de celui qui n'existe que par lui-même, a besoin, *pour le représenter, de se dire sans généalogie.* Job, cet Iduméen, si connu & si peu imité, n'encense que le Maître de l'Univers, celui qui l'a formé, Etranger au peuple Juif, il suit les dogmes fondamentaux de la *religion* Judaïque.

LXVII. L'idée de l'unité de Dieu vient d'un dépôt confié au Pere commun des hommes.

Ici la vérité commence à s'offrir à nos yeux. Les nuages qui l'empêchoient *de briller dans tout son jour,* se dissipent tout-à-coup. Dans les tems les plus éloignés on a cru qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, qui par sa Toute-Puissance a tiré l'Univers du néant, & que lui seul en est le Modérateur. Mais, puisque cette doctrine, bien loin de prendre de nouvelles forces à mesure que les hommes se sont perfectionnés, n'a fait que s'obscurcir de plus en plus, ce n'est point

dans son propre fond que l'homme l'a puisée. On la trouvera surtout, dans un dépôt qui aura été fait au Pere commun du genre humain. Les Chefs des premieres Colonies l'auront transmise à la postérité. Elle se sera conservée plus ou moins de siecles, selon que l'attachement à la Tradition aura été plus ou moins grand, & que les causes de son altération auront été plus ou moins fréquentes.

Noé, le Restaurateur du genre humain, qui portoit avec lui les Traditions des siecles, & surtout cette Religion sainte & sans tache qu'il avoit plu à la Divinité de donner à l'homme; attentif à rendre à Dieu ce qu'il lui devoit, ne manqua pas d'instruire sa postérité de toutes les vérités dont il étoit le dépositaire, & de la charger de les faire passer de main en main dans toute leur intégrité. L'existence de Dieu, son unité & ses divines perfections, servoient de base à cette Religion. Il ne

tenoit qu'aux Nations de ne pas s'écarter de cette croyance. Job, fidéle aux Traditions, leur en a donné l'exemple.

LXVIII. La Doctrine des purs Esprits faisoit partie de la Religion primitive.

IV. On ne peut trouver que dans la Religion primitive *l'origine de* la Doctrine des purs Esprits. Dès le commencement du Monde on a cru que les bons étoient occupés du bonheur des hommes, & que les mauvais ne cherchoient qu'à leur nuire. *On* a éprouvé dans tous les *tems le pouvoir* des uns & des autres. Les apparitions des Saints Anges étoient fréquentes avant la dispersion *des Peuples. C'étoit* par eux que l'ordre de se séparer *avoit été donné.* Ces apparitions se renouvellérent depuis la confusion des Langues. Celles qui se firent à Abraham, à Lot, à Jacob & à Moyse, en font une preuve. C'étoit un dogme universellement repandu que la providence du Tout-Puissant s'étendoit à tout ce qui existe; mais qu'il vouloit bien se servir, pour l'exécu-

tion de ses desseins, du ministere des Saints Anges. On étoit persuadé qu'ils présidoient à toutes les choses visibles, à la terre, à l'air, au feu, à l'eau; c'est-à-dire, aux principaux élémens, aux animaux, aux astres du Ciel. On croyoit que leurs ministeres étoient partagés : que quelques-uns étoient chargés des productions de la terre; d'autres des fleuves & des fontaines : que les uns commandoient aux vents, les autres à la mer. Tel est encore l'enseignement de l'Eglise à cet égard. On pensoit que les mauvais Esprits habitent sur la terre & dans l'air qui l'environne; qu'ils tournent sans cesse autour de nous, & que, semblables à des lions rugissans, ils cherchent quelqu'un à devorer. Ce sentiment a toujours subsisté jusqu'à nos jours.

XXIX. Par quels moyens les mauvais Esprits sont parvenus à

Le Tentateur, ce singe de la Divinité, a eu aussi ses apparitions : elles étoient ordinairement accompagnées de certains prodiges qui ne surpassoient

se faire adorer des hommes.

pas ses forces, afin de s'attirer des Prosélytes, & de détourner les hommes du culte du vrai Dieu. Transformés en Anges de lumiere, les Démons auront eu à *cœur de se faire passer* pour ces *Esprits Saints & bienfaisans* que Dieu avoit daigné commettre pour administrer le monde. Abusant de l'ignorance & de la grossiereté des hommes, ils en seront venus jusqu'à leur persuader que Dieu ne suffisoit pas pour conduire seul *tout ce vaste* Univers. *Devenus* les arbitres & les modérateurs de la nature, les Démons se seront bientôt attiré les hommages du genre humain. Il aura fallu tantôt les remercier, *tantôt* les prier, & d'autrefois les appaiser. C'est par là qu'ils devinrent des Dieux du second ordre. Telle nous paroît avoir été l'origine de l'Idolâtrie & du Polythéisme. Tous les Peuples ne s'y livrérent pas en même-tems. Les Gaulois, plus simples & attachés aux anciennes Traditions, ne brûlérent que

très-tard un encens sacrilége à leurs Génies.

Pour peu que l'on veuille remonter à la source des Dieux de la Grece, dans laquelle les Romains avoient puisé leur Myhologie, on se convaincra que c'étoient autant de Génies dans leur principe. Jupiter ne fut jamais autre chose que l'Intelligence qui anime le Ciel ; Junon, le Génie des airs ; Neptune, celui de la mer & des eaux ; Cérès, celui de l'agriculture ; Bacchus, celui de la vigne, &c. Les généalogies de ces Dieux, leurs avantures & leurs forfaits, sont le fruit de l'ignorance, des allégories & des équivoques, ainsi que l'a prouvé un Auteur profond, Monsieur l'Abbé Bergier, dans son Traité de l'origine des Dieux du Paganisme. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que les Grecs & les Romains, en attribuant à ces Génies les vices les plus grossiers, font assez voir par là qu'ils ne les

ont pas distingués des mauvais Esprits, dont nous venons de parler.

Les plus zélés Partisans du Paganisme ont pensé, à peu près, comme nous, sur l'origine des Dieux de Rome. *Porphyre*, *qui connoissoit si bien les ressorts de cette Religion*, avoue que les Démons étoient l'objet du culte des Gentils. " Il y a, dit-il, des Esprits „ impurs, trompeurs, malfaisans, qui, „ par un orgueil *insensé*, veulent pas„ *ser pour des Dieux*, & se faire ado„ rer par les hommes. Il faut les ap„ paiser, de peur qu'ils ne nous nous „ nuisent. Les uns, plus gais & plus „ enjoués, se laissent gagner par des „ spectacles & des jeux : l'humeur plus „ sombre des autres, veut l'odeur de „ la graisse, & se repaît des sacrifices „ sanglans ".

„ Pourquoi, dit *Celse*, n'adoreroit„ on pas les Génies? Ne sont-ce pas „ eux qui administrent toutes choses „ selon

„ ſelon la volonté du Souverain Dieu ?
„ Tout ce qui ſe fait ou par Dieu, ou
» par les Anges, ou par les Génies, ou
» par les Ames des Héros, ne ſe fait-il
» pas ſelon les ordres du Dieu Souverain?
» Chacun de ces Génies n'a-t-il pas été
» prépoſé par le Souverain Dieu ſur
» toutes les créatures, & n'a-t-il pas
» reçu de lui le pouvoir de les admi-
» niſtrer ? Eſt-ce donc que celui qui
» honore le Dieu Souverain, n'adore
» pas avec raiſon celui à qui le Sou-
» verain Dieu a fait part de ſon pou-
» voir ? Ou il ne faut pas venir en ce
» monde ; ou, ſi l'on y vient, il faut
» rendre grace aux Génies qui pré ſi-
» dent aux choſes terreſtres ; il faut
» leur offrir, tandis que nous vivons, des
» prémices & des prieres pour meriter
» leurs faveurs. Car il ſeroit injuſte de
» jouir des choſes dont ils ont la diſ-
» penſation, ſans leur payer un tribut
» d'honneur ».

Ce ſont là les raiſonnemens qu'Origene

fait tenir à ce Philoſophe Epicurien dans la ſavante Réponſe qu'il lui a faite (*a*).

» Lorſque nous aſſurons, dit Julien, » que le *Souverain Dieu que nous ado-* » rons comme le *Maître abſolu de tou-* » tes choſes, a commis un Dieu infé- » rieur, à chaque Nation, pour en avoir » ſoin, ainſi qu'un Roi commet un » Gouverneur à chaque Province, nous ,, *penſons mieux que Moïſe* qui adore ,, le *Dieu d'une petite* portion *de la* ,, terre, comme le Créateur de toutes ,, choſes (*b*). Les Juifs ſont religieux en ,, partie, puiſque le Dieu qu'ils ado- ,, rent, eſt le Dieu très-puiſſant *& très-* ,, bon, qui gouverne le monde viſible, ,, & que nous adorons nous-mêmes ſous ,, d'autres noms, comme je ne ſaurois ,, en douter. Ainſi je ne puis les blâ- ,, mer de cet attachement à leurs loix.

(*a*) Lib. 8. n. 68. n. 33, n. 55.
(*b*) Apud S. Cyrillum, lib. 2.

„ Ils se trompent seulement en ce qu'ils
„ lui rendent un culte exclusif, &
„ ne veulent point adorer les autres
„ Dieux „.

Le sentiment de ces Philosophes n'étoit pas une opinion nouvelle, inventée seulement pour donner du crédit à la Religion payenne, & la justifier devant les Chrétiens. Platon avoit eu, à peu près, les mêmes idées qu'eux à ce sujet (*a*). Saint Justin, qui avoit suivi son école, étoit dans le même principe. Il pensoit que Dieu, après avoir donné l'existence à l'Univers, en avoit abandonné les rênes aux Anges; qu'étant épris de la beauté des femmes, ils les avoient fait meres des Génies qui étoient l'objet du culte des Gentils. Tant il est difficile de se défaire des préjugés que l'on a reçus dans le commencement !

L'origine que nous donnons à l'Idolâ-

(*a*) Clemens Alex, lib. 5. Strom.

trie & au Polythéisme, paroît avoir pour garants les Livres Saints. Le Prophéte Royal assure que tous les Dieux que les Gentils croyoient chargés de la conduite de l'Univers, étoient des Démons, ou des Esprits (a). C'étoit à eux que s'adressérent les sacrifices que les Juifs firent de leurs enfans, à l'exemple des Chananéens. Heureuses les Nations de la terre si fideles à garder le dépôt de la foi, elles n'avoient jamais oublié que l'Ange tentateur, sous la figure du serpent, a causé la chute de nos premiers peres, & si elles s'étoient tenues en garde contre les artifices qu'il exerce contre ses descendans!

LXX. En quoi consistoit l'injure que les Payens faisoient au vrai Dieu.

V. D'après ce que nous avons dit, il est évident que les hommes, pour peu qu'ils ayent reflêchi, ont reconnu, dans tous les tèms, un Dieu incréé & éternel, une cause premiere & universelle de toutes choses. Comme ces attributs

(a) Psal. 92. 2.

ne conviennent point aux Dieux du Paganiſme, il s'enſuit que les Gentils ont tous admis un Dieu ſuprême, qui étoit le Pere & le Roi des Dieux & des hommes. Le crime des payens ne conſiſte donc pas à avoir admis pluſieurs Dieux éternels & infinis. Leur malheur eſt, d'avoir confondu le culte qu'ils devoient à l'Auteur de tout être, avec celui qu'ils rendoient à ſes créatures, ou plutôt d'avoir adoré les créatures, ſans ſe ſoucier de ſervir le Créateur. C'eſt le reproche que leur fait Saint Paul. " L'Evangile nous apprend, dit-„ il, la juſte punition que la colere „ de Dieu fera éclater au jour du Ju-„ gement ſur tous les impies, qui, „ retenant la vérité de Dieu captive, „ n'auront pas rendu à Dieu le culte „ qu'ils ſavoient lui être dû. Telle a „ été l'impiété & l'injuſtice des Phi-„ loſophes, ou Sages payens. Il eſt „ vrai qu'ils ont connu Dieu, & qu'ils „ ont découvert par leurs lumieres ce

„ qui en peut être naturellement connu.
„ Dieu, qui leur a donné l'entende-
„ ment & la science, le leur a mani-
„ festé. Il est vrai, ajoute-t-il, que,
„ par la vûe des créatures, ce qui est
„ invisible en Dieu, leur a *été rendu*
„ visible; & que, par la beauté de
„ l'ouvrage, ils ont connu la Toute-
„ Puissance éternelle & la divinité de
„ l'Ouvrier : mais toute cette connois-
„ sance, *bien loin de les sanctifier*,
„ *n'a servi*, *par le* mauvais usage qu'*ils*
„ en ont fait, qu'à les rendre plus cri-
„ minels & entiérement inexcusables.
„ Ayant connu Dieu, ils ne l'ont
„ pas glorifié comme Dieu; ils ne l'ont
„ pas adoré comme Souveraine Majes-
„ té; ils ne l'ont pas remercié comme
„ Auteur de tout bien. Devenus vains
„ & orgueilleux, ils se sont égarés dans
„ la vanité de leurs raisonnemens; leur
„ esprit insensé & privé de la véritable
„ sagesse, est tombé dans les erreurs
„ les plus grossieres. De sorte que,

„ ceux qui se croyoient & disoient Sages,
„ sont devenus véritablement insensés.
„ Voyez à quel point est montée la
„ folie de ces prétendus Sages : ils ont
„ rendu l'honneur & le culte qui n'est
„ dû qu'au Dieu immortel & incor-
„ ruptible, à des figures d'oiseaux, de
„ serpens & de bêtes à quatre pieds....
„ Ils ont quitté le Dieu véritable,
„ vivant... pour de faux Dieux, aux-
„ quels ils ont rendu le culte qui n'é-
„ toit dû qu'au vrai Dieu, & ils ont
„ rendu plus de gloire à la créature
„ qu'au Créateur, quoique Dieu n'en
„ ait reçu aucun véritable tort, &
„ qu'indépendamment de toute créa-
„ ture, il soit glorieux & béni dans
„ tous les siecles (*a*).

LXXI. Les sacrifices des animaux employés dès le com-

VI. Lorsque nous parcourons les usages des différentes Nations qui ont successivement habité la terre, nous voyons que toutes ont employé les sacrifices des

(*a*) Ad Rom. c. 1. v. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25.

rencement du monde.

animaux, ſoit pour reconnoître le ſouverain domaine de la Divinité; ſoit pour la remercier des bienfaits dont elle les combloit, ou pour lui en demander de nouveaux; ſoit pour l'expiation de leurs crimes. Quelle peut être la raiſon de cette inſtitution? Comment a-t-il pu ſe faire que les Peuples, malgré la différence des tems, des mœurs & des Langues, ſe ſoient aſtreints à cet uſage?

LXXII. Ils ne peuvent être d'inſtitution humaine.

Si nous interrogeons les ſentimens que la nature a rendus communs à tous les hommes, nous n'y trouverons point la ſolution de ce problême. La mort d'un animal a-t-elle quelque rapport avec la réconnoiſſance que l'homme doit témoigner à l'Auteur de tout bien? Eſt-elle propre à laver les taches de l'homme criminel? Eſt-il jamais venu dans l'eſprit de qui que ce ſoit, de ſacrifier une geniſſe ou un taureau en ſigne de gratitude, à l'un de ſes ſemblables qui l'aura obligé? Où a-t-on cherché quelquefois à appaiſer la colere

de quelqu'un par un hommage de cette nature ? Celui qui auroit tenté de pareils moyens, se seroit fait passer pour un extravagant.

Si l'on aime mieux avoir recours à la raison, elle nous répondra que, comme Dieu est infiniment audessus de la matiere, nous devons l'adorer en esprit & en vérité. Elle nous fera comprendre que les sacrifices de toutes les facultés de notre ame, sont les seuls qui puissent en quelque maniere être dignes de lui. Aussi Porphyre, ce zélé partisan de la raison, s'est élevé avec force contre les sacrifices de son tems. Jamblique les traitoit d'injurieux à la Divinité.

D'autres ont cru trouver l'origine des sacrifices dans l'imbécillité prétendue des premiers hommes. Assertion hazardée & qui se détruit d'elle-même. Les générations, qui suivirent de près le Déluge, avoient des idées plus claires & plus exactes de la vraie Religion & de tout ce qui la concerne,

que celles qui vinrent long-tems aprés. Celles-là touchoient presque au moment où les Traditions leur avoient été transmises par l'organe de Noé, le plus fervent serviteur de la Divinité. Ces Traditions n'avoient pu ni se perdre, ni s'altérer dans un si court intervalle, sur-tout si l'on refléchit qu'elles avoient, pour la plûpart, un rapport nécessaire avec le culte extérieur. Les Sacrifices, aussi *anciens que la Religion, tiennent à son dépôt. Les* générations qui *s'éloignérent* du tems où ces Traditions avoient été confiées au genre humain, les perdirent insensiblement de vûe, & se livrérent à l'esprit particulier. Une funeste expérience ne l'a prouvé que trop sensiblement.

LXXIII. Dieu seul les a établis.

Ne cherchons point d'autre cause de l'existence des sacrifices des animaux dans la Religion primitive, que la volonté de Dieu, le Maître absolu de l'Univers. C'est à lui, sans doute, à qui il appartenoit de déterminer la ma-

niere par laquelle il vouloit que l'homme lui témoignât sa dépendance. Créateur de l'homme & arbitre de son sort, c'étoit à Dieu de lui intimer ses ordres; de lui fixer des loix qui l'approchassent de son trône; & qui servissent, pour ainsi dire, de contract mutuel entre le Souverain & le Sujet. C'étoit à l'Être Suprême de prescrire à l'homme, d'une maniere claire & précise, les devoirs qu'il exigeoit de lui, & les moyens dont il vouloit qu'il se servît, soit pour se conserver sa bienveillance, soit pour appaiser son courroux. Foible & borné dans ses connoissances, léger par instinct, distrait par mille affaires, en proie à une foule de passions, l'homme auroit-il pu se former un plan de Religion qui eût eu cette proportion qui doit répondre à la Majesté du Dieu qu'il eût voulu servir; & aux facultés si peu connues de son propre cœur? Quelles preuves auroit-il pu se donner à soi-même

que les formules de redevance & tout l'appareil de servitude qu'il auroit inventés, auroient été agréables au Seigneur ? Il n'y auroit eu que l'acceptation formelle *que le Très-Haut en auroit faite*, qui eût pu *le tranquilliser* sur son culte.

LXXIV. Pourquoi Dieu a ordonné les Sacrifices sanglans.

Le sang des animaux étoit-il propre par lui-même à entretenir entre Dieu & l'homme un commerce réciproque ? Non sans doute. *C'est cependant* par l'ordre de Dieu *que* ce sang a coulé. L'homme n'a pu être l'auteur de cet usage : l'idée qu'il porte avec soi, n'est pas analogue à la maniere de penser de l'esprit humain. L'Être suprême, *qui* a droit de parler à tous les hommes, a pu seul l'introduire, & le rendre général dans tous les tems & dans tous les âges.

La sagesse & les autres perfections infinies de Dieu seroient-elles ici en défaut ? Eh ! Qui pourroit le penser ? Puisque l'homme ne peut s'of-

frir en holocaufte à la Divinité, puifque les victimes des animaux qu'elle veut lui être offertes, ne peuvent lui plaire par elles-mêmes, il faut que l'homme ait manqué à l'alliance qu'il a contractée avec Dieu, & qu'il n'ait plus rien à lui offrir qui foit digne de lui. Ces victimes ne feront apparemment que l'emblême & le type qui en cacheront une autre d'une valeur & d'un mérite fupérieur. Cette double conféquence, qui fort néceffairement de ces deux principes, n'eft fufceptible d'explication dans les annales d'aucun peuple, fi ce n'eft dans celles de la Nation Juive. Eh! ne peut-on pas les citer avec autant de fondement que tout autre dépôt? L'authenticité de fes Livres eft audeffus de toute critique. Ouvrons-les donc & nous inftruifons,

Dieu dit, & tout eft fait. L'homme va être chargé de porter à fon Créateur la reconnoiffance, les louanges & les adorations de toute la Nature. Souve-

rain de l'Univers, il ne dépendra que de celui qui lui a donné la vie. Sa soumission à ses ordres, sera la source de son bonheur. Son corps assujetti à son ame, ne doit souffrir ni altération, ni changement. Après quelque tems d'épreuve sur la terre, delà il doit s'élever au Ciel, sans souffrir la mort. Mais le libre arbitre, qui ne lui est donné que pour faire éclater davantage son mérite devant celui qui doit en être la grande recompense, va devenir malheureusement entre ses mains la cause de sa ruine. Une secrette complaisance dans les dons qui le décorent, détache déja son cœur du bien souverain & immuable à qui il doit les rapporter. Cette premiere faute contre la loi éternelle, va le précipiter dans la désobéissance & la revolte. Chute terrible, & dont les suites seront si multipliées jusqu'à la fin du monde ! L'homme sera désormais condamné à un travail pénible, exposé à des mala-

dies de toute eſpece, & ſujet à la mort. L'ignorance obſcurcit ſon entendement, la chair ſe revolte contre lui; ſa volonté s'incline vers le mal; un mur de ſéparation eſt établi entre Dieu & lui. Triſtes débris de ce bel édifice que la main du Tout-Puiſſant avoit pris plaiſir de former! Philoſophes de l'antiquité, lorſque vous avez jetté les yeux ſur les reſtes de grandeur qui parent encore l'homme, & ſur la miſere qui le dégrade en même tems, vous n'avez pu vous empêcher de rendre hommage à l'étrange révolution qu'il a eſſuyée.

Cependant Architecte auſſi miſéricordieux que puiſſant, Dieu veut bien, malgré l'indignité de l'homme, travailler à ſa réparation. Le crayon en eſt tracé ſous l'emblême de la Femme qui doit, dans les ſiecles à venir, écraſer la tête du ſerpent. D'elle naîtra celui qui déja commence à s'immoler. Dieu fait pour nous victime du péché,

celui qui ne connoît pas même le péché, afin que nous devenions justes de la justice même. Cette victime s'offrira jusqu'à la fin des siecles à la place de l'homme coupable. Son union avec elle le purifiera des taches de son péché. Par elle il fera à Dieu l'offrande de tout ce qu'il est. En attendant que cette victime paroisse, le sang des animaux coulera par ordre de Dieu. Comme ce sang sera un aveu public de la dépendance & de la servitude de l'homme envers son Créateur, il sera également le signe du Sacrifice qu'opérera celui qui doit mourir pour le salut des hommes; qui par là doit rendre à Dieu un honneur digne de lui, & obtenir aux hommes le pardon de leurs péchés, la grace sanctifiante, & leur ouvrir le Ciel.

Abel immole à Dieu les premiers nés & ce qu'il y a de plus gras dans ses troupeaux. A la vûe de la destruction de ces animaux, il s'humilie devant

Dieu par des ſentimens d'une adoration profonde. Il y découvre l'image du grand Sacrifice du Libérateur qu'il attend. C'eſt là, à proprement parler, la victime qu'il offre à Dieu. Ce n'eſt que dans ce Rédempteur qu'il met ſa confiance. Ce n'eſt qu'en lui & par lui qu'il ſe conſacre lui-même, pour faire la volonté de Dieu. Ce n'eſt auſſi que par la foi qu'il eſt déclaré juſte, Dieu lui-même rendant témoignage qu'il accepte ſes dons.

Dépoſitaire de la Religion que Dieu a donnée à ſes peres, Noé, à la ſortie de l'Arche, prend de toutes les bêtes & de tous les oiſeaux qui pouvoient être offerts en ſacrifice. Il en fait un holocauſte au Seigneur, qui en reçoit une odeur très-agréable. La foi d'Abel & des autres Juſtes, a paſſé dans ſon ame. Prêtre & Médiateur de tous les hommes, il s'immole à la Souveraine Majeſté, en s'uniſſant intérieurement au Sacrifice du Libérateur qui doit s'offrir

pour tous les hommes. Cette pratique Sainte, ainsi que le dépôt des autres parties de la Religion que le Seigneur a donnée aux hommes, subsisteront dans leur entier jusqu'à *l'avénement du Rédempteur promis. Noé l'inculquera* à sa famille; ses Descendans à la postérité; & les Nations, dispersées par un prodige, pour peupler l'Univers, seront chargées de les perpétuer.

Les Gaulois, *Colonie* particuliere, sortis du même sang que les autres Nations, instruits des mêmes principes de Religion, & par le même canal, les porteront avec eux, ainsi que les Traditions du genre humain. C'est par ce moyen que doit subsister parmi les Nations la Religion que Dieu leur a donnée. Partout l'homme reconnoîtra que, par le péché du premier Pere, il est une victime dévouée à la mort. Partout il célébrera la miséricorde de son Dieu par l'offrande de la victime qui lui est

substituée, & qui doit annuller la sentence de mort portée contre lui.

Ces Sacrifices sanglans que la nature, la raison & l'idée que nous avons de Dieu, sembloient également réprouver, à les prendre tels qu'il sont en eux-mêmes, excitent maintenant par le souvenir qu'ils nous rappellent de celui qu'ils représentent, notre gratitude envers Dieu; nous font admirer la profondeur de sa Sagesse, & nous anéantissent devant lui.

XXXV. Ce qui a porté les Gaulois à immoler leurs semblables.

C'est d'après ces principes que les Gaulois & les autres Peuples de la terre, ont fait des Sacrifices à la Divinité. Ils en tenoient tous la pratique successivement les uns des autres. Le premier anneau de cette chaîne qui s'est étendu si prodigieusement, sort des mains du premier des prévaricateurs. Les Gaulois, en s'éloignant de la source, n'ont pas oublié qu'ils étoient pécheurs. Ils ont toujours protesté qu'ils n'avoient plus de droit à la vie; mais ils ne se

ſont pas également rappellé ce qu'exprimoit le ſang de la victime. Cet oubli les a fait porter, ſans l'aveu de Dieu, ou plutôt contre ſa volonté, une main ſacrilege ſur eux-mêmes. Ils ont mis *le ſang humain à la place du* Sacrifice figuratif, dont la mémoire leur échappoit. Tout ce qu'ils ſavoient, c'eſt qu'il falloit que quelqu'un d'entr'eux périt pour le ſalut des autres. Ce n'eſt donc que par une charité malentendue *qu'ils ont porté* la cruauté juſqu'à cet excès.

Les Gaulois n'ont pas été les ſeuls à donner dans cette erreur. Les Faſtes des Nations font foi que les *Phéniciens*, les Egyptiens, les Carthaginois, les Tyriens, les Lacedémoniens, les Athéniens & les Romains immoloient des victimes humaines. Tant il eſt vrai de dire que, dès-lors que l'homme franchit les limites que Dieu lui a preſcrites, il ne fait plus que de faux pas. Plus il avance, & plus il s'aban-

donne à lui-même, plus ſes égaremens ſe multiplient.

LXXVI. Ancienneté des Autels.

VII. Les Autels (*a*) ſont auſſi anciens que les Sacrifices. Il eſt bien vraiſemblable que les Sacrifices d'Abel & de Caïn furent offerts ſur quelque élévation, ou de pierre ou de gazon. C'eſt delà en effet, qu'eſt venu le nom d'Autel. Enos conſacra à Dieu des Autels publics (*b*). Cet uſage fut continué par toute la terre juſqu'au Déluge. Du moins eſt-il certain qu'il paſſa à Noé & à ſa famille. Toute la terre étoit propre à rendre à Dieu le culte qu'il avoit établi. Il n'avoit point fixé de lieu particulier. Ce qui fut cauſe qu'on lui érigea des Autels, tantôt en raſe campagne, tantôt ſur les hauts lieux, & tantôt dans les bois. Ces bois, qui étoient éclairés durant les Aſſemblées, parce qu'elle ſe faiſoient de nuit, pri-

LXXVII. Pouvoient être élevés en tous lieux.

(*a*) Il paroît que le mot Latin *Altare*, *Autel*, vient du Celtique *allt*, *haute*; & d'*ar*, *pierre*.

(*b*) Gen. c. 4. v. 26.

rent le nom de *Luci* (*a*). Une telle pratique étoit fondée sur la Tradition qui avoit passé à Noé & à ses Descendans. Il n'y eut, aprés la dispersion des Peuples, de repréhensible en cet usage, que ce que l'on y ajouta de contraire à la revélation, dont la connoissance se perpétuoit de bouche en bouche. Les bois, les lacs, les marais, les montagnes pouvoient être désignés, par la convention des hommes, pour représenter la présence particuliere de la Divinité. Des monceaux de pierres, des armes plantées sur des tas, purent servir de centre de ralliement pour le service de la Religion. Toutes ces choses ne contredisoient en aucune maniere la Religion revélée. On en conviendra pour peu qu'on l'ait suivie depuis son origine.

(*a*) Les Latins appelloient *Lucus*, un bois consacré à quelque Divinité. Ils avoient emprunté ce terme du Celtique *Llûg*, *lumiere*, parce que ces bois étoient illuminés durant ces actes de Religion.

LXXVIII. Ancienneté de leur consécration.

La consécration de ces mêmes Autels par les libations & les onctions, fut pratiquée par Jacob. Il n'employa cette cérémonie, que parce qu'il l'avoit reçue de ses peres. Le serment solemnel que ce Patriarche fit avec Laban sur le Mont Galaad à la face des Autels ; le festin qu'il lui donna, & à sa famille, après le Sacrifice, étoient une suite de ce que l'on avoit fait dans les siecles précédens ; ou du moins il savoit que tout cela étoit avoué par la Religion.

LXXIX. Quels noms on donna d'abord aux lieux consacré au culte de Dieu.

Les lieux consacrés au culte de Dieu, portérent dans les premiers tems des noms qui le représentoient, ou quelqu'un de ses attributs. Par ce moyen, on se rappelloit plus aisément à l'esprit la Divinité, ou les bienfaits signalés qu'elle avoit repandus. Ainsi Jacob nomme *Bethel*, ou séjour de Dieu, le lieu où le Seigneur lui avoit apparu. Ainsi les Gaulois donnérent au lieu des Assemblées religieuses le nom de *Teutatès*, qui veut dire ; *pere des hom-*

mes ; ou celui d'*Esus*, qui signifie, *Seigneur*. Ces idées communes à tous les Peuples de la terre, n'avoient d'autre principe que les *notions* qu'ils avoient *puisées dans la Religion d'Adam.*

LXXX. Ancienneté des Néomenies, des repas communs, du chant & des danses religieuses.

VIII. La Néomenie, ou la convocation des Gaulois pour adorer Dieu vers le commencement de chaque nouvelle Lune ; le repas commun ; le chant & les danses dont étoient suivis les Sacrifices, & qui accompagnoient les *funérailles*, ont aussi leur origine dans l'antiquité la plus reculée. Ces usages avoient été communs à toutes les Nations. Ils avoient été puisés dans la famille de Noé, de laquelle tous les Peuples sont sortis. Si les Gaulois ne

LXXXI. Pourquoi les Gaulois ne sacrifioient pas dès la Néomenie.

sacrifioient pas dès la Néomenie, c'est que leurs Assemblées religieuses ne se tenoient que de nuit. Ils attendoient que la nouvelle Lune les éclairât suffisamment pour se rendre à leurs Sanctuaires

tuaires (*a*). Ce ne fut pas à cause de leurs Assemblées nocturnes qu'ils comptérent par nuits. Il nous paroît plus naturel d'en puiser la raison dans l'usage des premiers tems, où l'on ne comptoit point par jours. Moïse place la nuit avant le jour. Du soir & du matin, dit cet Historien sacré, se fit le premier jour (*b*).

LXXXII. Pourquoi ils comptoient par nuits.

Deux motifs principaux semblent avoir déterminé les Gaulois à consacrer le tems de la nuit au culte public de la Divinité. Comme la nuit étoit le commencement de la journée, ils croyoient en devoir les prémices à l'Être Souverain. D'ailleurs le silence & l'obscurité de la nuit rendoient leurs Assemblées plus augustes; ils leur inspiroient une crainte religieuse, & les préservoient, dans leurs prieres, des distractions auxquelles le grand jour les auroit exposés.

LXXXIII. Pourquoi ils faisoient leurs actes de Religion durant la nuit.

(*a*) Plin. lib. *6*. c. 44.

(*b*) Gen. c. 1. v. 5. 8, 19. 23. 31.

XXXXIV. Quelle étoit la fin des repas communs & des honneurs rendus aux morts.

Les repas publics & les honneurs rendus aux morts, étoient fondés sur deux vérités importantes : l'une, que les hommes, étant enfans de Dieu, leur pere commun, qui les nourrit tous indistinctement, doivent *s'aimer mutuellement* comme freres ; l'autre, qu'il y a une autre vie, & des recompenses éternelles à espérer.

XXXXV. Pourquoi la danse entra dans les Actes de Religion.

La danse, cette poësie muette, probablement aussi *ancienne que le monde*, *susceptible & du bien & du* mal, dont la *fin* principale est de peindre, par des gestes cadencés, les passions dont les hommes sont agités, est propre, suivant les tableaux qu'elle représente, à reveiller dans les cœurs des sentimens de piété, de dévouement, de dépendance, de gratitude & des autres vertus. Lorsque le chant fit partie du Culte divin, la danse y fut appellée. L'homme crut ne pouvoir témoigner à Dieu sa vénération, sa confiance & sa joie, d'une maniere qui lui fût plus agréable,

qu'en imprimant à cet effet à ſon corps les mouvemens les plus étudiés. C'eſt par une ſuite de cette méthode reçue de leurs Ancêtres, que les Iſraëlites, après le paſſage de la mer rouge, rendent des actions de graces à Dieu par des chants & par des danſes (*a*). La fille de Jephté vient au devant de ſon pere, en danſant au ſon des tambours, pour le féliciter ſur ſa victoire (*b*). A la cérémonie du tranſport de l'arche d'alliance, David, revêtu d'un Ephod de lin, danſoit de toutes ſes forces au ſon des trompettes & des autres inſtrumens de muſique (*c*).

Les feſtins, qui ſe faiſoient dans les Sacrifices, ſont ſi anciens qu'on ne peut en fixer l'époque. Nous voyons Jethro, beau-pere de Moyſe, offrir des holocauſtes & des ſacrifices à Dieu; & Aaron, accompagné des Anciens

(*a*) Exod. c. 15. ℣. 20.
(*b*) Lib. Jud. c. 11. ℣. 34.
(*c*) Lib. 2. Reg. c. 6. v. 14.

des Israelites, venir manger avec lui en la présence de Dieu (a). Ces deux illustres Personnages ne faisoient que suivre en cela l'usage qui dominoit parmi les différentes Nations.

LXXVI. Abus des repas publics & de la danse.

Toutes ces pratiques étoient donc conformes au vœu de la Véritable Religion. L'abus, que les Gaulois en firent, prouve combien l'homme doit être en garde contre la dépravation de son cœur. La sobriété fut exilée des repas religieux, & la danse dégénéra en excès. Cet exercice devint une passion dominante dans la Gaule & particuliérement en Armorique. La Religion Chrétienne, dont la morale est si pure, ne fut pas capable de dessiller les yeux à cet égard. La plus grande partie des Dimanches & des Fêtes étoient encore employés à la danse au dix-septiéme siecle. C'étoit beaucoup d'obtenir que l'on ne dansât pas durant

(a) Exod. c. 18. ℣. 12.

l'Office divin. On peut consulter là-dessus les Ordonnances des Prélats Armoriques. Dans quelques cantons du Diocése de Quimper on passoit la plus grande partie de la nuit à danser dans les Chapelles. Le Peuple grossier, à qui les sens servent le plus souvent de guides, croyoit par là fort honorer les Saints (a).

IX. C'est une chose étonnante que les Gaulois ayent fait dépendre du murmure des eaux, du battement des victimes & des autres observances dont nous avons parlé, la réussite des affaires particulieres & générales. La surprise devient encore plus grande, si l'on fait attention que les Peuples les mieux policés, tels que les Romains & tant d'autres, se sont adonnés comme eux, à la Divination. On conçoit que la coutume & les loix rendoient ces cérémonies respecta-

LXXXVII. Origine de la Divination.

(a) Vies des Saints de Bret. par Lob. Art. M. le Noblet.

bles. Quelque chose qu'on en pensât, on auroit eu tout à craindre de vouloir supprimer ces usages, ou même de s'en écarter. Mais il y avoit eu un tems où ils avoient commencé d'exister. Ridicules en eux-mêmes, comment a-t-on pu les faire adopter de l'Univers ? Le desir, souvent immodéré de savoir, qui est si naturel à l'homme, n'en a pu être que l'occasion. On n'en trouvera la véritable cause que dans quelque pratique qui aura été commune à la société des hommes avant leur dispersion, & dont ils auront conservé une idée, du moins vague, après leur séparation. L'erreur a été universelle : c'est d'une vérité commune à tous, dont on aura abusé, qu'elle aura pris naissance.

Dieu fut d'abord en commerce direct avec les Enfans de Noé. Tantôt il prévenoit leurs desirs, en leur manifestant sa tendresse paternelle. L'arc-en-ciel est le signe que sa clemence établit entre lui & l'homme, pour

servir de gage qu'il n'y aura plus à l'avenir de Déluge qui fasse périr ce qui est vivant & animé. A la vûe de ce symbole, l'homme se rappelle la promesse d'un Dieu toujours vrai. Ici, c'est un songe; là, c'est une apparition qui instruit de l'avenir; dans une autre circonstance, c'est un prodige qui anime & soutient. Tous ces faits se trouvent répandus dans les Livres de l'Ancien Testament. Tantôt la Divinité permettoit aux hommes de sonder les effets de sa providence, par telle marque qu'ils osoient lui présenter en toute humilité. Eliézer, qui avoit la foi d'Abraham, son maître, & celle des anciens tems, n'hésite point à demander un signe à Dieu, pour connoître quelle étoit l'épouse qu'il destinoit à Isaac. Il ose même le lui déterminer. Les faveurs, que sa miséricorde a repandues par le passé dans des circonstances décisives, lui inspirent cette hardiesse. « Si c'est » vous, dit-il au Seigneur, qui m'avez

» *conduit en mon chemin*, assistez-m
» *je vous* supplie, *dans ce jour*.
» voici près de cette *fontaine*, où
» filles de la Ville *vont puiser de l'e*
» Que la fille, à *qui je demanderai*
» boire, & *qui*, *après m'en avo*
» donné, m'en offrira aussi pour m
» Chameaux, soit celle que vous ave
» destinée à Isaac votre Serviteur (*a*)

La priere d'Eliézer, qui part d'un cœur soumis, & de la confiance *qu'il* a dans le *Dieu des* conseils, est *bientôt* exaucée.

Le peuple Juif, dépositaire de la Religion d'Adam & des enfans de Noé, a conservé les mêmes sentimens à l'égard de la *Divinité*. Le Christianisme, qui est l'accomplissement de cette Religion, n'a pu manquer de se les approprier. Aussi les Apôtres, s'étant mis en prieres, disent hardiment : « Seigneur, vous, qui connoissez le
» cœur de tous les hommes, faites con-
» noître par le sort que nous allons jetter,

(*a*) Gen. c. 24. ℣. 12. 13. 14.

» lequel de Barſabas ou de Matthias,
» vous avez choiſi pour remplir le mi-
» niſtere du perfide Judas (*a*). L'Eſprit du Seigneur, qui a toujours été avec ſon Egliſe, lui a inſpiré dans différens tems les demandes qu'elle lui faiſoit, & la maniere dont elles étoient faites. Sous ſa conduite, elle n'a pu tomber dans l'erreur.

Il n'en eſt pas ainſi de l'eſprit particulier. Abandonné à ſa propre foibleſſe, à combien d'écarts ne doit-il pas être ſujet? Les Nations, qui ſe ſéparérent pour habiter la ſurface de la terre, ſe reſſouvenoient que la Divinité toujours bienfaiſante, avoit dévoilé de tems à autre par des marques ſenſibles les ſecrets de ſa Providence; que même elle avoit agréé ſouvent celles que la piété lui avoit propoſées dans des circonſtances délicates, & que, par là, des ames fideles à la voix de la ſouveraine Intelligence, avoient découvert ce qui leur étoit caché.

(*a*) Act. c. 1. ℣. 24. 25.

L'homme, qui n'avoit *plus* la *même* liaison avec Dieu, parce *qu'il s'en éloignoit insensiblement pour n'écouter que son propre sens, regarda bientôt comme* une *obligation contractée par la* Divinité, ce qui n'avoit été qu'une grace spéciale. D'après cette persuasion, qui n'avoit d'autre principe que la témérité la plus marquée, il osa fixer à Dieu le moyen par lequel il devoit annoncer sa volonté. Il *fit plus* : il regarda *les* Anges de ténébres comme *les* organes & les interprétes de la souveraine Intelligence. Le Duel, les Augures, l'inspection extérieure & intérieure des victimes, le feu, l'eau & le sort furent des voies également sûres pour découvrir la vérité des faits dans les cas douteux ; c'est ainsi que la voix divine se faisoit entendre, & que l'homme étoit instruit de ce qu'il auroit ignoré sans cela. Aveugle présomption ! Fatale illusion ! Dans quels égaremens l'Ennemi du genre humain

n'a-t-il pas jetté les Gaulois par ce funeste présent? Pour les induire plus facilement en erreur, il a eu soin de leur présenter la coupe du mensonge sous les apparences de la vérité.

Comme la Divination n'avoit d'autre fondement que la volonté de Dieu, qu'on supposoit s'assujettir à telle marque extérieure que les hommes fixoient; tout signe arbitraire parut également favorable pour connoître l'avenir. Chaque Peuple arrangea ces signes selon le génie de sa Religion. Les plus habiles, ceux qui étoient chargés des choses Saintes, les réduisirent en art.

LXXXVIII. La Religion primitive des Gaulois est la même que celle d'Adam.

X. Les détails, dans lesquels nous avons entré jusqu'à-présent, font foi que la Religion primitive des Gaulois étoit la même que celle d'Adam & des autres Patriarches. Ce que les Armoriques y ont ajouté, attaque directement les droits que Dieu s'étoit réservés sur eux. Nous avons suffisamment indiqué ce qui venoit de Dieu, & ce

LXXXIX. Secours qu'ils avoient pour son observation.

que l'homme avoit inventé. Ceux d'entre les Armoriques, qui étoient de bonne foi, auroient pu, avec des yeux attentifs, distinguer l'un & l'autre. Les lumieres naturelles, qui ne s'étoient point éteintes en eux, étoient suffisantes pour le leur faire appercevoir. Le vrai est de tous les tems : la nouveauté porte son époque avec elle. D'ailleurs les regles des mœurs *étoient* écrites dans *le cœur de chaque indi*vidu : elles *ne* pouvoient s'enfreindre impunément. Bien plus le dépôt de la Religion altéré chez les Nations, ne l'étoit pas parmi le Peuple que Dieu s'étoit choisi. La Providence de celui qui a soin de ce qui nous paroît le plus vil, veilloit spécialement à la conservation des Dogmes qu'elle lui avoit confiés. Toujours subsistans sans altération dans cette Société, ils étoient comme un soleil bienfaisant que Dieu montroit sans cesse à l'Univers, pour éclairer ceux dont la foi s'étoit éteinte, ou qui étoient sur le point

de la perdre. L'appareil des différentes loix qui concernoient le régime des Juifs, ne regardoit qu'eux. La Religion, sur laquelle ces préceptes étoient entés, avoit été dans son origine celle de tous les hommes. Elle devoit subsister parmi eux jusqu'à ce que la réalité dont elle étoit l'ombre, lui eût succédé, & que le Désiré des Nations lui eût donné sa perfection. Si Dieu dispersoit son Peuple de tems à autre en differens pays, c'etoit afin de fournir aux Gentils l'occasion de le reconnoître, & de sortir de leurs égaremens.

XC. Le Christ prêché à l'Armorique.

Cependant des Oracles sortis de la Judée, annonçoient au monde l'avénement de son Libérateur. L'Orient & l'Occident l'attendoient en silence. Les Armoriques, que des forces supérieures avoient soumis à l'Empire de Rome, s'étoient courbés devant ses Dieux par la plus grande des lâchetés. Accoutumés depuis long-tems à s'éloigner de l'ancienne Religion, ils s'étoient pré-

parés par-là à ce forfait. L'Agneau, qui jusqu'alors n'avoit été immolé qu'en figure, & à qui toutes les Nations auroient pu s'unir par la foi, part enfin de l'extrémité du Ciel, & descend sur la terre, comme un époux qui sort de sa chambre nuptiale. Plein d'ardeur, il court, comme un Géant, dans sa voye. Après avoir accompli tout ce que les Prophéties avoient annoncé de lui, *il offre son Sacrifice sanglant. L'ombre* & les figures disparoissent, & la Religion acquiert tout son accroissement.

Ce Pontife éternel a promis qu'après avoir été élevé de terre, il entraîneroit après lui tout l'Univers. Le tems, qu'il avoit marqué pour s'attacher l'Armorique, a paru. Ce sont les changemens & les merveilles qu'il y a opérées, qui nous restent à décrire.

Fin du premier Volume.

APPROBATION.

J'Ai lu par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit ayant pour titre : *Histoire Ecclésiastique de Bretagne.* Je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi & aux mœurs. A Paris, ce 20 Janvier 1776.

Signé, ADHENET, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Des fautes principales de ce Volume.

Au renvoi (*a*) *de la page* 4 *&* 5, *ajoutez* : Saudre, autrement *Saldria*, tire son nom de *sal*, petite ; & de *ri*, *riviere.*

Page 7, *ligne* 5. & de l'F : a été, *lisez* : & de l'F, a été.

Page 9, *lig.* 3 & 4. Combourg, *lis.* Combour.

Page 20, *renvoi* (*a*) *supprimez ces mots* : par Lobineau, p. justif.

Page 25, *après la ligne* 4 *du renvoi* (*b*) *ajoutez* : on peut encore faire venir le nom d'Antrain, d'*an*, *auprès* ; & de *tren*, *riviere.*

Page 31, *au renvoi* (*a*) *lig.* 2 : qu'il paroît, *lisez* qui paroît.

Page 37, *ligne* 7 *du renvoi*, que l'en trouve, *lisez* que l'on trouve. *Lignes* 13 & 14, trois cent pas, *lisez* trois-cens pas.

Page 36, trente, *lisez* trente-un.

Page 39 *au renvoi*, *ligne* 13, & une autre, *lisez* & un autre.

Page 41 *au renvoi*, *lig.* 5, une angle, *lisez* un angle. *Ligne* 10, en qurré, *lisez* en quarré. *Ligne* 13, si il n'y avoit, *lisez* s'il y avoit.

Page 49, *au renvoi* (*a*) *ligne* 13, belle-Isle, *lisez* belle.

Page 51, *lig.* 11, Mor-hiban, *lis.* Mor-Bihan.

Page 60, *lig.* 1, Gesolivate, *lis.* Gesobrivate. *Au renvoi* (*b*), *ligne* 1, lau, *lisez* blau.

Page 61, *ligne* 8, d'Alès, *lisez* d'Ahès.

Page 68, *lig.* 17, *après ce mot*, Ville, *mettez un point.*

Page 75, *lig.* 5 *du renvoi* qedum, *lis.* bedum. *Ligne.* 11, de les placer, *lisez* de le placer.

Page 77, *lig.* 17, à un côté, *lis.* a d'un coté.

Page 86, *ligne* 5, *rivirée*, *lisez* riviere.

Page 86, *au renvoi* (*a*), *lig.* 1, sec, *lis.* ses. *Ibid. au renvoi* (*b*), *ligne* 1, Coëtnus, *lisez* Coetnus.

Page 93, *ligne* 4 & 5, entram, *lisez* entraîner.

Page 95, *lig.* 15, qui dominoit, *lis.* qui, par sa chaussée dominoit.

Page 107, *ligne* 22, Cté, *lisez* Cité.

Page 109, *ligne* 6, de Redones, *lisez* des Redones.

Page 112, *ligne* 4, dans le fonds, *lisez* dans le fond.

Page 114, *ligne* 17. trois cent ans, *lisez* trois cens ans.

Page 119, *ligne* 20 & 21, quatre cent quatre ans, *lisez* quatre-cens-quatre ans.

Page 121, *ligne* 11 *du renvoi*, rejointe, *lisez* jointe.

Page 124, *ligne* 22, des fortes, *lisez* de fortes.

Page 128, *ligne* 20, *après ces mots*, où ils étoient nés, *mettez un point.*

Page 140, *ligne* 8, occasions, *lis.* occasion.
Au renvoi (*aa*), Justin lib. 11, *lis.* lib. 11. 44.
Ibid. Cæsar de bello, 44 gallic. *lisez* de bello Gallic. lib 5, &c.
Page 143, *à la fin du renvoi* (*c*), *ajoutez*; I est une préposition qui répond à la Latine *ad*, & aux Françoises, *a*, *au*, *auprès*. Ber, veut dire tantôt *montagne*, & tantôt *riviere*.
Pape 150, *ligne* 15 & 16, dinité *lis.* divinité.
Page 163, *ligne* 9, toute autre de espece, *lisez* toute autre espece de.
Page 185, *ligne* 17 & 18, supertistieux, *lisez* superstitieux.
Page 191, *ligne* 22, despicipit, *lisez* despicit.
Page 204, *ligne* 2, de quels poids, *lisez* de quel poids.
Page 216 *au renvoi* (*a*) tres, *lisez* très.
Page 219, *ligne* 11 & 12, jus- tems qu'au, *lisez* jusqu'au tems.
Page 227, *ligne* 1 *du renvoi* (*a*) vient *ri*, *lisez* vient de *Ri*.
Page 235, *ligne* 15, ser appellant, *lisez* se rappellant.
Page 249, *ligne* 12, partie, *lisez* parties.
Page 283, *ligne* 2, incructtée, *lisez* incrustée.
Page 299, *ligne* 7, un petite, *lisez* une petite.
Page 302, *ligne* 8 *du renvoi* (*a*), hocd, *lisez* hoed.
Page 302, *ligne* 5 *du renvoi*, sol, *lisez* sot.
Page 325, *au renvoi* (*a*), De Reu lib. 4. c. pbl. 15, *lisez* De Republ. lib. 4. c. 5.
Page 357, *ligne* 21, qu'elle, *lisez* qu'elles.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur DERIC, *Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer &* donner au Public *L'Histoire Ecclésiastique de Bretagne*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps *de six années consécutives*, à *compter* du jour de la date des *Présentes. FAISONS défenses* à tous Imprimeurs, *Libraires* & autres Personnes, de *quelque qualité* & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; A LA CHARGE que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilege ; qu'avant

